

cahiers

9

du patrimoine mondial



Partenariats pour les villes du patrimoine mondial

La culture comme vecteur de
développement urbain durable

Patrimoine mondial 2002
Héritage partagé, responsabilité commune
Ateliers
11-12 novembre 2002

Urbino, Pesaro - Italie



Partenariats pour les villes du patrimoine mondial

La culture comme vecteur de
développement urbain durable

Patrimoine mondial 2002
Héritage partagé, responsabilité commune
Ateliers
11-12 novembre 2002

Urbino, Pesaro - Italie

*Sous le patronage des municipalités
d'Urbino et de Pesaro*
*Organisé par le Centre du patrimoine
mondial de l'UNESCO et l'Istituto
Universitario di Architettura di Venezia
(IUAV)*
*Avec le soutien de la Convention
France-UNESCO ; de l'ICOMOS ; de la
Fédération Internationale pour l'Habitation,
l'Urbanisme et l'Aménagement des
Territoires (FIHUAT) ; de l'Istituto
Nazionale di Urbanistica (INU) et du
ministère Néerlandais de l'Education,
de la Culture et des Sciences (OCenW)*

Remerciements

Nos plus vifs remerciements s'adressent en premier lieu aux participants de cet atelier pour leurs contributions et remarques, à notre hôte, la ville d'Urbino, ainsi qu'aux co-organisateurs MM. Enrico Fontanari et Domenico Patassini de l'Istituto Universitario di Architettura di Venezia (IUAV). Ce rapport a été préparé par un comité de rédaction composé de Mme Minja Yang, Mme Jehanne Pharès, Mlle Emmanuelle Robert, Mlle Alexandra Sauvage, Mlle Cynthia Guttman, M. Blake Ferris, Mme Jennifer Thévenot, Mme Anne Sauvêtre, M. Alexander Sera, Mlle Carla Toffolo, M. David Park, et Mme Nadania Idriss. Nous remercions aussi M. Jean-Marie Vincent du ministère français de la Culture et de la communication et M. François Noisette du ministère français de l'Équipement et de l'infrastructure pour leurs précieux conseils. Nous tenons aussi à exprimer notre profonde gratitude envers les gouvernements italiens, français et néerlandais ainsi que les Dipartimentos di Urbanistica e di Pianificazione (Istituto Universitario di Architettura di Venezia) pour leur contribution financière à ce projet.

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits mentionnés dans cette publication, ainsi que des opinions exprimées qui ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNESCO et ne sauraient par conséquent engager l'Organisation.

Les désignations employées tout au long de cette publication, ainsi que la présentation des informations, n'impliquent nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'UNESCO concernant soit le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs autorités, soit le tracé de leurs frontières.

Publié en 2004 par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Tél : 33 (0)1 45 68 15 71
Fax : 33 (0)1 45 68 55 70
E-mail : wh-info@unesco.org
<http://whc.unesco.org/venice2002>

Avant-propos

Pour marquer le 30^e anniversaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, l'UNESCO a organisé du 14 au 16 novembre 2002, avec le soutien du gouvernement italien, un congrès international de réflexion sur quelques-uns des principaux thèmes, succès et défis de la mission du patrimoine mondial.

Plus de 600 experts venus des quatre coins du monde se sont réunis à la Fondation Giorgio Cini, sur l'île de San Giorgio Maggiore à Venise (Italie), pour discuter de l'évolution de la Convention du patrimoine mondial afin d'envisager son rôle dans l'avenir. Précédant le congrès, 400 experts se sont par ailleurs réunis dans le cadre de neuf ateliers associés organisés dans différentes villes italiennes, reflétant les principaux thèmes du congrès. Les neuf ateliers étaient les suivants :

- *Outils juridiques pour la conservation du patrimoine mondial, Sienne*
- *Paysages culturels : les enjeux de la conservation, Ferrare*
- *Vers des partenariats innovants pour le patrimoine mondial, Venise*
- *Partenariats pour les villes du patrimoine mondial, Urbino-Pesaro*
- *Pour un suivi du patrimoine mondial, Vicence*
- *Partenariats pour la protection de la nature et de la biodiversité, Trieste*
- *Enjeux de l'éducation, de la formation et de la recherche dans le domaine du patrimoine mondial, Feltre*
- *Gestion des sites du patrimoine mondial, Padoue*
- *Mobiliser les jeunes pour le patrimoine mondial, Trévise*

Cette publication vise à illustrer les discussions et débats, autour de thèmes spécifiques, des deux jours d'atelier. Les comptes rendus analytiques de chaque atelier sont aussi disponibles dans la publication du rapport du congrès.

Francesco Bandarin
Directeur
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Table des matières

Remerciements	Page 2
Avant-propos par Francesco Bandarin	Page 3
Introduction par Minja Yang	Page 6
Exposé de la problématique	1 Page 9
La sauvegarde et le développement des villes du patrimoine mondial par Minja Yang et Jehanne Pharès	
Séance inaugurale	2 Page 17
Discours d'ouverture	Page 18
<i>Massimo Galluzzi, Maire d'Urbino; Fabrizio Ago, représentant du ministère italien des Affaires étrangères ; Francesco Scoppola, représentant du ministère italien de la Culture ; Paolo Avarello Président de l'Istituto nazionale di urbanistica (Italie) ; Jean-Marie Vincent, représentant du Gouvernement français ; Tamás Fejérdy, Président du Comité du patrimoine mondial ; Irene Wiese von Ofen, Présidente de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires ; Ray Bondin, Président de ICOMOS-CIVVIH ; Minja Yang, Directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO</i>	
La ville comme expression de la culture : le cas d'Urbino au XIV^e siècle Discours de présentation générale par Leonardo Benevolo	Page 19
Partenariats et stratégies de conservation urbaine par Enrico Fontanari	Page 21
La culture comme vecteur d'un développement urbain équilibré par Jean-Marie Vincent	Page 23
Etudes de cas	3 Page 25
Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie	
Introduction par Yves Dauge	Page 26
Protection du patrimoine et décentralisation par Yves Dauge et Minja Yang	Page 26
Authenticité, intégrité et Convention du patrimoine mondial par Jukka Jokilehto	Page 29
Protection de la morphologie urbaine des villes asiatiques par Minja Yang	Page 30
Identité urbaine et environnement naturel : Venise et sa lagune (Italie) par Giorgio Lombardi	Page 33
Patrimoine culturel et développement urbain dans cinq villes libanaises par Anthony Bigio et Jade Tabet	Page 35
Intégration ou éradication du passé à Ouidah et Porto Novo (Bénin) par Bachir Oloude	Page 36
Multi-ethnicité et cohésion sociale à Georgetown (Guyana) par Ron Van Oers	Page 38
Projet urbain et patrimoine : vers de nouvelles approches par François Noisette	Page 41
Activités stratégiques visant à renforcer l'identité urbaine à Bergen (Norvège) par Siri Myrvoll	Page 43
English Heritage par Peter de Figueiredo	Page 44
L'inscription du site de Byblos, un atout pour la centralité urbaine de la ville de Jbeil (Liban) par Jehanne Pharès	Page 46

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

Introduction par Irene Wiese von Ofen	Page 49
Economies locales et conservation urbaine à Zabid (Yémen) par Hadi Saliba	Page 49
Mobilisation des ressources – les cas de Sana'a et Zabid (Yémen) par Gianni Brizzi	Page 51
Logement social et conservation urbaine au sein de la péninsule historique d'Istanbul (Turquie) par Nuran Zeren Gülersoy	Page 53
L'organisation de grands événements : une opportunité pour la revitalisation urbaine de Barcelone (Espagne) par Xavier Casas-I-Masjoan	Page 56
Culture urbaine et développement social : à la recherche de valeurs par Domenico Patassini	Page 59
Le rôle des projets culturels dans un programme de coopération décentralisée – le Programme Asia-Urbs de l'Union Européenne par Vincent Rotgé	Page 61
Les efforts de conservation du patrimoine à Georgetown, Penang (Malaisie) par Tan Thean Siew	Page 64

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

Introduction par Jean Bakolé	Page 67
Tourisme culturel et développement dans les six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé (Chine) par Zhou Jian	Page 68
Intercommunalité, tourisme culturel et développement dans les six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé (Chine) par Alain Marinos	Page 69
Décentralisation, aides, investissements et avenir des centres historiques en Afrique par Jean-Pierre Elong Mbassi	Page 70
Mobilité urbaine et conservation du patrimoine par Roland Ries	Page 71
Les centres historiques vers la modernité par Beatriz Barco	Page 73
Villes historiques, développement durable et tourisme par Tamás Fejérdy	Page 74
Le patrimoine culturel dans les projets urbains de la GTZ par Ursula Eigel	Page 75
Collaboration harmonieuse entre développement et préservation du patrimoine mondial : le projet d'Ajanta et Ellora (Inde) par Yoshio Wada	Page 77
Programme de partenariat de l'Agence française de développement par Thierry Paulais	Page 79
Expériences de partenariat pour les villes du patrimoine mondial par Enrico Fontanari et Domenico Patassini	Page 79

Synthèse des débats par Emmanuelle Robert, Jehanne Pharès et Alexandra Sauvage

4

Page 83

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie Page 84

Thème 2 : Culture urbaine et développement social Page 87

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité Page 89

Recommandations

5

Page 93

Annexes

Annexe A : Programme de l'atelier Page 97

Annexe B : Le patrimoine urbain inscrit sur la Liste du patrimoine mondial Page 101

Annexe C : Acronymes Page 107

Introduction

L'atelier sur Les partenariats pour les villes du patrimoine mondial – La culture comme vecteur de développement urbain durable s'est tenu à Urbino et Pesaro (Italie) du 11 au 13 novembre 2002, sous forme de réunion thématique d'experts avant le Congrès international – Héritage partagé, Responsabilité commune – organisé à Venise du 14 au 16 novembre 2002 pour marquer le 30^e anniversaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Cet atelier sur les Villes du patrimoine mondial, qui a rassemblé 41 experts de 19 pays, a fait le bilan des recommandations internationales et des chartes existantes sur la conservation urbaine au regard d'études de cas spécifiques afin d'aborder la problématique complexe de la conservation urbaine, de la gouvernance et du développement socio-économique. Constatant la nécessité d'intégrer les actions de conservation urbaine dans le cadre plus large du développement, les experts ont discuté de la nature des partenariats qui s'imposent pour relever ce défi multiple. La problématique de l'amélioration des équipements collectifs pour permettre aux villes historiques de fonctionner comme des établissements humains modernes et des centres d'affaires et de commerce, était au cœur des exposés et des discussions. Se déclarant préoccupés de la tendance universelle à revitaliser les centres historiques comme des oasis isolées destinées au développement du tourisme, les participants ont souligné les différentes échelles d'intervention nécessaires pour maintenir l'authenticité et l'intégrité des centres historiques en liaison avec leurs dimensions urbaines et territoriales. Les recommandations comprises dans le Chapitre 5 soulignent donc la nécessité d'identifier des partenariats correspondant à chaque échelle d'intervention : les liaisons entre les faubourgs et le centre, entre le centre historique et le centre-ville, et entre le centre-ville, l'agglomération et le territoire environnant. Ces recommandations ont été présentées au Directeur général de l'UNESCO pour être soumises au Comité intergouvernemental du patrimoine mondial afin d'enrichir le débat entre les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial et développer une vision partagée des actions menées dans le domaine de la conservation urbaine.

Les partenariats commencent obligatoirement par la réflexion. L'organisation de cet atelier a été en soi un travail en partenariat entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Istituto Universitario di Architettura di Venezia (IUAV) et les autorités municipales d'Urbino et de Pesaro. Il a reçu l'appui des gouvernements italien et français, du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUAAT) et de l'Istituto Nazionale di Urbanistica (INU).

Cette publication résume les communications présentées et les tables rondes animées lors de l'atelier sur Les partenariats pour les villes du patrimoine mondial – La culture comme vecteur de développement urbain durable. Tout a été fait dans l'organisation de cet atelier pour tirer profit de la somme d'expériences de chaque région du globe, mais les deux jours de réunion ont obligé à limiter le choix des participants. Les études de cas et les réflexions sur la conservation du patrimoine urbain en Europe occidentale se fondaient avant tout sur des exemples venant d'Italie, de France et d'Espagne. Dans les autres régions du monde, les études de cas ont été inspirées de projets soutenus par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, et sélectionnées à titre d'exemple pour illustrer les trois thèmes proposés à l'atelier : (1) Identité urbaine – le centre et la périphérie ; (2) Culture urbaine et développement social, et (3) Les centres historiques vers la modernité.

Les institutions invitées sont pour la plupart des partenaires de l'UNESCO qui soutiennent des projets pilotes ou défendent certaines causes à ses côtés. L'ICOMOS et l'ICCROM, en tant qu'organes consultatifs officiels du Comité du patrimoine mondial pour les biens culturels, sont les premiers partenaires de l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. La Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque inter-américaine de développement (AIDB), l'Agence française de développement (AFD), la Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ - Coopération technique allemande) et la Banque japonaise de coopération internationale (JBIC) figurent parmi les agences de développement multilatéral et bilatéral qui sont de plus en plus attentives à la protection du patrimoine culturel dans l'octroi de l'aide publique au développement. La Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUA), CityNet, le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), Cités-Unies, English Heritage, l'Istituto Nazionale di Urbanistica (INU) en Italie, le Groupement des autorités responsables des transports (GART) en France, et l'Indian Trust for Heritage (INTACH) représentent quelques-uns des partenaires de plus en plus nombreux de l'UNESCO avec les autorités régionales et municipales et les organismes professionnels.

Il y avait aussi des représentants des villes de Chinon (France), Barcelone (Espagne), Venise et Urbino (Italie), Penang (Malaisie), qui font partie des nombreuses autorités municipales devenues des partenaires essentiels dans le cadre des programmes de coopération décentralisée entre villes que développe activement l'UNESCO comme une modalité de coopération internationale. La Caisse française des dépôts et consignations (CDC) qui n'a malheureusement pas pu participer à l'atelier, mais n'en demeure pas moins un partenaire actif, et la Société d'études régionales d'habitat et d'aménagement urbain (SERHAU) du Bénin sont deux entreprises du secteur public, de nature très différente, mais toutes deux largement reconnues pour l'influence qu'elles exercent dans les montages financiers et les compétences techniques pour la gestion régionale et urbaine. Le temps limité n'a permis d'inviter qu'une seule entreprise du secteur privé, Aguirre Newman Urbanismo, agence de promotion immobilière espagnole, mais sa participation a symbolisé l'attention nécessaire qu'il faut porter à la construction d'une vision stratégique du centre historique en union avec le secteur privé.

Les universités formaient un autre groupe de partenaires représenté à l'atelier par l'IUAV, l'Université technique d'Istanbul (Turquie), l'Université Tongji de Shanghai (Chine), l'Université de Delft (Pays-Bas) et l'Université ALBA de Beyrouth (Liban). Partenaires privilégiés de l'UNESCO, des professeurs, des chercheurs et des étudiants, ont apporté une précieuse contribution à la théorie et à la pratique de la conservation urbaine ainsi qu'à la cause du patrimoine mondial. Enfin et surtout, la contribution la plus importante à cet atelier a été celle des habitants du centre historique représentés par la communauté d'Urbino, qui ont exprimé leur fierté devant la politique municipale avant-gardiste, qui a fait du centre urbain de leur ville un lieu d'apprentissage et de résidence. Le message des habitants de nombreuses villes du patrimoine mondial était clair : le centre historique doit être la source de l'identité urbaine, le cœur qui dynamise la ville tout entière et la fait vivre en interaction avec ses habitants et son environnement.

Minja Yang

*Directrice adjointe
et coordinatrice du Programme des villes
du patrimoine mondial*

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Mai 2003

Exposé de la problématique



Oualata, Mauritanie

© UNESCO, B.Galy

La sauvegarde et le développement des villes du patrimoine mondial

par Minja Yang et Jehanne Pharès

Le 30^e Anniversaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée le 16 novembre 1972 par la Conférence générale de l'UNESCO, lors de sa 17^e session, a offert l'opportunité de mesurer à la fois le succès de la Convention et ses carences. Notre défi à tous est de faire de la Convention, instrument normatif, un outil opérationnel au service du développement durable pour la population mondiale. Les initiateurs de la Convention du patrimoine mondial ont certes cherché à protéger les biens naturels et culturels d'une « valeur universelle exceptionnelle » contre les effets néfastes de la modernisation. Mais leur intention n'était pas de sauver les trésors de la planète et les créations humaines au détriment du reste ou isolément. L'esprit de la Convention n'était pas non plus de refuser la modernité ni de freiner le développement. C'est au contraire dans une optique résolument avant-gardiste que la Convention a vu le jour ; notre devoir est de l'appliquer en faisant des choix qui répondent à nos besoins futurs. L'avenir des centres urbains est donc au cœur du Programme des villes du patrimoine mondial lancé en 1996.

Le siècle dernier, en particulier dans ses dernières décennies, a été marqué, au Nord comme au Sud, par un processus d'urbanisation sans précédent. L'Organisation des Nations Unies prévoit que, d'ici 2025, près des deux tiers de la population mondiale habiteront en ville. D'ici 2015, notre planète comptera 33 mégapoles (définies comme ayant plus de huit millions d'habitants), dont 18 en Asie, 6 en Amérique latine, 3 dans les Etats arabes et 2 en Afrique subsaharienne¹. La ville représente toujours l'eldorado pour des millions de personnes vivant en zone rurale. Cependant, l'exode rural, associé à l'explosion démographique, ont rendu exsangues bien des villes du monde en développement, favorisant l'expansion de la pauvreté, la pollution et la construction anarchique d'infrastructures urbaines.

Les villes sont confrontées à une multitude de pressions qui altèrent radicalement leur identité. Les transports, l'habitat, les activités commerciales, touristiques ou récréatives rivalisent dans un espace restreint. Dans certains cas, la spéculation foncière relègue les habitants et les commerces de proximité à la périphérie pour laisser place aux bureaux, aux parkings souterrains et aux lignes de métro. Les travaux publics entrepris pour installer les services urbains et élargir les rues du centre ville ont entraîné la démolition d'ensembles historiques, modifiant de manière irréversible la trame urbaine traditionnelle. Dans d'autres cas, des bâtiments historiques ont été démolis et reconstruits de manière inadaptée ou anachronique. La mondialisation et l'évolution des modes de consommation et des pratiques de loisirs ont fait du tourisme culturel une industrie majeure au cours des dernières décennies ; or, force est de constater que l'accueil des touristes se fait trop souvent au détriment de l'économie et de la population locales.

1. Rapport 2002 des Nations Unies sur le recensement de la population mondiale - <http://www.un.org/esa/population/unpop.htm>

Sonner l'alarme

La ville est chargée de valeurs spirituelles, affectives et symboliques. La défigurer, c'est violer une partie de notre identité. L'alerte a été donnée. Au cours des années 1960, plusieurs pays européens ont introduit la notion de « zone protégée » dans la ville, étendant la législation sur la conservation du patrimoine au-delà des monuments et des sites archéologiques. Durant cette même décennie, l'UNESCO a adopté plusieurs recommandations sur la sauvegarde des biens culturels. Cette réflexion a culminé en 1972 avec l'adoption de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, qui a ouvert la voie à une approche avant-gardiste soulignant les liens étroits entre patrimoine, conservation et développement durable. Le caractère inséparable du patrimoine et du développement est un leitmotiv de la Convention, qui est par essence fondée sur la notion de « durabilité », autrement dit la préservation de notre patrimoine au profit des générations futures. Dans ce contexte, la culture est un lien, un pont, l'élément qui permet d'atteindre un équilibre harmonieux entre passé, présent et futur.

A ce jour, 175 pays ont ratifié la Convention approuvant le principe de « valeur universelle exceptionnelle » d'un certain nombre de sites. La Liste du patrimoine mondial compte 730 sites qui constituent autant d'enjeux de conservation. Bien que 189 sites soient précisément définis comme des villes, ce chiffre dépasse les 300 si l'on inclut les monuments érigés à l'intérieur des villes et les villes intégrées dans des paysages culturels.

Si une inscription sur la Liste consacre le caractère universel d'un site, elle peut aussi entraîner des effets indésirables surtout en l'absence de stratégie urbaine. Dans certains quartiers historiques, la pauvreté de la population entraîne une destruction progressive du tissu historique, la dégradation des conditions de vie pénalisant lourdement les initiatives de conservation du patrimoine ; A l'inverse, d'autres quartiers subissent un processus de gentrification, se vidant de leur population initiale et devenant des vitrines touristiques ou des musées urbains dépourvus de services de proximité, d'activités commerciales ou artisanales.

Le rôle de la Convention

L'article 5 de la Convention se réfère explicitement aux mesures que les Etats parties doivent s'efforcer de prendre pour protéger leur patrimoine culturel et naturel. A cet égard, il convient que les zones urbaines historiques s'efforcent :

- « (a) d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale ;
- (b) d'instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié (...) ;
- (c) de développer les études et les recherches scientifiques et techniques et de perfectionner les méthodes d'intervention qui permettent à un Etat de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel ;
- (d) de prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la revitalisation de ce patrimoine ; et
- (e) de favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine. »

Recommandations de l'UNESCO concernant les villes historiques

La Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, adoptée par l'UNESCO le 11 décembre 1962, évoque la nécessité de prendre « des dispositions particulières... pour assurer la sauvegarde de certains des paysages et de certains sites, tels que les paysages et les sites urbains, qui sont en général les plus menacés, notamment par les travaux de construction et la spéculation foncière ». Elle recommande « de prendre des mesures pour la construction d'immeubles publics et privés de toutes sortes... Leurs plans devraient être conçus de façon à respecter certaines exigences esthétiques... et, tout en évitant une facile imitation de certaines formes traditionnelles et pittoresques, devraient être en harmonie avec l'ambiance que l'on veut sauvegarder ».

La Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, adoptée le 19 novembre 1968 par l'UNESCO, note que « les biens culturels... le produit et le témoignage des différentes traditions et des réalisations intellectuelles du passé » sont « de plus en plus gravement menacés par les travaux publics ou privés qui résultent du développement de l'industrie et de l'urbanisation ». Elle recommande aux Etats « d'harmoniser la préservation du patrimoine culturel et les transformations que réclame le développement social et économique » et ajoute qu'il « est urgent de déployer les plus grands efforts pour répondre à ces deux exigences dans un esprit de large compréhension, en recourant à une planification appropriée ». Elle réclame aussi des mesures de protection non seulement des monuments classés mais aussi « des structures moins importantes qui 'montrent' les relations historiques et le décor des quartiers historiques ».

En 1976, l'UNESCO a adopté une Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine. « Chaque ensemble historique... et son environnement devraient être considérés comme un tout cohérent dont l'équilibre... dépend de la synthèse des éléments qui le composent et qui comprennent les activités humaines autant que les bâtiments, la structure spatiale et les zones d'environnement. Ainsi tous les éléments valables... ont, par rapport à l'ensemble, une signification qu'il importe de respecter... ce qui pose la question de l'intégrité en plus de celle de l'authenticité. »

Le tournant

Depuis les années 1970, l'UNESCO soutient de nombreux projets pour la protection des villes historiques (Fès, Sana'a, Le Caire historique, la vieille ville de la Havane). Lors de Habitat II (Conférence internationale sur les établissements humains, Istanbul 1996), une nouvelle approche visant à « humaniser la ville » a été adoptée, relayée par le *Programme de sauvegarde et de développement des villes du patrimoine mondial* qui a débuté en 1996 dans plusieurs villes asiatiques. Condamnant vivement le modèle urbain non durable observé sur tous les continents, les membres de la société civile participant à Habitat II ont demandé que les villes s'efforcent avant tout d'améliorer la qualité de vie en offrant « un logement décent pour tous » et des « établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation ». Les autorités municipales, les organisations non gouvernementales et la société civile ont réclamé de nouveaux moyens pour créer des « villes à visage humain » et ont insisté sur une conception du développement urbain « centrée sur l'individu », comme le stipule l'article 30 du Programme d'action de Habitat II.

De son côté, l'UNESCO, avec le *Programme de sauvegarde et de développement des villes du patrimoine mondial*, s'est fixé un nouvel objectif : aider les Etats parties à la Convention à améliorer la qualité de vie dans les villes historiques tout en respectant leur caractère propre, forgé au cours des siècles. Une série de projets pilotes a été initiée. Ils visent en particulier à renforcer les compétences des autorités locales en matière de gestion des biens culturels, afin que la valorisation du patrimoine soit associée à une stratégie de développement socio-économique. Cette approche passe souvent par une évolution du cadre législatif national et des lois et règlements encadrant les interventions dans les centres historiques. Elle nécessite, plus généralement, une vision claire des interactions entre un quartier historique, la ville et la région au sens large. Parmi les actions initiées, on peut citer notamment : le recensement et la cartographie du patrimoine ; l'amélioration du cadre juridique, de la gestion de l'environnement et des transports ; la mise en place de mécanismes financiers ou de systèmes de micro-crédit pour la réhabilitation de l'habitat privé ; la formation en matière de conservation ; l'élaboration de stratégies et de plans de conservation. Ces activités impliquent l'ensemble des acteurs de la ville à tous les niveaux, des citoyens ordinaires aux autorités municipales.

Cette approche globale de la conservation – qui tient compte des dimensions culturelles, économiques et sociales d'une ville dans son ensemble – a de profondes implications. Pour beaucoup de gouvernements nationaux et locaux, la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour répondre à ce besoin est un formidable défi qui réclame des partenariats public-privé au niveau local, national et international. Le processus de décentralisation administrative à l'oeuvre dans de nombreux pays nécessite des efforts soutenus pour former les ressources humaines au niveau local. Par ailleurs, la notion de patrimoine ne recouvant pas seulement les monuments nationaux mais aussi l'habitat privé, les autorités se doivent de mettre en place des mesures d'incitation fiscale et des prêts subventionnés aux habitants pour rénover leur logement.

Plusieurs projets pilotes ont été initiés en Asie, notamment à Luang Prabang (RDP Laos), dans la Vallée de Katmandou (Népal), à Vigan et Manille (Philippines), à Bangkok (Thaïlande), à Hué et Hoi An (Vietnam), à Lijiang et Lhassa (Chine). Après l'approbation du Comité du patrimoine mondial, lors de sa 25^e session en décembre 2001, le Programme des villes du patrimoine mondial, constitué en partenariat avec d'autres programmes de l'UNESCO et composé notamment de projets dirigés par les Bureaux régionaux de l'Organisation et de projets de coopération décentralisée entre deux ou plusieurs villes, engagés sous l'égide de l'UNESCO, s'étend désormais aux autres régions, où sont entreprises des activités ciblées sur la spécificité de chaque site. Des projets pilotes ont ainsi été lancés à l'île de Mozambique, Porto Novo (Bénin), Saint-Louis (Sénégal) en Afrique ; Zabid (Yémen), le Caire islamique (Egypte), les quatre ksours de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata (Mauritanie), Essaouira, Fès & Meknès (Maroc), Alep & Damas (Syrie) dans les pays arabes ; Georgetown (Guyana), la vieille ville de la Havane (Cuba), Mexico (Mexique) en Amérique latine et aux Caraïbes. Des actions ont aussi été entreprises à Istanbul (Turquie), Riga (Lettonie), Vilnius (Lituanie), Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) et Bakou (Azerbaïdjan). Tous ces projets s'appuient sur une même approche stratégique, qui est celle de l'UNESCO à l'égard des villes : la protection du tissu urbain historique nécessite une stratégie d'ensemble, dont le fil directeur est l'identité culturelle de la ville.

Le Programme des villes du patrimoine mondial a permis de recenser les obstacles majeurs à la conservation des centres urbains, de faire l'état des lieux du dispositif réglementaire en matière de conservation et de réinterpréter les principales problématiques urbaines - habitat, tourisme, commerce, trans-

ports - en lien avec l'authenticité du site. A travers cette double approche régionale et thématique, fondée sur des activités opérationnelles, le Programme a favorisé le partage d'expériences et la mise en réseau des sites et des régions confrontés à des défis similaires. Ces projets mettent l'accent sur le renforcement des compétences et abordent le patrimoine dans sa dimension sociale et économique. Le Programme cherche à ouvrir de nouvelles voies de coopération en mobilisant des partenaires et en tissant des liens avec d'autres programmes gérés par le Centre du patrimoine mondial, mais aussi par d'autres divisions et secteurs de l'UNESCO au Siège et dans les Bureaux hors siège, la plupart étant exécutée en coopération avec des organismes de coopération bilatérale et multilatérale.

La Maison du patrimoine, gardienne de l'identité locale

Les habitants de Luang Prabang, Hué et Istanbul peuvent désormais consulter leur Maison du patrimoine. Créées sous l'égide de l'UNESCO, avec l'appui de nombreux partenaires, ces Maisons du patrimoine sont installées dans des bâtiments historiques rénovés selon les caractéristiques architecturales locales. Elles ont un rôle de conseil auprès de la population et offrent une assistance technique gratuite aux citoyens. Elles ont également une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des autorités locales en matière de préservation et de gestion du patrimoine et établissent des plans de rénovation. Elles organisent enfin des cours de formation à l'intention des experts locaux et des activités de sensibilisation sur les valeurs patrimoniales du site.

A Luang Prabang, la Maison du patrimoine, depuis sa création en 1997, a réalisé une étude architecturale sur plus de 1 000 maisons du centre ville, évalué les besoins d'infrastructure et réalisé un diagnostic socio-économiques en vue d'élaborer un Plan de sauvegarde et de mise en valeur. Elle examine également tous les permis de construire pour s'assurer qu'ils ne portent pas préjudice aux ensembles historiques. Son service de l'environnement dirige des actions de protection et de mise en valeur des zones humides urbaines, tandis que son service de développement économique et social mobilise les associations de quartiers dans les travaux publics et soutient la création d'emplois et les activités économiques liées au patrimoine.

A Hué, une construction traditionnelle vietnamienne sur pilotis, située près de la citadelle, est devenue en 2000 la Maison du patrimoine centralisant toutes les activités du projet. Elle offre le même type de prestations que la Maison du patrimoine de Luang Prabang. Le festival international de Hué 2000 a marqué son inauguration officielle, un itinéraire du patrimoine ayant été élaboré à cette occasion pour sensibiliser le public aux valeurs du patrimoine mondial.

A Istanbul, la Maison du patrimoine a réalisé des études socio-économiques et urbaines et un inventaire dans plusieurs quartiers du district de Fatih. Elle conseille les habitants sur l'exécution des travaux d'amélioration de l'habitat et de l'espace public conformément aux lois et aux règlements sur la protection du patrimoine culturel national. Plus de 200 bâtiments ont été réparés initiant ainsi un processus de revitalisation du centre ville par l'amélioration de l'habitat.

Activités annexes

Tourisme durable et patrimoine mondial (2001)

Le Programme sur le tourisme et le patrimoine mondial, également adopté par le Comité en 2001, propose des modèles associant la conservation du patrimoine et le développement

d'un tourisme durable. Il étudie notamment le fonctionnement des différentes structures de gestion du tourisme (structures étatiques, sociétés d'économie mixtes, entreprises privées...) et propose des scénarios de redistribution des revenus provenant du tourisme pour financer la conservation.

Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté (2001)

Les villes sont également la cible du projet *Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté* (approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 31^e session au titre du Programme 2002-2003) qui représente une contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Ciblé sur les sites historiques habités par des populations pauvres, ce projet vise à concilier préservation du patrimoine et développement socio-économique. Sur la base d'un diagnostic socio-économique, une série d'actions ont été initiées sur un périmètre identifié au sein du tissu historique. Ces actions de formation, de développement économique, d'amélioration de l'habitat, de micro-réhabilitation ou de sensibilisation visent à associer les populations locales à la préservation de leur environnement et à leur permettre de bénéficier directement des activités de conservation. Il s'agit également de renforcer les mécanismes juridiques et le droit de propriété des populations les plus démunies. Les projets ont été initiés sur cinq sites pilotes : Luang Prabang (RDP Laos, voir page 30), Saint Louis (Sénégal), Porto Novo (Bénin, voir page 36), Georgetown (Guyana, voir page 38) et les six villes canaux de la partie sud du Yangtsé (Chine, voir pages 68-69).

D'autres programmes et activités consacrés à la problématique urbaine sont également en cours à l'UNESCO dans les secteurs des Sciences sociales et humaines, des Sciences et de la Culture. C'est ainsi que le programme de recherche MOST sur la gestion des transformations sociales a été mis en place pour étudier les questions sociales urbaines, la protection de l'environnement et de l'identité urbaine. Sur le plan culturel, le Prix des villes pour la paix est attribué aux municipalités qui ont réussi à renforcer la cohésion sociale, à améliorer les conditions de vie des quartiers défavorisés et à créer une véritable harmonie urbaine. Plusieurs chaires UNESCO concernent la gouvernance et la viabilité urbaine. Les bureaux régionaux de l'UNESCO à Bangkok, Beijing, La Havane et Mexico ont également développé des projets relatifs aux problématiques urbaines.

Principes durables

En encourageant une approche globale de la protection et de la conservation, tous les programmes et les projets menés par le Centre du patrimoine mondial soulignent l'importance de maintenir l'intégrité culturelle tout en répondant aux besoins de la population.

Respect du caractère

Le séminaire de Nara sur le Développement et l'intégrité des villes historiques (1999), qui a rassemblé des maires, des gouverneurs et des experts de villes d'Europe et d'Asie, a recommandé l'approche suivante pour une gestion harmonieuse des quartiers historiques.

Compréhension

La valeur des quartiers historiques dépend non seulement de la qualité des différents bâtiments mais aussi de la trame historique, de la diversité des fonctions, de la typologie des matériaux employés, des rapports d'échelle, de la qualité d'insertion des bâtiments contemporains, du traitement des devantures (...) et de l'organisation des flux de circulation et des flux pédonniers. La compréhension de cette valeur permet de créer un cadre d'intervention et des principes de planification.

Analyse

Les éléments constitutifs de l'intégrité des villes historiques doivent être identifiés avec précision. L'évolution des bâtiments et des espaces, dans les formes comme dans les matériaux employés, les interactions entre ces différents éléments et leurs fonctions respectives dans la ville doivent être analysés, pour alimenter les instruments de planification et fournir des critères d'évaluation permettant une gestion durable des villes historiques.

Durabilité

Les villes doivent rester économiquement, socialement, écologiquement et culturellement viables, pour être transmises aux générations futures. Le renouvellement, la régénération, la mise en valeur et la gestion exigent une vision à moyen et long terme à la fois réaliste et durable. Nous sommes les gardiens du patrimoine pour les générations futures.

Équité et accessibilité

Les villes doivent être gérées dans un esprit de responsabilité collective, aussi bien sur le plan local que sur le plan international. Les mesures prises doivent veiller à assurer l'égalité des chances.

Avec ses partenaires, le Centre du patrimoine mondial défend une approche du développement fondée sur l'identité culturelle : la valorisation de l'identité d'une ville - tant matérielle qu'immatérielle (voir encadré ci-dessus) - peut être un moteur du développement. Il ne s'agit en aucun cas d'établir un modèle universel mais au contraire d'encourager chaque ville à identifier sa propre spécificité.

La dimension territoriale : développer une approche globale

Les centres historiques sont étroitement liés aux territoires urbains, périurbains et ruraux qui les entourent. Les zones limitrophes sont trop souvent défigurées par l'infrastructure qui dessert les aires protégées au lieu d'être intégrées dans un projet de développement fondé sur le patrimoine. Les partenariats établis avec des instances publiques et privées pour développer l'infrastructure publique et déterminer le plan d'occupation des sols sont indispensables pour s'assurer que les projets ne portent pas préjudice à la valeur patrimoniale d'un site.

Développement social : respecter la diversité

Le maintien ou le renforcement de la diversité sociale d'un quartier est essentiel, pour éviter le double piège de la gentrification ou au contraire de la paupérisation et la dégradation urbaine. Un certain nombre de mécanismes d'accompagnement peuvent notamment être mis en place. Des systèmes de micro-crédit à l'habitat ont ainsi été expérimentés dans différentes villes - parmi lesquelles Saint Louis (Sénégal) et Porto Novo (Bénin) - pour permettre aux habitants d'améliorer leur logement et d'y développer des activités économiques. En contrepartie, les bénéficiaires des prêts s'engagent à respecter les prescriptions architecturales. Il s'agit également de favoriser le maintien dans les quartiers historiques des services publics, des commerces de proximité, des écoles, des lieux de divertissement et d'associer la population locale aux actions de préservation. Le maintien des artisans et des petites entreprises dans le centre ville, le soutien aux arts du spectacle et à la création sont autant d'éléments qui confortent l'identité culturelle de la ville au lieu de la mettre en péril. Les travaux d'infrastructures, de même, peuvent être réalisés dans le respect du caractère particulier de la ville.

Favoriser la participation des habitants

Les citoyens sont les gardiens de leur ville ; ils doivent être

impliqués dans la préservation et la promotion de leur patrimoine. La population doit être informée sur les politiques de conservation et de développement urbain et sensibilisée aux valeurs culturelles et patrimoniales de sa ville, que ce soit à travers les nouvelles technologies de l'information ou des campagnes d'éducation médiatiques. Le secteur privé doit également être associé à ce processus et contribuer à ces activités de sensibilisation et de mobilisation. Parce que l'apprentissage des valeurs commence dès le plus jeune âge, l'UNESCO a publié un kit éducatif à l'usage des enseignants, « *Le patrimoine mondial aux mains des jeunes* », pour intéresser les plus jeunes au problème de la conservation en leur faisant découvrir le patrimoine mondial culturel et naturel.

Développement économique : renforcer la mixité des fonctions et créer des emplois

Les petites entreprises et le micro-crédit peuvent être renforcés grâce aux partenariats public-privé. Si le tourisme peut stimuler l'activité économique dans les quartiers historiques, et bénéficier à la ville dans son ensemble, il doit se fonder sur le respect de l'équité, de l'environnement et des traditions culturelles et non transformer des quartiers entiers en musées de plein air. Le patrimoine peut être un moteur pour l'économie locale si « l'esprit du lieu » est préservé.

Protéger l'environnement

L'aménagement de la ville ne peut être dissocié de son environnement naturel. La ville doit également offrir des espaces de rencontre et d'échange et des services de base : eau, assainissement, électricité et télécommunications. La modernisation des transports en commun et des transports individuels est un enjeu majeur dans la lutte contre l'engorgement des villes et la pollution de l'air. Les modèles industriels standardisés sont bien souvent privilégiés au détriment des besoins spécifiques de la ville.

Développement des capacités : renforcement de la coordination en matière de gestion

La décentralisation renforce le rôle des autorités locales et les place au cœur de la gestion urbaine. Un soutien doit donc leur être apporté dans la gestion des biens culturels de leur ville. Pour ce faire, il est primordial de renforcer les cadres juridique et administratif afin de promouvoir la conservation et le développement en créant, par exemple, une unité du patrimoine à l'échelon municipal, en modifiant le système de contrôle des permis de construire et en formant les élus aux procédures d'appel d'offres pour les travaux publics et privés. L'intégration des questions de patrimoine dans la législation nationale est le fondement d'un partenariat efficace. De plus, les propriétaires fonciers privés, les habitants et les acteurs économiques des aires protégées devraient recevoir un soutien de l'Etat. Les projets de coopération décentralisée (voir encadré p.14) se sont avérés un moyen particulièrement efficace pour établir des stratégies de développement et de sauvegarde des villes et des quartiers historiques.

Formation et savoir-faire

Le partage des connaissances est la pierre angulaire du mandat de la Convention. Des ateliers organisés sur le terrain permettent de former le personnel local à la recherche documentaire, archéologique et urbanistique, au recensement et à l'analyse du patrimoine, à la cartographie numérique, aux méthodes de restauration et de construction traditionnelles et à la connaissance des techniques et des matériaux.

Favoriser la coopération internationale

La stratégie de l'UNESCO consiste à établir des partenariats pour forger une vision commune de l'ensemble des acteurs de la ville. Au cours de ces dernières années, des liens se sont tissés à tous les niveaux : entre les décideurs, les établissements d'enseignement et les collectivités locales, entre les autorités municipales et les agences de coopération multilatérale et

bilatérale, les associations locales et les habitants, ainsi que les sociétés privées. Les projets de coopération décentralisée (notamment entre l'Europe et les villes d'Afrique et d'Asie, voir encadré p.14) ont abouti à des partenariats inscrits dans le long-terme.

La conservation n'est donc pas, loin de là, une résistance au changement. Mais ce changement doit être évalué et géré, afin que le développement de la ville puisse être durable sur le plan écologique, culturel et social.

Coopération internationale

La stratégie de l'UNESCO est indissociable des partenariats établis, au fil des années, avec des institutions privées et publiques, des gouvernements locaux et régionaux, des agences de développement, des universités, des fondations privées, des entreprises et des ONG.

C'est ainsi qu'en 1997 un accord de coopération a été signé avec le Gouvernement français pour la protection et le développement du patrimoine monumental, urbain et naturel. En 2002, un budget de 400 000 euros associé à la mise à disposition de l'UNESCO d'une expertise technique, a permis de mener des activités en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe centrale, le quart des projets étant consacré à la conservation urbaine (environ 40 % des fonds alloués). Ces projets visent à améliorer la protection juridique et la gestion des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur une liste indicative, mais aussi à proposer des mesures fiscales et des programmes de micro-crédit pour soutenir la conservation. Cet accord a mis en place un cadre institutionnel pour les coopérations décentralisées entre les autorités locales françaises et celles des pays d'Asie et d'Afrique afin de renforcer les compétences techniques nécessaires à la gestion du patrimoine. Il a également permis aux universités françaises, aux ONG, aux entreprises publiques et privées de participer au titre des partenariats avec leurs homologues dans les villes concernées.

Des accords de coopération ont également été signés avec l'Italie (2001), les Pays-Bas (2001) et l'Espagne (2002).

Le Fonds en dépôt italien, qui s'élève à quelque 800 000 \$ par an, dont environ 10 % sont affectés à des activités de conservation urbaine, a permis de rédiger un rapport détaillé sur Le Caire islamique et d'organiser une rencontre internationale d'experts destinée à appuyer les efforts du Gouvernement égyptien et des autorités municipales du Caire. Ce Fonds italien a également permis d'octroyer, entre autres, une assistance technique à Sana'a et Zabid (Yémen), à la Vieille ville de Jérusalem, à Fès et Essaouira (Maroc), aux Territoires palestiniens et à Gjirokastra (Albanie).

Le Fonds en dépôt néerlandais a également contribué au Programme des villes du patrimoine mondial avec, en particulier, une assistance technique à Galle (Sri Lanka), Zabid (Yémen), Georgetown (Guyana) et X'ian (Chine). Par ailleurs, il a servi à financer un atelier sur le patrimoine urbain en bois en Amérique latine et aux Caraïbes.

Signé en avril 2002, l'accord avec l'Espagne qui a pris effet en septembre 2003, est centré sur l'aide offerte aux Etats parties dans la préparation des listes indicatives et des dossiers de candidature de biens sur la Liste du patrimoine mondial. L'assistance préparatoire visera, entre autres, le Nicaragua et le Honduras.

En 2001, le Parlement européen a adopté une résolution destinée à promouvoir la *Convention du patrimoine mondial* et à aider les pays les moins développés à recenser et à protéger leur patrimoine.

La coopération décentralisée

Les programmes de coopération décentralisée sont un excellent moyen de partager des savoir-faire et de renforcer les compétences des autorités municipales dans les villes historiques. Etablis entre des régions, des villes, avec le soutien de parcs et d'universités européennes et des villes d'Asie et d'Afrique, ces programmes durent en moyenne au moins trois ans, ce qui permet d'inscrire les projets dans la durée et favorise le partage des connaissances et des compétences.

Ces programmes ont permis de mobiliser des ressources pour concevoir et mettre en œuvre une législation sur le patrimoine, réglementer la rénovation et l'urbanisation, et élaborer des politiques économiques et sociales dans les centres historiques. Exigeant un solide engagement politique de la part des autorités locales, les programmes de coopération décentralisée permettent le partage des compétences et du savoir-faire pour tout ce qui a trait au patrimoine et à la gestion urbaine en relation avec l'identité spécifique de la ville. Sous l'égide de l'UNESCO, une coopération décentralisée a d'abord été instaurée entre les villes de Chinon (France) et Luang Prabang (RDP Laos), en 1996, et plus tard Hofheim (Allemagne), avec le concours du Programme Asia Urbs de l'Union Européenne. Aujourd'hui, de nombreuses autres villes du patrimoine mondial pratiquent ce type de coopération, comme, par exemple en Asie, Bath et Chester (Royaume-Uni) avec Katmandou (Népal) ; Barcelone (Espagne) avec Vigan (Philippines) ; Lille Métropole (France) et Turin (Italie) avec Hué (Vietnam). La solidarité s'étend aussi à des villes africaines : Bergen (Norvège) avec l'île de Mozambique, Lille (France) avec Saint-Louis du Sénégal, Lyon et Cergy-Pontoise (France) avec Porto Novo (Bénin), Melun (France) avec Ouidah (Bénin), pour ne citer que quelques-uns des partenariats entre villes qui œuvrent en faveur de la conservation et du développement urbain sous l'égide de l'UNESCO.

L'**Initiative de partenariat du patrimoine mondial** (WHPI) lancée en 2002 à titre expérimental, a pour but d'établir un système de coopération internationale plus efficace pour traiter des problèmes prioritaires de conservation. Elle attache une importance particulière à la création de partenariats novateurs avec les ONG, avec les Etats parties cherchant à favoriser la coopération Sud-Sud au-delà des accords conventionnels Nord-Sud entre donateurs et bénéficiaires.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication donnent aussi les moyens d'améliorer la gestion des sites du patrimoine. Les Systèmes d'information géographique (SIG), par exemple, permettent d'exploiter les bases de données sur les sites (rassemblant des informations architecturales, socio-économiques et démographiques) pour élaborer des cartes de haute précision, offrant ainsi un outil précieux pour les urbanistes. L'UNESCO facilite les échanges (par exemple, à travers son Congrès virtuel organisé en octobre 2002 depuis la Bibliothèque d'Alexandrie récemment inaugurée) sur les nouvelles techniques de gestion du patrimoine à l'ère du numérique. Le Réseau du patrimoine virtuel, qui relie plusieurs centaines d'instituts de recherche, de spécialistes et d'entreprises de haute technologie à travers le monde, collabore avec l'UNESCO depuis sa création en 1998².

2. Pour plus d'informations sur le Réseau, consulter le site Internet : <http://www.virtualheritage.net>

Il n'y a pas de modèle universel pour la préservation du patrimoine des centres urbains historiques. Il existe toutefois des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des politiques de conservation. Dans quelle mesure bénéficient-elles aux habitants des quartiers historiques ? Comment préservent-elles ou encouragent-elles la diversité ? Comment améliorent-elles les conditions de vie s'agissant des besoins essentiels – l'accès à un logement décent, à l'eau potable, à l'emploi et à l'école ?

Le patrimoine, comme le montrent les exemples de cette publication, ne peut pas se traiter isolément – il concerne non seulement les bâtiments, mais aussi les individus, les traditions et l'identité. Le tissu urbain des villes historiques est le reflet d'une vision, d'un projet social et culturel qui peut constituer une source de renouvellement et de créativité si l'on tient compte de ses interactions avec le reste de la ville. La revitalisation des quartiers historiques - amélioration de l'habitat et des transports, revitalisation économiques et sociale - peut avoir un impact bien au-delà du centre historique.

Rédigé il y a trente ans, le préambule de la *Convention du patrimoine mondial* indique que « le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables ». Aujourd'hui, la Convention est soutenue par trente ans d'expérience, de nombreux projets et partenariats, et une prise de conscience globale de notre bien commun. A l'aube du troisième millénaire, en l'an 2000, tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire qui demandent, entre autres, de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage d'individus vivant avec moins d'un dollar par jour. Au rythme de l'urbanisation, les villes ont à jouer un rôle primordial pour remplir ces objectifs. L'UNESCO, avec ses partenaires, continuera de promouvoir une vision démocratique des villes historiques où la culture est garante des droits fondamentaux, de la sécurité environnementale et de la justice sociale – autrement dit, d'un avenir plus humain.

2

Séance inaugurale



Palazzo Ducale – Urbino, Italie

© J. Pharès

Discours d'ouverture

Massimo Galluzzi, Maire d'Urbino, Fabrizio Ago, représentant du ministère italien des Affaires étrangères, Francesco Scoppola, représentant du ministère italien de la Culture, et Paolo Avarello, Président de l'Institut national italien d'urbanisme ont exprimé leur plus profonde gratitude à l'UNESCO et à son Directeur général, Koïchiro Matsuura, au Centre du patrimoine mondial et à son Directeur, Francesco Bandarin, ainsi qu'aux organisateurs de cet atelier d'avoir choisi la ville d'Urbino pour y tenir l'atelier sur les villes du patrimoine mondial dans le cadre des événements commémorant le 30^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*. En tant que partenaires de cette initiative, Jean-Marie Vincent, représentant du Gouvernement français, Tamás Fejérdy, Président du Comité du patrimoine mondial, Irene Wiese von Ofen, Présidente de la FIHUAT, et Ray Bondin, représentant de l'ICOMOS, ont adressé leurs plus vifs remerciements à la ville d'Urbino qui a accueilli cet atelier et à l'UNESCO et à son Centre du patrimoine mondial qui l'ont organisé. Tous ont saisi cette occasion pour souligner les potentialités d'action des partenariats dans la gestion des villes historiques. Leurs discours, résumés ci-dessous, présentent les enjeux de la conservation du patrimoine et du développement dans un monde en mutation.

Massimo Galluzzi, Maire d'Urbino, a chaleureusement accueilli tous les participants de l'atelier rappelant qu'Urbino a la réputation d'être une ville pionnière en matière d'urbanisme à grande échelle. Le centre historique d'Urbino a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1998 en tant que chef-d'œuvre de l'ingéniosité de la Renaissance. Les acteurs locaux ont interprété cette inscription comme un potentiel pour le développement de la ville et la protection de son patrimoine mondial. Suite à cela, Urbino a initié un partenariat avec la ville de Pondichéry (Inde), une expérience fructueuse qui a permis de développer de nouvelles stratégies de conservation. Il a également été décidé d'ouvrir un bureau d'information sur le patrimoine mondial, au pied du plus imposant édifice de la ville, le Palazzo Ducale, qui abritera un centre de documentation et d'observation.

Fabrizio Ago, représentant du ministère italien des Affaires étrangères.

La culture, dans tous ses aspects, fait partie intégrante du processus de développement de l'humanité. Les conditions de vie peuvent s'améliorer grâce à un programme patrimonial visant à identifier les ressources économiques élémentaires et à sauvegarder les traditions culturelles. Les particularités locales doivent être préservées contre les effets de la mondialisation. Les activités destinées à protéger le patrimoine sont aussi une occasion pour les pays ayant connu des conflits religieux ou interethniques de retrouver leur dignité nationale. Par ailleurs, le ministère italien des Affaires étrangères est impliqué dans différentes actions pour améliorer des musées nationaux ou régionaux (comme ceux du Caire, de Damas, de Téhéran, de Shaanxi en Chine et d'autres musées en Bosnie, en Angola ou au Bénin). Il a également mis au point des programmes plus spécifiques sur le Centre historique de la Havane (Cuba), la Cité interdite en Chine et la Ville de pierre de Zanzibar. L'approche suivie a consisté à restaurer des édifices et à préserver le tissu socio-économique tout en facilitant l'accès à l'éducation et l'emploi de la population locale ainsi que l'intégration des nouveaux venus.

Francesco Scoppola, représentant du ministère italien de la Culture.

Les tendances socio-économiques globales de ces dernières décennies ont remis en question la politique de protection du patrimoine. Certains processus ont transformé le monde à

jamais, notamment l'industrialisation (autrement dit la substitution des énergies naturelles par des énergies mécaniques) et les nouvelles politiques économiques qui ont eu tendance à « transformer le patrimoine en billets de banque ». Les monuments et les villes – bien que qualifiés d'ineffables – sont trop souvent réduits à leur valeur économique. Notre défi actuel est de conserver le patrimoine aussi longtemps que possible et dans les meilleures conditions possibles. Certes, par essence, l'homme cherche à explorer, découvrir et laisser son empreinte, mais cette détermination humaine n'est pas adaptée à la surpopulation actuelle. Les énergies mécaniques ont donné aux êtres humains un grand pouvoir de construction mais aussi de destruction, et le nouveau défi de l'humanité doit être la réserve plutôt que l'affirmation. Au XIX^e siècle, la conservation du patrimoine consistait à prendre soin d'une statue, d'une pièce de monnaie ou d'un vase. La définition du patrimoine mondial s'est élargie au fil du temps, des chefs-d'œuvre de l'architecture aux centres urbains historiques, et l'UNESCO joue un rôle prépondérant dans cette nouvelle compréhension du patrimoine. La *Convention du patrimoine mondial* de 1972 a fourni un cadre qui a favorisé la mise en place d'instruments juridiques en faveur de la protection du patrimoine, même si certains d'entre eux demeurent sous-exploités.

Professeur Paolo Avarello, Président de l'Institut national italien d'urbanisme.

La notion de territoire est très importante surtout lorsqu'elle fait référence à une zone où se mêlent les aspects culturels et naturels. La promotion de la conservation urbaine requiert le maintien de la qualité de vie. En Italie, la population souffre souvent du poids de son patrimoine plus qu'elle n'en est fière. La menace la plus subtile qui pèse sur le patrimoine urbain vient de son manque de reconnaissance par les citoyens. C'est pourquoi le patrimoine devrait être aussi considéré comme une ressource pour la qualité de vie, l'amélioration de la qualité de vie devant être l'une des priorités. Tout projet de conservation doit tenir compte de l'ensemble de la zone urbaine et non pas se restreindre au centre historique. Il faut rechercher un usage correct et compatible des ressources que constitue tout site du patrimoine mondial.

Jean-Marie Vincent, représentant du Gouvernement français, ministère de la Culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine

Le Gouvernement français est très heureux de soutenir cet atelier et de partager son expérience en matière de protection du patrimoine avec des acteurs de divers pays et milieux professionnels. En France, la culture – et le patrimoine, en particulier – est considérée depuis longtemps comme un puissant vecteur de développement urbain équilibré, surtout depuis l'adoption de la loi Malraux sur « les secteurs sauvegardés » en 1962. Le partage de cette expérience relative aux politiques de protection du patrimoine s'est concrétisé par un accord de coopération signé avec l'UNESCO en 1997. En liaison avec le mouvement de décentralisation croissant au sein des institutions françaises, ces politiques de protection du patrimoine ont peu à peu pris la forme de partenariats entre des villes françaises et celles d'autres pays.

Tamás Fejérdy, Président du Comité du patrimoine mondial.

Le défi de l'année 2002 aura été de marquer à la fois l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel et le 30^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*. Cet atelier sur les villes historiques est d'autant plus important qu'elles sont des entités vivantes complexes, vulnérables à leur propre développement. Les projets expérimentaux de sauvegarde et de développement entrepris dans les Villes du patrimoine mondial bénéficient du soutien du Comité du patrimoine mondial. En effet, ce dernier a adopté à sa 26^e session la « Déclaration de Budapest » stipulée en ces termes : « Compte tenu de l'ampleur des défis à relever en faveur de notre patrimoine commun, nous : (...) veillerons à maintenir un juste

équilibre entre la conservation, la durabilité et le développement, de façon à protéger les biens du patrimoine mondial grâce à des activités adaptées contribuant au développement social et économique et à la qualité de vie de nos communautés ; (...) veillerons à assurer, à tous les niveaux, la participation active de nos communautés locales à l'identification, la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial. (...) Nous, Comité du patrimoine mondial, coopérerons avec tous les partenaires en faveur du patrimoine mondial. A cette fin, nous invitons toutes les parties intéressées à coopérer et à promouvoir les objectifs suivants : (a) renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en tant que témoignage représentatif, géographiquement équilibré, des biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle ; (b) assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial ; (c) promouvoir la mise en place de mesures efficaces assurant le développement des capacités, pour favoriser la compréhension et la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et des instruments associés, y compris par l'aide à la préparation de propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial ; (d) développer la communication pour sensibiliser le public et encourager sa participation et son appui au patrimoine mondial ».

Irene Wiese von Ofen, Présidente de la *Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires*, a insisté sur la double relation entre le patrimoine culturel et les citoyens : d'une part, le patrimoine culturel est un atout fondamental pour permettre à la population de s'identifier à son lieu de vie ; d'autre part, dès lors que les citoyens sont impliqués dans les activités de la ville où ils habitent, ils en assurent le développement durable. En conséquence, tout projet d'urbanisme durable intègre la promotion du patrimoine culturel et la participation de la population locale : la réussite d'un projet d'urbanisme ne peut être obtenue sans la mobilisation des citoyens. La FIHUAT est convaincue de la nécessité de faire un travail interdisciplinaire et intersectoriel en matière d'urbanisme. Elle poursuit cette approche pluraliste en liaison étroite avec l'action de l'UNESCO et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT).

Ray Bondin, représentant du *Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS)* et *Président du Comité international des villes historiques à l'ICOMOS*, a souligné l'importance de la *Convention du patrimoine mondial* qui fait prendre conscience de la valeur du patrimoine. La proposition d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est un processus constructif. Toutefois, son inscription sur la Liste n'assure pas nécessairement sa protection à long terme. Les centres historiques peuvent être des atouts économiques majeurs : si l'on assure leur développement durable, ils peuvent produire des retombées économiques. Cependant, plus que la dimension économique des politiques durables pour le patrimoine urbain, c'est l'identité et la fierté de la population qui s'en trouvent renforcées. C'est pourquoi, lors de la mise en place d'une politique de protection du patrimoine, il est primordial d'intéresser les citoyens et toutes les ONG concernées.



Participants à l'atelier

© J. Pharès

Minja Yang, Directrice adjointe du *Centre du patrimoine mondial*, représentant l'UNESCO, s'est jointe aux précédents orateurs saisissant cette occasion pour évaluer les résultats du Programme des Villes du patrimoine mondial, initié en 1996, d'abord en Asie avant d'être étendu à toutes les régions. Ces deux jours vont permettre de discuter des résultats de quelques expériences de coopération internationale de gestion du patrimoine urbain. Réunir un vaste panel de partenaires traitant différents aspects de politiques urbaines au niveau local, régional et international est une opportunité unique. Les recommandations formulées à l'issue de ces deux jours d'exposés, de discussions et de débats vont être transmises au Directeur général de l'UNESCO qui les soumettra à son tour au Comité du patrimoine mondial.

La ville comme expression de la culture : le cas d'Urbino au XIV^e siècle

Discours de présentation générale par Leonardo Benevolo

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier mes confrères de l'UNESCO de m'avoir convié à cet atelier, m'offrant ainsi l'occasion d'exposer un certain nombre d'idées sur la conservation des villes du patrimoine mondial. Il semble qu'il y ait une nouvelle approche de la conservation urbaine qui m'est encore assez étrangère. Pour lancer le débat, permettez-moi de poser trois questions élémentaires : - Quel est le patrimoine mondial que l'UNESCO s'efforce de protéger ? - Que représente ce patrimoine culturel auquel est accordée une telle importance ? - Comment s'est forgée cette conception du patrimoine qui, pour la première fois, s'efforce de donner une dimension véritablement universelle à l'humanité qui s'interroge sur ses origines tout en restant attachée à la réalité quotidienne et en cherchant des solutions de conservation efficaces à court et à long terme ?

J'ai demandé la Liste du patrimoine mondial et j'ai constaté que certains de ces hauts lieux jadis habités avaient joué un rôle prépondérant dans l'Histoire. Aujourd'hui, de par leur seule présence géographique, ils conservent une valeur universelle exceptionnelle nullement entachée par le fait qu'ils ne soient plus habités. Toutefois, la problématique des villes inscrites au patrimoine mondial est d'une autre nature. Contrairement aux sites précédemment évoqués, les villes vivent au rythme de leurs habitants et des visiteurs qui les découvrent. Leur patrimoine culturel est accessible au fil des jours et leur richesse ne saurait donc se révéler le temps d'une brève visite touristique, mais lorsqu'on est confronté aux exigences et aux inconforts de la vie quotidienne. C'est peut-être ainsi que les villes du patrimoine mondial nous permettent de mieux comprendre leur message.

La ville d'Urbino illustre parfaitement la victoire remarquable de la culture et de l'esprit humain sur les contingences matérielles. En effet, nulle autre ville au monde n'a fait un effort culturel aussi remarquable dans un espace aussi restreint. Ce constat oriente notre réflexion vers le rapport insaisissable entre l'intensité et la densité. Avec une superficie de 35 hectares, Urbino *intra muros* compte tout au plus 7 000 habitants, ce qui en fait peut-être la seule ville au monde de moins de 10 000 habitants, dont la valeur culturelle est internationalement reconnue (faisant écho à l'aphorisme aristotélien¹).

1. Aristote affirmait que toute ville ne devait pas compter plus de 10 000 habitants.



Urbino, Italie

L'histoire d'Urbino pose la question suivante : Quelle place tient la culture, non seulement dans la vie intellectuelle, mais aussi dans l'ensemble de la vie urbaine ? Notre compréhension du mot « culture » est devenue trop sectorielle. Dans le passé, la culture avait une valeur fondatrice qui l'associait étroitement à la politique et la rattachait, au même titre que la politique, à la notion de *vertu* évoquée par les écrivains de la Renaissance. La vertu peut être définie comme le ressort grâce auquel tout se réalise, pour citer la devise inscrite dans le cabinet de travail du duc d'Urbino, Frédéric de Montefeltro : « *Virtutibus itur ad astra* » (La vertu permet d'atteindre les étoiles).

Frédéric de Montefeltro ne fut pas l'instigateur mais le « maître d'œuvre » de l'extraordinaire entreprise collective qui mobilisa l'élite scientifique, artistique et littéraire de son temps. Il montra qu'il était possible de canaliser toutes ces énergies individuelles au profit d'un projet commun. Ce fut un personnage d'exception, un *condottiere*, un général d'armée qui, en grand stratège, résolut le dilemme entre les dépenses civiles et militaires, dilemme insoluble aux yeux des autres chefs d'Etat européens de l'époque. Lui seul sut prospérer et guerroyer à la fois en se mettant au service d'un autre Etat beaucoup plus puissant que le sien, l'Etat vénitien².

Comme le suggère la morphologie urbaine d'Urbino, les caractéristiques principales de la ville furent établies avant la réalisation des projets menés sous l'égide du duc de Montefeltro, qui ont permis à la culture de la Renaissance, originaire de Florence, de se développer à Urbino. La plupart des aménagements avaient été réalisés au XIII^e siècle, pendant l'époque communale. Toutes les décisions majeures avaient été prises avant le règne du duc Frédéric de Montefeltro. Mais c'est ce dernier qui a su intégrer la culture innovante de la Renaissance au tracé urbain. Il a su définir judicieusement les degrés d'intervention tout en veillant à préserver le tissu urbain, sachant que l'économie de l'époque ne se prêtait nullement à de tels aménagements et que les conditions nécessaires à la réalisation de grands projets d'urbanisme n'étaient pas réunies.

En effet, durant cette période de la Renaissance, les villes européennes furent frappées par la récession économique consécutive à la grande épidémie de peste qui avait sévi au milieu du XIV^e siècle. L'heure était donc à la « finition » de l'aménagement urbain. Le duc Frédéric de Montefeltro sut percevoir cette réalité et utiliser les propositions ambitieuses de cette culture innovante (notamment sur le plan visuel, grâce à Brunelleschi, entre autres) et de l'humanisme (avec des humanistes florentins tels que Lorenzo Valla) pour perfectionner le schéma existant. On ne trouve à Urbino aucun bâtiment entier dont le plan intégral réponde à une mise en perspective, le Palais Ducale n'étant qu'une exception partielle à cette règle.

Ce palais aux dimensions imposantes occupe en partie la plate-forme d'un quartier de la ville médiévale où s'étendaient

à l'origine deux îlots séparés par des ruelles. Une partie de ces îlots a permis de donner au palais sa dimension actuelle. La ruelle intermédiaire (dont le prolongement subsiste près de l'ancien Rectorat de l'université) fut transformée et intégrée au palais. Le duc de Montefeltro en fit une voie privée dont il laissa l'accès au public. Quant aux portes du palais, elles n'étaient jamais fermées. Comme le décrivent les auteurs de l'époque, le règne du duc Frédéric de Montefeltro s'appuyait sur la persuasion et l'amitié. De ce principe résultent deux aspects importants dans l'histoire d'Urbino : d'une part, l'instauration d'une relation consensuelle et solidaire entre le prince et ses sujets et, d'autre part, l'ouverture de la ville sur le monde. Si certains aspects du règne de Montefeltro respectent la tradition médiévale de la solidarité citoyenne, la multiplication des échanges avec les pays européens et autres n'est est pas moins remarquable. Les principales puissances européennes – et même le Shah de Perse – avaient des ambassadeurs en poste à Urbino. Le duc de Montefeltro éprouvait un tel besoin d'élargir son horizon qu'il fit construire à l'intérieur du palais un petit oratoire où ses hôtes pouvaient aller prier, quelle que soit leur croyance. La décoration parfaitement « neutre » de ce lieu de recueillement excluait tout symbole ou appartenance religieux.

L'histoire d'Urbino et du duc de Montefeltro repose sur le rôle de la vertu, mais aussi sur la chance. La longévité du règne de Montefeltro (trente-huit ans) est remarquable par rapport à celle des autres gouvernants de l'époque qui gardèrent rarement le pouvoir plus d'une décennie. Cette durée permit au duc d'approfondir sa réflexion tout en faisant respecter la trêve qu'il avait lui-même négociée lors de la paix de Lodi. Cette période de paix relative créa un environnement propice au rayonnement de la culture de la Renaissance.

Après le décès de Montefeltro, les artistes et les hommes de lettres qu'il avait su attirer à Urbino³ s'installèrent dans d'autres grandes villes italiennes, à l'instar de Raphaël qui introduisit à la cour de Rome des éléments culturels capables d'inspirer des projets d'une immense richesse. En fait, l'expérience d'Urbino prématurément interrompue relève d'un courant de pensée très différent de celui qui prévalait à l'époque : Léonard de Vinci, Michel-Ange, Machiavel et Erasme prônaient l'action individuelle, tandis que Raphaël fondait sa vision de la culture sur la compétence et l'amitié. Il aimait évoquer le parallèle entre l'amitié et l'art, élément caractéristique de l'ambiance qui régnait au sein de la communauté d'artistes dont il coordonnait les travaux.

Il convient de souligner le rôle essentiel de maître d'œuvre du duc de Montefeltro. Personne, à Rome, n'assuma cette fonction qui fut déléguée aux artistes eux-mêmes. En conséquence, la culture se dissocia de la politique, perdant une dimension qui était pourtant au cœur de l'héritage culturel de la Renaissance. Raphaël aurait pu apporter une dimension culturelle au grand projet politique de la papauté qui souhaitait faire de Rome la capitale de l'Europe. Les circonstances eurent vite raison de ses ambitions et Raphaël mourut quelques années avant le sac de Rome qui exclut définitivement cette

2. En marge de l'histoire d'Urbino intervient l'argent vénitien qui, d'un point de vue économique, fait d'Urbino le fruit remarquable de siècles d'hégémonie financière vénitienne.
3. Après huit filles, le duc Frédéric de Montefeltro n'eut d'héritier mâle que très tardivement. Au moment de son décès, son successeur n'était encore qu'un enfant.



Palazzo Ducale – Urbino, Italie

ville du rang des grandes puissances européennes. Dès lors, la culture qui aurait pu être le point d'appui d'autres actions politiques, devient un instrument de création qui, pendant des siècles, a présenté en Europe et au reste du monde un modèle artistique et comportemental incomparable. Si ce modèle a acquis un prestige inégalé, c'est précisément parce que l'œuvre unique de Raphaël, dont l'attrait s'est émoussé de son vivant, a connu une extraordinaire notoriété au fil des siècles. Elle montre que la culture permet d'améliorer tous les aspects de la vie, idée essentielle qui résulte de l'expérience d'Urbino. Le prestige de ce modèle s'est maintenu jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle.

C'est vers ce modèle de réflexion culturelle que nous nous tournons à nouveau aujourd'hui en prenant exemple sur la ville d'Urbino qui a su préserver sa spécificité et qui, en un sens, se préserve grâce à son prestige séculaire. Urbino est une ville secondaire. Cependant, de nombreuses personnes y sont attachées, même si elles n'en sont pas originaires, et veillent à conserver ce centre urbain auquel elles accordent une « valeur » importante.

En conclusion, ce patrimoine culturel urbain nous inspire une double réflexion :

- D'une part, nous constatons le caractère global du savoir dont l'histoire d'Urbino est l'illustration. Les penseurs d'aujourd'hui appartiennent au monde des arts, de la recherche ou de la littérature. A la Renaissance, l'ensemble de leurs activités était perçu comme un tout : une « culture visuelle », c'est-à-dire un moyen pour l'homme d'appréhender le monde et de le modifier sciemment. Cette « culture » est à l'origine de l'art et de la science qui se sont scindés dans la première moitié du XVII^e siècle, lorsque la science mit au point ses propres méthodes, différentes de celles de la Renaissance.
- D'autre part, nous observons que la notion de vertu, qui devrait toucher tous les aspects de la vie publique, devient difficilement applicable face à des situations de plus en plus délicates à gérer. De fait, cette notion se présente surtout aujourd'hui sous la forme d'une question préoccupante : quelle vertu exigeons-nous de ceux qui nous gouvernent ? Cette forme d'élévation culturelle rapproche des éléments que l'homme a tendance, au contraire, à dissocier.

Tels sont les enseignements que nous livre cette réflexion sur les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La tendance actuelle vise à attribuer une valeur universelle à une liste de monuments qui, en réalité, sont surtout représentatifs de traditions européennes. Le véritable défi que seule peut relever l'UNESCO consiste à établir un compromis entre l'Europe et le reste du monde, afin de porter le discours sur le patrimoine mondial au-delà de sa dimension européenne et lui donner, enfin, une dimension planétaire. La pluralité des traditions culturelles à travers le monde nous oblige à retrouver leurs corrélations. Un anthropologue français m'a fait parvenir un essai qui tente d'expliquer pourquoi l'ère néolithique, dans les 5 000 ans séparant la naissance de l'agriculture et l'apparition des villes, a servi de cadre à des découvertes phénoménales (découverte de plantes cultivables, de l'utilisation des animaux par l'homme, des métiers) qui continuent de jouer un rôle déterminant et demeurent si importantes au regard de l'Histoire que les progrès ultérieurs restent bien modestes. Cet anthropologue affirme que l'homme du néolithique possédait toutes les ressources dont il avait besoin, ce qui explique l'absence de grandes villes à cette époque. Si la société néolithique a pu faire ces découvertes extraordinaires, c'est parce qu'elle était divisée en villages qui, par leur petite taille, ont permis un enrichissement culturel inégalé. Limitée à un certain seuil, la ville préserve la spontanéité des relations humaines, nécessaire pour de telles réalisations. L'Histoire nous donne bien d'autres exemples à cet égard, comme celui des villes sumériennes qui ont vu naître la première culture urbaine.

Le monde est vaste et difficile à circonscrire. L'idée de répertorier les villes du patrimoine mondial peut contribuer à leur préservation, notamment grâce à l'établissement de plans d'action à court et à long terme. Cette approche du patrimoine culturel urbain nous permet de réconcilier des éléments que nous avons abusivement appris à dissocier. Tels sont les principaux enseignements à tirer de cette analyse.

Leonardo Benevolo, Italien, est architecte – urbaniste depuis 1947. Diplômé Honoris Causa par l'Université Polytechnique de Zurich (Suisse) en 1980, il enseigna l'histoire des territoires à l'Académie d'Architecture de Mendrisio (Suisse); l'histoire de l'histoire de l'architecture de 1955 à 1977 à Rome, Florence, Venise, Palerme; enseignant invité à Yale (New Haven- EU), Columbia (New York- EU), Caracas (Venezuela), Téhéran (Iran), Rio de Janeiro (Brésil), Hôsei (Tokyo – Japon). Ses principales publications en Anglais sont "L'origine de l'urbanisme moderne" (Routledge & Kegan Paul 1967), "Histoire de l'architecture moderne" (MIT press 1971), "L'architecture de la Renaissance" (Routledge & Kegan Paul 1978), "La ville européenne" (Blackwell 1993). Il a reçu le prix Lugano de la presse libre.

Partenariats et stratégies de conservation urbaine

par Enrico Fontanari

A l'heure actuelle, il est extrêmement difficile d'évaluer les processus de conservation et de mise en valeur des centres historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, car les situations et les problèmes sont très différents. Il semble que les différences proviennent de deux éléments majeurs : les pratiques opérationnelles d'urbanisme, la situation géographique et les conditions économiques de chaque ville.

Planification urbaine

En terme de pratiques d'urbanisme opérationnel, l'inscription d'une ville sur la Liste du patrimoine mondial est accompagnée d'un plan d'urbanisme et surtout de réglementations de construction visant à contrôler les transformations futures pour préserver le patrimoine architectural. L'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial avait essentiellement pour but d'empêcher la détérioration ou, pire, la destruction du patrimoine et de définir des normes de construction visant à contrôler les transformations et favoriser la conservation du patrimoine bâti. C'est pourquoi nous observons aujourd'hui une tendance au changement d'activité des entrepreneurs qui sont plus attentifs aux interventions qu'aux normes et considèrent que les plans et les règlements ne suffisent pas à garantir la mise en place d'un véritable processus de requalification urbaine et de revitalisation des centres historiques. Certes, leur prise en compte est indispensable (pour la protection du patrimoine architectural et pour la compatibilité des méthodes d'intervention), mais insuffisante. L'évolution actuelle tend vers une approche plus opérationnelle. En outre, parmi les nouveaux modes d'intervention pouvant favoriser toute requalification urbaine, l'établissement d'un partenariat entre les acteurs directement ou indirectement impliqués dans ce processus est de plus en plus important.

Le regain d'intérêt que suscitent l'élaboration de projets et l'intervention urbaine va de pair avec la reconnaissance du

rôle croissant des autorités locales, notamment des municipalités, dans la gestion et la coordination de ces processus. Leur attribuer un tel rôle est d'ailleurs inévitable puisque la conservation du centre historique est un élément essentiel et stratégique de la gestion du développement urbain. Cette approche doit se faire en fonction du contexte et des objectifs du développement urbain dont la gestion incombe aux autorités locales.

Culture et développement urbain durable

Le fait d'accorder plus d'attention à l'application des normes qu'à leur définition souligne les disparités croissantes entre pays développés et en développement. S'il n'est pas difficile pour les pays développés de trouver des promoteurs prêts à s'investir dans des projets d'urbanisme, il en va tout autrement des pays en développement où les centres historiques attirent rarement les investisseurs, étant donné que les modifications possibles sont limitées. Par ailleurs, dans les pays développés, la réhabilitation d'un centre historique démarre souvent après une intervention significative subventionnée par l'Etat. Dans les pays en développement où l'administration publique n'a pas toujours les ressources financières suffisantes, il est difficile de proposer une politique de simple financement des opérations de réhabilitation urbaine et nécessaire de rechercher des types d'intervention dans lesquels s'impliquent de plus en plus les investisseurs privés. Les projets de coopération internationale et bilatérale qui, depuis quelques années, intéressent un nombre croissant d'institutions et d'agences (l'UNESCO, mais aussi l'Union européenne, les ONG, d'autres institutions du système des Nations Unies, etc.), peuvent jouer un rôle essentiel en aidant les entités les plus faibles du point de vue économique et en favorisant de diverses manières le financement partiel des travaux (par un « don » ou par le biais de mécanismes de financement bancaire). Toutefois, le caractère durable de ces opérations (lié à leur application effective) n'est assuré que par la possibilité d'engager des acteurs privés, au niveau local, capables de garantir une continuité dans les investissements et la gestion pour pouvoir notamment rembourser le capital avancé qui, malgré des taux d'intérêt généralement avantageux, entraîne des coûts non négligeables.

Dans ces conditions, la question du partenariat se complexifie et de nouveaux protagonistes s'ajoutent aux acteurs institutionnels traditionnels. Issus du monde de la finance nationale et internationale, ce sont des entrepreneurs (du secteur immobilier, touristique, commercial, etc.).

La complexité croissante des partenariats rend leur gestion problématique. De plus en plus souvent, il faut mettre en place des processus de requalification urbaine dont le centre historique n'est qu'un élément, comme dans le cas des « compensations urbaines ». Pour gérer ces opérations, il faut un certain savoir-faire qui souvent fait défaut à l'échelon local dans les pays en développement. Il en résulte un problème très important de manque de compétences techniques et d'activités génératrices de revenu, dont la résolution doit précéder ou accompagner l'établissement de nouveaux partenariats en faveur de la réhabilitation urbaine.

Partenariat et stratégies de conservation

Quelles sont actuellement les stratégies de conservation possibles ? Comment concilier les différences entre pays développés et en développement ? Par exemple, dans les pays développés, la progression du tourisme comme seule activité économique engendre un problème d'identité urbaine, le tourisme étant considéré par les habitants des centres historiques (dont le nombre est en diminution constante) comme une forte menace pour leur identité. Parfois, les divergences d'intérêt génèrent de violents conflits qui, au cours de la dernière décennie, se sont envenimés avec l'arrivée d'immigrants dans

les centres historiques. Ces nouveaux occupants s'identifient à cette partie de la ville, mais se réfèrent à d'autres cultures dans l'utilisation de l'espace public ; ces cultures sont différentes non seulement de la culture européenne, mais aussi entre elles. Et l'un des défis que doit relever le programme de conservation des villes historiques est de transformer cette source de conflit en une source d'enrichissement et de mise en valeur du patrimoine urbain. Dans les pays en développement, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes et la question de l'identité reste liée à la nécessité de faire reconnaître par les habitants la valeur de leur patrimoine historique comme un facteur déterminant de leur identité culturelle et comme une ressource économique potentielle à sauvegarder.

La diversité des situations économiques et sociales impose donc une réflexion sur l'opportunité de définir des stratégies de conservation mieux adaptées qui tiennent compte des différents facteurs socio-économiques et urbains. Même si, dans l'ensemble, la sauvegarde du patrimoine reste l'objectif commun, de réels problèmes se posent au moment d'élaborer des programmes concrets de revalorisation et de revitalisation de ce patrimoine. Il s'agit moins de définir des règles et des approches univoques (qui sont certes nécessaires et importantes, mais insuffisantes) vis-à-vis de la restauration des villes que d'identifier des moyens de traiter les problèmes de développement urbain. Ces moyens doivent permettre aux autorités locales de considérer un centre historique comme un élément stratégique de la ville. L'idée consiste à introduire de nouveaux modes de gestion des villes historiques plutôt que de résoudre un problème de méthode. Même s'il semble inévitable d'envisager une modification des stratégies de conservation qui ne relèvent plus des seules « chartes » internationales, il reste à savoir quel type de partenariat est le plus approprié. De ce fait, un des objectifs de cet atelier est de mettre en relation les demandes de conservation et les modes d'élaboration des partenariats.

Ces partenariats sont de nouvelles entités qui ciblent trois objectifs principaux :

- ils peuvent être orientés vers une meilleure connaissance d'un contexte et de ses valeurs (par exemple en palliant une mauvaise appréciation de la valeur des ressources pour permettre, une meilleure information sur les avantages pouvant résulter de la conservation du patrimoine) et tendre à la constitution d'un capital intellectuel ;
- ils peuvent être orientés vers l'action sociale en tissant des liens entre des acteurs qui ne se connaissent pas (par exemple, entre des institutions et des organismes publics), favorisant ainsi la création d'un réseau qui permet de générer un capital social ;
- ils peuvent aider à sortir du cadre de la hiérarchie institutionnelle et coordonner l'action des instances gouvernementales, créant ainsi de nouveaux moyens de gouvernance et, par conséquent, un capital politique.

Il serait donc intéressant de comprendre l'évolution des partenariats par rapport aux différences structurelles qui existent entre pays développés et en développement, mais aussi par rapport aux diverses demandes et stratégies de conservation. Il faut aussi réfléchir aux changements culturels que le partenariat peut induire aux niveaux institutionnel, technique et politique, mais aussi social en modifiant, par exemple, la relation entre, d'une part, les entités et les acteurs sociaux de toutes sortes et, d'autre part, les instances chargées d'administrer les villes.

La culture urbaine au service du développement social

Apparemment il n'existe pas de lien étroit entre la culture urbaine et le développement social. Offrant un mélange de tradition et de modernité, la culture urbaine peut s'associer à différents modes et niveaux de développement social.

Elle peut être une ressource « cachée » qui attend d'être exploitée ou mise en valeur ou bien s'affiche ouvertement dans des contextes propices à son développement, mais faibles du point de vue social. Cette relation varie selon le type de ville et selon la capacité à concilier dimension locale et mondiale. Venise est un exemple intéressant. Pour des raisons à la fois historiques et culturelles, cette ville a une portée mondiale ancrée dans ses monuments et ses lieux et vécue par les visiteurs et les habitants. Elle garde la mémoire du temps (on peut dire qu'il en est ainsi depuis la fin de la République de Venise) ; et s'appuie sur des structures sociales et des institutions locales de peu de poids qui sont, dans une certaine mesure, étrangères à sa destinée. Nous retrouvons des cas semblables dans d'autres pays, riches en histoire et en mémoire, le plus souvent à cause de circonstances dramatiques et funestes. Cette relation fragile entre culture urbaine et développement social se répercute au niveau de la conservation et de la vie pratique. Du point de vue des historiens, cet antagonisme a induit des débats autour du rôle économique et social de la conservation (comme les positions de Ruskin et Viollet-le-Duc sur Venise). Mais, dans la pratique, les questions de conservation nous confrontent moins au souvenir et au témoignage qu'à notre capacité à coexister avec l'Histoire.

A partir de là, il pourrait être utile de comparer les demandes et les stratégies de conservation avec les modes de développement de la communication et du langage. Cette démarche pourrait être pertinente à plusieurs égards. Premièrement, elle permettrait de reconstituer une sorte de plan de la demande et des stratégies de conservation. A cet égard, l'UNESCO joue indéniablement un rôle important. Deuxièmement, elle permettrait d'inscrire ces stratégies dans des contextes adaptés, de les rendre crédibles et conformes à la communication et au langage d'un lieu, extérieures au regard des populations sur leur Histoire et sur les jugements d'autrui. Troisièmement, elle permettrait de répondre concrètement à la question de la mise en place de partenariats, notamment quant à leur forme ou leur utilité. Cette question stratégique dépasse le simple point de vue économique. Les partenariats au service de la conservation génèrent un capital précieux qui présente au moins trois aspects. Le premier peut être qualifié de capital intellectuel, résultat d'une connaissance de plus en plus approfondie des lieux et de leur histoire. Le deuxième s'apparente au domaine social et concerne l'ensemble des relations entre protagonistes et acteurs, locaux ou extérieurs (création d'un réseau). Le troisième relève du domaine politique, de la gouvernance. Ces trois aspects caractérisent des modes de partenariats spécifiques et interdépendants et pourraient aussi définir des pratiques de conservation et de mise en valeur des biens historiques et culturels. Les connaissances acquises par la communication réciproque pourraient inspirer une pratique de la conservation qui se développerait au niveau relationnel pour finalement modifier les comportements et les formes institutionnelles. Enfin, il est important de souligner l'évolution des partenariats selon le niveau de développement, mais surtout selon les relations que chaque pays définit entre le droit, les capacités et les fonctions (voir A. Sen).

Enrico Fontanari, Italien, urbaniste est Directeur des projets et politiques de recherche et conservation pour les centres historiques et professeur d'urbanisme et d'aménagement paysager à l'IUAV (Italie). Il a plus de 20 ans d'expérience en aménagement du territoire et planification urbaine dans des centres historiques en Europe, dans le bassin méditerranéen, et en Amérique latine. Il a organisé et participé à de nombreux séminaires et a écrit plusieurs publications sur l'urbanisme, la conservation urbaine et sur des projets de réhabilitation.

La culture comme vecteur d'un développement urbain équilibré

par Jean-Marie Vincent

Cet article évoque les politiques françaises de protection du patrimoine et de développement urbain dans le contexte de la décentralisation et explique comment, grâce à l'accord de coopération signé avec l'UNESCO, l'approche française a pu bénéficier à d'autres pays, régions et villes.

La culture, et plus particulièrement le patrimoine, s'affirment en France comme un vecteur puissant de développement urbain équilibré. L'expérience française dans ce domaine ne date pas d'aujourd'hui. Dans les années 1960, en raison de l'afflux massif des populations rurales attirées par l'essor industriel, et face aux bouleversements de nos cités que les idées modernistes et hygiénistes encourageaient, le Premier ministre français de la culture, André Malraux, avait fait adopter par le parlement la loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés dont nous célébrons cette année le quarantième anniversaire. Cette loi permettait de traiter le cœur historique d'une ville comme un ensemble patrimonial cohérent géré en tant que tel par un « plan de sauvegarde et de mise en valeur ». Aujourd'hui, 98 centres historiques, soit 7.000 hectares urbains abritant environ un million d'habitants, sont ainsi sauvegardés et mis en valeur, et sont redevenus les lieux emblématiques et symboliques de leurs villes. Après les errements de la première décennie au cours de laquelle ces opérations ont eu fâcheusement tendance à transformer ces secteurs sauvegardés en lieux réservés aux seules activités administratives et touristiques et à l'habitat de classes privilégiées, leur gestion actuelle vise au contraire à en faire des lieux de vie, ouverts à la diversité sociale avec des programmes de logements sociaux dans des îlots réhabilités. Les secteurs sauvegardés redeviennent ainsi peu à peu le cœur de nos cités, animés par la vie quotidienne des habitants, ce qui n'exclut évidemment pas l'accueil de visiteurs étrangers de plus en plus nombreux.

La première vague de décentralisation des institutions françaises, en 1983, a encouragé cette évolution. D'une part les maires se sont sentis davantage responsables de la gestion de leurs cités, et la valorisation de leur patrimoine leur est apparue comme l'un des moyens les plus efficaces pour en renforcer l'image de marque d'abord aux yeux de leurs administrés, ensuite vers l'extérieur pour attirer des activités économiques de diverses natures. C'est ainsi que se sont mis progressivement en place, en partenariat entre l'Etat et la municipalité, des plans de gestion patrimoniale annexés au document d'urbanisme : les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). A ce jour, 350 ZPPAUP ont été créées et 600 autres sont à l'étude. Se sont en outre multipliées d'autres actions de valorisation, telles que le label « Villes et pays d'art et d'histoire » attribué aujourd'hui à 130 villes ou associations de communes qui se sont engagées, par convention avec l'Etat, à valoriser leur patrimoine, à sensibiliser et associer leur population à sa conservation, et qui, en s'appuyant sur le réseau qu'elles constituent, conduisent en commun des actions de promotion sur le plan national et international.

C'est pourquoi nous avons été particulièrement sensibles à la reconnaissance par l'UNESCO de l'effort fait par la France pour sauvegarder son patrimoine urbain. En effet, outre des monuments et des sites français, figurent sur la Liste du

patrimoine mondial : le site urbain des rives de la Seine à Paris, la cité emblématique de Carcassonne, restaurée par Eugène Viollet-le-Duc, la ville de Lyon, l'antique Lugdunum (premier secteur sauvegardé de France, doté de plusieurs ZPPAUP et du label Ville d'art et d'histoire).

La France et l'UNESCO ont établi un partenariat pour assister l'action de celle-ci en faveur du patrimoine

Signée le 16 octobre 1997, une Convention de coopération pour la protection du patrimoine associe le Gouvernement français, au travers de ses administrations compétentes, à l'action de l'UNESCO dans ce domaine, et notamment pour « la protection, la restauration et la mise en valeur des ensembles urbains ou des villes protégées ». Cette coopération est fondée sur l'ancienneté de l'expérience française dans ce domaine qui lui permet d'identifier des solutions et processus positifs, mais aussi des « fausses pistes » dont il faut se garder. Elle n'est en effet pas fondée sur une soi-disant « exemplarité française » – aucun pays ne peut prétendre à cela – mais sur une capacité à offrir un panel très large d'expérimentations, plus ou moins réussies, basés sur des savoir-faire professionnels interdisciplinaires confirmés. Il est intéressant, pour mieux situer le champ de cette coopération, de citer l'un des considérants de cette Convention qui précise que « patrimoine et modernité, développement culturel et développement social sont intimement liés et représentent des enjeux essentiels pour les villes de demain ». Il est tout aussi intéressant de noter que cette Convention a été élargie, par avenant en date du 16 février 2000, au champ du patrimoine naturel, accompagnant ainsi l'UNESCO dans son évolution vers une conception de plus en plus globalisante et cohérente du patrimoine mondial. La France peut ainsi, comme le font d'autres pays dotés d'une expérience comparable, et notamment l'Italie et l'Espagne, proposer à ses homologues un panel de références concrètes très diverses, appuyé sur un appareil théorique et critique permettant la transposition des expériences françaises, non directement reproductibles, au contexte spécifique de chacun des pays demandeur de son assistance.

Cette coopération s'inscrit dans un mouvement croissant de décentralisation

La France cherche aujourd'hui à franchir une nouvelle étape dans la décentralisation, convaincue, pour ce qui concerne le patrimoine sous toutes ses formes et notamment pour le patrimoine architectural, urbain et paysager, qu'il faut de plus en plus mettre en synergie le rôle de l'Etat, chargé de maintenir la cohérence des politiques de protection et l'égalité des moyens d'intervention sur l'ensemble du territoire national, et celui des collectivités territoriales qui sont, par leur proximité, les mieux placées pour assurer la responsabilité de la gestion quotidienne de ce patrimoine. C'est pourquoi nous recherchons et encourageons, aussi systématiquement que possible, la relation directe entre la ville étrangère demandeuse d'une telle coopération et une ville française, choisie bien sûr pour la conviction et l'implication de ses élus et pour la qualité de ses réalisations. C'est le cas, en particulier de Chinon, belle ville médiévale dotée d'un secteur sauvegardé et du label Ville d'art et d'histoire, englobée depuis peu dans le site du Val de Loire classé au patrimoine mondial, et qui apporte ainsi son assistance à plusieurs villes asiatiques : Luang Prabang en RDP du Laos et les villes de l'Est de la Chine. Son sénateur-maire n'est autre qu'Yves Dauge, qui est conseiller auprès de l'UNESCO. Nous avons constaté avec intérêt que cette pratique se développe également en Italie, puisque Urbino apporte son concours à la ville indienne de Pondichéry. Il nous semblerait enrichissant pour tous que ce mode de partenariat décentralisé fasse l'objet d'une confrontation internationale des expériences. Précisons enfin que les responsables et experts français qui participent à cette coopération, et j'ai le plaisir et l'honneur d'être de ceux-ci, se sentent avant tout bénéficiaires

de ces échanges. Présenter à des représentants d'autres pays sa propre expérience en les accueillant chez soi, aller jouer auprès d'eux le rôle de conseil dans la définition de ce qui devra être leur propre démarche, inévitablement différente de la nôtre même si elle tend au même but, c'est une expérience d'une extrême richesse dont on sort plus lucide vis-à-vis de son action quotidienne, plus inventif grâce au regard des autres et à la découverte d'initiatives différentes et innovantes.

Jean-Marie Vincent, Français, préside l'Inspection générale de l'architecture et du patrimoine au ministère de la Culture et de la communication. Il coordonne les actions liées au patrimoine et à la promotion d'une architecture de qualité à travers des programmes et des politiques gouvernementales. Il participe à de nombreux projets dans ce domaine. Historien, il a travaillé dans un premier temps comme chercheur à l'"Inventaire général des monuments et richesses" à Aix-en-Provence (France), puis comme chef de service pour la Région Centre. Il travaille aux ministères de l'Équipement et de la Culture depuis plusieurs années comme Directeur-adjoint de l'Inspection générale.

Etudes de cas



Mexico, Mexique

© UNESCO, A.Abbe

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

Introduction

par Yves Dauge

Peut-on voir la ville ?

La question d'identité est au cœur de la problématique du centre et de la périphérie. En effet, le sentiment d'appartenance et d'identification ne peut se construire que si la ville est appréhendée dans son ensemble.

La première question qui se pose est celle de la relation entre la ville et les zones rurales. Cet espace entre la fin de la ville et le début de la campagne est trop souvent délaissé et cette politique de laissez-faire détruit la campagne sans faire la ville pour autant.

Le deuxième thème abordé sera celui du logement social : les centres historiques doivent rester des lieux de vie, c'est-à-dire des lieux habités. Moderniser les logements (éradiquer l'insalubrité, mettre l'eau et le confort) représente un coût élevé, qui exclut les populations les plus défavorisées. Or, préserver la mixité est essentiel pour que la ville reste un lieu d'échange. Maintenir les populations à revenu modeste dans le cœur des villes représente donc un véritable défi, que seules des politiques volontaristes et des moyens financiers importants peuvent relever.

La troisième question est celle de l'activité économique et de service. Les centres ont perdu trop d'habitants, et représentent un espace de plus en plus réduit (en pourcentage de l'urbanisation), alors même qu'ils ont accaparé beaucoup de services, privés et publics. Cet excès de services peut les dénaturer : l'omniprésence des banques, des touristes et des agences de voyage transforme les centres en "villes mortes" le soir venu. Cette activité met en danger l'équilibre entre les diverses fonctions que le centre doit assurer. Il s'agit là d'un problème très difficile à gérer : comment préserver une ville active génératrice d'emploi sans la réduire pour autant à une vitrine commerciale et détruire sa dimension culturelle ? C'est le cœur de la problématique : comment maintenir des villes actives, sans que cette activité soit destructrice de la ville ?

Enfin se pose la question institutionnelle : nos politiques doivent s'inscrire dans des politiques publiques nationales. Le secteur privé doit être un acteur reconnu et partenaire, mais parce que c'est l'identité même de la ville et des centres anciens qui est en jeu, cette identité ne peut être portée que par un projet politique permettant l'équilibre dans la durée, à l'échelle appropriée. Force est de constater que s'en remettre purement et simplement au jeu des marchés et du privé, c'est courir à la destruction des villes. Il faut défendre activement la prééminence du projet politique national et garantir une place importante à l'Etat et au droit, corrélée par les conventions internationales de l'UNESCO. Parallèlement, le mouvement de décentralisation doit mobiliser les collectivités locales et les citoyens : il faut tenir les deux bouts de la chaîne et non pas opposer la ville à l'Etat. A la fois affirmer les politiques publiques et les démocratiser. Le prince d'Urbino voulait ouvrir la ville aux citoyens : il faut garder cette idée. Le défi est de décentraliser et démocratiser, à travers l'implication soutenue des populations, des comités de quartiers, des associations de rues, et ainsi se rapprocher de l'espace de vie que le citoyen a l'habitude de fréquenter. Parce qu'il voit constamment cet espace de vie quotidien, il faut vivre avec lui cet espace. Aussi parfait soit-il, un plan de mise en valeur et de protection n'aura aucun impact s'il n'est pas pris en charge par la population. L'identité doit être portée par chaque citoyen : si chaque citoyen est fier de sa ville, parce qu'il en comprend la valeur patrimoniale, la ville sera défendue par ses habitants autant que par les lois.

Yves Dauge, Français, est Sénateur d'Indre-et-Loire et Maire de la ville de Chinon (France). Diplômé en droit, politique et sciences économiques, il a étudié à l'Institut économique de l'Université du Colorado et à l'Institut des affaires internationales de Harvard (EU). De 1963 à 1965, Yves Dauge fait partie du cabinet d'Edgar Pisani, successivement aux ministères de l'Agriculture, et de l'Infrastructure, de l'équipement et des transports ; puis, en 1981, au cabinet de Pierre Mauroy, alors Premier ministre ; de 1982 à 1985, Yves Dauge devient Directeur de l'aménagement du territoire et des paysages au sein du ministère de l'Infrastructure ; Président de la Mission inter-ministérielle pour la coordination des grands travaux de l'architecture et de l'aménagement entre 1985 et 1988, il est aussi Conseiller spécial auprès de Maurice Faure, Ministre de l'Infrastructure en 1988, et Président de la Délégation interministérielle pour la ville et le développement social urbain entre 1988 et 1991. Dès lors, il devient responsable de la « Ville, l'aménagement et les périphéries » auprès du Président de la République, François Mitterrand et ce jusqu'en 1995. Maire de Saint Germain-Sur-Vienne de 1971 à 1989, puis de Chinon depuis 1989, Yves Dauge a aussi été plusieurs fois élu au sein du Département et de la Région, Membre de l'Assemblée Nationale de 1997 à 2001, et Sénateur depuis 2001. Depuis 1995, il est conseiller spécial sur les questions urbaines auprès de l'UNESCO.

Protection du patrimoine et décentralisation

par Yves Dauge et Minja Yang

Diversité culturelle et gouvernance locale

« La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échange, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconstruite et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures. » Cette citation extraite de l'article 1 de la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, en 2001, a des conséquences d'une grande portée sur la gouvernance du patrimoine. Au cours de l'Histoire, la domination d'un groupe sur un autre s'est accompagnée de diverses formes d'actes iconoclastes. L'assujettissement des individus entraîne dans bien des cas le refus des droits culturels des vaincus ou, dans d'autres formes plus subtiles, l'établissement de conditions objectives qui ont abouti à la disparition ou à l'assimilation de la culture minoritaire par la force dominante. Mais la « culture », tout comme les manifestations collectives des réalisations intellectuelles de l'humanité qui ont donné les coutumes et la civilisation d'une période ou d'un peuple particulier, est par nature dynamique et universelle. De plus, les sociétés ont défini différemment la valeur du patrimoine culturel au cours des générations.

Certes, les auteurs de la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, comme ceux de la *Convention du patrimoine mondial*, trente ans plus tôt, n'ont jamais considéré la culture de manière statique et globale. Si ces instruments internationaux entendent protéger le patrimoine culturel dans sa diversité, ce n'est certainement pas pour miner le processus d'acculturation qui est la source de créativité des cultures à travers le monde.

La diversité culturelle, en particulier, implique la protection des droits culturels pour tous et relève, par conséquent, de la démocratie. Bien que le patrimoine, dans son ensemble, ait été créé et soit entretenu sans intervention de l'Etat, force est de constater que les gouvernements jouent un rôle en ordonnant de grands travaux à des architectes et artistes de renom, ou en encourageant et en guidant la créativité de leurs concitoyens. Avec l'extension de la notion de « patrimoine » qui, jusqu'à ces dernières années, se limitait aux chefs-d'œuvre monumentaux, des témoignages plus modestes de la créativité de gens ordinaires sont désormais admis au même titre que ceux qui ont un impact universel. Les paysages ruraux façonnés par l'homme, les lieux de culte et les monuments consacrés à la prière et aux rites dans toutes les religions laissent leur empreinte, tout comme l'architecture vernaculaire et le patrimoine industriel racontent l'histoire locale en transmettant les valeurs et les modes de vie régionaux face aux phénomènes mondiaux. Cette diversité du patrimoine qui témoigne des croyances, du mode de vie et de la production liés à la spécificité de chaque contexte physique et environnemental et de chaque époque, constitue la richesse culturelle de notre planète. Et c'est ce qui doit être aujourd'hui le fondement de la politique patrimoniale de chaque Etat, nation et communauté. La destruction irréversible, tragique, du patrimoine est quotidienne, et ce malgré la prise de conscience croissante des valeurs culturelles et patrimoniales et leur défense dans de nombreuses régions du globe. Le développement économique incontrôlé qui résulte de la surexploitation des ressources naturelles, de la surproduction et de l'urbanisation anarchique, est responsable de la destruction continue des espaces naturels, des paysages ruraux, des centres historiques urbains, des villages et des monuments.

Le rôle protecteur de l'Etat a gagné de l'importance au fil du temps. Mais les Etats qui doivent assurer la défense du patrimoine ont été et sont souvent encore responsables de travaux publics mal conçus et, pire encore, de guerres qui ruinent le patrimoine. Devant la raison d'état invoquée, pour le bien-être collectif des citoyens, la démocratie doit offrir un système de contrôle et d'équilibre. Comme le gouvernement s'en remet aux citoyens, les autorités locales sont amenées peu à peu à adopter et appliquer des politiques, y compris dans le domaine du patrimoine. Dans bien des pays le processus de décentralisation s'inscrit dans le cadre du processus démocratique contemporain, ce qui conduit au transfert d'une plus grande part d'autorité du gouvernement central au profit des collectivités locales qui acquièrent de plus en plus d'autonomie. Mais, les connaissances locales ont besoin d'être étayées par des compétences, des outils et un programme d'actions nécessaires à la protection et à la valorisation du patrimoine. Les autorités locales et leur communauté sont des acteurs irremplaçables dans la gestion des rapports complexes entre le patrimoine et le développement avec la bonne articulation des relations et la répartition des tâches et des responsabilités avec l'Etat.

Instrumentation internationale, nationale et locale

La volonté collective des Etats par la voie des Nations Unies, et notamment de l'UNESCO, a abouti à la mise en place de directives sur l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Un ensemble de lois internationales sur la protection du patrimoine est apparu peu à peu. Même si la législation nationale est inégale et incomplète selon les pays, les instruments normatifs internationaux constituent un cadre d'évolution et d'amélioration des lois nationales. La *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (1972) appartient à ce corpus législatif qui donne un élan au mouvement fondamental de reconnaissance de la diversité du patrimoine et de sa valeur universelle.

La Convention affirme la souveraineté de chaque Etat et par conséquent sa responsabilité pour la mise en vigueur d'une législation nationale pour assurer le respect du traité international. A l'occasion du 30^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*, l'UNESCO a souligné l'importance pour les Etats d'ouvrir le vaste domaine du patrimoine à la société civile en conférant une responsabilité accrue aux collectivités locales. Il s'agit moins d'une alternative au prédominant de l'Etat que d'une politique complémentaire qui est, en outre, étroitement liée à l'histoire du patrimoine. On pourrait même dire que la décentralisation n'est pas seulement un transfert de compétence de l'Etat vers les collectivités locales, mais avant tout la reconnaissance d'une légitimité des gouvernements locaux, au nom de leurs électeurs, à définir et à mettre en œuvre des politiques.

Mobilisation fondée sur la citoyenneté

Aujourd'hui, dans le conflit entre les mécanismes qui détruisent le patrimoine de l'humanité et les forces qui luttent pour le protéger, les Etats et les organisations internationales doivent savoir comment impliquer et rendre responsables les acteurs locaux – les autorités locales, les habitants et les organisations non gouvernementales.

A l'occasion du 30^e Anniversaire de la Convention de 1972, l'UNESCO a organisé avec le soutien du Sénat français, une conférence internationale intitulée « *Le patrimoine mondial, enjeu de la décentralisation* », première d'une série de rencontres internationales formant ensemble un *Congrès virtuel sur la gestion du patrimoine mondial* et reliées entre elles par le réseau Internet. Les manifestations qui ont suivi à Alexandrie, Beijing, Dakar, Mexico, Strasbourg et Tours, chacune sur différents thèmes relatifs à la gestion du patrimoine, avaient comme objectif d'engager les gouvernements locaux et les citoyens à assumer des responsabilités accrues en matière de gouvernance locale et démocratique pour la protection et la promotion de la diversité culturelle. Le choix de politiques mieux « partagées » et « acceptées » par un plus grand nombre d'élus et de citoyens favorise une plus grande mobilisation locale. C'est indispensable pour l'efficacité de la *Convention du patrimoine mondial* et cela le sera d'autant plus pour la *Convention du patrimoine immatériel* dont le texte a été soumis à l'examen de la Conférence générale de l'UNESCO en 2003, en conformité avec la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* adoptée en 2001.

La loi avant tout

En prônant la gouvernance locale par le biais de la décentralisation, la première phase d'intervention consiste à prendre les mesures juridiques nécessaires.

La situation juridique de chaque pays fixe la ligne de conduite :

- L'Etat peut confier, dès le départ, les droits et les responsabilités à une région ou à une autorité locale. Ce transfert de compétence doit cependant se faire dans des conditions juridiquement définies par l'Etat. Il convient d'évaluer le risque d'abus éventuel et, si besoin est, de renforcer la législation nationale pour superviser les autorités locales dans l'exercice du transfert de compétence. L'Etat peut déléguer ou donner aux gouvernements locaux le pouvoir d'interpréter, dans les limites du règlement, certains points de droit ou, dans certaines régions, une loi régionale peut venir remplacer la loi nationale pour répondre à des particularités locales ou protéger le patrimoine qui n'a pas encore été officiellement recensé.

Cette pratique a déjà cours dans beaucoup d'Etats fédéraux où les régions jouent historiquement un rôle politique important.

La décentralisation doit être évaluée à la lumière de quatre variables : la loi qui s'applique à tous, le pouvoir de l'Etat de

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

l'appliquer, le pouvoir des régions et des collectivités locales, et le degré de conscience des citoyens et le contrôle qu'ils peuvent exercer en saisissant la justice. Plus la loi est stricte, mieux le citoyen est informé et organisé, et plus la décentralisation peut se renforcer.

Les situations varient considérablement, ce qui oblige l'UNESCO et les Etats à mener de sérieuses évaluations avant de recommander l'avancement du processus de décentralisation qui doit s'accompagner d'une assistance technique et financière. Le premier niveau de coopération se situe donc entre l'Etat et les autorités locales afin d'assurer les conditions de la réussite.

- L'Etat peut cogérer la responsabilité avec les autorités régionales, provinciales et locales. Son degré de participation peut dépendre de la particularité du problème et évoluer au fil du temps. Cette approche a l'avantage de garantir la responsabilité et la compétence des partenaires. Elle doit impliquer la participation des citoyens en offrant plus de transparence, d'éducation et d'explications.

La France a expérimenté ces mesures à l'époque où les principales lois de décentralisation ont été votées en 1982. S'agissant du patrimoine, la commission nationale a été complétée plutôt que remplacée par des commissions locales, départementales et régionales pour les « secteurs sauvegardés », les sites et les appellations. Ces commissions locales se composent de représentants de l'Etat, d'élus et d'experts. Cette pratique de la responsabilité partagée devrait être renforcée. La procédure de protection décentralisée connue sous le nom de Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) a été créée en 1982 pour donner un rôle plus important aux collectivités territoriales. Les projets sont développés par les élus, soumis à des auditions publiques et validés par la commission du patrimoine régional. Cette forme de partenariat décentralisé est très satisfaisante.

La pratique importe plus

Outre la loi qui accorde plus de responsabilité aux acteurs locaux, la pratique et l'action journalière sont nécessaires pour assurer le progrès grâce à la décentralisation, notamment :

- en transmettant le savoir et, par conséquent, la formation,
- en développant les ressources humaines locales pour la prise de décision en matière de gestion,
- en prenant des initiatives en faveur d'une approche qui reconnaît la valeur des lieux, des modes de vie et des activités que l'on néglige trop souvent,
- en développant la capacité d'organisation des collectivités et des acteurs locaux à l'intérieur de la ville ou dans un secteur plus étendu, pour intégrer la dimension du patrimoine dans leur politique de développement.

La condition préalable inhérente à cette pratique est l'existence d'une politique de préservation consignée dans la législation nationale ou locale et des outils mis au point par les dirigeants locaux avec les habitants. Ce processus de planification doit donner la possibilité aux personnes d'acquérir des compétences qui seront utilisées à l'échelon local. Les documents, qui sont normatifs, couvrent aussi le savoir-faire indispensable. Si une norme vient d'un niveau supérieur et qu'elle n'exprime pas formellement une réalité locale, il n'y aura pas conformité. Si elle n'est pas accompagnée d'une capacité de mise en œuvre spécifique, elle restera théorique. C'est pourquoi le soutien et la mobilisation sont essentiels.

Les instruments et les compétences en matière de gestion appliqués à la préservation du patrimoine exigent aussi de créer auprès des responsables locaux des agences techniques et de médiation capables de concevoir des politiques, de dialoguer avec les habitants et d'appliquer strictement les principes établis, mais avec une volonté d'engagement et d'éducation.

La pratique décentralisée de la protection du patrimoine et les activités promotionnelles doivent assurer que :

- les monuments seront sauvegardés grâce aux nouvelles utilisations qu'on leur attribuera,
- l'habitat traditionnel sera restauré en montrant qu'il est possible de le moderniser et d'y installer le confort moderne,
- les marchés et les rues commerçantes traditionnelles seront préservés avec le maintien des services et des activités de proximité,
- les quartiers historiques des villes et des agglomérations seront rénovés et ravalés s'ils restent habités et s'ils continuent à jouer leur rôle dans les échanges culturels et économiques en contribuant au développement des villes dans leur ensemble,
- les principaux sites protégés se poseront en modèles de développement urbain durable.

Cela montre que ce n'est pas tant la préservation qui est en jeu et que c'est moins un problème de conservation des monuments, mais plutôt une question plus complexe de développement et de gestion des villes et des paysages qui ont un important patrimoine à offrir.

On trouvera peut-être la réponse dans les valeurs du patrimoine vivant qui est porteur des valeurs de la modernité.

Bien que l'Etat et le droit servent nécessairement à encadrer la politique de protection du patrimoine, ce sont les collectivités locales, les régions et les villes qui vont au-delà du droit pour créer, en relation étroite avec la population locale, l'alchimie subtile entre les éléments matériels et immatériels du patrimoine favorisant le développement durable.

Les conditions de la réussite

Comment mobiliser les ressources locales en faveur du patrimoine ? La clé du succès se trouve sûrement dans une certaine forme de culture locale qui existe et doit être mobilisée ou qui est faible ou a disparu et doit être alimentée, si ce n'est ravivée. Elle repose également sur l'organisation des acteurs locaux capables de gérer les rapports entre patrimoine et développement.

C'est là où « la coopération décentralisée » peut se révéler précieuse, avec le soutien du gouvernement central à l'égard des collectivités territoriales, entre communautés d'un même pays ou entre plusieurs pays et, surtout, entre le Nord et le Sud. Pour être efficace, ce soutien doit se fonder sur un échange et non sur une relation à sens unique de concessions de part et d'autre. Il y a des exemples de coopération qui ont donné des résultats remarquables et, surtout, beaucoup d'espoir, mais leur succès est lié au respect des règles.

C'est la promotion de ces principes – la *Convention du patrimoine mondial* et les autres traités multilatéraux sur le patrimoine et la protection de l'environnement à travers la coopération internationale – que l'UNESCO entend appliquer avec un ensemble de partenaires : agences de coopération multilatérale et bilatérale, gouvernements national et local, membres du Parlement, instituts de recherche et d'apprentissage, syndicats et associations professionnelles, société civile – afin d'engager les peuples vers l'objectif de la création d'une société juste et démocratique pour la reconnaissance et la jouissance de la culture.

En ce 30^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*, le but de l'atelier d'Urbino sur les villes est d'apporter de nouvelles contributions à la politique du patrimoine urbain afin de donner aux villes un visage plus humain.

Yves Dauge, Français, est Sénateur d'Indre-et-Loire et Maire de la ville de Chinon (France). Diplômé en droit, politique et sciences économiques, il a étudié à l'Institut économique de l'Université du Colorado et à l'Institut des affaires internationales de Harvard (EU). De 1963 à 1965, Yves Dauge fait partie du cabinet d'Edgar Pisani, successivement aux ministères de l'Agriculture, et de l'Infrastructure, de l'équipement et des transports ; puis, en 1981, au cabinet de Pierre Mauroy, alors Premier ministre ; de 1982 à 1985, Yves Dauge devient Directeur de l'aménagement du territoire et des paysages au sein du ministère de l'Infrastructure ; Président de la Mission inter-ministérielle pour la coordination des grands travaux de l'architecture et de l'aménagement entre 1985 et 1988, il est aussi Conseiller spécial auprès de Maurice Faure, Ministre de l'Infrastructure en 1988, et Président de la Délégation inter-ministérielle pour la ville et le développement social urbain entre 1988 et 1991. Dès lors, il devient responsable de la « Ville, l'aménagement et les périphéries » auprès du Président de la République, François Mitterrand et ce jusqu'en 1995. Maire de Saint Germain-Sur-Vienne de 1971 à 1989, puis de Chinon depuis 1989, Yves Dauge a aussi été plusieurs fois élu au sein du Département et de la Région. Membre de l'Assemblée Nationale de 1997 à 2001, et Sénateur depuis 2001. Depuis 1995, il est conseiller spécial sur les questions urbaines auprès de l'UNESCO.

Minja Yang, Japonaise, est Directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est diplômée d'un BA en sociologie du développement de l'Université de Georgetown (Washington DC), d'un MA en sciences politiques et un post-graduate diploma en théorie politique de l'Ecole des études orientales et africaines (SOAS) de l'Université de Londres. Après avoir été journaliste sur des sujets économiques à Bangkok et Hong Kong, elle rejoint le Haut Commissariat des Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) en 1979, travaillant à Bangkok, puis Tokyo jusqu'en 1985, elle travaille à la Commission indépendante pour les causes humanitaires internationales (ICHI) et au UNHCR à Genève jusqu'en 1989 date à laquelle elle rejoint l'UNESCO où elle travaille au Cabinet du Directeur général, successivement comme Chef de l'unité d'urgence du bureau des activités opérationnelles (1990), Chef du comité de pilotage intersectoriel sur le Cambodge et Chef de l'unité d'Angkor (1992-94) avant de rejoindre le Centre du patrimoine mondial en 1994 comme Chef de l'unité Asie Pacifique et responsable de l'unité d'information. Elle est nommée Directrice adjointe au Centre du patrimoine mondial et coordinatrice du programme des villes du patrimoine mondial en 1999.

Authenticité, intégrité et Convention du patrimoine mondial

par Jukka Jokilehto

La protection du patrimoine a pour fondement l'évaluation de sa valeur. Dans le cas des villes historiques, cette évaluation est d'autant plus complexe qu'il s'agit de zones dynamiques, qui évoluent au fil du temps. Cette communication explique les critères à envisager en identifiant l'authenticité et l'intégrité des villes historiques.

Le nombre de zones urbaines historiques inscrites sur la Liste du patrimoine mondial n'a cessé de s'accroître. En vertu de la Convention du patrimoine mondial, les villes historiques

entrent dans la catégorie des 'groupes de constructions' qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle. Il peut s'agir de sites archéologiques qui ne sont plus habités ou de villes historiques habitées qui continuent de se développer et de changer. Les uns sont 'statiques', auquel cas les critères d'authenticité et d'intégrité peuvent évoquer une situation relativement 'inchangée'. Les autres, qui se rapportent à une communauté vivante devant répondre à des besoins vitaux, sont sujets au changement, donc 'dynamiques'. Il va sans dire que la conservation et la gestion de ces sites posent des types de problèmes très différents. La conservation-restauration moderne est définie comme un processus décisif qui commence par la reconnaissance de la ressource patrimoniale et de son importance. L'identification des valeurs du bien concerné est donc une partie fondamentale de ce processus. Les valeurs étant différentes d'un bien à l'autre (et d'une époque à l'autre), il ne suffit pas de fonder la restauration sur des 'principes établis'. Mieux vaut donc reconnaître le bien et ses valeurs chaque fois qu'on entame un processus de conservation-restauration. Cette reconnaissance forme également la base des processus de suivi. Les valeurs culturelles sont liées aux notions d'authenticité et d'intégrité du site ; la perte de l'une ou de l'autre entraîne en général un affaiblissement de ces valeurs. La notion d'authenticité peut être évaluée par rapport au sens et à la qualité du site ou de l'objet concerné et faire référence à trois différents aspects :

- l'aspect créatif-novateur de l'activité humaine ;
- la preuve historique et documentaire de cette activité ;
- la condition socioculturelle de la communauté qui engendre des valeurs dignes d'intérêt.

Le premier aspect s'applique à la forme et à la qualité de la conception de l'aménagement urbain, de l'architecture et des caractéristiques techniques. Le deuxième aspect concerne l'historicité du tissu urbain en référence à une époque et à des périodes de construction significatives. Le troisième aspect, en revanche, se réfère à la condition socioculturelle de la communauté et à ses motifs, s'agissant du maintien ou de l'évolution du tissu traditionnel ou de l'occupation des sols. Dans chaque cas, le test d'authenticité doit être fondé sur une juste évaluation des paramètres pertinents que sont la conception, les matériaux, l'exécution et l'environnement (Orientations, 1999), ainsi que les traditions, l'usage, les fonctions, etc., comme cela est indiqué dans le projet d'Orientations de 2000 (WHC-02/CONF.202/14B).

La condition d'intégrité appliquée aux quartiers anciens se réfère par la force des choses à un état acquis au fil du temps plutôt qu'à la condition d'intégralité, comme dans le cas des sites naturels – bien qu'il y ait des ressemblances dans les définitions. En ce sens, même un site archéologique avec des ruines peut avoir son intégrité. C'est ainsi que l'on peut parler de l'intégrité visuelle, de l'intégrité structurelle et de l'intégrité fonctionnelle d'une ville historique. L'intégrité visuelle correspond à une évaluation critique de la qualité esthétique d'un établissement humain vu dans son contexte. L'intégrité structurelle s'applique à la relation de ses différentes composantes par rapport à leur interaction fonctionnelle ou historique (par exemple, les constructions, les lotissements, les rues, les canaux et les jardins). L'intégrité fonctionnelle correspond à une évaluation critique des usages appropriés et des relations fonctionnelles au sein d'un établissement et de ses composantes – et par rapport à l'intégrité structurelle. L'importance accordée à la définition de l'authenticité et de l'intégrité d'une ville historique peut varier selon la condition historique et la valeur du bien proposé pour inscription. Quand toute une ville est typique d'une époque ou d'une culture sans qu'aucun développement ultérieur ne l'ait quasiment affectée, la référence de l'authenticité et de l'intégrité doit être cette condition historique particulière. Lorsqu'une ville a conservé un caractère évolutif exemplaire, avec une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de son histoire, l'évaluation d'authenticité et d'intégrité insiste

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

essentiellement sur la dynamique ainsi que sur les différentes étapes de son développement. L'exemple le plus parlant est peut-être celui de la survivance d'un 'centre historique', englobé dans une cité moderne, souvent évocateur d'une phase préindustrielle de la ville concernant une zone qui est encore ou était entourée de fortifications. Parfois, seuls des quartiers ou des secteurs limités ont survécu, illustrant encore un témoignage significatif d'un ensemble plus ancien qui mérite de retenir l'attention.

Alors que la principale référence par rapport à l'authenticité des quartiers anciens peut très bien être la véracité matérielle du tissu urbain (constructions, rues, canaux, ponts, jardins, etc.), un plan d'ensemble ou une conception de la zone urbaine tout entière aurait un poids considérable dans l'évaluation au regard du contexte. Pour ce qui est de l'authenticité et de l'intégrité des villes qui ont continué de se développer au fil du temps, la complexité réside dans l'évaluation des différentes phases par rapport aux éléments contemporains, au paysage culturel dans lequel s'intègre le site et aux fonctions de la communauté contemporaine. Dans les cas où seuls des secteurs de la vieille ville ont survécu, l'identification de l'authenticité se limitera aux zones concernées, alors que la condition d'intégrité doit tenir compte de la relation par rapport à l'ensemble. L'évolution permanente des zones avoisinantes impose des pressions qui peuvent avoir un impact important sur l'authenticité et l'intégrité du tissu historique. Dans le cas des sites archéologiques, les valeurs s'appliquent essentiellement au bien matériel dans son contexte. En revanche, dans le cas des 'villes historiques vivantes', il faut tenir compte de la valeur de l'utilisation et des fonctions contemporaines, ce qui complique évidemment le processus. Les villes ou les zones représentatives de la période industrielle moderne se heurtent à plusieurs difficultés qui vont de l'appréciation de la population aux problèmes d'entretien et de restauration. Dans les communes ou les villages, souvent composés de fragiles structures vernaculaires caractéristiques de la région, le test d'authenticité doit tenir compte des valeurs représentées par la communauté contemporaine et de la manière dont l'entretien et les soins journaliers sont assurés. Les établissements vernaculaires sont, en général, étroitement liés à l'utilisation des terres ; dans l'évaluation, il convient par conséquent d'accorder une attention particulière à la condition d'intégrité du paysage culturel dans lequel s'intègrent ces zones.

Jukka Jokilehto, *Finlandais, architecte-urbaniste, spécialisé dans la conservation architecturale, est conseiller de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial depuis 1999. Diplômé d'architecture et d'urbanisme de Helsinki (Finlande) et d'un doctorat en philosophie de l'Université de York (R.U.). De 1972 à 1998, il est adjoint au Directeur général de l'ICCROM. Il est l'auteur d'« Une histoire de la conservation architecturale » et co-auteur avec Sir Bernard Feilden des « Principes de gestion des sites culturels du patrimoine mondial » (ICCROM, 1993/1998).*

Protection de la morphologie urbaine des villes asiatiques

par Minja Yang

Cet article présente deux exemples de partenariat « ville – ville » négocié par l'UNESCO en vue de promouvoir le développement des capacités des autorités locales en matière de conservation urbaine. Les études de cas de deux anciennes capitales royales d'Asie du Sud-Est –

Hué et Luang Prabang – viennent illustrer le problème de la conservation et du développement des villes qui sortent de dizaines d'années de guerre et de privations.

La plupart des pays asiatiques disposent d'une législation nationale sur la protection des monuments historiques, mais rares sont ceux qui ont des cadres réglementaires appliqués à la conservation du tissu urbain historique. Durant les dix dernières années, certains pays de la région ont intégré la notion de zone historique dans leur politique d'urbanisme, mais les planificateurs se sont essentiellement bornés à limiter la hauteur des immeubles. Toutefois, la nécessité d'élaborer un plan de sauvegarde et de développement est de plus en plus reconnue, puisqu'il permet d'intégrer la conservation dans le processus de développement, valorisant ainsi le patrimoine comme vecteur de développement urbain. Ce processus, largement stimulé à l'origine par le tourisme pour « commercialiser » le patrimoine, est désormais complété par des programmes socioculturels du fait de la décentralisation politique et de la responsabilité croissante des autorités locales chargées de veiller au bien-être de leurs concitoyens.

Depuis 1996, pour répondre aux impératifs de la décentralisation, l'UNESCO a engagé un certain nombre de projets de « coopération décentralisée » entre les autorités locales des pays membres de l'Union européenne et des pays d'Asie, afin de promouvoir le développement des capacités institutionnelles des gouvernements locaux en matière de protection et de valorisation du patrimoine urbain. Plusieurs projets pilotes ont été entrepris pour préserver la valeur patrimoniale des centres historiques tout en assurant les impératifs de développement socio-économique de la ville dans son intégralité et, de ce fait les rapports entre centre et périphérie.

Ces projets supposent un partenariat entre les autorités municipales, provinciales et nationales, les universités, les responsables de l'industrie touristique et les habitants des villes asiatiques, ainsi que ceux des pays donateurs. En partant du principe que toute ville a sa propre dynamique, chaque projet n'a pas tenté d'imposer le modèle de conservation urbaine pratiqué dans les centres historiques des villes européennes mais a développé un modèle propre en commençant par évaluer l'état de conservation et identifier les problèmes. Les analyses ont fait ressortir les besoins suivants :

- Le renforcement du cadre juridique et administratif afin de promouvoir la conservation et le développement ;
- L'intégration d'un plan de sauvegarde des biens culturels dans le plan d'urbanisme général pour piloter les grands travaux publics, notamment dans le domaine des transports ;
- La documentation et les études architecturales, y compris la cartographie des ressources culturelles au moyen d'instruments tels que le Système d'information géographique (SIG) ;
- L'établissement de normes et de directives de construction pour la conservation et la réutilisation des bâtiments historiques ;
- La création de « centres consultatifs du patrimoine » gérés à l'échelon local pour faire respecter le plan de conservation et de développement ;
- L'établissement d'un système de micro-crédit ou d'un fonds d'aide géré à l'échelon local pour la conservation des bâtiments historiques privés ;
- L'élaboration de plans de développement touristique durable avec des conseils sur le financement de la conservation grâce aux revenus touristiques ;
- L'assistance technique en faveur d'activités éducatives et promotionnelles ; et
- La promotion de la participation de la communauté locale aux mesures de préservation.

Certaines activités entreprises dans le cadre de ce Programme de sauvegarde et de développement des villes du patrimoine mondial sont consacrées à l'impact du développement du

réseau de transport moderne sur la morphologie urbaine historique de Hué (Vietnam), Suzhou (Chine) et Luang Prabang (RDP Laos). La protection et la mise en valeur du cadre naturel de la ville ont fait l'objet d'une attention particulière dans l'exercice de planification de ces villes, notamment l'importance donnée au fleuve dans le paysage urbain pour affirmer l'identité urbaine. Le fleuve et le patrimoine, éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement pour ancrer le caractère urbain, sont devenus le pivot de presque tous les projets pilotes. Cela a conduit naturellement au lancement d'opérations de sauvegarde en période de crue, comme à Hué après les inondations de 1999, ainsi qu'à Luang Prabang où le Gouvernement et la Banque asiatique de développement ont été conseillés pour les travaux de consolidation des rives du Mékong et de la Nam Khan et la protection des zones humides urbaines.

La réhabilitation de jardins historiques en espaces publics urbains au lieu de monuments isolés est un autre aspect du Programme qui a été instauré à Suzhou (Chine) et à Lahore (Pakistan).

La protection des zones monumentales dans une ville en expansion pose la question de la continuité ou de la rupture architecturale. Les zones de monuments de Bhaktapur, Lalitpur/Patan et Katmandou illustrent la complexité d'un problème qui continue d'être débattu à travers le monde.

La question de l'authenticité revêt une importance fondamentale dans tous les projets pilotes puisque le tourisme culturel ouvre la voie à la conservation urbaine et au renouvellement culturel. Comment maintenir l'authenticité et qu'est-ce qui définit la falsification par opposition à l'évolution dans la tradition? Ces questions sont particulièrement pertinentes en Asie où le principal matériau de construction des anciens bâtiments est le bois qui par nature est périssable, de plus en plus rare et cher. Si l'on ne peut plus trouver de matériaux de construction traditionnels, qu'est-ce qui constitue la base de l'intégrité, si ce n'est l'authenticité de l'environnement bâti du centre historique ?

Le Programme aborde aussi les nécessités d'expansion de la ville historique. Comment le centre historique peut-il fixer l'identité de la ville tout entière ? Comment représenter le lien matériel et spirituel du centre historique et de ses abords, mais aussi, de la ville et sa périphérie dans l'instrument de planification ? Les projets urbains de Manille Intra Muros et le projet « Humaniser Bangkok » à Rattanakosin, centre historique de Bangkok, ont donné l'occasion de tester ces idées. Ordonné par l'Administration métropolitaine de Bangkok sous l'autorité du Gouverneur Pichit, l'aménagement de cinq espaces publics à Rattanakosin, avec la transformation de parcs de stationnement en espaces publics polyvalents et conviviaux, a clairement démontré l'importance d'un tel travail d'urbanisme.

Le principal obstacle que rencontrent tous les projets de conservation urbaine entrepris jusqu'à présent est celui de la pauvreté. Comment réhabiliter les bâtiments historiques situés dans des quartiers protégés sans faire partir leurs habitants qui sont, pour la plupart, trop pauvres pour maintenir les constructions en bon état ? Le « processus de réutilisation des bâtiments » est-il la seule solution possible ? Combien de cybercafés et de boutiques de souvenirs peut supporter un centre historique sans perdre l'esprit des lieux ? A Hoi An (Vietnam), Lijiang (Chine), Bhaktapur (Népal), Luang Prabang (RDP Laos) et dans bien d'autres centres historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, l'avènement du tourisme a offert plus de perspectives économiques, d'emploi et de liquidités. Mais le coût de la vie a aussi augmenté de façon spectaculaire sans améliorer pour autant la qualité de vie de la population. Malheureusement, dans certains cas, les

habitants les plus pauvres ont été contraints d'abandonner leur maison ancestrale à cause des normes de conservation imposées pour la réhabilitation de leur logement.

Ces événements ont amené le Programme des villes du patrimoine mondial à expérimenter des mesures de réduction de la pauvreté par la gestion durable du patrimoine. Voici les exemples de Luang Prabang et de Hué, anciennes capitales royales de la RDP du Laos et du Vietnam, où insuffler un développement social pour lutter contre la misère est devenu la préoccupation majeure.

Luang Prabang, RDP Laos : Législation et mesures incitatives

Agrémentée de palais, de pagodes, de temples, de maisons en bois sur pilotis au milieu d'une végétation luxuriante, Luang Prabang, ancienne résidence royale de la RDP du Laos établie sur les rives du Mékong, a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1995. Les liens exemplaires entre l'environnement naturel et bâti, la fusion unique du modèle traditionnel villageois avec la géométrie de l'ordre colonial français et l'harmonie de l'architecture vernaculaire laotienne et de l'architecture française représentent les valeurs universelles exceptionnelles de la ville reconnues par le Comité du patrimoine mondial. L'environnement est fragile et menacé par les pressions classiques du développement. En 1996, l'UNESCO a négocié un projet de coopération décentralisée entre la ville française de Chinon (Val de Loire) et les autorités provinciales de Luang Prabang, avec l'appui financier de l'Union européenne, du ministère français des Affaires étrangères et depuis 1999, de l'Agence française de développement (AFD). La stratégie principale vise à renforcer les capacités des autorités locales pour améliorer la gestion du patrimoine et la qualité de vie des habitants. La première étape a été de réviser la réglementation en vigueur et d'établir une législation nationale sur la protection du patrimoine qui a abouti en 1997 à l'adoption d'une loi sur la protection du patrimoine culturel national. Trois instances – un Comité national interministériel du patrimoine culturel et naturel, une Commission locale du patrimoine, et la Maison du patrimoine qui est un service de conseil technique relevant des gouvernements central et local – ont été créées pour encadrer la mise en place de politiques et de projets patrimoniaux, en particulier l'élaboration d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur finalisé en 2000, après une période de trois ans qui a débuté avec le recensement et la documentation, l'établissement d'un inventaire du patrimoine composé de constructions remarquables, de zones humides, de végétation, d'arts décoratifs et autres caractéristiques qui confèrent à la ville une atmosphère particulière. Plusieurs maisons en bois, des demeures coloniales, des monuments religieux et des espaces publics ont été réhabilités dans le cadre de stages de formation sur le terrain. Une Banque des matériaux traditionnels appartenant au Fonds d'aide à la population locale a été créée en vue d'inciter à la réhabilitation des résidences privées et de donner aux habitants les plus modestes la possibilité d'améliorer leur logement et leurs installations sanitaires les encourageant de ce fait à rester dans le centre-ville. La coopération pour les « Grands travaux des petits projets » entre l'UNESCO, Chinon, Luang Prabang et l'Agence française de développement a mis en place des travaux d'amélioration de l'infrastructure urbaine à petite échelle. Une étude, suivie de projets pilotes sur la protection des zones humides urbaines, a permis d'évaluer les besoins sanitaires, de faire des recommandations pour enrayer les maladies liées aux eaux stagnantes et de développer l'agriculture extensive et la pêche. Dans l'intérêt des touristes et de la population locale, les fêtes culturelles traditionnelles ont été remises à l'honneur. Toutes ces actions contribuent à donner à ce projet un caractère très vivant, fondé sur la participation collective à la conservation du patrimoine.

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

Entre 1995 et 2002, des fonds catalytiques s'élevant à 125 000 \$ provenant du Fonds du patrimoine mondial, ont permis de financer au titre du programme de coopération décentralisée des projets et des activités pour quelque 15 millions de dollars de subventions. L'UNESCO et la ville de Chinon, principaux partenaires des autorités de Luang Prabang dans cet effort de mobilisation, ont été entre autres soutenues par le Gouvernement français, la région Centre, l'Union européenne, l'Agence française de développement, les Volontaires du PNUD/ONU, l'Agence norvégienne pour le développement international (NORAD).

Le rôle stratégique de la Maison du patrimoine mérite une attention particulière. Tout en étant un service consultatif communautaire au sein du gouvernement provincial, chargé d'évaluer tous les permis de construire et d'offrir une aide gratuite pour établir les plans de rénovation de maisons traditionnelles, elle est aussi devenue l'agent local des activités d'aide internationale, fournissant l'assistance technique et administrative. A long terme, le rôle principal de la Maison du patrimoine sera de conseiller et de superviser les travaux publics et privés. Toutefois, le manque de compétences techniques des entreprises du bâtiment l'oblige à exécuter directement les travaux publics et à aider les propriétaires privés à mener à bien leurs travaux de réhabilitation. La portée des études, les analyses, le soin et l'attention dont font l'objet toutes les interventions menées par la Maison du patrimoine, servent ainsi à former les entreprises du bâtiment locales et nationales qui adoptent alors des critères de travail plus rigoureux.

Le Fonds d'aide à la population locale (pour l'amélioration de l'habitat), placé sous l'autorité du Comité local, a été créé avec l'appui de l'UNESCO, de l'Agence française de développement et de la Commission européenne. Il ouvre la voie à un futur service municipal de prêt au logement destiné surtout aux plus pauvres. En attendant de finaliser les modalités des prêts et des subventions et d'obtenir l'accord du gouvernement permettant d'inclure une taxe sur le patrimoine dans la taxe globale sur le tourisme, les crédits disponibles ont servi à créer une Banque de matériaux de construction traditionnels qui s'ajoute aux mesures incitatives des projets de réhabilitation.

Une autre innovation du projet de Luang Prabang est le « Contrat de village ». Il s'agit d'un mode d'exécution des travaux publics selon lequel le chef de chaque secteur urbain (*baan* ou village) dirige le processus de décision collectif pour définir les travaux publics à petite échelle que va financer l'Agence française de développement, favorisant clairement la gouvernance démocratique à l'échelon local. La responsabilité citoyenne dans le respect des règles de construction et l'entretien partagé des installations publiques qui relèvent du



Luang Prabang, RDP Laos

© ADUC

« Contrat de village » ont ajouté une nouvelle dimension à la tradition ancestrale de la gouvernance participative.

Huế, Vietnam : l'esprit du Feng Shui

Les principes du *Feng Shui* (littéralement « le vent et l'eau », la disposition des structures bâties par l'homme dans une harmonie optimale avec la nature) ont profondément influencé l'édification de cette ancienne capitale impériale, l'une des dernières grandes citadelles fortifiées d'Asie du Sud-Est, qui est en parfaite harmonie avec son milieu naturel, au bord de la rivière des Parfums. Symbole des efforts de reconstruction du peuple vietnamien après des décennies de guerre, la Campagne internationale de sauvegarde de Huế, dirigée par l'UNESCO depuis 1981, a donné un grand élan à la restauration des palais et des tombeaux des empereurs Nguyen. Huế a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1993.

Avec, entre autres, l'appui du Gouvernement nippon, du Gouvernement polonais (par l'intermédiaire du PKZ), de la Fondation Toyota (Japon) et de Rhône-Poulenc (France), les monuments les plus détériorés ont été restaurés dans leur gloire d'antan. En plaçant la campagne de Huế sous l'autorité directe du Conseil des Ministres, le Gouvernement vietnamien a versé le montant des recettes provenant des billets d'entrée aux monuments dans les travaux de restauration. Un laboratoire de conservation du bois a été créé avec l'assistance du Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mais, comme dans bien des villes historiques d'Asie, le soin apporté aux monuments s'est fait au détriment de l'architecture vernaculaire qui a été négligée et de l'approche globale de préservation de la morphologie urbaine du site particulièrement importante pour le bâti de Huế au regard du *Feng Shui*. Pour traiter ce problème, l'UNESCO a établi, avec l'aide financière de la République de Corée, un système d'information géographique (SIG) du centre de Huế, qui sert d'instrument de gestion de la conservation. Pour éviter de démolir d'anciens quartiers résidentiels afin d'élargir les voies et pour étudier le besoin légitime de modernisation des transports en commun dans le centre-ville, une étroite collaboration a été instaurée entre la DATAR (Délégation française à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et le ministère vietnamien de la Construction. Des consultations entre l'UNESCO et la JBIC ont aussi commencé à influencer les décisions concernant la réfection de la Route nationale 1 qui traverse le site du patrimoine mondial de Huế entre la citadelle et les tombeaux des empereurs. Une collaboration entre l'Université pour femmes de Showa à Tokyo et l'Université Waseda du Japon a permis de recenser plus de 600 maisons traditionnelles ayant une valeur architecturale dans différents quartiers.

La ville et son tissu urbain historique doivent faire face à la migration urbaine, à la pression démographique et au tourisme qui favorisent les constructions incontrôlées. Afin de protéger le patrimoine urbain, un ambitieux processus de restauration et de revitalisation a commencé en 1997 avec la signature d'un programme triennal de coopération décentra-



Huế, Vietnam

© A. Vaitat



Hué, Vietnam

© A. Valtat

lisée entre les autorités de Hué (province de Thua Thien Hué) et la Communauté urbaine de Lille Métropole (France). Le but est de trouver un équilibre entre la protection et les besoins de développement en intégrant la conservation du patrimoine dans un plus vaste contexte économique et social. Le programme inclut des projets pilotes à petite échelle, l'ouverture d'une Maison du patrimoine et la révision du cadre de protection juridique.

Les cinq sites retenus pour les projets pilotes comptent 4 000 habitants et 600 maisons. Les étudiants des Ecoles d'architecture de Lille et Hué ont aidé à dresser un inventaire et un diagnostic permettant de définir les priorités en matière de préservation. Plusieurs ateliers ont prescrit une politique patrimoniale en harmonie avec la préservation de l'authenticité du paysage et avec les aspirations des habitants.

Pour soutenir ce projet commun Hué-Lille Métropole-UNESCO, la Caisse française des dépôts et consignations (CDC) a mené une expertise pour la création d'un système d'interventions associant micro-prêts et subventions pour la rénovation de l'habitat en fonction des capacités financières des habitants. Une étude de faisabilité sur les politiques d'aide au logement comme facteur de développement a suivi grâce au financement du Programme Asia-Urbs de l'Union européenne. La ville de Turin (Italie) et la Banque Sao Paolo d'Italie se sont associées à Lille Métropole dans le partenariat avec Hué. Le résultat de l'étude de faisabilité montre que la majorité des bâtiments historiques peut être entretenue en faisant des travaux de réparation assez limités plutôt qu'une restauration coûteuse. Les prêts consentis par les banques publiques internationales et régionales, garantis par la SIDI, filiale de la CDC et l'Agence française de développement, ajoutés à une subvention relativement modeste de quelque 2 millions de dollars provenant d'agences de développement bilatéral ou multilatéral, constitueraient un fonds d'intervention pour les micro-prêts et les subventions d'aide au logement. Ce fonds permettrait à la Banque nationale vietnamienne d'offrir la base d'une politique du crédit dont la gestion serait confiée aux autorités provinciales ou municipales. L'Association des femmes vietnamiennes et la Maison du patrimoine de Hué seront chargées d'offrir des services consultatifs à la population locale dans le cadre de ce programme.

Cette collaboration a doté la ville d'un cadre juridique en faveur de la conservation urbaine qui a fait prendre conscience de la valeur de la sauvegarde et a rendu la coopération plus étroite entre les instances vietnamiennes chargées du patrimoine, de l'urbanisme, du contrôle des crues et de l'action sociale. Le programme a mis l'accent sur la conservation du tissu urbain avec ses quartiers résidentiels et ses maisons-jardins, et a recherché de la participation active des habitants, convaincu que la réglementation ne peut avoir un impact si l'on ne traite pas les problèmes de la réduction de la pauvreté. La Maison du patrimoine de Hué a donc un important rôle à jouer pour soutenir et orienter la dynamique du patrimoine et du développement grâce à la participation de la communauté locale.

Minja Yang, Japonaise, est Directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est diplômée d'un BA en sociologie du développement de l'Université de Georgetown (Washington DC), d'un MA en sciences politiques et un post-graduate diploma en théorie politique de l'Ecole des études orientales et africaines (SOAS) de l'Université de Londres. Après avoir été journaliste sur des sujets économiques à Bangkok et Hong Kong, elle rejoint le Haut Commissariat des Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) en 1979, travaillant à Bangkok, puis Tokyo jusqu'en 1985, elle travaille à la Commission indépendante pour les causes humanitaires internationales (ICHI) et au UNHCR à Genève jusqu'en 1989 date à laquelle elle rejoint l'UNESCO où elle travaille au Cabinet du Directeur général, successivement comme Chef de l'unité d'urgence du bureau des activités opérationnelles (1990), Chef du comité de pilotage intersectoriel sur le Cambodge et Chef de l'unité d'Angkor (1992-94) avant de rejoindre le Centre du patrimoine mondial en 1994 comme Chef de l'unité Asie Pacifique et responsable de l'unité d'information. Elle est nommée Directrice adjointe au Centre du patrimoine mondial et coordinatrice du programme des villes du patrimoine mondial en 1999.

Identité urbaine et environnement naturel : Venise et sa lagune (Italie)

par Giorgio Lombardi

Après avoir défini les caractéristiques et l'évolution de la lagune de Venise, cet article met en valeur les efforts et actions entrepris pour empêcher la disparition de la lagune et gérer les marées.

Les éléments constitutifs de la lagune de Venise

Avec une superficie de 550 km², la lagune de Venise, la plus vaste d'Italie, représente la plus importante fraction restante du relief lagunaire qui s'étendait de Ravenne à Monfalcone jusqu'à une époque récente. Elle est régie par les marées de la Haute Adriatique dont le coefficient moyen est de 60. Les environnements changeants qui se succèdent entre la terre ferme et la mer donnent une morphologie lagunaire, complexe et articulée. La lagune représente un milieu de transition toujours instable entre la terre et l'eau. Sa morphologie dépend du lien qui se crée entre les apports de matériaux solides de la mer ou des rivières et l'action érosive des vagues et des marées.



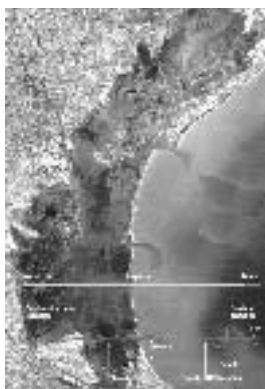
Venise, Italie

© A. Vorontzief

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

Une lagune peut évoluer de trois manières différentes : si l'érosion et la sédimentation se compensent, l'environnement lagunaire survit, même s'il est en équilibre précaire et instable. Si les matériaux solides charriés par les rivières et la mer sont plus nombreux, la lagune a tendance à se combler et à se transformer en terre émergée, comme c'est le cas à présent dans le delta du Pô. Par contre, si la force érosive des vagues et des marées prévaut, la lagune devient un bras de mer et c'est ce vers quoi tend la lagune de Venise dont l'état actuel résulte en partie des interventions humaines visant à la préserver.

Autrefois, des rivières d'une certaine importance se jetaient dans la lagune ; suite aux grands travaux de dérivation entrepris au XV^e siècle, elles se déversent aujourd'hui directement dans la mer. Ces travaux ont permis de maintenir l'intégrité du bassin lagunaire en réduisant considérablement l'apport de matériaux solides et d'eau douce des rivières de l'arrière-pays. Même le Pô, dont l'embouchure jouxte la lagune, en a été écarté. Initialement, les embouchures, larges et peu profondes, étaient nombreuses sur la lagune. Aujourd'hui, il en reste trois ; équipées de digues qui limitent la largeur des passes, contribuent au développement de hauts-fonds et empêchent l'entrée du sable provenant de la mer. Au cours des siècles, des canaux profonds ont été creusés pour permettre la navigation et de vastes portions de la lagune ont été remblayées à des fins diverses et variées. A cela s'ajoute la pollution d'origine agricole, industrielle ou civile, qui constitue une nuisance supplémentaire pour l'environnement. Si bien que la lagune est aujourd'hui plus étendue, plus profonde, plus plate, plus salée et plus sale.



L'écosystème de la lagune de Venise

L'écosystème de la lagune est formé de trois entités étroitement liées par leurs échanges réciproques : le bassin d'écoulement, c'est-à-dire la zone de terre ferme qui fait s'écouler l'eau de pluie et l'eau douce vers la lagune, la lagune proprement dite, et la Haute Adriatique dont les marées régissent la lagune avec le flux et le reflux aux trois embouchures du port. Venise a réussi dans le passé à contrer son destin « naturel » qui était le comblement de la lagune et à exploiter ce potentiel par la recherche constante d'un équilibre grâce à la gestion quotidienne des biens et des ressources, la mise en place de moyens de contrôle et de plans d'aménagement du territoire. Le traitement des eaux douces, saumâtres et salées demande un effort collectif, constant et concerté, nécessitant de la prudence, des expérimentations judicieuses et un grand déploiement de capacités techniques. Aujourd'hui, l'écosystème, plus complexe, n'est plus aussi « flexible » qu'autrefois, et sa rigidité l'a rendu fragile. Les transformations qu'il a subies par le passé ont eu des répercussions imprévues. Ces interventions devaient permettre d'articuler un certain nombre de fonctions, d'activités et de modes de vie, favoriser la cohabitation parfois conflictuelle des ressources naturelles, économiques et sociales, et même structurer les centres de décision et de contrôle.

Protection face aux marées hautes

Un système intégré a été envisagé pour contrôler les grandes marées. Ce système prévoit une protection localisée des îlots urbains du centre historique contre des marées à forte amplitude (jusqu'à un mètre), ainsi que des dispositifs mobiles aux embouchures du port, qui sont actionnés dès que la marée dépasse la cote d'alerte, ce qui, dans le cas de la lagune de Venise, se produit en moyenne sept fois par an.

Protection localisée des îlots du centre historique de la lagune et des zones habitées du littoral

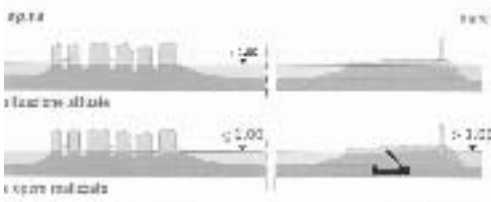
Le dispositif de protection localisée, qui consiste à « surélever » les zones urbaines les plus basses, respecte non seulement les facteurs altimétriques et architecturaux, mais aussi le facteur d'accessibilité. L'importance et la faisabilité d'un tel projet sont d'autant plus intéressantes que ce dispositif mobile permet de contrôler les grandes marées, au-delà de certains niveaux, en fermant les embouchures du port. Les interventions localisées consistent à surélever les berges, les quais et, de manière générale, les surfaces les plus touchées par les inondations. Il s'agit de travaux qui s'intègrent à la mise aux normes du réseau de canalisations souterraines (eau, gaz, égouts, électricité, téléphone, anti-incendie) et à l'entretien des *rii*, des soubassements et des quais.

La nature des interventions varie selon les secteurs concernés. Dans les centres urbains du littoral, la protection est également assurée lors des marées d'un coefficient supérieur à 120, alors que la fragilité des structures architecturales des centres historiques à l'intérieur de la lagune et les contraintes définies par la *Soprintendenza ai Beni culturali e ambientali* (Service du ministère italien de la Culture chargé du patrimoine historique et environnemental au niveau local) ne permettent d'augmenter le niveau que de manière très limitée : 120 cm maximum à Venise et à Chioggia.



Îlots du centre historique. Des projets ont été mis au point pour des interventions délicates, comme celles qui concernent les îlots de Saint-Marc et des Tolentini à Venise.

Îlot de Saint-Marc. C'est la zone la plus basse de la ville ; elle est inondée dès que l'amplitude de la marée atteint 70 cm, soit environ 40 fois par an. Le système de protection prévoit, d'une part, la surélévation du sol à un mètre des quais pour contrer les inondations dues à l'écoulement des eaux au-delà des quais et, d'autre part, le réaménagement et l'adaptation du réseau de canalisations et de la trame de galeries et de boyaux existante pour assurer en même temps une protection horizontale qui empêche la remontée par refoulement des bouches d'égout et filtration du sous-sol.



Le projet de digues mobiles aux embouchures du port pour réguler le flux des marées

L'objectif fixé par la loi 798/1984 prévoit une protection définitive contre l'*acqua alta* (quel que soit le niveau) de tous les centres habités de la lagune, y compris ceux qui nécessitent les interventions les plus délicates. Pour obtenir le processus optimal, les auteurs du projet ont évalué l'efficacité, la faisabilité technique et économique de plusieurs hypothèses réparties en trois catégories, selon leurs caractéristiques typologiques. La première catégorie comprend les interventions qui influent sur la structure physique de la lagune. La deuxième catégorie prévoit des interventions destinées à protéger les zones habitées de la lagune par surélévation des berges touchées par les eaux, voire de toutes les surfaces inondables. Les interventions relevant des deux premières catégories agissent sur l'hydrodynamique de la marée montante aux embouchures du port et dans la lagune ; celles du troisième type font appel à un système de défense passive face à l'amplitude croissante des marées. Les interventions censées agir sur la structure physique de la lagune et accompagnées d'une défense localisée des zones habitées, n'ont guère d'impact sur la réduction des flux à cet endroit. En fait, elles ont pour but de répondre aux objectifs définis par la loi en vue de restaurer la morphologie de la lagune et de maintenir l'équilibre environnemental du site. La fermeture temporaire des trois embouchures par un système de digues mobiles, qui assure la protection des centres habités jusqu'à un certain niveau, est la seule solution qui soit entièrement satisfaisante. Le type de digue adopté est conforme aux prescriptions concernant l'absence de structures ou de zones intermédiaires, l'intégration des ouvrages dans le paysage lagunaire, le maintien du renouvellement naturel de l'eau induit par les marées, et le respect des activités socio-économiques, en particulier le trafic maritime, les installations portuaires et la pêche. Il s'agit d'un projet très novateur qui a nécessité de nombreuses études, tests et analyses à partir de modèles mathématiques et physiques. Des expérimentations ont été menées entre 1988 et 1992 avec un prototype à l'échelle réelle (Mo.S.E.).

Fonctionnement des digues

Lorsqu'elles ne sont pas en service, les digues sont immergées dans des cavités sous-marines. En cas d'intempéries et de marées de forte amplitude (supérieure à 100) contrôlées par des mesures en temps réel, tant aux embouchures qu'à l'intérieur de la lagune, de l'air comprimé est injecté dans les écluses pour évacuer l'eau et faire remonter ces écluses par un mouvement de rotation autour des charnières jusqu'à ce que les digues émergent et bloquent la marée montante.

Giorgio Lombardi, Italien, est architecte-urbaniste à Venise, Italie. Il est professeur d'urbanisme à l'IUAV et professeur invité de plusieurs universités en Europe et Amérique Latine. Il a travaillé sur la restauration de villes historiques en Italie du Nord. En tant que consultant auprès de l'UNESCO, il a participé aux schémas directeurs des centres historiques de Quito, Bagdad, Carthagène, Mtskheta. Depuis 1995, il travaille sur plusieurs

schémas directeurs financés par la Banque mondiale en Amérique Latine (San Salvador, Montevideo, Carrasco, Prado, Santa Marta and Santo Domingo). Il a aussi participé à plusieurs projets de réutilisation de zones industrielles abandonnées.

Patrimoine culturel et développement urbain dans cinq villes libanaises

par Anthony G. BIGIO et Jade TABET

Cette présentation conjointe décrit les objectifs, le contenu, l'approche opérationnelle et les résultats escomptés du « **Projet de valorisation du patrimoine culturel et de développement urbain** » que vient de préparer le Gouvernement libanais avec le concours de la Banque mondiale. Elle explique également en détail les interventions proposées pour la ville historique de Tripoli, en montrant les liens qui existent entre les investissements consacrés aux espaces publics et aux monuments et la réhabilitation attendue de l'ensemble du tissu urbain. Les auteurs tiennent à remercier les Gouvernements italien et japonais qui ont généreusement soutenu les études techniques requises pour la phase de préparation. Selon le calendrier établi, le **Projet de valorisation du patrimoine culturel et de développement urbain devrait être négocié et approuvé au début de 2003, les investissements étant réalisés peu après.**

Objectifs du projet

La proposition du Projet de valorisation du patrimoine culturel et le développement urbain (PPCDU) répond à deux objectifs clés : d'une part, créer les conditions d'une expansion économique locale accrue et une meilleure qualité de vie dans le centre historique de cinq villes secondaires importantes et, d'autre part, améliorer la conservation et la gestion du patrimoine culturel bâti au Liban. Ces objectifs de développement concernent cinq villes secondaires clés (Baalbek, Byblos, Saïda, Tripoli et Tyr), qui sont encore dans un sérieux état de délabrement, de pauvreté et de stagnation économique suite à la guerre civile. La valeur exceptionnelle du patrimoine culturel de ces cinq villes est un atout majeur qui doit être intégré dans les plans de développement municipaux et les stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté à l'échelon local. Les objectifs du PPCDU reflètent donc la reconnaissance de la valeur intrinsèque du patrimoine culturel construit et son importance en tant qu'atout pour un développement économique et social durable. En fixant ces deux objectifs corrélatifs, le projet vise à recueillir la valeur économique du patrimoine culturel, capturer la synergie entre le patrimoine culturel et le développement urbain, et intégrer la conservation du patrimoine culturel, la croissance économique locale et la réduction de la pauvreté. Il est également destiné à sensibiliser la population locale et lui faire apprécier la valeur du patrimoine culturel.

Les principaux indicateurs sélectionnés pour mesurer et suivre la progression des objectifs de développement du projet sont les suivants :

- Aide au développement local et amélioration de la qualité de vie dans le centre historique de cinq villes secondaires

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

importantes. Cela se mesure à la progression de l'emploi local dans les secteurs de la culture, du tourisme et du patrimoine, aux investissements du secteur privé, au nombre accru de biens historiques réhabilités et d'espaces publics utilisés à des fins communautaires et touristiques, et à la hausse des valeurs immobilières à l'intérieur et autour des quartiers à valeur historique et culturelle.

- Amélioration de la conservation et de la gestion du patrimoine culturel bâti au Liban dans son ensemble et dans une sélection de sites archéologiques et de centres historiques. Cela se mesure par une gestion plus efficace des sites archéologiques et des zones urbaines protégées, des activités de réhabilitation plus nombreuses dans les centres urbains historiques, conformément à la réglementation approuvée qui reconnaît la centralité de leur patrimoine culturel au regard de leur développement économique et social, et enfin par le recrutement d'un plus grand nombre de spécialistes de la conservation et de la gestion du patrimoine.

Composantes du projet

Le projet proposé, d'une valeur totale de 62 millions de dollars US, comprend trois éléments constitutifs :

- Réhabilitation du centre historique des villes et amélioration des infrastructures urbaines (42,7 millions de dollars). Les activités, menées à l'intérieur et autour des quartiers historiques des cinq villes du projet : Baalbek, Byblos, Saïda, Tripoli et Tyr, comprennent la valorisation et l'amélioration des espaces publics, la conservation et la réadaptation des monuments et des bâtiments historiques, le soutien des activités productives et commerciales associées au patrimoine culturel, l'aide à la réhabilitation de l'habitat, l'application des règles de zonage du centre ville, l'amélioration de la circulation et du stationnement dans les centres historiques, la protection et l'aménagement des espaces verts et du littoral, et les études de redéploiement urbain à proximité des centres historiques. A Tripoli et à Tyr, ces activités seront mises en œuvre en même temps qu'un projet parallèle d'alimentation en eau et d'infrastructure pour le traitement des eaux usées.
- Conservation et gestion des sites archéologiques (13,8 millions de dollars). Ces activités sont prévues avant tout à Baalbek et à Tyr, deux des principaux sites archéologiques du Liban, tous deux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. D'autres activités seront menées à Tripoli, comme la recherche et la documentation, la conservation des surfaces et des structures, la présentation des sites aux visiteurs, la gestion des sites et d'autres études archéologiques
- Renforcement des institutions (5,5 millions de dollars). Cet élément comprend la gestion des centres historiques par les municipalités et la Direction générale de l'urbanisme, la réforme du cadre institutionnel et normatif du patrimoine culturel, la restructuration et le renforcement de la Direction générale des antiquités, et la gestion du projet par le Conseil du développement et de la reconstruction.

Anthony G. Bigio est spécialiste urbain du Département des transports et développement urbain de la Banque mondiale qu'il a rejoint en 1994. Il est actuellement responsable de l'environnement urbain et a travaillé sur plusieurs projets de patrimoine culturel et de développement urbain au Moyen-orient et en Afrique du Nord, plus particulièrement au Liban et au Maroc. Avant de rejoindre le Département de développement urbain, il a géré l'initiative « Clean air » dans les villes d'Amérique Latine, un programme de gestion de la qualité de l'air en zone urbaine, et de nombreux programmes pour le renforcement des capacités lié à l'environnement urbain, la décentralisation et la réduction de la pauvreté en Afrique, Amérique Latine et Inde. Avant de rejoindre la Banque mondiale, Anthony Bigio dirigeait sa propre société de conseil spécialisée en urbanisme et construction dans les pays en voie

de développement. Il est diplômé d'architecture et d'urbanisme de l'Université de Rome.

Jade Tabet, né à Bhamdoun, Liban, en 1944, diplômé d'architecture de l'Université américaine de Beyrouth en 1969. Depuis 1970, il travaille en tant qu'architecte et urbaniste à Beyrouth et Paris. Enseignant l'architecture à l'École d'architecture de Paris Belleville (1992-1995), à l'Université libanaise (1976-1981), et à l'Université américaine de Beyrouth (1982-1986), il a aussi dirigé le Programme sur la reconstruction des villes détruites par la guerre de l'Union internationale des architectes et est actuellement membre du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Intégration ou éradication du passé à Ouidah et Porto Novo (Bénin)

par Bachir Oludé

La Côte Ouest africaine, depuis l'embouchure du fleuve Sénégal jusqu'à Douala au Cameroun a été soumise à plusieurs influences européennes et latino-américaines qui ont généré des formes et modèles architecturaux, retraçant l'installation des premiers occupants, des comptoirs portugais au XV^e, jusqu'aux années des indépendances pendant la période 1950-1960. Sur la Côte du Bénin, ces formes et modèles architecturaux ont surtout façonné les villes de Ouidah et de Porto-Novo dont les vestiges sont encore visibles dans les paysages urbains. La présente communication, après avoir décrit les caractéristiques des formes et modèles dans les deux villes, présentera l'état de la situation et les actions engagées par les autorités permettant la prise en compte et même l'intégration du patrimoine architectural dans les politiques urbaines en cours depuis plus d'une décennie.

Ouidah

Ouidah est une ville située sur la Côte atlantique à 45 km à l'ouest de Cotonou. C'était le centre de traite négrière le plus important du Bénin resté sous le contrôle du Royaume d'Abomey. L'importance de cette activité de traite a été marquée par la présence de plusieurs forts notamment le Fort français en 1671 appelé « Fort Saint Louis de Grégoy », le Fort anglais en 1712 appelé « Fort William » et le Fort portugais en 1721. Les Hollandais se sont aussi installés mais n'ont pas érigé de Fort. A côté des Forts où sont concentrés les esclaves avant leur embarquement, s'est dessiné aussi le chemin qu'empruntaient les esclaves baptisé « Route des esclaves » entre Ouidah et la plage, lieu d'embarquement des esclaves. Cette route n'est que la partie finale de l'itinéraire parcouru par les esclaves. Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement urbain, une étude historique et ethno-foncière a été réalisée et a abouti à la publication de nombreux ouvrages dont « Le comptoir de Ouidah – Une ville africaine singulière » (Editions Karthala).

Au fil de l'histoire, le développement de la cité renvoie aux quartiers des autochtones avec la présence de sanctuaires vodou (temple des pythons), au quartiers des Forts, au culte religieux (basilique et mosquée centrale), à la société afro-brésilienne, à la présence coloniale. Ces quartiers, sont marqués non seulement par des formes urbaines originales,

mais aussi par des modèles architecturaux résultant des flux migratoires de la société de Ouidah. Les maisons monumentales sont celles ayant un caractère afro-brésilien ou colonial. Ce patrimoine très riche et varié aussi bien sur le plan urbanistique qu'architectural a donné à la ville sa forme originale. Après les indépendances, et pendant plusieurs décennies, ce patrimoine n'a pas fait l'objet de préoccupations et d'entretien, restant très souvent à l'état d'abandon. Il a fallu attendre la période du renouveau démocratique pour voir émerger une prise de conscience de la communauté et des autorités politiques. Ainsi, les édifices religieux (cultes vodou, catholiques et musulmans) ont été rénovés, la ville connaît une politique de réhabilitation urbaine avec l'aménagement des voies et la réhabilitation de certains édifices publics. Un vaste projet baptisé « La route des esclaves » a été initié suite à la célébration du grand événement « Ouidah 92 » qui a marqué les différentes étapes du parcours de la route des esclaves. Par ailleurs, des démarches sont entreprises pour l'inscription de Ouidah sur la Liste du patrimoine mondial. Si ces initiatives sont salutaires, il n'en demeure pas moins qu'en absence d'une véritable prise de conscience nationale et locale et d'une réglementation appropriée en la matière, certaines actions de réhabilitation engagées sont de nature à porter atteintes à la sauvegarde du patrimoine et à dénaturer les sites patrimoniaux. Le patrimoine architectural privé ne fait pas l'objet de préoccupation collective si bien que l'état de ce patrimoine parfois délabré fait l'objet de destruction par leur propriétaire et de construction de nouveaux édifices en lieu et place.

Porto-Novo

Porto-Novo, contrairement à la ville de Ouidah marquée par la présence des Forts, est surtout marquée par la royauté Goun et des influences plus fortes de la présence afro-brésilienne et coloniale. Porto-Novo est l'une des villes pré-coloniales du Bénin dont la création remonte au XVI^e siècle. Porto-Novo fut successivement le siège d'un royaume, le lieu de la traite négrière, capitale coloniale avant de devenir selon la Constitution du 11 décembre 1990, la Capitale du Bénin. Située à 30 km de Cotonou et à 120 km de Lagos, Porto-Novo est bâtie en amphithéâtre à une altitude de 29 mètres sur le plateau qui s'incline progressivement vers la lagune. Peuplée de 133 989 habitants en 1979 et de 179 138 en 1992, la ville abrite en 2001, une population de 221 891 habitants. Le peuplement est le résultat des courants migratoires venus d'Est et d'Ouest à des époques différentes. Il en résulte des tissus urbains qui s'organisent tantôt selon des règles empruntées aux sociétés locales traditionnelles, tantôt selon des règles importées par les Européens, sans que l'on ne puisse définir un seul mode d'organisation ou une seule logique spatiale. Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur d'urbanisme de la ville, une étude historique a été réalisée et à abouti à la publication de nombreux ouvrages dont « Porto-Novo : Ville d'Afrique Noire » (Editions parenthèses).

Le développement de la ville a connu plusieurs phases :

- Ville pré-coloniale : La tradition orale situe les origines de la ville vers la fin du XVII^e siècle autour du mythe des trois chasseurs yoruba venu du Nigéria ayant créé le quartier accron, premier quartier de la ville dont le nom est « Adjatchè ». La fondation du Royaume date du XVIII^e siècle avec l'hégémonie de Tê-Agbanlin, descendant du groupe Adja d'Allada. Le symbole de ce passé historique est le palais royal « Honmè » de la ville dont le nom est « Hogbonou ».
- Ville de traite négrière : Porto-novo a aussi été une ville de traite négrière du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle. Portugais, Hollandais, Anglais, et Français avaient organisé ce commerce lucratif qui a contribué au renforcement du royaume. La ville prit le nom de « Porto-Novo » en 1742, suite à sa découverte par l'explorateur portugais Eucaristus de Campos.

- Ville coloniale : A la fin de la traite des esclaves, un autre commerce, celui des produits agricoles et manufacturés prend la relève et se développe. Le premier traité de protectorat avec les Français a été signé en 1863 sous le règne du roi Sodji, suite aux vellétés de conquête de la ville par les Anglais en 1861. Le deuxième protectorat établi le 14 avril 1882 sous le règne du roi Toffa, marque la présence de l'installation de l'administration française. La colonie du Dahomey est créée et Porto-Novo en est la capitale par décret du 22 juin 1894.
- Ville contemporaine : Porto-Novo a gardé, malgré les aléas de l'histoire et l'ascension de la ville de Cotonou, son statut de capitale. La ville a été dépouillée de ses attributs de capitale vers les années 60 et 70 avec le transfert de la Présidence et des ministères à Cotonou. Avec l'avènement du renouveau démocratique en 1990, le statut de capitale a été confirmé et la ville connaît un nouvel essor avec la mise en œuvre du programme spécial de réhabilitation.

Cette densité historique et humaine a produit des paysages urbains spécifiques marqués par des contrastes et des harmonies originales. Le paysage urbain se caractérise par plusieurs types d'architecture dont les plus significatifs sont :

- L'architecture traditionnelle ou pré-coloniale : elle marque le noyau ancien occupé par les concessions familiales Gouns et Yorubas centré autour du palais royal Hounmè.
- L'architecture de type afro-brésilien : localisée dans l'espace de jonction entre le noyau ancien et la zone administrative coloniale à l'ouest de la ville. C'est le modèle véhiculé par les esclaves affranchis et inspiré des constructions de type brésilien ou portugais. Les constructions sont imposantes et marquées de motifs décoratifs. La mosquée centrale de Porto-Novo est l'un des prototypes le plus représentatif de ce modèle.
- L'architecture coloniale : elle est visible dans la zone administrative coloniale caractérisée par des bâtiments à caractère monumental servant de lieux de travail et de résidences administratives.
- L'architecture religieuse : avec des temples-couvents, des églises et des mosquées (inspirées de l'architecture portugaise et du Moyen-Orient).

Ce patrimoine architectural urbain (public comme privé) a été longtemps mal entretenu si bien que certains de ses éléments caractéristiques ont fini par s'écrouler sous l'effet du temps. La relance de la ville a été amorcée avec le renouveau démocratique en 1990 et renforcée à partir de 1996 suite à la mise en place d'un Programme spécial de réhabilitation de la ville dont le principe directeur est de redonner à la ville ses attributs de capitale. Plusieurs programmes de réhabilitation urbaine ont été engagés ainsi que des travaux de construction des sièges de certaines institutions de la République. Les premières actions publiques initiées ont trait à la réhabilitation du patrimoine. Ainsi on peut citer, l'aménagement de la place Jean Bayol, la réhabilitation du palais Honmè transformé en musée-spectacle ; la réhabilitation du Palais des gouverneurs abritant l'Assemblée nationale; la réhabilitation du centre culturel transformé en Centre international de la culture ; la réhabilitation du jardin des plantes (véritable monument écologique de référence) ; la réhabilitation de l'ancien siège de l'Assemblée nationale transformé en Bibliothèque départementale ; la réhabilitation de l'ancienne préfecture transformée en Haute cour de justice ; la réhabilitation de l'ancien siège des Archives nationales transformé en Ecole du patrimoine africain.

Les programmes de réhabilitation urbaine concernent aussi le pavage des voies et la construction des infrastructures d'assainissement. Le Programme spécial de réhabilitation de la ville initiée par le Gouvernement depuis 1996 a introduit une autre dimension, celle de la construction des sièges des institutions de la République dont la Cour suprême, la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, le Conseil

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

économique et social, la Cour constitutionnelle, la Cellule de moralisation de la vie publique et l'Assemblée nationale. Si certaines actions de réhabilitation urbaine ont intégré la dimension de la protection du patrimoine et peuvent être considérées comme des succès, d'autres par contre menacent la richesse patrimoniale. Aucune disposition n'est prise pour assurer la protection des bâtiments historiques des particuliers. Ainsi, certains propriétaires n'hésitent pas à détruire ces bâtiments qui constituent des dangers publics pour y ériger des constructions modernes. Face à cette situation inquiétante, le Gouvernement a entrepris une étude sur la réhabilitation du patrimoine architectural de Porto-Novo. Parallèlement à cette étude, il a initié une démarche pour l'inscription de Porto-Novo sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Porto Novo, Bénin

Les villes de Porto-Novo et de Ouidah sont des références sur le plan patrimonial au Bénin. Si pendant longtemps, aucune action n'a été menée pour la gestion de cet héritage patrimonial, depuis une dizaine d'années une prise de conscience de la part des autorités qui cherchent à intégrer le patrimoine dans les politiques urbaines. Cette prise de conscience se traduit par les démarches et études en cours en vue de l'inscription de ces deux villes sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, les programmes d'aménagement urbains mis en place dans les deux villes ont peu pris en compte la dimension de sauvegarde du patrimoine même si des études sur le patrimoine ont été réalisées. Il est encore possible d'intégrer cette dimension dans les politiques urbaines au Bénin. Le défi à relever pour y parvenir procède des actions suivantes : (i) faire aboutir le processus d'inscription des deux villes sur la Liste du patrimoine mondial ; (ii) mettre en place des institutions locales de gestion du patrimoine ; (iii) établir des règles spécifiques sur les périmètres de sauvegarde et sur les éléments patrimoniaux ; (iv) développer une politique d'informations et de communication pour assurer une gestion communautaire des édifices patrimoniaux.

Bachir Oloué, Béninois, est urbaniste de formation. Il est depuis une dizaine d'années le Directeur général de la SERHAU-SA (Service d'études et de recherche pour l'habitat, l'aménagement et l'urbanisme) à Cotonou, Bénin. Il a travaillé pendant plusieurs années sur le patrimoine urbain au Bénin en général et à Porto-Novo et Ouidah en particulier. Il a dirigé plusieurs projets de réhabilitation du patrimoine architectural au Bénin et coordonne actuellement l'étude sur la réhabilitation du patrimoine architectural de Porto-Novo. Il est co-auteur du livre « Porto-Novo : Ville d'Afrique Noire ».

Multi-ethnicité et cohésion sociale à Georgetown (Guyana)

par Ron van Oers

Cet article analyse les aspects clés de la préservation du patrimoine construit de Georgetown, capitale de la République coopérative du Guyana (Amérique du Sud), société multi-ethnique et fracturée, en s'attachant à définir un projet de partenariat pour la conservation de ce patrimoine dépourvu de base culturelle commune. Une étude sur le développement historique et socio-économique de la ville a été entreprise pour établir les caractéristiques de son environnement bâti et évaluer l'importance et l'identité de la ville. En partant de cette analyse, des points communs d'ordre historique plutôt que culturel sont avancés au regard de la conservation intégrée, afin de rassembler la société urbaine dans la diversité. Différentes formes de partenariats et d'activités de coopération sont présentées, mettant l'accent sur l'importance d'une bonne évaluation de la valeur culturelle des villes historiques d'origine coloniale, à partir de l'exemple de Georgetown.

Les origines de Georgetown sont assez obscures en raison des nombreux changements intervenus dans l'administration coloniale durant la seconde moitié du XVIII^e siècle et des polémiques qu'ils ont suscitées¹. Quelles que soient les opinions émises, à partir de 1781 une série d'opérations de planification et de construction a été menée, de manière assez hasardeuse, aboutissant en définitive à la création de Georgetown, qualifiée au XIX^e siècle de « cité-jardin des Caraïbes ».

L'actuelle Georgetown ne justifie guère plus cette dénomination, certaine de ses caractéristiques essentielles ayant disparu suite à la construction délibérée et la négligence. Beaucoup de canaux ont été comblés pour créer un nouvel espace urbain, provoquant des inondations passagères de zones entières. Certains jardins et parcs ne sont plus entretenus, livrés à des activités de déchetterie illégales. Le plan traditionnel des rues, bordées d'élégantes constructions en bois, entourées de grands jardins, disparaît à vive allure du fait des subdivisions, du remembrement et des destructions. Bien qu'une législation et une planification appropriées de la conservation parviennent à réduire en partie ces menaces, la cause profonde de l'évolution culturelle et historique de la ville réside dans la façon dont son identité est perçue par ses habitants : la valeur du patrimoine de Georgetown est à peine reconnue². L'association des bâtiments historiques au colonialisme, et au parti politique dominant, rend absente toute appréciation des structures historiques de la ville qui sont, de ce fait, livrées à une destruction intentionnelle par des incendies criminels qualifiés d'actes d'opposition et de contestation politique³.

1. Voir par exemple : J. Rodway, *The Story of Georgetown*, nouvelle édition, Georgetown (1997), p.14 ; V.T. Daly, *A Short History of the Guyanese People*, Londres (1975), p. 92 ; L.J. Hernandez, *Historic Georgetown – Guyana*, Georgetown (1997), p.5 ; L. Vidal & E. d'Orgeix, *Les villes françaises du Nouveau Monde*, Paris (1999), p.131-132 ; R. van Oers, *Dutch Town Planning Overseas during VOC and WIC Rule (1600-1800)*, Zutphen (2000), p.68.
2. Voir : "Guyana's Capital, Tropical Victorian" de T. Varadarajan, *The New York Times*, 6 février 2000, TR/8,9.
3. On peut citer à titre d'exemple très frappant la tentative d'incendie de la cathédrale Saint-Georges lors des dernières élections d'octobre 2001, qui a heureusement pu être évitée.

Comment préserver une ville que ses propres habitants ne reconnaissent pas comme représentante d'une culture ou d'une tradition culturelle ? La composition pluriethnique de la population de Georgetown aboutit à l'existence de plusieurs traditions culturelles. Toutefois, la faible cohésion de la société contemporaine ainsi que l'absence de continuité dans les relations culturelles avec le Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale de 1803 à 1966, font que ces diverses traditions culturelles restent isolées; il n'y a pas d'alchimie produisant un ensemble qui représente plus que la somme des parties (comme au Brésil, par exemple). En l'absence d'une tradition culturelle nationale, quels sont les éléments vitaux dans le processus complexe de conservation et de gestion des villes historiques vivantes ? Et, plus particulièrement, des villes au passé colonial tourmenté ? Ces questions deviennent d'autant plus pressantes lorsque l'on tient compte de l'ambition des autorités guyanaises qui cherchent à inscrire Georgetown sur la Liste du patrimoine mondial⁴.

Caractéristiques urbaines et architecturales de Georgetown

Les terres cultivées le long de la Côte sauvage (Nord-Est de l'Amérique du Sud) à partir du XVII^e siècle ont exigé du temps, de l'argent et une main-d'œuvre considérable. Il a fallu éclaircir la forêt tropicale humide et entourer les plantations de digues, tout en régulant la gestion de l'eau de la région au moyen de canaux de drainage et d'écluses. Des structures semblables utilisées dans la construction de 'polders' aux Pays-Bas depuis le XV^e siècle ont permis aux Hollandais de mettre à profit leurs techniques de génie civil et leur expérience en matière de gestion de l'eau pour pratiquer des cultures intensives le long des berges et des côtes du Guyana. Georgetown est une ville au plan caractéristique : il n'y avait aucun établissement humain à l'embouchure de la rivière Demerara avant que la décision de fonder une ville ait été prise, qu'une bande de terre ait été réservée aux fonctions publiques et qu'un plan ait été tracé. Les terrains plats, argileux et fertiles situés à l'embouchure de la rivière furent divisés en de nombreuses plantations oblongues, séparées par des barrages et des canaux de drainage creusés d'est en ouest. « Les barrages ont été aménagés en routes et en rues au moment de la fondation et du développement de la ville. Les 'rues des barrages' ont été complétées par des rues parallèles, intermédiaires et transversales qui sont dans l'axe des berges. Il en a résulté un quadrillage⁵ ». Les plantations et le quadrillage des rues ont suivi le même type de plan dans tous les nouveaux quartiers de Georgetown jusque dans les années 1950. Seules les parties les plus récentes de la ville diffèrent du plan traditionnel.

La création nécessaire des canaux de drainage a donné à la ville une impression d'espace avec de larges artères. La végétation relativement abondante dans les quartiers résidentiels du centre ville, surtout le long des grandes rues et avenues de Georgetown, lui a valu le nom de « cité-jardin ». Le patrimoine architectural offre un mélange de styles et un véritable exemple de « patrimoine partagé ». Le style prédominant est le style colonial britannique, dit victorien, avec de fortes influences antillaises en réponse aux conditions climatiques particulières. Ce style est parfois agrémenté d'éléments de la Renaissance italienne, comme la marque de l'architecte, avec une touche finale inspirée de l'art créole et de Madère – interprétation donnée par les esclaves et les travailleurs engagés à long terme comme charpentiers, sur les chantiers de construction⁶. La vision qui en résulte, en général, est celle de maisons en bois sur pilotis en brique, avec un toit pentu, un large avant-toit, une véranda, une toiture en saillie, un escalier extérieur en façade. Les vieilles maisons ont conservé des ornements sculptés, des fenêtres à petits carreaux avec, parfois, des volets type « Demerara » au dernier étage des chambres et une tour⁷.

Tensions socio-politiques et raciales

Pour fournir la main-d'œuvre nécessaire au travail dans les cultures pratiquées dans les vastes plantations pour la récolte de canne à sucre, de tabac ou de café, la Compagnie des indes occidentales commença à approvisionner les colons en esclaves originaires d'Afrique. De plus vastes étendues de terres furent mises en culture et de nouveaux établissements humains et plantations apparurent le long des principaux cours d'eau guyanais. Au XVIII^e siècle, l'industrie sucrière commença à dépasser les autres cultures vivrières. Au début du XIX^e siècle, la colonie passa sous domination britannique et connut des revers de fortune dans l'industrie sucrière. L'abolition de la traite négrière en 1807, l'émancipation des esclaves en 1834 et la fin du système d'apprentissage en 1838 entraînaient l'exode des anciens esclaves des plantations vers les villages nouvellement acquis. Vers 1850, plus de 42 000 anciens esclaves s'étaient établis dans les villages nouvellement créés autour de la capitale, Georgetown. Une grave pénurie de main-d'œuvre aboutit à l'importation de travailleurs sous contrat, originaires en particulier de Chine et d'Inde. En 1917, 238 000 immigrants étaient implantés sur le territoire, transformant la colonie britannique en une société multiculturelle⁸. Cette situation finit par engendrer de grands conflits raciaux, surtout entre les Noirs africains et les Indiens d'Asie, dans les années 1960 au moment de la lutte pour l'indépendance et des élections politiques qui suivirent. L'indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne fut acquise en 1966 au prix d'un conflit intérieur et d'un bain de sang. Dans les années 1980, le Guyana s'enfonça dans une grave crise économique qui incita le gouvernement, en 1989, à initier un plan de redressement économique par le biais d'un accord avec le FMI. Aujourd'hui l'économie se relève à nouveau, mais les affaires traditionnellement placées sous le contrôle du gouvernement, comme l'urbanisme, l'habitat, la rénovation et l'entretien ont été gravement négligées, d'où la sévère dégradation du milieu urbain à Georgetown où la majorité de la population vit dans des conditions très rudimentaires.

Problématique de la valeur culturelle

La société guyanaise est composée de populations d'origine indienne (50%), africaine (30%), mixte (10%), amérindienne (< 5%) et de 5% d'origines diverses (parmi lesquelles on trouve des Européens et des Chinois)⁹. Gibbs écrit à ce propos : « Les gens qui furent amenés d'Asie et d'Afrique et les Européens qui arrivèrent ou furent amenés dans ces colonies, sont venus

- En 2001 deux missions d'assistance préparatoire ont été menées par l'auteur pour le Centre du patrimoine mondial afin d'évaluer la faisabilité d'une proposition d'inscription de Georgetown sur la Liste du patrimoine mondial. La première mission, entreprise en février/mars, portait sur l'identification d'un bien culturel et la justification de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La seconde mission, en octobre, a permis de poursuivre l'analyse des questions de protection et de gestion des quartiers historiques de Georgetown. Voir : R. van Oers, *Mission to Georgetown – Final Report to the Government of the Co-operative Republic of Guyana* UNESCO (Avril 2001) ; et : R. van Oers, *Mission Report Guyana*, UNESCO (octobre 2001).
- Georgetown Planning Area – Development Plan Year 2000*, Volume 3 : Special Studies, Town and Country Planning Department, Central Housing and Planning Authority (1982), p. 232-233.
- Voir : L.J. Hernandez, *Conservation for Cultural Survival – Towards the Conservation of Historic Buildings : A Preliminary Study for Guyana*, Université d'York, Royaume-Uni (1991), p.18-21.
- Voir : O. Hinds, *Early Town Houses in Guyana*, mémoire de maîtrise non publié, Thames Polytechnic, Georgetown (1982), p.35-38.
- T. Mangar, "Conceptualisation and History of the Guianas", in : *Problems of Development of the Guianas*, H. Jeffrey & J. Menke (éds.), Paramaribo (1991), p.16-17.
- Pourcentages extraits de L. Strachan, Guyana, in : *Urbanization, Planning & Development in the Caribbean*, R.B. Potter, Londres (1989) ; *op.cit.* Loomans (1999), p.16.

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

chacun avec leur riche patrimoine culturel : leur langue, leurs croyances et leurs coutumes. Ces cultures, en interaction dissonante entre elles et avec la culture des populations autochtones, ont connu divers degrés d'assimilation et de consolidation dans la nouvelle société de sorte que la diversité culturelle issue de la pluralité ethnique ayant fondé cette nouvelle société est demeurée largement intacte¹⁰ ». Les tensions sociales qui ont causé la perte de nombreuses vies humaines au cours de la lutte pour l'indépendance sont encore présentes au sein de la société guyanaise. Chaque période électorale est particulièrement stressante. Pendant que les partis politiques s'engagent dans une lutte sans merci pour obtenir des voix, il arrive que le patrimoine bâti devienne une cible en soi et que les anciennes demeures coloniales qui abritent des institutions gouvernementales ou officielles deviennent la proie d'incendies criminels. Dans ces moments-là, le patrimoine architectural guyanais semble être la « propriété » du seul parti au pouvoir, ce qui justifie sa destruction. De ce fait, la politique de conservation et la législation ne sert pas à grand chose car elle n'est pas assurée par des personnes qui se sentent concernées.

Pour soutenir l'effort coûteux et important qu'exige la conservation urbaine, il faut que toutes les catégories de la société guyanaise en reconnaissent l'importance. Elles doivent s'identifier avec ce qui est proposé dans le cadre de la protection et de la préservation. Pour ce faire, avant de lancer des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique, il est essentiel de réévaluer et de récrire l'histoire culturelle de la ville en intégrant les contributions de tous les groupes de population à la fondation et au développement de la capitale – les colonisateurs européens, les esclaves et les travailleurs sous contrat venus d'Afrique et des territoires de l'océan Indien, les commerçants musulmans et les marchands chinois. Il faut abandonner le préjugé sur la contribution européenne et faire une réévaluation correcte de la participation des différents groupes ethniques et religieux. Seule une telle évaluation indiquera les valeurs et l'importance propres à chaque groupe de population et servira ainsi de base à de sérieux efforts de conservation. Vue sous ce jour, la remarque d'Hernandez devient très pertinente : « Comme le veut la coutume, aujourd'hui encore, nous avons plus d'archives sur nos premiers architectes que sur nos premiers entrepreneurs : mais même ce que nous avons ne suffit pas. L'histoire de la construction doit inclure les créateurs, les architectes et les entrepreneurs : il y a beaucoup à faire pour nos historiens en architecture¹¹ ». La recherche est extrêmement importante pour établir la valeur culturelle d'une ville.

Partenariats en matière de conservation et de développement

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec l'assistance technique et financière des Pays-Bas et du Japon, a octroyé une aide au Guyana afin de recenser et d'assurer la protection juridique des quartiers anciens de Georgetown dont l'inscription peut être proposée sur la Liste du patrimoine mondial. Bien que la ville ne soit pas assurée de figurer sur la Liste, c'est le processus qui importe et l'éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial sert de forte incitation pour mobiliser les décideurs, les entreprises privées et les particuliers en créant des opportunités et en renforçant les responsabilités. Les activités menées au titre de programmes bi- et multilatéraux (du Canada et de l'Union européenne) et les opérations lancées par des institutions telles que la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des Etats américains, jouent un rôle important pour le développement des capacités gouvernementales et municipales grâce aux activités de formation qui s'inscrivent dans le cadre des projets d'urbanisme ou de promotion du tourisme. Dans ces programmes et ces activités, appréhender la culture comme vecteur de développement est pleinement reconnu et exploité. La poursuite de l'aide internationale en faveur de la conservation

et du développement urbain, de l'entretien et de l'habitat aidera à stabiliser le gouvernement et la société. Outre l'initiative qui consiste à protéger et conserver le patrimoine architectural en bois de Georgetown, la rénovation urbaine des quartiers qui jouxtent le centre historique est nécessaire pour améliorer les conditions de vie et stimuler le commerce, contribuant ainsi à favoriser la conservation et à trouver des fonds pour entretenir le patrimoine. A cette fin, l'UNESCO a lancé le projet intersectoriel « Réduction de la pauvreté par la gestion durable du patrimoine mondial » qu'exécute actuellement le Centre du patrimoine mondial. La répartition en cinq sites pilotes¹² sélectionnés ne laisse qu'un budget relativement restreint par site pour la mise en œuvre du projet. Afin de gérer au mieux les fonds disponibles, l'idée est de trouver un lien avec les projets de développement en cours dont les objectifs plus ou moins semblables reposent, par conséquent, sur une infrastructure déjà établie et visent des effets multiplicateurs.

Conclusion

La conservation et la gestion de sites culturels extrêmement complexes, à l'exemple des villes coloniales historiques, nécessitent avant tout une évaluation complète de leurs valeurs et de leur importance culturelle qui reflète l'identité du lieu par rapport à tous les groupes de la société urbaine. Il convient ensuite de convertir cette évaluation en objectifs et programmes de conservation correctement définis en favorisant la participation de tous les groupes ethniques et religieux pour s'assurer que la diversité des aspects culturels est prise en compte et que les responsabilités sont partagées. Il faut établir des partenariats fondés sur le respect mutuel. Bien qu'en 1975 le Conseil de l'Europe ait déjà adopté des principes de conservation intégrée, comme le promulgue la déclaration d'Amsterdam connue sous le nom de Charte européenne du Patrimoine architectural dans laquelle figure l'accord en vertu duquel la conservation du patrimoine architectural doit faire partie intégrante de la planification urbaine et régionale, les problèmes de conservation continuent d'être surtout traités par le ministère de la Culture, rarement par le ministère du Plan – ce qui est le cas également au Guyana. La création d'un partenariat stratégique en matière de conservation urbaine et de gestion entre l'UNESCO, le National Trust de Guyana (ministère de la Culture) et l'Autorité centrale pour le logement & la planification (ministère du Logement) est une démarche peu courante qui devrait être promue et reproduite ailleurs. La coopération instaurée avec des agences de développement et complétée par des donations bi et multilatérales permet la mise en œuvre d'une stratégie de conservation durable et de projets opérationnels.

Enfin, les universités devraient jouer un rôle important dans les partenariats de conservation en favorisant l'octroi de ressources humaines nécessaires pour des études et des recherches approfondies et objectives. L'actuel potentiel d'étudiants en maîtrise et en doctorat est sous-exploité et porte atteinte aux valeurs sociales. Jusqu'à maintenant, il y a peu de coopération stratégique en matière de conservation avec les universités, malgré diverses initiatives lancées de part et d'autre. La définition, la discussion et l'explication de la valeur et de l'identité culturelle, ainsi que la sensibilisation ultérieure de l'opinion commencent par l'éducation, de l'école secondaire à l'université – la première mesure importante et fondamentale doit être prise à ce niveau.

10. W. Gibbs, "The Changing World Economy and the Industrial Development of Guyana and Suriname", in : Jeffrey & Menke (1991), p. 97.

11. Hernandez (1991).

12. Les sites pilotes sont : Saint-Louis du Sénégal (Sénégal), Porto Novo (Bénin), Luang Prabang (RDP Laos), les six villes canaux de la partie sud du Yangtsé (Chine) et Georgetown (Guyana).

Ron van Oers, *Hollandais, est urbaniste spécialisé dans la conservation urbaine. Il a obtenu sa thèse de l'Université de technologie de Delft aux Pays-Bas sur « Le système colonial urbain entre 1600 et 1800 ». Il travaille actuellement à l'UNESCO à Paris sur l'identification, la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial tout en étant chercheur associé à l'Université de Delft, où il enseigne la conservation urbaine et le patrimoine mondial.*

Projet urbain et patrimoine : vers de nouvelles approches

par François Noisette

Cet article examine les procédures françaises de protection du patrimoine urbain et leurs évolutions dans le temps qui ont permis d'élargir les partenaires, pour notamment inclure les autorités locales. Il présente aussi les approches développées pour préserver non seulement l'architecture mais l'esprit d'un lieu, d'un quartier dans une ville en perpétuelle mutation.

Un ensemble d'outils complémentaires, créés par l'Etat

En France, la reconnaissance de la ville existante comme objet des politiques publiques est apparue progressivement dans la réglementation de l'urbanisme et des opérations d'urbanisme. Elle repose aujourd'hui sur un ensemble de procédures d'origine diverses, dont l'objectif principal n'est pas nécessairement la protection du patrimoine en tant que tel. On peut évoquer à l'origine de cette reconnaissance la loi sur la rénovation urbaine de 1958. Il s'agit d'engager la reconquête des centres villes par des opérations de rénovation urbaine. A partir d'une étude de la qualité des immeubles, du point de vue de l'hygiène et de la solidité, un programme de démolition des immeubles insalubres est défini et financé, afin de reconstruire des quartiers modernes, respectant les règles d'hygiène et les normes et assurant la valorisation du site. Cette première prise en compte brutale de la ville ancienne comme un ensemble est complétée dès 1962 par l'introduction de la notion de secteur sauvegardé par la loi Malraux, alors Ministre de la culture. Cette approche n'est pas totalement opposée à celle de la rénovation. La démarche est fondée sur une approche culturelle : un inventaire de tous les bâtiments, qui repère leur histoire et leur valeur architecturale. A partir de cet inventaire et d'une analyse historique, l'architecte en chef élabore un projet urbain qui définit l'avenir de chaque bâtiment (protection, rénovation selon un état antérieur, démolition) et prescrit les règles d'urbanisme à respecter pour les reconstructions ou les nouvelles constructions. Des aides fiscales, des régimes de subventions, des interventions publiques sont alors programmés pour assurer la réalisation du projet.

Deux autres procédures sont créées au début des années 1970, qui reprennent ce premier parallélisme. En 1970, la loi Vivien crée les opérations de résorption de l'habitat insalubre. C'est une procédure lourde qui permet l'acquisition sous déclaration d'utilité publique des immeubles dont l'insalubrité a été constatée par l'Etat, leur démolition et la remise sur le marché du terrain libéré. Le cas échéant, une opération neuve est financée afin de faciliter le relogement des occupants. En 1972, la procédure des opérations programmées d'amélioration de l'habitat introduit la notion de partenariat au cœur de la procédure urbaine. Ces opérations sont des contrats passés entre la collectivité locale, l'Etat et l'Agence nationale d'amélioration

de l'habitat pour concentrer sur une période de trois ans, et sur un périmètre restreint, un volume significatif d'aides pour rénover un quartier et ses logements. L'opération est précédée d'une étude lourde d'inventaire des immeubles, qui porte sur leurs qualités techniques mais aussi architecturales pour peu que le quartier soit un peu ancien. L'opération permet donc d'aider les propriétaires à remettre leurs logements aux normes, d'aménager les espaces publics, de réaliser des opérations neuves sur des terrains adéquats, mais aussi de compléter les équipements du quartier. En fonction des problèmes du quartier, des mesures spécifiques peuvent être programmées : rénovations de façades, aides à la réinstallation ou à la modernisation du commerce et de l'artisanat, modernisation des réseaux, réutilisations d'immeubles anciens, économies d'énergie ou développement des énergies douces, piétonisation, formation des artisans aux techniques traditionnelles nécessaires pour intervenir sur des immeubles anciens, etc. Enfin, la création des zones de protection du patrimoine architectural et urbain en 1983 complète l'arsenal juridique. La démarche des secteurs sauvegardés est guidée par un projet de reconstitution ou de protection très forte d'un certain état de la ville ou du quartier. Il s'avère que de nombreux ensembles présentent des qualités urbaines qui ne justifient pas cette protection lourde. Dans la zone de protection du patrimoine architectural et urbain, des règles d'urbanisme spécifiques, parfois très précises, permettent d'encadrer les projets d'amélioration de construction dans le respect d'une "ambiance urbaine", caractéristique du lieu. Mais le règlement de la zone ne définit pas les mesures à prendre pour chaque immeuble, comme cela est fait dans un secteur sauvegardé.

L'émergence des collectivités locales

La démarche patrimoniale est indissociable de la démarche d'identité d'un territoire, d'une nation, d'un peuple. Il était donc normal que la démarche patrimoniale soit portée en France par l'Etat, seul pouvoir établi par le peuple français. Pendant plus de 150 ans, la politique du patrimoine a été un monopole d'Etat. Les dispositifs de classement d'œuvres et de bâtiments isolés étaient certes accompagnés de mesures d'aides financières pour les propriétaires privés, mais sous le contrôle étroit des architectes des monuments historiques. La création des opérations programmées d'amélioration de l'habitat a introduit de plein droit les communes dans l'élaboration et la gestion d'une politique patrimoniale à part entière. Elles se sont emparées de cette procédure souple, dont le succès est considérable : plus de 3 300 opérations ont été engagées en 25 ans, et près de 200 opérations nouvelles sont engagées chaque année, permettant le subventionnement de l'amélioration de 60 000 logements par an. La décentralisation de 1982 transfère aux communes toutes les compétences d'urbanisme. Ce transfert conforte les communes dans les stratégies de reconquête des centres anciens qu'elles mènent dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Les communes s'emparent aussi de la procédure de zone de protection du patrimoine architectural et urbain. L'étude et la définition du règlement sont menées en étroite association avec l'Etat, mais l'influence des élus locaux est importante, tant dans la définition des objectifs de protection et de valorisation que dans la mise en œuvre effective de la politique définie. Les communes s'appuient sur l'expérience acquise dans la conduite de ces procédures pour jouer un rôle renforcé dans l'étude et la gestion des secteurs sauvegardés, qui constituent un puissant facteur d'attractivité touristique, mais aussi économique. Si l'approbation reste du ressort de l'Etat, les autorités locales s'emparent de l'outil : demandes de création, propositions, discussion des objectifs, financement des études, conduite des concertations avec les acteurs locaux, financement des opérations d'accompagnement, valorisation.

Les villes françaises, responsables de leurs stratégies de développement, ont bien compris l'enjeu de la valorisation de leurs

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

centres anciens et plus généralement de leur patrimoine urbain. Leurs élus sont désormais les premiers promoteurs de stratégies cohérentes de protection et de modernisation des centres anciens, dans une perspective de valorisation globale de l'agglomération. Le souci de l'équilibre entre les différents quartiers induit désormais des démarches qualitatives calquées sur les procédures menées dans les quartiers plus anciens au profit de l'ensemble de la ville. Si le travail sur les espaces publics est désormais assez courant, des expériences intéressantes ont été menées dans des quartiers plus banaux : définition de prescriptions volontaires pour les aménagements des clôtures et extensions de pavillons dans des zones pavillonnaires des années 30 ou de l'après-guerre, reconquêtes d'espaces mal utilisés dans des villes nouvelles des années 50 et 60. A côté des compétences réglementaires, il ne faudrait pas négliger l'importance du rôle joué par les régions à travers des politiques d'aides financières. Menée avec une grande continuité et des moyens parfois importants, ces politiques ont fortement contribué à la généralisation des démarches de mise en valeur des patrimoines urbains. La politique des opérations programmées d'amélioration de l'habitat a ainsi été très fortement soutenue.

Vers une nouvelle étape ?

Une nouvelle étape de décentralisation est engagée en France. Il est bien trop tôt pour prédire quel nouvel équilibre sera trouvé l'année prochaine. Mais il est déjà acquis que des transferts de compétence au profit des régions pourraient être réalisés en matière de patrimoine, avec la possibilité pour les régions d'assurer la gestion de l'inventaire. Il est cependant peu probable que ces évolutions modifient la donne en matière de procédures relatives au patrimoine urbain. En effet, à travers ces procédures, c'est la reconnaissance par les autres de la valeur du patrimoine qui est recherchée. Cette reconnaissance de sa propre culture ne saurait évidemment être valablement accordée par les villes elles-mêmes. Par contre, il n'est pas exclu que le contrôle exercé de façon exclusive par les architectes des monuments historiques et les inspecteurs des sites soit mis en débat, au profit d'approches plus partenariales de la gestion des espaces urbains qui font patrimoine.

Des réflexions nouvelles

Les outils juridiques et les modalités de gestion des territoires et des projets de valorisation du patrimoine urbain nécessaires pour faire face à ces nouvelles demandes d'articulation entre le projet de société et le patrimoine restent à inventer. Bien évidemment, les règlements et les modalités de gestion des périmètres de secteurs sauvegardés et des zones de protection du patrimoine architectural et urbain seront progressivement adaptés. Ces évolutions riches de l'expérience accumulée et gérées par l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une révision de l'accord initial seront lentes. Elles resteront surtout limitées aux périmètres déjà protégés, ce qui ne répond évidemment pas au problème posé. De nouvelles démarches sont donc initiées. Deux exemples en Ile-de-France méritent d'être cités. Ils illustrent le même concept pour répondre à deux situations radicalement différentes.

La première est engagée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Cet atelier est chargé de conduire les réflexions urbaines de la ville de Paris, en partenariat avec l'Etat et la Région Ile-de-France. La connaissance accumulée par cette équipe de 100 personnes sur la ville est sans égale : des dizaines d'informations sociales, architecturales, économiques sur chaque parcelle, des analyses de l'activité économique, des formes urbaines, des évolutions de l'habitat, des utilisations des espaces publics. L'APUR engage cette année une réflexion sur les quartiers « faubouriens ». Ce sont les quartiers qui se sont développés au XVIII^e et au XIX^e siècle au-delà des fortifications royales, aujourd'hui les grands boulevards pour ceux qui connaissent la ville. Ce sont des

quartiers très hétérogènes qui mêlent activités, habitat, infrastructures et grands équipements (hôpitaux...). Ces quartiers jouent un rôle très important dans la culture parisienne, dans l'image parisienne, dans la vie parisienne. En raison de la qualité irrégulière de leur bâti, parfois médiocre et peu dense, ces quartiers sont soumis à de fortes pressions immobilières : les petits immeubles de deux ou trois étages, entremêlés d'anciens ateliers, voire de quelques maisons, sont remplacés par des réalisations conformes aux règles de l'urbanisme classique de Paris : six ou sept niveaux, en alignement sur la rue. C'est toute une vision de Paris qui risque de disparaître : Belleville, Ménilmontant, Montmartre, Montsouris et tant d'autres lieux moins connus sans lesquels Paris ne serait pas. La protection traditionnelle de ces quartiers n'aurait pas de sens. Les immeubles ont peu de valeur individuelle, et Paris ne peut pas prendre le risque de stériliser toute évolution de son offre immobilière : la ville perdrait trop d'habitants et de richesses économiques ; elle quitterait la scène des grands centres économiques et intellectuels de la planète. A la demande de la ville, les urbanistes de l'APUR vont donc tenter d'identifier les caractéristiques de chacun de ces quartiers. Ces caractéristiques « minimales » mais « nécessaires » pour préserver l'identité du quartier pourraient servir de base aux règles d'urbanisme et aux projets de la ville. Les transformations nécessaires du bâti, des espaces publics et des usages du quartier pourraient ainsi être encadrées afin de conforter une "image d'ensemble" et de limiter le risque d'une uniformisation refusée par les habitants, les touristes, mais aussi les acteurs économiques qui savent aussi tirer profit des micro-cultures et de leurs évolutions.

La seconde est engagée par l'Etat dans le quartier de la Défense. Le quartier d'affaire est désormais en voie d'achèvement, et l'Etablissement public d'aménagement de la Défense (EPAD) qui a conduit l'aménagement depuis plus de 40 ans va être dissous. L'EPAD a réalisé le quartier d'affaire dans le seul respect du règlement national d'urbanisme. Il a imposé par le biais des cahiers de charge de cession des droits à construire le volume et les caractéristiques de chaque immeuble et les servitudes qu'il supporte. Avec la fin de l'opération, les règles normales du droit de l'urbanisme seront désormais gérées selon les pratiques normales : les droits à construire seront accordés par les communes sur la base de règles écrites, classiques. Deux objectifs contradictoires sont poursuivis. Il est essentiel pour l'Ile-de-France de préserver le dynamisme de ce centre d'affaire réputé dans le monde entier. Son expansion désormais plus réduite devra être relayée par une capacité de renouvellement des tours, de modernisation et d'adaptation aux nouvelles normes. Certains immeubles seront détruits au profit de nouveaux projets, comme l'ensemble « Cœur défense », qui a remplacé l'immeuble Shell, réalisé à la fin des années 50. Il est tout aussi essentiel de protéger un témoignage exceptionnel de l'urbanisme de la deuxième moitié du XX^e siècle par son ampleur, sa cohérence, sa conformité à l'intuition d'origine. Il faudrait classer la Défense. Une étude est donc en cours à la demande de l'Etat pour identifier ce qui définit la Défense comme un objet de patrimoine, ce qui fait sa valeur et le caractérise. L'Arche et le CNIT, pourraient être classés en tant que monuments. Les proportions de la perspective historique doivent être protégées : mais la largeur de la dalle et la hauteur des tours riveraines ne définissent manifestement pas "la perspective". Ce qu'il faudrait classer, c'est une certaine façon d'examiner les propositions de construction, en fonction de leur impact esthétique, mais aussi fonctionnel sur les tours et espaces environnants, comme sur l'ensemble du site. Il ne s'agit pas donc pas de préserver une image, mais une manière de fabriquer l'image urbaine, d'articuler ses fonctions. Pour pouvoir transférer la responsabilité aux élus locaux de faire vivre la Défense sans que l'identité du site puisse être trahie, il va falloir écrire ces objectifs de préservation d'une identité urbaine, afin que l'action des deux communes puisse être encadrée, sans brider l'avenir économique et social.

Ces deux démarches poseront dans quelques mois la question de l'écriture de règles et de modalités de gestion nouvelles. C'est le défi que le patrimoine urbain pose à nos sociétés : comment s'assurer que l'esprit, la culture d'une ville, parfaitement illustrés dans certains quartiers bien conservés soient au cœur des projets de développement ou de redéveloppement des espaces trop banalisés que nos contemporains refusent. Il s'agit de fonder des stratégies de développement qui étendent, renouvellent, poursuivent l'œuvre de nos prédécesseurs dans le respect de l'identité et de la culture qui font qu'aucune ville n'est semblable à une autre ville. Les apports des réflexions sur les projets et les identités de territoire devront être mobilisés pour compléter la recherche sur les formes et usages caractéristiques d'une culture. Il est possible de penser que la mise en évidence de ces principes structuraux permettront d'étendre aux zones d'urbanisations périphériques, voire nouvelles des techniques de réflexion et de conception des projets urbains qui respecteront la culture des habitants et les traditions du territoire qui est le leur ou qu'ils ont décidé d'adopter.

François Noisette, Français, est le Directeur de la division de l'urbanisme et du schéma directeur à la Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France. Diplômé de l'École Polytechnique et des Ponts-et-Chaussées, spécialiste du développement urbain en France, il a travaillé comme Chef du secteur de l'aménagement du Département de la Nièvre, puis comme Conseiller technique d'aménagement au ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville en 1994-95. Il a aussi été conseiller au ministère de l'Aménagement et de l'habitat du Cameroun (1998-99) et chargé de mission au ministère français des Affaires étrangères responsable de la coordination et de la coopération technique avec les organisations des Nations Unies et les investisseurs.

Activités stratégiques visant à renforcer l'identité urbaine à Bergen (Norvège)

par Siri Myrvoll

Cette communication examine les instruments et les programmes mis au point par l'Office de gestion du patrimoine de Bergen pour sauvegarder le patrimoine urbain de la ville. Elle présente également le programme de coopération lancé pour la protection de l'île de Mozambique.

Définition des instruments et des atouts visant à renforcer l'identité de la ville

Le vieux quartier hanséatique de Bryggen, sur le site du patrimoine mondial de Bergen, abrite un groupe important de constructions en bois qui sont d'anciens comptoirs et entrepôts de pêche réservés aux activités commerciales du port. Les maisons de ce quartier datent de l'époque postérieure

au grand incendie qui ravagea la ville en 1702, mais d'importantes fouilles archéologiques ont révélé des constructions du même type remontant au tout début de l'histoire de la ville, à l'aube du XII^e siècle. Toutefois, le quartier de Bryggen n'est qu'une petite partie de la cité historique de Bergen dont les rues médiévales et la configuration sont restées quasiment intactes. Bergen se targue de posséder trois églises médiévales. Son développement s'est poursuivi au fil des siècles dans des zones distinctes et homogènes qui divisent la ville en cinq parties. Chacune d'elles a ainsi gardé sa propre identité : la vieille cité médiévale, les établissements post-médiévaux de Nordnes et Marken, le « nouveau » port de Skuteviken/Sandviken (conçu dans le respect de l'environnement) et le centre-ville reconstruit après l'incendie de 1916. Bergen fait revivre son histoire à travers des bâtiments de plusieurs époques qui représentent chaque phase de son développement urbain et de ses activités depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. C'est aussi le centre économique des côtes occidentales norvégiennes. Bergen est une ville moderne, très dynamique, qui doit relever de nombreux défis et répondre aux nouveaux besoins qui surgissent sans pour autant devenir un musée en plein air.

Tel est le défi. Tout en se développant, Bergen doit préserver et transmettre son patrimoine historique — patrimoine d'une valeur locale, nationale et internationale — et conserver son identité propre sans étouffer la ville moderne, vivante. C'est souvent une tâche délicate, car l'activité prospère de la ville contemporaine risque parfois de menacer le caractère historique du site. La réglementation du trafic, par exemple, est un problème majeur dans une ville où le centre historique repose en grande partie sur des fondations en bois et le remblayage du port, et où les rues étroites ne sont pas faites pour la circulation automobile actuelle. Par ailleurs, si aucune restriction n'est imposée, les nouvelles constructions, voire les détails mineurs tels que les enseignes, les affiches ou les fenêtres de remplacement risquent d'abîmer le paysage culturel en privant des zones plus étendues de leur caractère historique. Pour éviter ces pressions, les efforts de planification et de développement doivent reposer fermement sur une connaissance approfondie de la structure de la cité historique et la prise de conscience des éléments vitaux de l'identité de Bergen. La documentation concernant les structures historiques et l'intégration de leurs principaux aspects dans l'image plus large de la planification devraient continuer de manière à ce que le développement se poursuive selon les critères définis par l'histoire. Ces efforts devraient aussi contribuer à mettre fin au conflit permanent entre la préservation et le développement urbain à grande échelle. De plus, les planificateurs devraient être plus attentifs au contexte du patrimoine et moins à l'objet isolé. Le but principal devrait être la protection du paysage culturel historique, car c'est lui qui donne à la ville son identité.

L'Office de gestion du patrimoine de Bergen a mis au point un instrument d'intégration des valeurs de patrimoine culturel dans le processus d'urbanisme basé davantage sur le contexte et l'identité que sur la valeur estimée de chaque monument isolé. Au moyen d'une série de cartes conformes au Système d'information géographique (SIG), le cadre historique du développement prospectif d'un quartier donné est résumé en quatre catégories définissant les principaux aspects du caractère historique urbain : la topographie originale, la structure de l'établissement humain, les voies de communication et les éléments caractéristiques et les objets particuliers considérés comme des repères historiques. Des cartes thématiques basées sur ces quatre catégories ont été dressées pour chaque plan directeur et intégrées dans les instruments de planification de base qu'utilise le service de l'urbanisme pour les nouveaux plans de développement. Ces cartes ainsi que les recommandations de l'Office de gestion du patrimoine peuvent être consultées sur le réseau informatique du service de l'urbanisme. Les points de détail relatifs aux plans proposés



Bergen, Norway

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

sont alors discutés et la gestion du patrimoine joue un rôle actif dans l'ensemble du processus de planification. La gestion du patrimoine et le développement urbain sont intégrés de cette manière, assurant ainsi une meilleure préservation de l'identité historique de la ville.

Une zone tampon pour protéger le patrimoine de Bergen

Le quartier de Bryggen, à Bergen, est entouré d'une zone tampon de développement. Ce concept n'entraîne pas dans le cadre juridique du système de planification norvégien si bien que, jusqu'à une période récente, la zone tampon n'avait aucun fondement juridique. Puisque le secteur englobe une grande partie du centre historique et du port de Bergen, il était important de trouver une définition juridique qui laisse à la ville la charge du développement urbain tout en mettant l'accent sur la gestion du patrimoine dans les limites de la zone. Il a enfin été décidé de définir la zone tampon sous la forme d'un plan d'aménagement géré en vertu de la loi de la planification et de la construction, et de développer l'instrument de gestion intégrée du patrimoine de manière plus détaillée en l'harmonisant pour régler les problèmes de gestion spécifiques posés par la zone tampon. Les efforts ainsi consentis ont permis d'enrichir la documentation sur le quartier historique en formant la base de trois séries cartographiques. La première série est un ensemble de cartes thématiques correspondant aux quatre rubriques de l'analyse du patrimoine, mais avec plus de détails que les cartes du plan directeur. Ensuite, un ensemble de cartes comparatives étaye la discussion sur les notions de base en juxtaposant les divers éléments du patrimoine. Enfin, une série de cartes résumées présente les conclusions et autres résultats des efforts de documentation et des études comparatives.

Les cartes mettent le patrimoine en perspective pour les décisions d'aménagement de la zone tampon à l'aide du même processus que celui utilisé pour les plans directeurs. Les séries de cartes fondées sur le SIG sont mises à la disposition des planificateurs sur l'intranet du service de l'urbanisme et servent de base de coopération entre l'Office de gestion du patrimoine et les planificateurs durant l'élaboration des plans d'aménagement du territoire. Le nouveau plan aborde les questions soulevées dans les rapports d'évaluation de l'ICOMOS de 1994 et 2000, en particulier la réglementation du trafic (une importante réduction de la circulation s'impose) et le traitement du paysage urbain qui entoure les constructions de Bryggen. Nous espérons que le plan d'aménagement s'avérera utile pour la protection de Bryggen en tant que site du patrimoine mondial tout en respectant les besoins de développement plus concrets de la ville.

Partenariat Bergen - Île de Mozambique

La coopération entre Bergen et l'Île de Mozambique remonte à 1995, lorsque les représentants des deux villes se sont retrouvés à l'Assemblée générale de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) tenue à Bergen (Norvège) où il avait été convenu à titre d'essai d'établir un réseau sur le patrimoine culturel entre ces villes pour donner suite aux idées ayant justifié la création de l'OVPM. Le contact a été maintenu au cours des années suivantes. Une délégation de la municipalité de l'Île de Mozambique a rendu visite à la municipalité de Bergen en 1999, avec l'aide financière de NORAD. Les deux maires, qui ont proposé de futurs contacts et autres formes de coopération, ont signé un protocole d'accord. En 2000, sur l'initiative de Mme Anne-Grethe Strøm-Erichsen, commissaire principal de Bergen (devenue Présidente de l'OVPM), un programme a été établi pour que la ville de Bergen aide la municipalité de l'Île de Mozambique à élaborer deux projets de conservation et créer une unité de gestion du patrimoine, avec le soutien du Peace Corps norvégien et de NORAD. Après une période de planification et de travail en réseau, un pro-

gramme triennal a été mis en œuvre. La municipalité de l'Île de Mozambique emploie un responsable de la conservation qui collabore avec les planificateurs de la ville et dirige une équipe chargée d'exécuter les projets de conservation. Plusieurs ateliers sont également prévus ; les villes de Zanzibar et Lamu seront invitées à y participer. La municipalité de Bergen se charge de l'administration et il existe une étroite coopération entre l'Office de gestion du patrimoine de Bergen et la Direction du patrimoine culturel au Mozambique.

Siri Myrvoll, Norvégienne, est, depuis 1993, Directrice de la gestion du patrimoine de la ville de Bergen (Norvège). Titulaire d'une thèse en archéologie scandinave et médiévale de l'Université de Bergen (Norvège), elle a dirigé plusieurs chantiers de fouilles archéologiques en Norvège et a été Directrice de l'Unité de fouilles urbaines (au sein du Bureau norvégien des monuments et sites) à Bergen de 1980 à 1993. En 2000-1, elle a été nommée Secrétaire générale de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (dont le siège est au Québec, Canada) et est membre de l'ICOMOS et du CIVVIH. Elle a enseigné l'archéologie urbaine dans plusieurs universités en Europe et a plusieurs publications sur ce sujet. Elle a mis en place plusieurs projets d'information au public sur le patrimoine urbain et sa protection. En tant que fonctionnaire d'Etat, elle a été membre du Comité pour l'habitat et l'aménagement (1992-3), membre-adjoint du Parlement norvégien (1993-7) et membre-adjoint du Conseil municipal de Bergen.

English Heritage

par Peter de Figueiredo

Tout en présentant les activités qu'entreprend English Heritage, ce document explique comment est perçu le cadre historique et quelles politiques English Heritage met en place pour intégrer ces perceptions.

Activités principales

English Heritage est le chef de file de la conservation du patrimoine en Angleterre. Notre travail comporte plusieurs aspects, à savoir la compréhension, la conservation et la promotion du patrimoine construit et archéologique en Angleterre et se répartit en trois grandes activités : recenser les bâtiments d'intérêt historique ou architectural et les monuments à protéger, aider les propriétaires des lieux et les organismes chargés de leur conservation et aider le public à mieux comprendre et à apprécier la valeur du patrimoine. En 2000-2001, English Heritage a versé 34,2 millions de livres sterling en subventions pour des projets concernant des bâtiments historiques, des paysages, des sites archéologiques et des activités de conservation. Plus de la moitié des subventions est directement destinée à stimuler la relance économique et sociale des collectivités locales. Nous tenons un registre des principaux bâtiments historiques en péril en ciblant les moyens nécessaires pour empêcher leur détérioration et leur perte. Nous nous préoccupons avant tout d'élargir l'accès au public. En 2000-2001, les 409 sites historiques et monuments aux morts dont nous avons la charge ont reçu plus de 11 millions de visiteurs. Le « National Monuments Record » qui constitue le fonds d'archives publiques d'English Heritage, contient 10 millions d'articles sur les édifices et les sites archéologiques anglais. La liste du patrimoine anglais compte 370 000 bâtiments historiques et 19 000 monuments classés.

Ces choix sont faits par le gouvernement sur la recommandation d'English Heritage. En tant que conseiller statutaire du patrimoine auprès du gouvernement central et local, English Heritage a donné des conseils pour quelque 17 600 demandes de permis de construire en 2000-2001. Il produit des documents de conseil et de politique générale sur des sujets très variés.

Le « pouvoir du lieu »

En 2001, English Heritage a coordonné une évaluation des politiques et pratiques gouvernementales sur le cadre historique. Le rapport qui en découle contient cinq messages essentiels. Premièrement, la plupart des gens accordent beaucoup de valeur au patrimoine : 87 % pensent qu'il est bon de disposer de fonds publics pour sa préservation ; 85 % pensent que ces éléments historiques sont importants pour la revitalisation des villes, et la quasi-totalité y voit un élément majeur pour améliorer la qualité de vie. Deuxièmement, les gens étant soucieux de leur environnement, ils veulent intervenir dans les décisions qui s'y rapportent. Et, dans une société multiculturelle, le patrimoine de tout un chacun a besoin d'être reconnu. Troisièmement, la plupart des gens perçoivent le cadre historique dans sa totalité. Ils apprécient les lieux, et pas seulement une série de sites et de bâtiments isolés. Cela a des répercussions sur la manière dont nous identifions et évaluons leur importance. Quatrièmement, chacun a un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement historique. L'administration centrale et locale est essentielle, tout comme les sociétés d'équipement, les groupes communautaires, les propriétaires, les promoteurs immobiliers, les experts, les écoles et les universités. Il est certain que travailler en partenariat permet de réaliser plus d'actions. Le leadership et les moyens adéquats sont indispensables à la réussite. Enfin, tout repose sur de solides connaissances et une bonne compréhension. La qualité du travail accompli par les historiens est basée sur une recherche approfondie et c'est par un débat ouvert qu'elle peut être testée et affinée. Le document d'analyse intitulé « Power of Place » (Le pouvoir du lieu) établit un nouveau plan d'action pour la gestion du patrimoine basé sur une perception évolutive de la nature du cadre historique. Il comprend les éléments suivants :

L'investissement dans la revitalisation

English Heritage contribue depuis de nombreuses années à revitaliser les villes anglaises à travers la restauration des bâtiments historiques. Cet engagement qui est un formidable catalyseur pour le progrès, encourage le secteur privé et d'autres agences à investir dans des programmes destinés à satisfaire les besoins locaux. English Heritage travaille en partenariat avec une grande diversité d'agences et de programmes de financement, dont le « Budget unique de régénération » du gouvernement et le Fonds de développement régional européen, pour mener une revitalisation durable à long terme grâce à la conservation et insuffler une nouvelle vie aux communautés préalablement sur le déclin. Une conservation intelligente, bien financée et démocratique a besoin d'un leadership. Les communautés de lieu, de foi, de culture et d'intérêt jouent chacune un rôle, mais le véritable leadership est essentiel. En tant que chef de file du secteur, English Heritage collabore étroitement avec le gouvernement pour tout ce qui concerne la planification, l'environnement et les transports, et plaide fortement en faveur des initiatives dans le domaine du patrimoine au niveau du gouvernement national et local. Le cadre historique est au cœur de l'industrie touristique anglaise jusqu'à concurrence de 22 milliards de livres sterling. Il est essentiel que le tourisme ne dégrade pas l'atout dont il dépend. Selon English Heritage, la planification de la gestion est le meilleur moyen de déceler les conflits potentiels et d'encourager la participation pour réduire leur impact.

Le travail en partenariat et en faveur de l'intégration sociale

Des partenariats ont été créés à l'échelon local avec divers organismes, que ce soient les autorités locales, les Chambres de commerce, les associations d'aide au logement ou encore les mouvements communautaires et religieux. Ces partenariats peuvent amener un réel changement dans les communautés défavorisées en redonnant confiance et optimisme et en aidant à rentabiliser l'investissement du secteur privé. Un important objectif de la politique gouvernementale est de traiter le problème de l'exclusion sociale, une conséquence de la pauvreté qui va souvent de pair avec le chômage, le manque de qualification, le faible revenu, les mauvaises conditions de logement, la délinquance, la mauvaise santé et la désagrégation du milieu familial. C'est pourquoi de nombreux projets d'English Heritage sont destinés à lutter contre l'exclusion sociale par la création d'emplois et d'un environnement physique de haute qualité dans des zones préalablement dégradées.

Le déclin du domaine public et la campagne menacée

La perte de qualité du domaine public a détérioré le cadre historique de la Grande-Bretagne. Il y a beaucoup de raisons à cela : la fragmentation des responsabilités, la déréglementation, la privatisation des anciens services collectifs, la mauvaise coordination entre les agences, la réduction des budgets d'entretien et, surtout, l'impact de la circulation croissante. La gestion et la valorisation des rues et des lieux publics exigent autant d'attention que celles des bâtiments qui les abritent. Les programmes d'English Heritage pour l'amélioration du domaine public ont eu une grande influence en attirant des emplois et des gens qui sont revenus dans des quartiers auparavant dégradés. D'autre part, l'environnement historique des zones rurales continue de souffrir de l'intensification de l'agriculture, de la restructuration du secteur agricole et de l'effondrement des revenus agricoles. English Heritage est favorable au changement progressif des ressources du soutien de la production aux mesures agro-environnementales comme moyen de garantir un avenir durable pour le milieu rural. Il y a actuellement une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le bâtiment traditionnel dans de nombreuses parties du pays. Les compétences horticoles sont aussi en péril. English Heritage s'est engagé à monter un forum national sur la formation en conservation pour réunir toutes les initiatives à cet égard, soutenir les centres d'excellence régionaux et favoriser ainsi l'acquisition et le développement des compétences.

L'éducation : gros plan sur la recherche et les programmes visant à élargir la compréhension

Le public s'intéresse au patrimoine. Il souhaite mieux le connaître, aider à le définir et intervenir dans les décisions qui s'y rapportent. Les parents veulent qu'il soit enseigné à leurs enfants. English Heritage estime que cet enseignement doit être intégré dans l'éducation civique, la géographie, les sciences de l'environnement et dans le programme d'études national de manière à ce qu'il soit le reflet de notre société multiculturelle. Le cadre historique fait partie de la culture quotidienne. Il est accessible à tous et le fait d'être capable de l'interpréter enrichit la vie, tout comme la littérature, l'art ou la musique. Bien que les sondages d'opinion révèlent que 98 % de la population pensent que le patrimoine est important pour nous apprendre les choses du passé, beaucoup se sentent exclus et dans l'impossibilité d'agir. English Heritage travaille avec le gouvernement, les musées et d'autres instances patrimoniales à élargir l'accès au patrimoine et à attirer un nouveau public. Cela veut dire qu'une recherche continue, circonspecte et bien ciblée est nécessaire pour nous permettre de reconnaître l'importance du cadre historique et de diriger les fonds de manière efficace pour mieux le préserver. English Heritage conduit et finance des programmes de recherche et encourage le développement du travail de conservation pour protéger et étendre la base de connaissances.

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

Les sites du patrimoine mondial

La perception changeante du cadre historique a abouti à une nouvelle définition du patrimoine mondial. Cela apparaît clairement dans les préoccupations du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Nous nous éloignons de plus en plus d'une vision passéiste en termes de sites, de monuments ou de bâtiments individuels pour reconnaître à la place l'ensemble de l'environnement comme étant historique. Ce concept peut englober des paysages urbains et ruraux, et se retrouve d'ailleurs dans les sites que le gouvernement britannique a inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'inscription récente de Blaenavon, des usines de la vallée de la Derwent et de Saltaire en sont des exemples, puisque ces sites comprennent non seulement des locaux industriels, mais aussi des logements, des équipements sociaux et d'autres structures auxiliaires. Ce sont avant tout des paysages. Les propositions d'inscription de Manchester et Liverpool sont d'autres exemples de cette même tendance.

La plus grande complexité de ces sites exige un autre type de gestion. Le gestionnaire du patrimoine ne traite plus des monuments isolés mais à la place il doit gérer les aspects patrimoniaux au sein de zones soumises à une transformation permanente. Le processus consiste à gérer ce changement de façon à conserver la valeur de l'environnement historique tout en permettant un développement économique durable et une revitalisation des lieux. C'est une tâche exaltante, mais une tâche qui correspond bien plus aux besoins de la société dans son ensemble. A Liverpool, le processus est documenté par un projet de patrimoine intégré. HELP (Historic Environment in Liverpool Project) est un projet de partenariat triennal conçu par English Heritage pour mieux faire comprendre la particularité du cadre historique de Liverpool et veiller à ce que son potentiel d'aide au développement à long terme se réalise pleinement.

Peter de Figueiredo, Anglais, est architecte, urbaniste et historien de l'architecture. En tant qu'Inspecteur des bâtiments historiques, il conseille le gouvernement et les autorités locales sur les politiques d'aménagement et de protection des bâtiments historiques. Il a développé et géré des projets transnationaux sur l'environnement historiques en Europe et Asie. Diplômé en architecture RIBA, IHBC. Il enseigne et est l'auteur de plusieurs publications sur la conservation et l'environnement historique du Nord-Ouest de l'Angleterre.

L'inscription du site de Byblos, un atout pour la centralité urbaine de la ville de Jbeil (Liban)

par Jehanne Pharès

« Jbeil » « Byblos », deux noms correspondants à des époques qui ont toutes deux profondément marqué l'histoire de la ville libanaise qui s'appelle officiellement Jbeil – Byblos¹. En 1984, alors que la guerre civile libanaise battait son plein, le site de Byblos est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Depuis 1991, le retour à la paix a initié un processus de reconstruction du pays introduisant des recompositions économiques,

urbaines et spatiales. Cet article s'attache à présenter et comprendre le rôle du patrimoine au sein de la restructuration de la trame urbaine, des relations entre la ville et les autres régions du pays, notamment des relations centre-périphérie, mais aussi dans la restructuration de l'armature urbaine du pays.

Introduction

Ville côtière, située à 37km au nord de la capitale libanaise, Beyrouth, Jbeil-Byblos est une ville secondaire avec une population moyenne de 20 000 habitants. Elle est aussi le chef-lieu du *caza*² qui porte son nom. La continuité d'occupation du site de Byblos depuis le Néolithique ainsi que son lien étroit avec la diffusion de l'alphabet a justifié son inscription sur la Liste du patrimoine mondial³. Les années de guerre ont profondément modifié le paysage urbain, divisant le pays en micro-territoires contrôlés par des chefs de milice. Véritable zone refuge⁴, la ville connut une forte croissance urbaine. Ainsi, en contradiction avec les schémas habituels, la croissance de la ville, et son attractivité urbaine au sein du pays a émergé du fait d'un cloisonnement du pays en micro-territoires. Or, depuis la fin de la guerre, les relations interurbaines se réorganisent en réseaux.

La centralité urbaine selon laquelle « la ville ne se conçoit pas isolement, mais fait partie d'un réseau de villes, elle est un nœud dans un système de peuplement, un système dans un système de villes »⁵ est profondément affectée par ce bouleversement socio-politico-économique. La centralité de Jbeil - Byblos se transforme et se réorganise tant dans sa position de ville moyenne au sein de l'armature urbaine du Liban que dans ses dynamiques internes.

Patrimoine et échelles de centralité

Cette configuration en réseau des relations interurbaines place la ville sur plusieurs échelles de centralité. Jbeil est tout d'abord un véritable pôle économique de relais régional⁶. Cette attraction régionale repose sur une polarité vieille de plusieurs siècles. Parmi les relations historiques avec l'hinterland, citons le transport du bois des cèdres de la montagne (Jaj) jusqu'au port de Byblos pour y être ensuite exporté vers la Palestine ou l'Egypte des pharaons. Ce commerce, facteur de l'essor et de la notoriété de la ville depuis l'époque cananéenne a aussi laissé des vestiges et des ruines dans plusieurs villages de la montagne. Autres éléments historiques témoins du mythe d'Adonis, la grotte et source de Afqa dont

1. Les habitants de la ville tout comme les Libanais utilisent indifféremment Jbeil ou Byblos. L'appellation officielle a été adoptée lors de la création de la municipalité.
2. Au sein du découpage administratif libanais, hérité de l'époque ottomane, le pays est subdivisé en cinq *mohafazats* qui sont elles-mêmes divisées en *cazas*. Ces deux niveaux d'institutions régionales sont déconcentrés. A l'échelon local, la municipalité est la seule institution décentralisée.
3. Inscription selon les critères II, IV et VI.
4. Jbeil-Byblos est l'une des rares villes où durant toute la guerre civile la co-existence religieuse entre chrétiens et musulmans n'a pas donné lieu à des règlements de compte, des massacres ou des déplacements massifs de population vers des zones mono-religieuses. Le calme relatif qui y régnait a attiré de nombreuses populations chrétiennes mais aussi musulmanes fuyant les zones de combat.
5. Auray, Bailly, Derycke, Huriot (dir), 1994 : *Encyclopédie d'économie spatiale, concepts, comportements, organisations*, Paris, p.114. Lieu d'échanges, la ville se positionne dans l'armature urbaine en fonction des polarités et des flux à travers la spécialisation fonctionnelle de son espace interne. On distingue donc la centralité endogène (relation ville – aire d'influence) et la centralité interne (organisation des équipements, des services et des activités au sein de la ville).
6. Véritable centre de desserte concentrant activités et équipements, son aire de rayonnement est étendue à toute une partie de la Région centre du Liban, confortée par une position géographique privilégiée à la charnière de la route littorale et des routes vers l'intérieur.

le fleuve débouche non loin de Jbeil abritent encore aujourd'hui un culte païen de fertilité vénéré dans toute la région. De fait, l'ancrage identitaire de la région est fortement lié aux relations entre la ville et son arrière-pays. Il reste inscrit symboliquement dans la dénomination du district administratif éponyme, « *caza* de Jbeil ». Aujourd'hui, ces liens reposent principalement sur une dynamique économique et commerciale dans laquelle le patrimoine est totalement absent. Aucun itinéraire régional historique n'est aménagé⁷ occultant des liens millénaires, les vestiges disséminés dans la région sont méconnus et abandonnés. Enfin, l'identité régionale n'est pas liée au site de Byblos, considéré, au sein de la région, comme un objet de tourisme étranger sans retombées régionales.

La proximité de Jbeil à Beyrouth⁸, et l'urbanisation intensive du littoral libanais intègre la ville à un autre niveau de centralité, celui de la Région métropolitaine de Beyrouth. Bien que le degré de satellisation de Jbeil à la métropole soit difficile à mesurer, la densité des flux, échanges et liaisons quotidiennes entre la ville et la métropole beyrouthine montrent une dépendance certaine de Jbeil vis-à-vis de la capitale. Cette proximité permet une forte fréquentation touristique du site de Byblos mais la réduit à une relation pendulaire où la visite dure au maximum quelques heures, se concentrant principalement sur le *tell* archéologique. D'autre part, le vieux port et la ville historique sont des espaces publics attractifs. De nombreux métropolitains viennent à Byblos pour se promener et profiter de l'ambiance historique authentique qui n'existe plus ni à Beyrouth ni dans les autres banlieues de l'aire métropolitaine. L'incidence du patrimoine est donc plus importante à l'échelle métropolitaine.

Jbeil est souvent réduite à une image historique fondée sur ses trésors archéologiques et patrimoniaux. Il est vrai que le patrimoine inscrit la ville dans un système de centralité dépassant les frontières du Liban. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en fait une destination privilégiée du tourisme international au Liban. Le *tell* archéologique est d'ailleurs le second site le plus visité du pays. Toutefois, ce potentiel touristique reste peu exploité, en raison des lacunes de l'équipement touristique, de l'absence de liaisons entre la zone historique et celle du développement urbain récent mais aussi de la conjoncture politique au Moyen-Orient. Par ailleurs, l'utilisation de cet atout patrimonial pour impulser un développement intégré ne semble pas envisagée.

L'inscription de Byblos sur la Liste du patrimoine mondial est potentiellement un atout de différenciation positive, facteur majeur d'attractivité et de centralité par rapport au reste du territoire, tout comme le tissu historique ancien est porteur d'identité, et de continuité historique, facteur perdu dans bien d'autres centres historiques de villes libanaises détruits durant la guerre, l'incidence du patrimoine dans les recompositions spatiales et économiques au sein du territoire reste très marginale. Ce faible impact est à mettre en relation avec le rôle joué par le patrimoine à l'échelle de la ville et de l'organisation de sa centralité interne.

L'impact patrimonial sur les espaces centraux de Jbeil

Au sein de Jbeil-Byblos, trois zones se distinguent, par une différenciation des fonctions, des modes d'accessibilité et de mobilité : la vieille ville et le *tell* archéologique, l'ancienne voie Beyrouth-Tripoli, concentrant commerce et équipements, et la voie 13, structurée le long de l'axe linéaire à l'autoroute. Inscrites dans un territoire relativement restreint, ces trois zones complémentaires récuse l'idée d'une centralité éclatée. L'attractivité économique de chacune, tout comme les potentiels de logement et de loisirs, les services offerts et l'accessibilité diffèrent mais les relations complexes que ces trois zones entretiennent entre elles, reposent sur un équilibre précaire fragilisé par une économie déprimée.

Certes, le patrimoine est l'élément structurant de la vieille ville. La concentration des lieux de culte dans la vieille ville témoigne de la centralité historique de cette zone. Cette zone était le cœur économique de la ville à l'époque où les échanges et activités portuaires animaient l'ensemble. De cette époque, il reste encore certains commerces de gros. Aujourd'hui, c'est l'attraction touristique induite par le patrimoine qui détermine la zone. Les implantations d'équipements hôteliers, de restaurants, de musées, la mutation des échoppes du vieux souk en boutiques d'artisanat et les activités liées au tourisme illustrent l'effet « patrimoine ». Conçue principalement sur une accessibilité piétonne avec une aire d'attraction à la fois très locale, pour certaines implantations commerciales anciennes et, de plus en plus, internationale, cette zone est caractérisée par un mode de développement fondé sur les opportunités du patrimoine et du tourisme culturel, au détriment de son passé commercial et portuaire. Certaines zones du souk, les plus éloignées de l'entrée au site archéologique, continuent à être occupées par des commerces de gros, et des métiers traditionnels comme les dinandiers.

Toutefois, le lien identitaire symbolique de Jbeil est plus complexe. En effet, les fouilles archéologiques ont été entreprises après expropriation dans les années 30 d'une grande partie de la ville historique qui était installée sur le promontoire rocheux. De ce fait, le *tell* est perçu comme un élément étranger et perturbateur par les habitants. Le site archéologique a détruit une partie des liens sociaux et urbains des habitants. Les personnes âgées gardent encore en mémoire les maisons qui occupaient le *tell*. D'ailleurs, la plupart des habitants n'ont jamais visité le site. A l'inverse, la vieille ville, le souk ancien et le port restent encore des lieux symboliques et identitaires. A l'exception des îlots expropriés par la Direction générale des antiquités, ce sont les familles originaires de la ville et les ordres religieux qui détiennent l'ensemble du foncier. Le port ancien est aussi facteur de cohésion sociale. La pêche est une tradition héritée de père en fils depuis plusieurs générations. Toutefois, là aussi, le tourisme menace cette coutume avec la reconversion des bateaux en bus pour touristes. La pêche ne subsiste que pour le plaisir, rares sont les pêcheurs qui arrivent encore à subvenir à leurs besoins par ce seul revenu. La zone historique est confinée à un périmètre très restreint (le site archéologique, le souk ottoman mitoyen et le port se situent dans un périmètre de 500 mètres le long du littoral). Pourtant, ces espaces manquent de liaisons ; et l'arrivée des cars de touristes à la porte du site empêche toute cohésion spatiale.

Au-delà de cette zone, les différents éléments patrimoniaux constituent des ruptures dans le tissu urbain : les remparts et la zone économiquement marginalisée du souk ottoman instituent une rupture entre la ville actuelle et la ville historique. De son côté, le site archéologique sépare le port et les plages, la voie romaine coupe en deux le cœur de la zone commerciale actuelle. A ces éléments patrimoniaux s'ajoutent les différences topographiques, l'autoroute, l'ancienne voie de chemin de fer, les champs agricoles, les zones non aménagées. Ces multiples contraintes physiques, morphologiques et relationnelles constituent de véritables obstacles, des coupures au sein de la ville.

Une planification intégrée de l'ensemble de la ville serait nécessaire pour faire de ces contraintes des atouts de développement requalifiant ces espaces en lieux publics accessibles, en monuments symboliques structurant le paysage

7. Le plus célèbre de ces itinéraires serait la route du Cèdre.

8. Si les limites municipales de la ville de Beyrouth n'ont pas évolué, l'urbanisation intensive a entraîné une métropolisation des banlieues et des périphéries plus lointaines, regroupant plus de la moitié de la population du pays. Huybrechts & Verdeil, 2000 « Beyrouth entre reconstruction et métropolisation », *Villes en parallèle*, Paris.

Thème 1 : Identité urbaine – le centre et la périphérie

urbain. Une telle approche dépend en premier lieu des capacités et des volontés locales et nationales, résultant du cadre institutionnel et la gestion urbaine en vigueur.

Patrimoine et gestion urbaine

Le patrimoine complique le cadre réglementaire et institutionnel. Au niveau institutionnel, la Direction générale des antiquités (DGA), propriétaire du site archéologique, détient aussi une grande partie de la vieille ville après expropriation. Cette expropriation menée avant la guerre pour poursuivre les fouilles archéologiques est caduque d'autant qu'il n'est plus concevable de détruire le tissu urbain historique pour entreprendre de nouvelles fouilles mais la DGA conserve son emprise territoriale, ne répondant pas aux demandes de restitution des biens-fonds par les anciens propriétaires. Cette situation ne permet aucune rénovation ou ré-utilisation de ces bâtiments qui demeurent fermés. De plus, les faibles moyens financiers et humains dont dispose la DGA limitent son champ d'action. Seul un projet de mise en valeur et de présentation du site archéologique a été entrepris grâce à une coopération et un financement canadien.

La situation financière de la DGA demeure d'autant plus critique qu'elle ne bénéficie pas des recettes issues des droits de visite du site. Ces dernières, perçues par le ministère du Tourisme, devraient officiellement être en partie reversées à la DGA et à la ville, une règle rarement appliquée. De même, le port ancien reste sous l'autorité du ministère des Transports, la DGA n'ayant pas droit de regard sur les travaux entrepris. Enfin, la Direction générale de l'urbanisme est chargée du zoning et de l'octroi des permis de construire.

En 1998, les élections locales ont porté au pouvoir une nouvelle équipe municipale qui tente de pallier à certains déficits : c'est, par exemple, elle qui assure le nettoyage du site archéologique et celui du port. Symbole de son approche résolument tournée vers le développement culturel, elle a installé ses locaux dans le vieux souk. Bien que la municipalité mène plusieurs actions locales pour essayer de remédier aux problèmes les plus urgents, elle manque de moyens financiers et n'a pas les prérogatives d'initier un projet de développement urbain intégré.

Enfin, institution phare de la reconstruction, le Conseil du développement et de la reconstruction est chargé de la mise en oeuvre du projet lancé par la Banque mondiale pour l'aménagement touristique des villes à caractère historique. S'inscrivant dans un contexte institutionnel complexe qu'il oublie d'impliquer, ce projet est loin de fédérer tous les partis concernés. La jetée du port, la préservation des zones végétales, la définition d'une zone tampon, les zones expropriées comptent parmi les sujets sensibles où se confrontent patrimoine et développement urbain, et où la position des différents acteurs est difficilement conciliable. Autre exemple de cette complexité institutionnelle, lors de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial a recommandé la définition d'une zone de protection incluant la ville historique fortifiée et la zone des nécropoles. Le contexte de l'époque n'a pas permis l'application de cette recommandation qui aujourd'hui semble oubliée par les institutions concernées.

Au niveau réglementaire, la Loi des antiquités datant du mandat français n'inclut pas le patrimoine urbain du XIX^e et début XX^e siècles. Le zoning en vigueur protège le site archéologique mais ne prévoit pas de zone tampon, les zones jouxtant le site bénéficient de coefficient d'exploitation relativement élevé. De fait, la réglementation en vigueur et les capacités physiques du territoire offrent de nombreuses opportunités foncières. En effet, Jbeil jouit, tant au Nord qu'au Sud de son *tell* archéologique, d'un littoral très peu urbanisé, soumis aux convoitises des promoteurs privés. En l'absence de protection, ces réserves foncières, en particulier les terrains agricoles, paraissent devoir être consommées par la croissance urbaine⁹, défigurant encore plus le paysage côtier et le site. Si la stagnation économique, les déplacements de populations, et l'offre immobilière excédante agissent aujourd'hui comme des facteurs de ralentissement mettant un frein aux opérations de développement, aucune mise en cohérence tant économique que spatiale du développement urbain ne se semble se profiler. L'urbanisation actuelle s'organise selon une somme d'actes ponctuels relevant de stratégies individuelles dans lequel le patrimoine devient tout au plus une arme de persuasion.

Si actuellement, l'impact du patrimoine est mitigé, il peut être un potentiel majeur, véritable levier de développement. Pour cela, il est nécessaire d'instaurer une concertation optimale des acteurs pour mener non pas des actions au coup par coup, mais développer une stratégie globale composée de moyens juridiques, réglementaires, opérationnels, gestionnaires et incitatifs. Placer le patrimoine au cœur des dynamiques urbaines pour valoriser les atouts touristiques, renforcer la qualité des espaces et fonder l'âme du lieu. Une approche qui redonnerait à un des plus vieux centres urbains de la côte levantine son rôle premier, celui de véritable interface transactionnelle.

Jehanne Pharès, Libanaise, urbaniste, est consultante au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2001 où elle travaille sur le programme Villes du patrimoine mondial, sur le projet « Patrimoine et réduction de la pauvreté » et a également mené une évaluation du Fonds du patrimoine mondial, publiée en 2002. Elle est diplômée en Sciences politiques de l'Université américaine de Beyrouth et en urbanisme de l'Académie libanaise des beaux-arts, où elle a rédigé un mémoire sur la centralité de Jbeil-Byblos. Avant de rejoindre l'UNESCO, elle a été chercheuse associée au Centre français d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain, CERMOC, au sein du programme « Municipalités et pouvoirs locaux », publiant plusieurs articles sur les capacités de gouvernance locale au Liban en matière d'aménagement du territoire.

9. La réglementation en vigueur, datant sauf quelques modifications, de 1962, ne distingue les zones agricoles que par une légère modération des coefficients de construction.

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

Introduction

par Irene Wiese von Ofen

La ville peut-elle être le garant de solides liens sociaux ?

L'urbanisation est un processus en cours dans le monde entier. Même dans les continents avec de vastes zones rurales, comme l'Afrique, l'Inde ou la Chine, les villes se développent rapidement. Elles sont au cœur de la croissance car elles regroupent les infrastructures, les activités économiques, administratives, financières, l'emploi et l'éducation. C'est dans les villes que se cristallisent les espoirs de jours meilleurs. Elles sont les laboratoires de la société et représentent la structure économique et sociale d'un pays. Le patrimoine urbain est un élément moteur du développement des villes et a un impact décisif sur la qualité de l'aménagement. Les sites religieux, les châteaux, les forts, les places de marché, les centres logistiques et les sièges gouvernementaux contribuent à tisser l'histoire des villes et à leur donner un caractère singulier. C'est pourquoi le patrimoine urbain est une ressource fondamentale de diversité et d'identité culturelle. Il représente la mémoire collective non seulement des villes elles-mêmes, mais aussi de leur pays et de leurs communautés ethniques.

Le défi consiste à équilibrer les efforts de préservation des traditions tout en répondant aux besoins que réclament l'innovation et le changement. Préserver le patrimoine urbain ne veut pas dire résister à la modernité ni transformer les villes en musées. Beaucoup d'éléments entrent dans la composition du patrimoine urbain : l'architecture historique, certes, mais aussi le design contemporain et l'héritage que constituent l'éducation, la citoyenneté, la responsabilité civile, les activités et les affaires sociales qui animent la société urbaine. Le fait de s'intéresser au patrimoine urbain est la marque d'une société avancée, d'une société qui veille au bien-être de la communauté urbaine et cherche à promouvoir la cohésion sociale et le développement. Les gouvernements des villes qui partagent cette approche du patrimoine urbain ont accordé une place dans leur budget et leurs processus décisionnels aux initiatives destinées à renforcer l'intégration sociale. Une approche intégrée s'impose pour unir les efforts consentis par les autorités municipales, les politiciens et la société civile.

Les citoyens doivent être conscients du caractère unique de leur ville. Les administrateurs, les élus, les représentants de la société civile et les ONG, ainsi que les personnes qui travaillent dans des domaines particuliers de l'urbanisme doivent se rassembler pour aider à déterminer, développer et conserver ce caractère. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de préservation, mais il faut également veiller à ce que les nouveaux bâtiments et les plans d'aménagement des espaces publics répondent aux critères de dimension et de conception adaptés à l'environnement historique des sites concernés. L'idéal serait que les habitants des villes historiques apprennent à être fiers de leur patrimoine et prennent conscience des contributions qu'ils lui apportent. Même les catégories économiquement défavorisées peuvent apprécier de faire partie intégrante de la beauté et de l'importance historique de leur ville. Les autorités municipales et leurs partenaires doivent essayer de convaincre les investisseurs ou les grandes firmes des avantages que peut avoir un cadre urbain historique pour leur image ou leur base économique ; ils doivent, par conséquent, les encourager à respecter ce qui peut être perdu à jamais si le développement se poursuit au détriment du patrimoine urbain. Cette approche a

l'avantage de faire des investisseurs et des entreprises les acteurs de la culture locale et des efforts de préservation du caractère historique de la ville.

En collaborant avec des propriétaires et de grandes institutions, mais aussi avec des créateurs, des artistes des rues et des petits commerçants, les villes doivent offrir la possibilité de créer ou de conserver une atmosphère particulière dans des lieux historiques. Il convient d'attirer le public pour lui montrer tout ce que ces lieux ont à offrir au-delà du seul plaisir de consommer. Les villes ont besoin de développer des stratégies afin d'encourager les personnes qui vivent dans des lieux historiques à se manifester en tant qu'entrepreneurs et représentants d'une société moderne vivant dans un environnement historique. Cependant, il est parfois très difficile de réconcilier protection et renouvellement du patrimoine urbain avec une politique de laissez-faire ; c'est pourquoi l'interaction avec l'UNESCO est un moyen de favoriser le patrimoine urbain comme vecteur de développement. L'UNESCO, avec d'autres ONG, doit amener tous les acteurs à échanger leurs expériences et étendre les mécanismes de participation au-delà de leurs comités et de leurs instances pour y inclure des groupes locaux, des décideurs, des leaders d'opinion, des citoyens, des propriétaires, des petits commerçants et tout autre citoyen intéressé afin de mobiliser les ressources humaines à l'échelon local. Quand l'UNESCO donne l'élan, la scène locale suit. L'attention internationale que suscite la présence de l'UNESCO stimule la fierté des habitants et leur fait prendre conscience de la place de leur ville dans l'histoire. Cela mobilise l'énergie des citoyens et affermit le sens de l'identité municipale qui, à son tour, renforce la cohésion sociale et la responsabilité collective.

Irene Wiese von Ofen, Allemande, a plusieurs titres honorifiques, dont celui de Présidente de la FIHUAT. Elle est Directrice de la section allemande de la FIHUAT et du Forum professionnel de UN-Habitat sur la mise en œuvre du plan d'action d'HABITAT. Diplômée d'une thèse d'ingénieur, elle a étudié l'architecture et l'aménagement urbain à l'Université technique de Aachen (Allemagne). Elle a été adjoint au maire de la ville d'Essen pour l'habitat et la planification, la protection du patrimoine, les politiques foncières, et le renouvellement urbain.

Economies locales et conservation urbaine à Zabid (Yémen)

par Hadi Saliba

Cette présentation illustre le rôle de la revitalisation socio-économique dans le succès ou l'échec des efforts de sauvegarde et de réhabilitation d'une ville du patrimoine mondial. L'analyse porte essentiellement sur l'expérience en cours dans la ville historique de Zabid au Yémen, seule ville sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Si la revitalisation socio-économique d'une ville repose en principe sur la prise de conscience de ses valeurs, l'existence d'une assise économique, et la restauration et la bonne réutilisation de ses composants ; à Zabid, aucun de ces aspects n'existe. La ville est devenue un village que les habitants, transforment radicalement.

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

Le patrimoine de Zabid

Ville du patrimoine mondial depuis 1993 et patrimoine mondial en péril depuis 2000, Zabid est de forme ovale d'environ 1 km de long sur 1 km de large, elle est la seule ville du Yémen bâtie selon la trame des villes islamiques. Aussi connue dans l'Islam que le Caire ou Médine, nous lui devons la découverte de l'algèbre. Ancienne capitale d'hiver de l'Empire Rassoulide (XIII^e au XV^e siècles), ville religieuse et universitaire depuis le X^e siècle, ancienne place manufacturière du textile, plaque tournante du commerce inter-régional et international (Haut-Yémen, Hadramawt, Hijaz, Égypte, Afrique de l'Est, Inde), elle disposait d'un port maritime. Enfin, Zabid a été la capitale culturelle et économique du Yémen pendant plusieurs siècles et un centre universitaire important, célèbre dans tout le monde musulman. Zabid est aujourd'hui une bourgade paupérisée dont les fondements se sont effondrés pour des raisons économiques, politiques et culturelles.

La ville n'est pas très dense avec comme centre la Mosquée Al-Asha'ir, la Grande mosquée à l'Ouest et le souk historique entre ces 2 mosquées. Ses 4 portes sont reliées à la mosquée centrale par un réseau de ruelles et de rues qui couvrent la totalité de la ville et débouchent parfois sur de petites places. Chacun des blocs formés par les rues comporte un passage donnant accès aux maisons. Les blocs sont constitués d'un habitat à système de pièces et de cours. Le seul grand espace ouvert est celui de l'esplanade de la citadelle. Après Sana'a, Zabid compte le plus grand nombre de mosquées du Yémen (86).

Etat de détérioration avancée du patrimoine bâti et de la trame sociale

Aujourd'hui Zabid est partiellement détruite par l'action de ses habitants ou par abandon. 35% de l'habitat est soit effondré, soit remplacé par des constructions en béton (poteau, poutres, parpaings) à étages (2 à 5-6). 20% (300 unités) des habitations sont abandonnées du fait d'exodes successifs. Le reste de l'habitat est dans un état préoccupant de conservation. Zabid perd en moyenne 20 à 30 habitations historiques par an. Le souk (313 boutiques) est à 40% effondré ou délabré. 80 boutiques y fonctionnent encore et un autre souk informel et misérable le remplace au nord de la ville. Les monuments souffrent du manque d'entretien et subissent des dommages constants. En voie d'être submergée par le béton, la trame urbaine perd sa spécificité : de nombreux empiétements sur l'espace public rétrécissent une voirie étroite, aucun réseau d'assainissement, ni pavage des rues n'existe. La ville n'offre plus aucun service urbain et est réduite au rôle de village. Elle n'a plus de fonction économique productive, ni de fonction commerciale centrale, ni touristique, ni même de fonction intellectuelle et religieuse suite au transfert des hautes études islamiques et arabes à l'Université d'Al-Hudayda. La ville est en proie à une misère importante avec des revenus variant de 30 à 120\$ par mois.

Il n'y a pas d'autorité locale. Dépourvue d'un périmètre urbain légal et de limites territoriales clairement définies, la ville se dissout dans le "district" rural. La ville n'est ni surveillée, ni maintenue, ni planifiée et manque de soins et de financements. Les permis de construire sont consentis verbalement ; les biens *Awqaf* dont le produit était destiné à assurer l'entretien et le fonctionnement des lieux de culte ont été bradés. Avec un déficit démographique annuel moyen de 2,3% par an elle accuse une décroissance démographique significative (elle est passée de 40,000 habitants il y a 20 ans, à moins de 20,000 aujourd'hui). Zabid est tellement appauvrie qu'elle a perdu toutes les fonctions qui fondent une ville. Deux centres situés à 10km au nord et au sud, ont drainés les fonctions économiques antérieures de la ville la marginalisant encore plus. La région de Zabid est devenue une zone de ponctionnement où nul centre urbain ne redistribue les plus-values réalisées dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Avantages comparatifs de Zabid en vue de sa sauvegarde

Des enquêtes et missions récentes ont montré que l'ancien rôle de pôle de services tenu par Zabid n'est repris par aucun des établissements humains de la Tihama du sud. Six marchés hebdomadaires régionaux visités en moyenne par 5,000 à 20,000 personnes/jour, à proximité de la ville, ont profité de la perte de polarité de Zabid. Le rôle de lieu central d'activités joué antérieurement par la ville, dispersé au Nord (17 km) et au Sud (12km), est resté dans le périmètre de sa région. Centre géographique d'une vaste aire de chalandise le projet d'y recréer un marché hebdomadaire paraît justifié. L'analyse comparative de Zabid avec l'autre ville importante de la Tihama (Beit El Fakih – 40 km au Nord), laisse penser que la ville aurait des chances de retrouver son rôle antérieur d'autant qu'elle reste la seule place de la sous-région pouvant physiquement être qualifiée de "ville" et aucun centre de remplacement ne s'est imposé. Le gouvernement a le projet de faire de Zabid le siège du Gouvernorat de la Tihama du Sud.

Le sauvetage du patrimoine de Zabid pourrait réactiver le tourisme culturel. Outre la ville historique, le site dispose de deux autres atouts non encore exploités : les paysages agricoles du *wadi* et la palmeraie qui longe la mer à l'Ouest de la ville. La nouvelle Faculté pédagogique et de nombreuses écoles, permettent à l'élite intellectuelle de la ville de survivre. On y trouve encore des bibliothèques et des enseignants spécialisés dans les études théologiques, historiques et de langue arabe, qui pourraient reprendre du service dans la perspective d'un retour de la faculté de théologie. L'augmentation de la population yéménite justifie la création d'un second pôle (outre Sana'a) d'industries textiles traditionnelles adaptées à la demande (draperies, indigo, etc.).

Hypothèses pour la réhabilitation de la ville

Le sauvetage du patrimoine de Zabid est voué à l'échec sans une revitalisation socio-économique, la réfection de ses infrastructures, la réutilisation et le développement de son souk, la reconstitution de sa façade urbaine et consécutivement de son attractivité touristique. La ville dispose d'un potentiel qu'il est urgent d'exploiter. En effet, tabler sur le seul tourisme, encore aléatoire au Yémen, n'est pas suffisant. Pour reprendre sa place, Zabid devrait à nouveau proposer des services modernes inexistant ailleurs, lui permettant de se démarquer des autres places de marchés environnantes, et notamment offrir un pôle universitaire et religieux réhabilité, un cadre urbain rénové et attrayant, des structures administratives rénovées, des équipements frigorifiques de boucheries et poissonneries, des étals modernes, une hygiène, l'eau courante, des équipements sanitaires urbains, etc. Cette revitalisation ou restructuration de l'assise socio-économique de la ville ne peut se faire sans la réalisation de conditions minimales et sans l'existence d'un consensus à tous les niveaux. En parallèle, il est urgent d'améliorer le revenu de la population urbaine en réhabilitant les métiers traditionnels. La ville doit être désenclavée par l'accès des métiers à une politique de développement et sa réouverture sur son arrière-pays rural demandeur de produits et services non-quotidiens. Enfin des options claires d'aménagement doivent être définies en vue de prendre en compte le double aspect de la revitalisation de la base socio-économique et celle de la sauvegarde du patrimoine urbain.

Actions en cours et à venir

Devant toutes ces urgences, un plan d'action préliminaire a été proposé, dont la réussite ou l'échec dépendent grandement des capacités disponibles, de l'intérêt du gouvernement mais aussi et surtout des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Agir à Zabid, suppose la prise en compte de l'ensemble

des paramètres de la région. Dans cette optique, et en attendant une mobilisation plus grande, un certain nombre de mesures d'urgence ont été préconisées ou menées, dont un décret de gel des constructions dans la ville effectivement suivi d'effet, mais devant impérativement être complété par une véritable politique de conservation et de développement.

La situation est si difficile qu'il y a actuellement un besoin urgent pour des actions immédiates de la part des autorités yéménites, de l'UNESCO, des investisseurs et surtout, des habitants de Zabid qui ne comprennent pas ce qui leur arrive. En vue de cette réhabilitation, un certain nombre d'actions structurantes et de projets sont en cours d'étude mais ne peuvent encore à ce stade répondre à l'ensemble du problème :

- Etude en cours d'un plan préliminaire urbain et de conservation architecturale ainsi que des règlements, qui traiteront des questions de protection, restauration et rénovation.
- Restauration de l'habitat historique, des monuments et de leurs alentours, y compris la mosquée Al-Asha'ir, cœur du souk et de la ville, mais aussi de la religion ;
- Réhabilitation et réutilisation adaptée des maisons dans le cadre du plan urbain originel ;
- Rénovation fonctionnelle et physique du souk : élargir les boutiques et assurer les services (pavage, étanchéité, assainissement, collection des ordures, dépôts réfrigérés, facilités diverses);
- Revitaliser les arts et l'artisanat, en réintroduisant la fabrication de la brique traditionnelle, la poterie, la céramique, la bijouterie, le travail du cuir, etc. ;

De plus, une étude spécialisée concernant la revitalisation économique de la ville, partiellement démarrée devra être complétée.

En attendant, des actions prioritaires ont été proposées aux autorités pour inverser le cycle de détérioration et de destruction, sauvegarder le patrimoine, mobiliser les ressources et enfin convaincre que quelque chose peut être fait. Installer un centre d'information et lancer une campagne de sensibilisation du public et des habitants ; démarrer la revitalisation physique du souk historique (projet déjà financé) ; organiser un marché hebdomadaire pour attirer les visiteurs et les commerçants : à l'entrée Est de la ville et dans le square central de la citadelle, provoquant ainsi un lien fonctionnel et physique avec le système urbain historique et le souk (en recherche de financements) ; consolider et protéger les structures des ensembles résidentiels historiques (projet partiellement financé) ; restaurer la configuration urbaine de Zabid le long des axes principaux (NS – EO) ; établir des zones de protection strictes de 50m autour des mosquées et des importants édifices publics (en cours d'étude) ; établir un périmètre urbain et une zone tampon d'un kilomètre d'Est au Nord, d'un rayon de 225° (cadre du plan de préservation et d'urbanisme) ; réhabiliter le square de la citadelle et redessiner l'entrée de la ville (projet à lancer) ; prévoir un nouveau développement urbain et des extensions de la ville le long de la route inter-régionale vers le Nord-Est (en cours d'étude).

Zabid bénéficie actuellement de l'appui des Pays-Bas, de l'Allemagne, la Banque mondiale via le Fonds social de développement, qui ont apporté jusqu'ici, environ 10 millions de dollars d'aides à sa sauvegarde : c'est l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril qui a provoqué l'intérêt des pays donateurs et permis cette mobilisation. En conclusion, les efforts devront se poursuivre pour au moins une bonne dizaine d'années et rien n'est encore acquis : les projets prévus prennent du temps à se concrétiser ; les problèmes institutionnels, de sensibilisation, de financement, d'adhésion à un plan de revitalisation et de durabilité des actions demeurent à ce stade non résolus. Le temps est un facteur déterminant pour Zabid. Si une mobilisation conséquente pouvait avoir lieu autour de la ville, alors nous pourrions redonner de l'espoir aux habitants et espérer sauver Zabid.

Hadi Saliba, Libanais, est consultant au Centre du patrimoine mondial et à la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO depuis 1999 où il a mené le rapport périodique pour les Etats arabes, préparé une stratégie culturelle pour le Yémen, et effectué plusieurs missions dans les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial – Le Caire islamique (Egypte), Sana'a et Zabid (Yémen), Tipasa (Algérie). Ses principaux domaines de compétences sont l'architecture, la gestion urbaine, la mise en œuvre de projet, l'évaluation de programmes et actions dans le domaine privé et public. Son expérience professionnelle est centrée sur les contextes islamiques, arabes et africains.

Mobilisation des ressources – les cas de Sana'a et Zabid (Yémen)

par Gianni Brizzi

Cette communication examine le rôle primordial que joue la mobilisation des ressources humaines et financières pour la protection, la préservation et la valorisation économique et sociale des villes du patrimoine mondial. L'analyse porte sur les expériences de Sana'a et Zabid, au Yémen, qui, en dépit de leurs particularités, offrent des leçons d'intérêt général.



Zabid, Yémen

© UNESCO, P. Bonenfant



Sana'a, Yémen

© UNESCO, E. Condominas

Ressources pour la revitalisation économique urbaine

Dans le vieux Sana'a, le besoin de revitalisation économique est limité. Il s'agit plutôt de créer des conditions propices au maintien des activités économiques traditionnelles tout en

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

améliorant l'accès aux services pour les habitants et en développant le tourisme grâce à une réutilisation appropriée de certains édifices. A Zabid, le besoin de revitalisation économique touche la ville tout entière et devrait permettre de rétablir une économie viable basée sur les fonctions administratives traditionnelles, l'enseignement et le marché local. Les moyens financiers consacrés à la revitalisation économique du vieux Sana'a et du centre historique de Zabid sont nécessairement prélevés sur le budget national (investissement d'infrastructure) et sur les dépenses du secteur privé (investissement productif). Etant donné l'importance limitée des besoins d'investissement et les possibilités de financement des donateurs, la mobilisation des ressources ne devrait pas être un problème insurmontable. L'aspect crucial est le déploiement des ressources humaines nécessaires à la planification et à la mise en œuvre du processus de revitalisation économique. La véritable contrainte n'est pas tant l'absence d'institutions satisfaisantes que la présence de fonctionnaires qualifiés et l'existence d'un cadre judiciaire et administratif convenant à leurs activités.

Ressources pour la réhabilitation, l'amélioration ou le développement d'infrastructures économiques et sociales

A Sana'a comme à Zabid, il faut des ressources pour les investissements d'infrastructure sociale (éducation, santé, équipements collectifs) et d'infrastructure économique (pavage et éclairage des rues, égouts, alimentation en eau et assainissement, jardins publics). A Sana'a, la nécessité des interventions est sélective dans la mesure où de nombreux quartiers de la vieille ville sont déjà dotés d'une bonne structure économique et sociale. A Zabid, le besoin permanent d'intervention exige de définir et de mettre en œuvre un programme exhaustif et intégré. Les principales sources de financement des projets et des programmes d'investissement sont : les budgets d'investissement des ministères et des agences publiques, le Fonds social de développement (FSD) et le Programme de travaux publics (PTP). La mobilisation des fonds provenant de ces sources ne devrait pas poser de problème puisque, d'une part, les sommes requises sont marginales pour les ministères et les organismes concernés et que, d'autre part, le FSD et le PTP bénéficient de l'appui d'institutions financières internationales et de donateurs bilatéraux. Le FSD et le PTP pourraient assumer non seulement le financement mais aussi l'assistance technique, en particulier pour la planification des investissements, la conception des projets et leur supervision.

Ressources pour la conservation des monuments et des bâtiments publics ayant une valeur historique ou de patrimoine culturel

Dans le cas du Yémen, aussi bien à Sana'a qu'à Zabid, il faut manifestement consacrer des ressources à la conservation des monuments et des bâtiments publics de valeur historique ou culturelle. Peu d'agences publiques ont les moyens requis pour mener une politique de restauration et de conservation. Il faudrait en fin de compte que ce soit l'Etat qui verse les crédits, soit directement à ces organismes sous forme d'affectations spéciales, soit indirectement par le biais d'intermédiaires financiers comme le FSD et le PTP. Le degré de mobilisation des ressources de la part des donateurs nationaux, mais surtout internationaux, pourrait être important. Les donateurs internationaux pourraient canaliser leurs ressources par l'intermédiaire du FSD et du PTP. Etant donné l'ampleur des besoins, la conservation des bâtiments publics devrait être soigneusement planifiée en accordant la priorité selon l'ordre suivant : ceux qui risquent de se détériorer de manière irréversible ou de s'effondrer, ceux qui présentent une grande valeur architecturale et historique, ceux qui pourraient être affectés à un autre usage et favoriser une revitalisation urbaine des alentours, ceux dont la rénovation est

déjà envisagée par leurs propriétaires qui pourraient bénéficier de subventions de la part de donateurs intéressés.

Ressources pour la conservation des bâtiments privés ayant une valeur historique ou patrimoniale

La valeur patrimoniale de Sana'a et de Zabid est liée à la préservation de l'habitat dans son intégralité et son état d'origine. La majorité des logements étant privée, la responsabilité financière de leur préservation appartient essentiellement au secteur privé. La mobilisation des ressources est d'autant plus facile à Sana'a que la vieille ville fait partie d'une agglomération urbaine dynamique et continue à jouer un rôle important pour ses activités commerciales, récréatives et résidentielles, alors que la marginalisation économique du centre historique et la mauvaise situation financière de beaucoup d'entreprises et de ménages de Zabid permettent une mobilisation de ressources beaucoup plus limitée. Au Yémen, la stimulation de l'investissement est problématique. L'octroi d'incitations fiscales et de prêts subventionnés présente des risques multiples qui le rend déconseillé à cause de la capacité administrative et de la responsabilité limitées de la fonction publique. La meilleure solution semble être l'octroi d'aides à l'investissement accordées selon des critères transparents par des institutions dignes de confiance. Le FSD pourrait être l'une d'entre elles. Etant donné l'activité économique du vieux Sana'a, les aides à l'investissement pourraient être extrêmement sélectives en termes d'objectif (par exemple la réhabilitation de bâtiments en état de décrépitude avancée) et de bénéficiaires (par exemple, les entreprises et ménages les plus pauvres). Inversement, compte tenu de la crise économique dans le centre historique de Zabid, les aides à l'investissement ne pourraient être fournies de manière efficace que dans le cadre d'un programme intégral de conservation et de réhabilitation qui s'étendrait simultanément à l'ensemble des logements.

Conclusions

L'inscription de monuments, de sites et de villes sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO exige des pays concernés une protection et une gestion efficace de leur patrimoine. L'expérience de Sana'a et de Zabid confirme que pour beaucoup de gouvernements nationaux et locaux, la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour remplir cette obligation représente un formidable défi. La mobilisation des ressources financières passe souvent après la recherche des personnes qualifiées et des conditions qui leur permettent de travailler efficacement. L'UNESCO a aidé le gouvernement yéménite à créer l'Office général pour la protection des villes historiques du Yémen (GOPHCY) pour répondre à cette obligation. L'efficacité de cet organisme est malheureusement mise à mal en raison des carences du cadre juridique et administratif yéménite qui nuisent à la bonne application de la loi et à la responsabilisation. L'assistance technique des organisations internationales et des donateurs s'est révélée inadéquate ou insuffisante pour combler cette lacune. Si le problème prioritaire de l'amélioration de la gouvernance au Yémen n'est pas traité, il y a peu d'espoir que le GOPHCY ou toute autre institution, puisse réellement fonctionner.

La mobilisation des ressources humaines et financières fait appel avant tout au partenariat entre entités nationales et, en second lieu, entre ces entités et les donateurs étrangers. Faute d'être soumise à une forte conditionnalité en termes d'obligations et de résultats, la mobilisation des ressources humaines et financières est vouée à l'échec. L'UNESCO devrait contribuer à cet objectif en veillant scrupuleusement à ce que les gouvernements national et local chargés de la préservation et de la gestion des villes du patrimoine mondial respectent cette conditionnalité. Pour ce faire, l'UNESCO pourrait demander l'aide de pays et de villes développés en leur

demandant de se porter garant. Cette notion, qui va au-delà de la notion de jumelage, aurait besoin d'être clairement définie au niveau du contenu juridique et des responsabilités pratiques.

Rares sont les villes du patrimoine mondial, comme Zabid, où la préservation du tissu historique urbain et du patrimoine architectural ne dépend pas d'une revitalisation générale de l'économie locale. Faute d'atteindre cet objectif, il y a peu d'espoir que ces villes puissent non seulement préserver leurs bâtiments historiques de manière durable, mais aussi assurer les services urbains essentiels tels que le ramassage des ordures, la gestion du trafic et la sécurité qui les rendent vivables et accessibles aux visiteurs. L'approbation urgente par le gouvernement d'un plan de revitalisation économique et son engagement en faveur d'une mobilisation des ressources humaines et financières pour le mettre en œuvre devraient être une condition préalable au maintien de Zabid sur la Liste des villes du patrimoine mondial. Enfin, la préservation du tissu urbain et du patrimoine architectural de Sana'a et de Zabid ne peut être obtenue qu'avec l'appui de la population locale. Des ressources humaines et financières suffisantes devraient être mobilisées afin de susciter une vaste prise de conscience et une valorisation des villes et de leur patrimoine, et d'assurer la participation du public aux actions de protection et de préservation. En raison du manque de savoir-faire au niveau national dans les domaines de la communication, du développement des ressources locales, de l'organisation de la société civile et de la réticence à investir dans ces secteurs, au moins dans un premier temps, il faudrait que cet effort puisse reposer sur un solide partenariat international.

Gianni Brizzi, Italien, est conseiller pour la culture et le développement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à la Banque mondiale. Il est diplômé en architecture et urbanisme ainsi qu'en gestion financière et en économie. Durant sa carrière à la Banque mondiale, il a été responsable de la préparation d'évaluation et d'opérations dans les domaines du tourisme, des transports, de l'habitat, des municipalités, des finances locales, et du patrimoine culturel. Depuis 1992, il fait partie de la gestion de la Banque et a occupé plusieurs postes comme conseiller d'opérations. Durant cette période, il a passé trois ans au Yémen comme responsable du bureau local de la Banque.

Logement social et conservation urbaine au sein de la péninsule historique d'Istanbul (Turquie)

par Nuran Zeren Gülersoy

La Turquie connaît depuis les années 1950 une explosion démographique dans ses grands centres urbains. Cet exode rural massif a non seulement provoqué des squats — logements vides occupés sans titre ni droit — à la périphérie des villes, mais il est également devenu l'une des causes de détérioration et de démolition des maisons traditionnelles dans les centres historiques. Le cas de la Péninsule historique d'Istanbul illustre ce processus. Les conclusions concernant le logement social et la conservation urbaine sont examinées au regard des conditions de construction et des qualités physiques du

site, du niveau socio-économique de ses habitants et de l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de la conservation des maisons historiques de la ville et des alentours.

Installée sur deux continents, Istanbul s'étend de part et d'autre de la Corne d'Or, sur les péninsules de Pashaï en Europe et de Kocaeli en Asie. Cette position stratégique lui valut d'être une grande capitale à diverses périodes de l'Histoire. Le centre administratif, commercial et culturel byzantin continua de rayonner sous la domination ottomane. Istanbul était la seule ville de l'Empire ottoman dont la population dépassait le million d'habitants à l'aube du siècle dernier. C'est là qu'étaient implantés la plupart des établissements de commerce étrangers et le secteur tertiaire du pays. Après la fondation de la République turque, Ankara fut choisie comme nouvelle capitale. Mais le grand port d'Istanbul, siège des institutions occidentales, a continué de jouer un rôle majeur sur le plan commercial, industriel et culturel. La ville est dotée d'un patrimoine architectural et monumental représentatif de toutes les époques de son riche passé. En vertu d'une décision du Comité du patrimoine mondial prise en 1985, les vieux quartiers d'Istanbul qui recèlent des chefs-d'œuvre d'architecture tels que l'ancien Hippodrome de Constantin et la Mosquée Süleymaniye du XVI^e siècle, ainsi que des faubourgs, comme Süleymaniye et Zeyrek, ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le centre historique, qui a toujours été le cœur du Grand Istanbul, rassemble les principaux sites historiques de la ville, notamment le palais de Topkapı, la place du Sultan Ahmet, la basilique Sainte-Sophie, le complexe de la mosquée du Sultan Ahmet, le Bazar couvert et la Corne d'Or. Istanbul demeure une plaque tournante du négoce et du commerce de gros, avec de nombreux entrepôts et petits commerces florissants. Hormis quelques établissements humains le long du Bosphore et à Galata, la ville d'Istanbul s'est confinée à la Péninsule historique jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Aujourd'hui, au cœur de la zone métropolitaine, elle fait face à des pressions dues à la concentration urbaine, à la densité de la circulation et à la détérioration du tissu urbain.

Il faut rappeler que durant le processus d'urbanisation rapide qu'a connu la Turquie après les années 1970, le développement d'un certain nombre de villes s'est fait sans aucune planification. Des démolitions et des reconstructions massives ont été réalisées dans le centre historique de ces villes. La physiologie urbaine traditionnelle a largement disparu : il a fallu tracer des rues et des boulevards dans des quartiers reconstruits où les immeubles élevés sont plus hauts que jamais. En 1965, une nouvelle loi sur la propriété immobilière est entrée en vigueur, autorisant les particuliers à acquérir un appartement dans un immeuble. Cela a entraîné la création d'un nouveau type d'entreprise sur le marché immobilier urbain qui a encouragé, à son tour, la transformation de bâtiments historiques en maisons de rapport à des fins mercantiles. Outre ces dispositions, la réglementation établie dans les plans d'urbanisme — définissant une forte densité par rapport au coefficient d'occupation des sols — a également entraîné la démolition des maisons traditionnelles construites sur de grands terrains au profit d'immeubles de plusieurs étages. Les autres facteurs qui ont accéléré ce phénomène sont : l'évolution de la société, l'augmentation de la population urbaine, les bouleversements de la structure familiale et, en particulier, le fait d'habiter dans un immeuble, devenu un indicateur de statut social.

On trouve des exemples de logement social et de conservation dans les études réalisées sur des quartiers du vieil Istanbul avec le soutien du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Zeyrek, Süleymaniye et Yenikapı sont trois quartiers de la Péninsule historique d'Istanbul qui ont conservé leur physiologie originale. Les monuments et les bâtiments de Zeyrek et Süleymaniye sont extrêmement importants du point de vue historique, esthétique et architectural, d'où leur inscription sur

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

la Liste du patrimoine mondial. Süleymaniye s'étend sur la troisième colline de la Péninsule historique. C'est un quartier résidentiel opulent où avaient élu domicile les hauts fonctionnaires de l'Empire ottoman du XVI^e au XIX^e siècle. La pression des activités commerciales croissantes sur les logements a entraîné la démolition des maisons en bois traditionnelles de Süleymaniye. Zeyrek, avec le monastère du Pantocrator, est l'un des plus anciens quartiers la Corne d'Or. Ses habitants ont de faibles revenus travaillant pour la plupart dans de petites entreprises locales. Ce quartier accueille les nouveaux migrants en provenance de l'est et du sud-est de l'Anatolie. La plupart des constructions traditionnelles de Zeyrek sont subdivisées et réparties entre plusieurs familles. Yenikapı se trouve sur la côte sud de la Péninsule historique. Yalı Mahallesi est un quartier délimité au sud par la mer de Marmara et au nord par la voie ferrée qui relie Istanbul au continent européen. C'est un quartier typique du vieil Istanbul, qui abrite des maisons en pierre et en bois et un riche patrimoine culturel. La vieille église arménienne de Surp Tartios Partihiminius édifiée à cet endroit, est encore en fonction.

Evaluation comparative de l'étude urbanistique sur l'aménagement de l'espace physique et analyse du patrimoine architectural

L'évaluation comprend une enquête sur les moyens de transport ainsi que sur les espaces et les bâtiments individuels, et examine l'occupation des sols et des lieux, les conditions de vie dans les habitations, les dimensions des constructions, les matériaux utilisés, les types de propriété, les occupants et la compatibilité entre les constructions les plus récentes, les bâtiments historiques classés et le caractère architectural du site.

Le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des immeubles de Süleymaniye, Zeyrek et Yenikapı servent surtout d'habitation. Zeyrek indique une tendance assez différente par rapport à Süleymaniye et Yenikapı. A Zeyrek, 68 % de l'espace occupé au rez-de-chaussée est habité comparé à 93,2 % dans les étages supérieurs. A Süleymaniye et Yenikapı (respectivement 26,5 % et 47,9 % des rez-de-chaussée sont habités contre 47,2 % et 75,9 % dans les étages supérieurs. Le Bazar construit depuis peu sur le boulevard Atatürk a eu d'importantes répercussions sur le développement des entreprises commerciales et des fabriques du quartier et sur le type de population. Les anciens logements ont été remplacés par des entrepôts ou des établissements industriels. A Yenikapı, la pénurie de logements résulte de la prolifération de night-clubs et de fabriques le long des routes voisines de transit. Les constructions de Yenikapı sont en meilleur état que celles de Süleymaniye et de Zeyrek, mais on note une importante détérioration des maisons en bois classées dans tous les quartiers. Un important pourcentage d'immeubles classés et non classés de Süleymaniye, Yenikapı et Zeyrek – respectivement 72,5 %, 78,7 % et 52 % - ont deux ou trois étages. La majorité d'entre eux sont en pierre ou en ciment dans les secteurs de planification. L'examen des listes montre que près de la moitié des structures classées sont en pierre, aussi bien à Süleymaniye qu'à Yenikapı. Même si les maisons en bois prédominent dans les quartiers protégés, elles ne représentent que 11 % du total à Süleymaniye et 7,1 % à Yenikapı. Zeyrek compte un assez grand pourcentage de maisons en bois – 28 % - dont 58 % sont classées. La quasi-totalité des locaux étudiés par l'enquête sont des propriétés privées. A Süleymaniye, 78,3 % des bâtiments classés sont privés alors qu'il y en a 90 % à Yenikapı et 92,6 % à Zeyrek.

La proportion de logements occupés est supérieure à Süleymaniye et Zeyrek qu'à Yenikapı. Le problème des logements vides concerne souvent des bâtiments classés, à cause des frais d'entretien coûteux, avec un taux de vacance élevé dans ces trois quartiers. L'évaluation des constructions plus récentes qui sont en harmonie avec l'architecture traditionnelle du secteur, montre que Süleymaniye, Zeyrek et Yenikapı

ont des profils relativement différents. Sur l'ensemble des bâtiments étudiés, 65,1 % sont déclarés en harmonie avec l'architecture traditionnelle de Süleymaniye, contre seulement 44 % et 26,2 % à Zeyrek et Yenikapı. Près de 80 % des structures classées à Süleymaniye, Yenikapı et Zeyrek sont en harmonie avec le caractère traditionnel des lieux. Selon l'enquête, la plupart des structures sont des exemples d'architecture civile, à la différence de Yenikapı qui possède moins de monuments classés. La proportion de logements inoccupés qui ont remplacé d'anciens bâtiments classés (aujourd'hui démolis) est assez élevée à Süleymaniye et à Zeyrek, comparé à Yenikapı.

Analyse comparative de la structure sociale des quartiers évalués

L'étude a permis d'analyser la structure sociale des quartiers sélectionnés et d'étudier les aspects démographiques et socio-économiques, ainsi que l'interaction des habitants avec leur environnement, leurs aspirations et leur approche de la conservation urbaine et de l'environnement historique. L'information a été recueillie auprès de ménages qui habitent dans des bâtiments classés et non classés. Cent questionnaires ont été préparés, dont cinquante pour les immeubles classés et non classés de Zeyrek et Süleymaniye, tandis que soixante-dix questionnaires ont été distribués en nombre égal aux occupants des immeubles classés et non classés de Yenikapı.

La plupart des ménages interrogés dans les secteurs étudiés sont des familles nombreuses de plus de cinq personnes. Ces statistiques s'expliquent par le taux d'immigration en hausse en provenance de régions économiquement non développées du sud-est ou de l'est de l'Anatolie. Les « Bekarevleri » (« maisons des hommes célibataires ») qui logent huit à dix hommes dans une seule pièce constituent l'un des plus gros problèmes qui se posent à Süleymaniye. Un nombre plus important de familles de Süleymaniye et de Zeyrek est né dans des villes du sud-est de l'Anatolie, le plus souvent à Siirt, Adıyaman ou Mardin. La plupart des mères de famille domiciliées à Yenikapı sont nées dans les villes de l'est de l'Anatolie, le plus souvent à Siirt, Diyarbakır et Elazı, tandis que les pères sont originaires du sud-est de l'Anatolie. C'est à Süleymaniye que sont distribuées en grande partie les marchandises à destination de la partie européenne d'Istanbul et où résident beaucoup de jeunes travailleurs. Yenikapı est essentiellement le lieu d'habitation de la main-d'œuvre des centres commerciaux voisins et des entreprises de divertissement. Zeyrek est un quartier plus résidentiel avec moins d'activités commerciales. La plupart des habitants de ces secteurs sont des ménagères ou des travailleurs indépendants. Le nombre de pères de famille sans revenu est légèrement supérieur à Süleymaniye comparé à Zeyrek et à Yenikapı. Une fois encore, un pourcentage supérieur de pères gagne de 124 à 186 \$ par mois à Süleymaniye et de 62 à 124 \$ à Zeyrek, tandis que la plupart d'entre eux gagnent plus de 284 \$ à Yenikapı grâce aux entreprises de divertissement.

Dans chaque quartier, la plupart des logements sont loués, mais il y a une moindre proportion de locataires à Zeyrek. Un faible pourcentage de familles de Yenikapı et de Zeyrek occupent un logement à titre gratuit. À Süleymaniye et Yenikapı, près de la moitié des habitants occupent leur logement depuis moins de cinq ans, avec un pourcentage légèrement inférieur



Istanbul, Turquie

© J. Phares

à Zeyrek. L'immigration continue issue des régions turques économiquement sous-développées a donné naissance à une population dynamique et mobile dans les trois quartiers. Selon l'enquête, la proportion de familles qui désirent rester dans le même quartier, mais ne le peuvent pas pour des raisons économiques, est de 44 % à Zeyrek, 36 % à Süleymaniye et 40 % à Yenikapı. Les ménages vivant dans un immeuble non classé expriment plus souvent le souhait de déménager que ceux qui habitent dans un immeuble classé. Il y a plus de salles communes pour les réunions de quartier à Süleymaniye qu'à Yenikapı, à cause de l'activité touristique. Le nombre de familles ayant l'impression que leur quartier manque d'espaces publics est plus élevé à Zeyrek où 76 % des personnes interrogées sont de cet avis. On constate qu'un petit nombre d'habitants comprend les problèmes de conservation à Süleymaniye, Zeyrek et Yenikapı. Malgré cette faible prise de conscience, la majorité de la population considère néanmoins la conservation urbaine en général comme une question importante. Comparé à Süleymaniye et Yenikapı, un plus grand nombre d'habitants de Zeyrek estime que les bâtiments classés doivent être protégés. Les habitants de Süleymaniye et Yenikapı ont tendance à préférer le remplacement des maisons classées par des immeubles modernes à étages, tandis que ceux de Zeyrek pensent le contraire.

Evaluation générale de l'état des maisons historiques

L'étude révèle que la structure sociale originale des quartiers de la Péninsule historique d'Istanbul a complètement changé. Aujourd'hui, la plupart des occupants sont des immigrants à faible revenu qui ne s'intéressent pas à la valeur historique de leurs maisons ni à l'environnement local. Selon les résultats de l'enquête, les principaux problèmes que posent les efforts de conservation semblent être liés aux difficultés d'entretien et à la vétusté des installations sanitaires. Une autre difficulté vient du nombre très élevé d'occupants dans des constructions archaïques. A l'origine, ces maisons avaient été construites pour une seule famille, mais aujourd'hui leurs pièces communes (c'est-à-dire la salle de bain et les toilettes) doivent être partagées par les membres de plusieurs familles. Les occupants se plaignent aussi des frais d'entretien et de réparation, des problèmes de nettoyage et des infestations d'insectes et de rongeurs. Un autre facteur qui contribue à augmenter le taux de démolition des constructions historiques est le sentiment d'acquiescer un statut social du fait de vivre dans un appartement moderne. La plupart des occupants qui se prononcent pour la démolition des maisons historiques prétendent qu'elles sont vieillottes et délabrées. Ils pensent aussi que le quartier serait bien plus propre et soigné après leur démolition. La plupart des propriétaires préféreraient la démolir pour construire à la place des immeubles de plusieurs étages qui seraient bien plus rentables. Mais les locataires ne sont pas d'accord dans l'ensemble, car ils craignent d'être expulsés et d'avoir à payer un loyer plus élevé dans un nouveau logement.

Malgré la nouvelle loi No 2863 sur « La conservation des entités culturelles et naturelles » et son amendement de juin 1987, et sans tenir compte des réglementations et des dispositions prises au sein des institutions suite à l'entrée en vigueur de cette législation, les objectifs de conservation et les critères de sélection et de classement des bâtiments et des sites ne sont pas encore clairement définis. Il manque encore un cadre exhaustif à l'échelle nationale pour traiter des problématiques de la conservation et du personnel technique nécessaire. Les outils et les moyens requis par les autorités centrales et locales pour améliorer les conditions de vie dans ces habitations ou les acheter et les exproprier, si besoin est, sont également loin d'être satisfaisants. Le Fonds de protection pour la restauration et la conservation des bâtiments culturels privés qui a été créé à cet effet s'est révélé difficile à exploiter de manière efficace. C'est seulement dans certains lieux de conservation

où le tourisme est très développé que les propriétaires d'immeubles classés peuvent bénéficier de prêts mis à leur disposition pour adapter d'anciens bâtiments à des fins touristiques. Les décisions afférentes à la conservation du patrimoine ne pouvant se conjuguer avec des activités formatrices de revenu autres que le tourisme restent généralement lettre morte ; c'est le cas, en particulier, des vieilles maisons où les conditions de vie sont plus difficiles. Leurs occupants ou leurs propriétaires ont tendance à rejeter l'idée qu'il faut les préserver et réagissent donc de façon négative aux efforts de conservation.

L'étude révèle que très peu de propriétaires de bâtiments classés ont approuvé la décision de les répertorier ; la grande majorité d'entre eux était indifférente aux décisions prises ou les désapprouvait. Les propriétaires de bâtiments classés, regardant avec envie les grands immeubles modernes en construction à proximité et essaient le plus souvent de faire reculer la décision d'inscription afin de remplacer leurs bâtiments historiques désuets par des immeubles de rapport.

Nuran Zeren Gülersoy, Turquie, est Directrice du Centre de recherche et d'aménagement urbain et environnemental, et professeur d'urbanisme et de conservation urbaine au Département d'aménagement urbain et régional de la Faculté d'architecture de l'Université technique d'Istanbul (Turquie). Diplômée d'architecture et d'une thèse en urbanisme de l'Université technique d'Istanbul, ses principaux domaines de compétences sont les stratégies de développement pour les centres urbains historiques, les espaces publics, les plans de développement et d'aménagement, l'application du SIG dans l'aménagement, la participation des habitants au projet d'aménagement, la qualité de l'environnement, la comparaison entre des zones historiques et récentes d'habitat, l'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme. Elle est actuellement responsable d'un projet sur la conservation de la péninsule historique d'Istanbul, soutenu par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Istanbul, Turquie : logements sociaux dans des bâtiments historiques

Le site du patrimoine mondial d'Istanbul, inscrit en 1985, comprend quatre secteurs très connus pour leurs complexes monumentaux, notamment la basilique Sainte-Sophie, la mosquée Süleymaniye et la Muraille. Mais le site compte aussi des quartiers bordés de maisons en bois qui datent de la période ottomane – Zeyrek dans le quartier de Fâtih – avec, en majorité, des propriétés privées où vit une population à revenu modeste. Bon nombre de ces bâtiments sont délabrés, ce qui met en péril la vie de leurs occupants. Les normes de conservation rigoureuses rendent les coûts de restauration prohibitifs pour beaucoup d'habitants, les obligeant à quitter le quartier, et entraînent une détérioration des lieux telle qu'ils ne sont plus réparables, laissant la porte ouverte aux promoteurs immobiliers. Ces derniers rachètent de plus en plus de logements qu'ils restaurent parfois en les transformant en appartements ou en construisant de nouvelles maisons à façade en bois qui évoquent le style ottoman, mais qui nuisent à l'authenticité du site.

Afin d'améliorer les conditions de logement pour les plus démunis tout en protégeant le patrimoine culturel, l'UNESCO a réalisé une étude de faisabilité en 1998 grâce au financement du Programme MEDA de l'Union européenne pour la réhabilitation et la revitalisation de Fâtih où se trouvent de nombreuses maisons ottomanes. Une vaste consultation s'est poursuivie pendant six mois, avec le

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

concourent des autorités, des experts en conservation, des juristes, des sociologues, des étudiants et des habitants. Grâce à cette étude, la Direction nationale du logement social - TOKI (Toplu Konut Idaresi) – a été invitée à envisager, pour la première fois, d’investir les fonds du logement social dans la réhabilitation de bâtiments historiques au lieu de restreindre l’investissement à la construction de nouvelles habitations à loyer modéré à la périphérie de la ville. Une Maison du patrimoine a été fondée en 1999 par la Municipalité de Fâtih avec le soutien du Comité du patrimoine mondial de l’UNESCO pour conseiller les habitants et réaliser des études socio-économiques et un inventaire de Fâtih.

La Commission européenne a approuvé l’octroi d’une subvention de 7 millions d’euros en 1998 pour exécuter le projet qui, après avoir pris du retard, a commencé en 2002. Un consortium dirigé par Foment, un organisme public de Barcelone spécialisé dans la rénovation urbaine, a mis en place une équipe d’experts internationaux et turcs pour entamer le processus de consultation auprès de la population locale en vue de sélectionner les logements à réhabiliter. Entre-temps, par le biais de l’accord de Coopération France-UNESCO, le plan de conservation des sites protégés d’Istanbul a été évalué en 2000 et en 2002 en collaboration avec les autorités locales. La mise à jour de l’inventaire des bâtiments historiques, l’évaluation de leur état de conservation ainsi que les études socio-économiques des habitants et de Zeyrek, Süleymaniye et Yenikapı où les maisons en bois caractérisent encore le paysage urbain, sont aussi réalisées par l’Université technique d’Istanbul avec l’aide financière du Comité du patrimoine mondial de l’UNESCO.

En plaçant cette revitalisation dans un large cadre de développement – qui traite de problèmes aussi variés que le potentiel éducatif et culturel, le logement, la santé et l’ouverture de lieux de rencontre – le projet permet d’établir une jonction entre le patrimoine et l’action sociale, fondée sur le respect de l’identité physique et sociale de ces quartiers historiques.

Minja Yang

L’organisation de grands événements : une opportunité pour la revitalisation urbaine de Barcelone (Espagne)

par Xavier Casas-I-Masjoan

La ville de Barcelone a su tirer profit de l’organisation de grands événements pour donner un nouvel élan à la revitalisation et au développement urbain. C’est ce processus, entamé il y a bientôt un siècle, que cet article se propose de décrire.

La région métropolitaine de Barcelone avec ses 4 millions d’habitants s’étend sur 3,200 km². La ville elle-même compte 1.5 millions d’habitants et couvre une surface d’environ 100 km², dont 14 kilomètres de côte parmi lesquels 7 km au Sud-Est sont utilisés pour des activités industrielles et logis-

tiques. Une bande côtière de 7 km au Nord-Est concentre les activités tertiaires, une zone résidentielle et de loisir. Capitale de la Catalogne, Barcelone représente 20% de la population régionale et 33% de sa population active. L’économie métropolitaine contribue au PNB de la région à hauteur de 33%. Barcelone fait aujourd’hui figure de cas d’école dans la stratégie des grands événements, consistant à s’appuyer sur la dynamique d’événements majeurs de portée internationale pour mener une politique de réforme urbaine, stratégie adoptée également par d’autres villes à travers le monde. De fait, pour comprendre la capitale catalane telle qu’elle est aujourd’hui, il faut se pencher sur les grands événements qui ont jalonné son histoire, des expositions universelles de 1888 et 1929 aux Jeux olympiques de 1992.

C’est tout d’abord à l’occasion de l’exposition universelle de 1888 que les murailles de la ville et l’ancienne citadelle militaire furent démolies pour libérer l’espace nécessaire à la construction des pavillons de l’exposition, mais aussi et surtout pour améliorer la liaison entre le centre historique et la zone industrielle en pleine expansion de Poblenou. L’organisation de cet événement a révélé une réelle stratégie urbaine et la ville d’aujourd’hui compte encore de nombreux éléments en résultant, notamment le parc de la Citadelle, le plus grand parc de la ville et le quartier d’Eixample, qui est né des activités montées pour l’exposition et reste encore très proche du plan orthogonal avec des îlots de 100 mètres de long tracé à l’origine par Cerda.

En 1929, une autre exposition universelle a marqué le début d’une phase d’urbanisation massive de la colline de Montjuïc, auparavant non urbanisée, qui a été intégrée à la ville. Un axe, tracé entre la place d’Espagne et le Palais national, a déterminé l’emplacement de nombreux équipements, encore visibles de nos jours. La même année, un stade a été construit en haut de la colline puis réhabilité en 1992 pour accueillir le Stade olympique. De la même façon que l’exposition de 1888 a permis à la ville de franchir ses frontières initiales, l’exposition de 1929 a donné naissance au premier métro, qui est venu compléter le réseau de transport public existant (tramway et train). Elle fut également l’occasion d’établir un véritable plan de circulation de la ville, aussi bien piétonnier que routier (installation des premiers feux de circulation et passages-piétons), et de construire un funiculaire pour accéder à Montjuïc.

Plus récemment, l’organisation des Jeux olympiques de 1992 a initié une réorganisation urbaine considérable, qui s’avèrera par la suite, modifier radicalement la structure urbaine. Contrairement aux expositions de 1888 et 1929, dont les effets ont été principalement concentrés sur les zones accueillant les pavillons, l’ampleur des transformations initiées à l’occasion des Jeux olympiques ont donné à Barcelone l’envergure d’une métropole européenne. Quatre zones de la ville ont été concernées : aménagement de la colline Montjuïc, amélioration de l’accessibilité du quartier Diagonal, aménagement du Vall d’Hebron au pied de la Sierra de Collserola et ouverture de la ville sur la mer à travers la construction du village olympique.

Le réaménagement des quartiers de Montjuïc, Diagonal et Vall d’Hebron

La question du réaménagement de la colline Montjuïc, qui se posait depuis la fin des années 1970, a été sans conteste l’un des défis majeurs pour l’équipe responsable du projet urbain lié aux Jeux olympiques. Choisir d’installer en haut de la colline le centre sportif où devaient être concentrés les principaux équipements urbains, a été très controversé. Certains craignaient de voir se reproduire le fiasco du complexe sportif précédemment installé à cet endroit (“la montagne européenne la plus sportive”), et du stade, rapidement abandonné, témoignage d’une erreur de planification majeure.

D'autres étaient au contraire attachés de façon presque émotionnelle à cette vision de la colline Montjuïc comme centre sportif de toute la population barcelonaise. C'est finalement à Montjuïc que s'est concentrée la majeure partie des équipements sportifs construits pour les Jeux olympiques, et ce pour deux raisons : d'une part pour sa localisation, au centre de la ville dans une zone non habitée ; d'autre part en tant que témoignage de l'histoire urbaine de la ville. Avec la construction du stade principal des Jeux olympiques, les événements sportifs et culturels à Montjuïc ont atteint une envergure inégalée depuis l'exposition universelle de 1929. De plus, Montjuïc est devenue la zone de loisirs la plus fréquentée par les Barcelonais. Le complexe construit à cette occasion, et notamment le Palais Sant Jordi, ont produit une zone olympique dépassant toutes les espérances.

Au nord-est, à l'extrémité de l'avenue la plus longue et la plus emblématique de la ville, des équipements ont été réaménagés grâce à quelques constructions majeures, parmi lesquelles : le grand stade (120000 spectateurs), le petit stade du palais Blaugrana, les bâtiments du club de football de Barcelone, un hippodrome, un terrain de polo, des courts de tennis, les équipements sportifs de l'université. Une planification minutieuse et une étroite collaboration entre le secteur privé et public ont permis de limiter les coûts et d'intégrer à la ville de façon cohérente cet ensemble hétérogène d'équipements sportifs.

Avec les Jeux olympiques, la zone du Vall d'Hebron, située à la périphérie de la ville, est devenue un nouveau centre urbain. Le village olympique destiné aux journalistes a nécessité la construction de 500 unités de logements, d'un grand parc, et de différents équipements sportifs. La construction du vélodrome de Horta, il y a quelques années, a été le signe avant-coureur de la transformation de la zone. Ce vélodrome, tout comme les équipements olympiques, a été utilisé par la suite pour accueillir différents événements sportifs ou culturels. La zone environnante est devenue un lieu de rencontre pour les nombreux cyclistes de la ville.

Ouvrir la ville vers la mer : le village olympique, le front de mer et les plages, les Rondas

Plusieurs projets de localisation du village olympique ont été proposés. Les terrains vides situés aux abords de l'aéroport et directement reliés à Montjuïc semblaient constituer la solution la plus rationnelle d'un point de vue logistique et opérationnel. Toutefois cette localisation entraînait en contradiction avec la stratégie urbaine de la ville et avec la restructuration de la municipalité en 1979, qui a entraîné la création de conseils municipaux dans les différents quartiers.

Le localiser à Poblenou a nécessité la redistribution de l'esplanade de la ville sur presque 7 hectares. Pour se faire, plusieurs problématiques d'infrastructures ont été traitées :

- la ligne de chemin de fer côtière menant à la station França et faisant barrière entre la ville et la mer devait être modifiée ;
- le réseau d'égouts devait aussi être modifié, avec notamment la construction de quatre issues pour répondre au problème récurrent d'inondation de Poblenou ;
- la route côtière devait être construite entre la ville et la mer sans pour autant créer une barrière ; et
- la côte devait être re-dessinée, en vue de régénérer et renforcer les nouvelles plages.

Après avoir résolu la question des infrastructures, le projet s'est attaqué au réaménagement urbain. Un quartier résidentiel a été construit dans une ancienne zone industrielle abandonnée, avec notamment 2000 résidences construites par de prestigieux architectes barcelonais. La création et l'entretien d'espaces publics de qualité faisaient partie des priorités. Le village olympique est un ensemble de boutiques situées au rez-de-chaussée mais n'est pas un centre commercial. Il est

composé d'un gratte-ciel et de quatre bâtiments majeurs destinés à accueillir des bureaux. On y trouve un centre sportif, un hôtel, des bars mais ce n'est pas un lieu de loisir. Le village olympique ne peut être défini selon un seul type d'intervention urbanistique : répondant à plusieurs utilités à la fois, il est caractérisé par une recherche d'équilibre.

Il a fallu près de 100 ans à la ville de Barcelone pour s'affranchir de la barrière entre la ville et la mer créée par Cerdà. Les Jeux olympiques étaient l'opportunité de réformer cette approche urbaine et de regagner une esplanade longue de 4 kilomètres dont le village olympique est un des éléments structurants. Les Jeux olympiques ont permis aussi de tester une nouvelle conception typologique en distribuant les bâtiments sur différentes îles, laissant des zones ouvertes et de superposer certains bâtiments sur deux îlots en construisant au-dessus de la rue. Au-delà de l'importance stratégique de cette reconquête de la bande côtière, le village olympique a permis l'expression d'une large palette de styles architecturaux d'une grande qualité. Toutes ces zones ont été reliées par un système de voirie : une artère principale tout autour de la ville qui traversait des paysages urbains très variés.

Comme précédemment mentionné, la construction du village olympique a été un facteur clé dans le processus de reconquête du littoral, un processus qui a été initié au début des années 80 lorsque l'ancienne scierie Moll de la Fusta a été transformée en promenade. Ce processus a continué durant les années 90 avec l'évolution du vieux port notamment des quais d'Espagne et Barcelone, et du Paseo Joan de Borbó. Tournant le dos à la mer dans les années 70, Barcelone compte aujourd'hui une zone urbaine côtière, organisée selon une succession de bâtiments, de parcs, et de plages devenus très populaires chez les habitants et les touristes. Plusieurs interventions urbaines ont permis de réaménager le paysage urbain côtier depuis le village olympique jusqu'à la rivière Besòs, notamment celles de Nou Front Marítim et Diagonal Mar. La seule partie résiduelle du littoral est en ce moment réaménagée par le projet Front-Besòs, qui détermine le scénario du Forum 2004.

Si le village olympique a permis de récupérer le littoral, les Rondas ont été déterminantes dans l'amélioration de la mobilité de la ville. Cette route principale reliant les 4 zones olympiques ne pouvait se contenter d'être une seule grande rue mais devait servir d'autoroute urbaine pouvant accueillir jusqu'à 150000 voitures par jour sur certains tronçons. Cette route devait aussi s'inscrire dans le paysage urbain qu'elle traversait. La solution finalement adoptée est un amalgame d'une route mixte à deux niveaux : une route encaissée, droite, sans feux de signalisation, passant par un tunnel à certains endroits permettait de parcourir des moyennes et longues distances ; et une seconde route de distribution à la surface avec des feux de signalisation et une intégration au système viaire existant. Les Rondas ont été conçues en prenant en compte des détails très précis des divers paysages urbains traversés. Leurs constructions ont permis la mise en place de 35 km de galeries de services, harmonisant l'utilisation des sous-terrains et le plan des équipements et réseaux urbains.

Barcelone, le modèle

Les transformations liées au projet olympique étaient plus importantes que ce qui était nécessaire pour accueillir les Jeux. Elles ont été menées dans l'optique d'une stratégie de redistribution urbaine qui prend en compte la ville et la morphologie urbaine dans son ensemble. C'est un projet urbain global qui a permis de renouveler l'infrastructure (les boulevards circulaires – Rondas et leurs galeries de service), d'ouvrir la ville sur la mer (en réutilisant l'ancienne zone industrielle en village olympiques) et d'établir un nouvel équilibre urbain avec la construction des quatre zones olympiques. Barcelone a donc profité de l'événement de 1992 pour traiter des objectifs plus

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

généraux, dépassant l'approche conventionnelle de l'époque. Le projet et sa mise en place a donné naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui « le modèle de Barcelone ». Un modèle caractérisé par un consensus au sein de l'administration publique, l'implication du secteur privé dans le financement, l'autonomie organisationnelle dans le processus de planification, de design et de gestion, la prédominance d'un projet architectural sur l'approche urbanistique traditionnelle, la planification stratégique, la recherche de qualité par la municipalité, et la mise en pratique du principe que la force réside plus dans des idées ingénieuses que dans des grands moyens.

Aujourd'hui Barcelone fait face à un défi similaire : là encore un événement d'envergure internationale est l'opportunité pour mettre en place des projets urbains qui dépassent les besoins propres à l'événement.

Forum 2004 : régénération urbaine dans le secteur côtier de Besòs

Sous le patronage de l'UNESCO, la ville de Barcelone avec le soutien du gouvernement central et du gouvernement autonome de Catalogne se prépare à accueillir le Forum Mondial des Cultures en 2004. Cet événement qui se tiendra de mai à septembre 2004 sera composé de plusieurs expositions thématiques, d'un festival mondial des arts, d'une série de débats culturels et politiques sur trois thèmes principaux : la paix (et les conditions nécessaires pour la paix), la diversité (diversité culturelle) et la durabilité. Cet événement ne nécessite pas de grands bâtiments ni d'équipements particuliers mais la municipalité a décidé de développer un scénario exemplaire pour le littoral à côté de la rivière Besòs. Cette proposition, préparée selon des critères de durabilité très sévères, résulte de la volonté municipale d'améliorer des zones historiquement défavorisées. La zone du Forum se trouve le long de la côte à proximité de la rivière Besòs. La construction s'étend sur 214 hectares – cinq fois la surface du village olympique. Plus de 30 hectares sont gagnés sur la mer, et le projet a une façade maritime de 2.5 kilomètres depuis Poblenou jusqu'à la rive droite du delta de la rivière. La zone entre la route côtière et la mer, non aménagée pour le moment, est occupée par un ensemble d'usines électriques et d'épuration qui s'y sont installées sans demander à la ville. Cette fois encore le projet est très complexe.

Critères de transformation et projets

Quatre critères déterminent la transformation du secteur côtier de Besòs : finaliser la reconquête du littoral ; repenser les systèmes environnementaux selon des principes durables ; stimuler l'activité économique de cette zone ; améliorer les quartiers pour offrir des logements plus adaptés et une meilleure qualité de vie aux habitants. Plusieurs projets ont été développés. En premier lieu, une zone de conférence va être construite, incluant le centre international de conférence de Barcelone et le bâtiment du Forum, de nouveaux hôtels et bureaux, et un ensemble résidentiel entre les rues Taulat et Llull. De plus, des équipements sociaux seront installés, notamment des projets pour les personnes âgées, le nouveau campus de l'Université Levante et une marina d'une capacité d'accueil de 1000 mouillages. Troisièmement, une grande esplanade public sera construite pour recouvrir l'usine d'épuration, et relier les équipements de la rivière Besòs et le système de parcs (Parque de la Nova Mar Bella et le nouvel aquarium, Parque de los Auditorios, la zone des nouveaux bains, et le parc du Nord-Est). Enfin, l'ensemble de la zone sera plus accessible grâce à l'extension des rues Taulat et Llull, la création d'accès à las Rondas et aux nouvelles routes parallèles, la nouvelle station de métro et une ligne de tramway. Les projets liés à l'environnement et l'énergie incluent les modifications de l'usine d'épuration, de l'usine électrique, ainsi qu'une nouvelle usine de recyclage et des efforts pour restaurer le biotope marin.

Description de la proposition

Une des difficultés de la reconquête du littoral entre la plage de Nova Mar et la rivière Besòs concerne la station d'épuration des eaux usées installée sur le littoral. Une des stations existantes est en train d'être modifiée pour améliorer son efficacité. Un peu plus loin, à côté de la rivière, plusieurs équipements d'épuration et de création d'énergie se trouvent sur le front de mer. Après l'intersection avec la Rambla de Prim, l'avenue rencontre son premier obstacle, la Ronda côtière. Toutefois, elle assure l'accès à la station d'épuration mentionnée précédemment. La proposition de répartition définit une nouvelle extension de la ligne côtière, gagnant des terrains sur la mer et reléguant les stations d'épuration existantes et autres infrastructures à l'arrière plan. Ainsi ce nouvel espace côtier sert de plate-forme pour l'aquarium, la zone de bains, la marina Sant Adrià de Besòs et la nouvelle place, et le parc Nord-Est qui entoure et structure les stations d'épuration implantées à côté de la rivière. De plus, l'avenue Diagonal va être étendue vers Rambla de Prim pour devenir la rue Taulat qui ensuite devient la rue Badalona. Les piétons auront pour leur part accès à un espace public unique, l'esplanade du Forum. Cette esplanade est une large place qui depuis la rue Taulat (niveau +5) s'élève petit à petit jusqu'à la Ronda (niveau +14), pour finalement devenir le toit de la station d'épuration. C'est donc une extension de l'avenue Diagonal et une zone de redistribution des piétons, offrant plusieurs routes vers la zone des nouveaux bains à travers le Parc Sud et assurant l'accès aux équipements commerciaux et de loisir de la marina. Une autre route résultant de cette même extension traverse au-dessus de la marina grâce à un pont piétonnier avant d'arriver au Parc Nord.

Un ensemble unique de bâtiments accueillera le public au croisement où l'avenue Diagonal s'ouvre en esplanade (à l'intersection de Rambla de Prim et de la rue Taulat). Le centre international de conférence de Barcelone (avec une capacité d'accueil de 15000 personnes) construit autour d'une zone centre de 80 par 110 mètres sans aucun pilier sera connecté par le sous-sol au bâtiment du Forum. Les deux formeront une unité fonctionnelle unique en 2005. Le Forum est un auditorium d'une capacité d'accueil de 3200 personnes. Des zones d'exposition au premier étage complètent le bâtiment et lui donnent son profil triangulaire caractéristique. Le toit inclus une fine couche d'eau qui permet l'isolation thermique du bâtiment. De ce fait, le bâtiment du Forum est le lieu phare de l'événement. Des hôtels, des espaces commerciaux, des quartiers résidentiels, et des équipements viennent compléter ces deux bâtiments, structurant l'espace central d'une zone qui n'en avait pas jusqu'à présent. Entre la Ronda côtière et la rue Taulat, un campus universitaire sera installé en face des nouvelles zones résidentielles entre les rues Taulat et Llull. Cet ensemble est une zone de transition reliant le système d'espaces publics et de parcs le long de la côte au quartier de La Mina en cours de redéploiement. Cette proposition d'ensemble répond à une vision stratégique de distribution des espaces et des activités le long du littoral en vue de favoriser la continuité et l'intégration urbaine. Elle reliera les différentes zones urbaines, intégrant le nouveau système de routes le long de la côte à celui déjà existant, modifiant les équipements métropolitains existants pour les rendre compatibles avec les nouveaux usages de la zone et créant un nouveau système d'espace public et d'équipements pour les Barcelonais. L'introduction de nouveaux usages et densités va ouvrir la voie à des améliorations plus globales en terme de qualité urbaine d'autant que les projets seront caractérisés par un souci environnemental durable. Les projets environnementaux, notamment une grande plate forme d'usine électrique par énergie solaire, capable de produire 1.3mW, un système de récupération de la chaleur résiduelle d'une des usines pour alimenter l'air conditionné des bâtiments centraux et la restauration de la flore marine locale font partie des stratégies de Barcelone.

Chacune de ces initiatives vise à répondre le plus efficacement possible aux besoins du Forum 2004 tout en améliorant l'environnement urbain global. Cette vision s'inscrit dans une stratégie plus large de décentralisation du développement au nord-est de la ville et trouve une complémentarité avec la zone de La Sagrera et du quartier 22@BCN.

J'aimerais faire une dernière remarque, en relation avec le thème qui nous réunit aujourd'hui. Les Jeux olympiques et le Forum peuvent être de véritables leviers pour le développement et la requalification urbaine uniquement s'ils s'inscrivent dans un cadre stratégique global, intégré et bien défini.

Xavier Casas-I-Masjoan, Espagnol, est Président du conseil municipal de la Ciutat Vella, responsable de la santé publique, du développement équilibré et de l'urbanisme, de l'infrastructure et des politiques urbaines depuis 1995. Il est aussi Adjoint au maire de la ville de Barcelone depuis 1997, Président des transports métropolitains de Barcelone, et Vice-président de l'Autoritat de Transports Metropolitans depuis 1999. Il est diplômé de l'Universitat Autònoma de Barcelone.

Culture urbaine et développement social : à la recherche de valeurs

par Domenico Patassini

Tout débat sur les partenariats pour la conservation des villes du patrimoine mondial, et notamment sur la culture urbaine comme vecteur de développement social, présente un intérêt lié essentiellement à deux facteurs. D'une part, certains auteurs (des écrivains, des philosophes et même des artistes) croient que l'on assiste actuellement à un déclin de l'Art, accompagné du déclin d'une certaine culture. D'autre part, des créateurs soulignent combien il est difficile d'associer les valeurs du patrimoine culturel à d'autres types de biens. Cette réticence à placer les avancées technologiques dans une perspective culturelle semble créer un certain malaise. Un troisième facteur intéressant semble plus facile à concevoir puisqu'il découle des deux premiers : la définition d'espaces interculturels et d'espaces de communication qui favorisent le développement d'une culture urbaine et le partenariat. Ces facteurs devraient être considérés comme des conditions préalables à toute forme de partenariat ; c'est pourquoi je souhaiterais en parler plus longuement plutôt que de disserter sur la seule notion de partenariat.

Milan Kundera nous met en garde contre la disparition de l'Art lorsqu'il écrit : « Ce qui nous attend, c'est une ère post-artistique, dominée par les misomuses, par les ennemis de l'Art, un monde où l'Art disparaît parce que c'est la nécessité de l'Art, la sensibilité envers l'Art qui s'évanouit¹ ». A l'antipode du pessimisme de Kundera figurent ceux qui reconnaissent une valeur sociale au non-conformisme. « L'Art, disent-ils, ce ne sont pas seulement des musées ou des monuments. C'est la vie elle-même, c'est la créativité, le non-conformisme, la dissension, la non-obéissance aux règles. C'est le résultat de villes vivantes, avec des rues hétérogènes, de la vitalité intellectuelle » (à titre d'exemple, prenons le débat politique et culturel du Forum social de Florence)². A mi-chemin entre ces deux extrêmes, je considère que la sensibilité envers l'Art

et le non-conformisme sont deux éléments essentiels à la définition de toute politique concernant le patrimoine culturel, tant à l'échelon local qu'international, comme le dit d'ailleurs M. Weber pour qui « chaque fois que l'histoire du développement est censée nous apprendre quelque chose, c'est la culture qui fait la différence ». Considérons maintenant le deuxième facteur. Pour assurer l'épanouissement d'une culture urbaine favorable à des partenariats et à un développement social au service des villes du patrimoine mondial, il est essentiel de poser les questions de la conservation et de la revitalisation culturelles de manière dialogique, symbolique et rituelle³, en mettant à jour les approches et les outils qui permettent d'évaluer les différences entre plusieurs lieux et à l'intérieur de chaque lieu où ils sont mis en œuvre. Le choix du partenariat dépend de la nature des interactions. Pour développer une culture urbaine, il faudrait la fonder sur une pensée romantique que l'ordre classique (même dans des perspectives plus orientées vers la gouvernance et la cohésion⁴) a oubliée depuis longtemps : une pensée en quête de liberté et de valeurs culturelles qui cultive et explique les différences, qui défie (et met en cause) les règles imposées. Une pensée qui permette de définir des palimpsestes avec le patrimoine culturel mondial, de les apprécier comme sources culturelles, de les ancrer à des invariants qui établissent des correspondances entre les êtres humains et leurs lieux d'évolution. Toute ville, quelle que soit sa dimension, devient culture et mène à la civilisation chaque fois qu'elle s'interroge sur elle-même et sur ses choix de relation ou de compétition, de coopération ou de partenariat stratégique.

Il faudrait poser une condition préalable au démarrage de ce processus. La culture des villes en tant que produit social pourrait être le fruit de notre créativité, de nos innovations ou de ce que le passé nous a appris, ce qui se traduit par des systèmes de valeurs et par la manière dont ces systèmes résistent aux avancées scientifiques ou technologiques ou les modifient. Une telle attitude permettrait d'éviter des phénomènes d'exclusion ou d'empêcher de faire des choix discutables entre éthique et esthétique sans avoir pris les précautions nécessaires.

Deux types de partenariat semblent se profiler. Prenons une métaphore : imaginons que la ville soit un nœud. Le premier type de partenariat est tourné vers l'intérieur, il renforce les identités locales dans le temps et dans l'espace : ses palimpsestes deviennent les nœuds d'un réseau potentiel. Le second type de partenariat est tourné vers l'extérieur et développe des liens entre les nœuds du réseau, considérés comme des significations et des sources de signification. Le premier type de partenariat n'admet pas que les nœuds se multiplient en interactions. Les liens, dans ce cas, sont considérés comme des facteurs structurants de second ordre, qui manquent d'efficacité s'ils ne sont pas reliés à des repères identifiés. Plus optimiste, le second type de partenariat suggère une sorte de palimpseste mobile permettant de reconnaître les lieux, d'acquiescer une valeur ajoutée que n'offre pas le premier type de partenariat, puisqu'il est fermé, statique et peut-être même étriqué. Ce n'est pas un hasard si les partenariats les plus solides se forment entre des acteurs (musées, centres historiques, services des parcs nationaux, etc.) ou entre des villes orientées vers l'échange et la coopération, faute de concurrence directe autour des mêmes privilèges. Dans ces conditions, il n'est pas difficile de créer une valeur ajoutée et des

1 M Rizzante, « Milan Kundera. Elogio dell'incertezza per scoprirsi finalmente saggi », *La Repubblica* 30/10/2002.

2 P Ginsborg, « Questa città non è solo un museo », *La Repubblica* 31/10/2002.

3 Voir les études de J Forester sur le « *deliberative practitioner* ».

4 Voir, par exemple, les programmes interregionaux de l'UE sur la cohésion internationale.

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

situations potentielles débouchant sur des avantages nets importants. Mais les relations entre les villes du patrimoine mondial ne créent pas toujours ce type de situations. C'est pourquoi il devient très utile de rapporter le partenariat à une échelle de valeurs applicable au patrimoine culturel, ainsi qu'à des outils garantissant la durabilité des actions⁵.

Les valeurs patrimoniales pourraient faire évoluer la culture urbaine en faveur du développement social dans quatre domaines : la recherche, les droits et les règles, les plans d'aménagement et la gouvernance. Dans le domaine de la recherche, le premier engagement est la théorie, c'est-à-dire la définition de catégories à même de décrire et de former les cadres culturels locaux et l'ouverture sur le monde à partir de la valeur sémiotique du patrimoine dans la représentation et la constitution d'identités spatiales. Non seulement ces catégories reconnaissent les valeurs spatiales du patrimoine culturel au niveau local, mais elles s'avèrent aussi très utiles pour la transmission de messages à des milieux externes similaires. Comme il ne s'agit pas de classifications banales⁶, un deuxième engagement est nécessaire : l'élaboration de systèmes d'information culturelle avec une structure et un fonctionnement⁷ viables. Les systèmes d'information culturelle renvoient à des palimpsestes qui ne sont pas seulement les sources de travaux perdus ou les signes visibles d'un lointain passé mais qui représentent plutôt des couches superposées capables de porter et de mettre à jour les messages culturels d'une société. Comme un langage vivant, le palimpseste doit être enrichi au fur et à mesure et ne pas s'en tenir au seul domaine de la parole. Comme au théâtre, les acteurs de la conservation et de la restauration doivent apprendre à contrôler les silences, les pauses, les réactions du public et pas uniquement leur propre voix. Les systèmes d'information culturelle peuvent aider à établir des cadres d'interprétation du développement endogène. Conçus et testés au moyen de légendes et de liens partagés, ils facilitent la comparaison des significations et des valeurs, ciblent les différences architecturales et les usages. Le troisième engagement est une approche par projet. Les systèmes d'information culturelle et leurs matrices culturelles sont des dispositifs nécessaires à la conception de l'espace. Leur exploitation dans des contextes différents donne des renseignements utiles pour accroître l'efficacité et la signification des projets ou des politiques. Le troisième engagement a trait aux systèmes expérimentaux (les écomusées, par exemple) qui nécessitent un lieu approprié pour communiquer des identités communes et considèrent les différences comme des ressources propices à l'établissement de partenariats.

Passons maintenant au deuxième domaine, celui des droits. Dans ce domaine, l'utopie, les demandes et les besoins sociaux, les règles et les codes peuvent être considérés comme des outils de définition et de reconnaissance des valeurs du patrimoine culturel. L'utopie, en tant que valeur prospective du patrimoine culturel, pourrait en fait aider à programmer des scénarios combinant d'une manière complexe des tendances, des projections, des préférences et des prévisions. Dans l'Utopie, Thomas More juge très passive l'idée de séparer la réalité de la fiction. L'utopie présente le patrimoine culturel aux générations futures comme un cadeau spécial, mais aussi comme un gage de justice. Sa valeur actuelle (ou le souvenir des valeurs oubliées) pourrait être restituée comme une synthèse de la demande sociale d'identité, d'estime de soi ou de symboles. La participation, quant à elle, pourrait enrichir la conservation d'un intérêt fort et partagé et, au besoin, de protocoles culturels, voire de règles sur la conception de l'espace (à l'exemple des stratégies européennes de cohésion spatiale telles qu'Interreg ou le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)). En soutenant le droit à la culture, le patrimoine culturel devient universel et favorise l'application et la comparaison des valeurs. Le droit comparé a déjà ouvert bien des possibilités à cet égard. Les plans d'aménagement nationaux et supranationaux (comme le SDEC susmentionné) tendent, en effet, à reconnaître de manière sectorielle (et en

tout cas spécifique) les valeurs sociales du patrimoine culturel. D'un côté, le patrimoine culturel peut être une condition préalable à la croissance et au développement ; dans ce cas la valeur essentielle (et plausible) de la conservation devient une règle admise. De l'autre, et à l'inverse, le patrimoine culturel reste une simple option. En tant que condition préalable, la conservation pose la question de la viabilité économique, sans prétendre être en parfaite harmonie avec le présent et sans mettre en péril les capacités de jugement des générations futures. Comme pour l'environnement, beaucoup d'expériences et de résultats d'évaluations montrent que la viabilité économique est assurée chaque fois que les éléments constitutifs de la valeur totale font l'objet d'une évaluation appropriée, mais aussi lorsque le patrimoine culturel n'est pas considéré comme indivisible (c'est-à-dire comme un bien en soi), mais plutôt comme un attribut d'autres biens sélectionnés. Pour apprécier le patrimoine culturel associé avec d'autres biens (à l'intérieur ou à l'extérieur du marché), il faut développer les capacités administratives et favoriser la coopération, voire la mise en place de nouveaux instruments, tels les 'plans interprétatifs' qui servent de matrices pour l'aménagement à l'échelon local ou dans les espaces de cohésion internationale. Certaines « méthodes expérimentales », par exemple celles qui sont pratiquées en France, au Canada, en Australie et en Italie, sont de bonnes références à cet égard.

Une nouvelle demande de gouvernance apparaît dans tous ces secteurs. La question la plus fréquemment posée est la suivante : qui va influencer, contrôler, guider et enrichir la réflexion des pouvoirs publics sur le patrimoine culturel. L'éducation et le marché sont considérés comme des facteurs clés. La culture urbaine, notamment le patrimoine culturel, pourrait facilement devenir un module d'enseignement et d'apprentissage permanent et, en même temps, un moyen de changer les comportements et les modes de consommation. Pour l'instant, seul un petit nombre de municipalités urbaines ont pris des mesures efficaces leur permettant de concevoir des stratégies et de mener des actions. A cet égard, les initiatives suivantes méritent une attention particulière :

- identification de professionnels de la conservation capables de dialoguer ;
- lancement d'une action municipale et législative fondée sur le développement de la culture urbaine et ses effets secondaires ;
- construction d'un réseau coopératif mobilisant des acteurs municipaux et sociaux pour la création de communautés culturelles, d'un cadre éducatif, de noyaux de participation, d'une économie sociale et associative ;
- définition d'orientations mettant en relief le contenu éducatif des palimpsestes liés à la conservation et au développement durable de l'espace ;
- définition d'un régime fiscal capable d'escompter (vérifier, évaluer et estimer) les coûts de la conservation en tant qu'investissement socioculturel pour faciliter la création d'entreprises culturelles à but non lucratif, de sociétés mixtes public-privé, d'accords et de contrats, et valoriser les productions locales, les centres économiques, les espaces culturels et autres.

5 Voir Carta 1998, *L'armatura culturale del territorio*, F. Angeli, Milan, pages 364-373.

6. Avec « Patrimonio Spa » (la nouvelle loi « Tremonti » qui autorise la vente de biens publics), l'Italie abandonne la loi « Bottai » de 1939, stérilisant ainsi un débat culturel qui la plaçait à l'avant-garde depuis un siècle. L'Agenzia del Demanio (agence des propriétés de l'Etat) a publié le 6 août 2002 ce texte de 870 pages qui dresse une liste de 3 196 propriétés divisées en 25 830 sous-lots cadastraux : palais historiques, casernes militaires, prisons, îles et plages, gares, parcs naturels, sources d'eau, oasis du WWF, fleuves, sites archéologiques (comme Alba Fucens dans les Abruzzes), phares, châteaux, cimetières monumentaux.

7. Voir, pour preuve, les accords de programme entre les ministères et les autorités régionales, par exemple en Emilie-Romagne.

Si les éléments déterminants de la valeur du patrimoine culturel sont à l'image de cette description et si le patrimoine culturel n'est pas considéré comme un bien en soi mais qu'il est associé à d'autres biens, il faut alors l'envisager comme une ressource. L'évaluation du patrimoine culturel soulève des questions que les schémas et les modes d'évaluation traditionnels pourraient avoir du mal à gérer. Les critères d'évaluation devraient être établis sur la base d'un mandat explicite, plausible et cohérent précisant la mission de la ville ou des villes partenaires. En outre, il faudrait indiquer clairement les acteurs et les processus impliqués dans la politique du patrimoine culturel, vérifier quels sont les moyens disponibles (surtout la volonté de faire bon usage des résultats de l'évaluation), définir des approches et des techniques dans le but de structurer et de résoudre les fonctions d'évaluation, diffuser les résultats et voir dans quelle mesure l'évaluation est conforme aux normes d'utilité, de faisabilité, d'universalité et d'exactitude en vigueur. L'évaluation, lorsqu'elle est pluraliste dans son approche, pourrait être très utile pour développer la culture urbaine. En général, l'évaluation d'une politique ou d'un projet concernant le patrimoine culturel devrait faciliter l'analyse de trois formes de capital institutionnel⁸ : intellectuel (connaissances), social (relations) et politique (gouvernance). Le capital intellectuel pourrait faire l'objet d'une évaluation spéculative centrée sur l'identification des valeurs culturelles. L'analyse des réseaux (en dehors de toute métaphore) pourrait aider à évaluer le capital social à partir de l'étude des relations sociales au plan local ou global. Le troisième niveau d'évaluation concerne la création d'un capital politique, qui renvoie à la culture urbaine lorsqu'elle jette les bases de la gouvernance. La gouvernance étant l'un des résultats des réseaux sociaux, l'évaluation pourrait permettre d'établir dans quelle mesure le patrimoine façonne la culture urbaine et, par-là même, le développement social. Enfin, l'évaluation peut se révéler utile pour deux raisons. Premièrement, elle permet de découvrir et de décrire les valeurs du patrimoine culturel. Loin de les tenir pour acquises ou évidentes et de les déprécier au vu de procédures comptables, ce qui aurait pour effet de transformer le patrimoine culturel en un « dépôt bancaire »⁹, l'évaluation favorise au contraire le développement d'interprétations culturelles et de mises en espace. Quant au patrimoine environnemental ou en partie matériel, c'est un patrimoine culturel dont la valeur totale évolue à l'intérieur ou à l'extérieur du marché. Bien que partiellement matériel, en tant qu'attribut il se situe presque toujours à l'intérieur du marché, même s'il est apparemment oublié ou déprécié. Sa valeur change en fonction de la conjoncture économique, de la créativité du contexte ou des innovations. Les sociologues contemporains (à l'instar de M. Weber) considèrent la culture et la civilisation comme des processus parallèles : la culture englobe le produit de la créativité et les valeurs de toute société, alors que la civilisation reflète les progrès techniques et scientifiques à travers les siècles.

Une ville qui peine à définir sa propre mission dilapide son patrimoine culturel. C'est le cas des villes qui acceptent passivement l'innovation comme un produit spécifique sans réfléchir à ses conséquences. A ce propos on constate des différences entre les villes des pays riches et celles des pays pauvres. C'est pourquoi la valeur du patrimoine culturel (associé à d'autres biens ou considéré comme un bien en soi) change selon la mission qui incombe à la ville. Pour bien comprendre cette dynamique, il est essentiel de séparer les éléments qui déterminent la valeur du patrimoine et de découvrir les rapports qui existent entre différentes formes de valeur : valeur d'utilisation, d'échange, d'héritage et d'existence. Ces rapports évoluent avec le cycle du patrimoine culturel corres-

pondant à l'histoire de la ville. En outre, les critères que l'on vient d'examiner dépendent fortement de la valeur sémiotique du patrimoine culturel. C'est un symbole, une signification, qui contient et raconte une histoire, comme la ville invisible de Zaira imaginée par Calvino. Et pourtant, c'est aussi un patrimoine éducatif que les écoles et les universités pourraient mettre à profit. Les valeurs éducatives et sémiotiques ont un impact sur les rapports complexes entre les autres valeurs.

Domenico Patassini, Italien, est professeur d'évaluations techniques d'aménagement régional et urbain à l'IUAV (Italie). Ses principaux domaines de recherche sont l'évaluation de politiques et de programmes et le développement urbain dans les pays en voie de développement, en particulier en Ethiopie.

Le rôle des projets culturels dans un programme de coopération décentralisée – le Programme Asia-Urbs de l'Union Européenne

par Vincent Rotgé

NB : Ce texte exprime le point de vue de l'auteur et ne reflète pas nécessairement l'avis officiel de la Commission Européenne ni ne l'oblige.

Le Programme Asia-Urbs en un mot

Le Programme Asia-Urbs est une initiative de l'Office de coopération de la Commission européenne (EuropeAid) fondée sur la coopération décentralisée. Depuis sa création, en 1998, le Programme s'est attaché à renforcer les échanges entre l'Asie et l'Europe sur la base d'une coopération entre deux villes (ou deux régions) en matière de développement urbain. Asia-Urbs octroie des subventions pour des propositions de projets urbanistiques que soumettent des partenariats euro-asiatiques composés de gouvernements locaux de l'Union européenne (UE), d'Asie du Sud, du Sud-Est ou de Chine. Il s'intéresse plus particulièrement aux propositions concernant les zones urbaines jugées importantes en Asie et pour lesquelles il existe un savoir-faire au sein de l'UE. C'est pourquoi le magazine Asia-Urbs¹ a publié des articles sur une sélection de zones de développement. Le Programme a aussi organisé ou pris part à des conférences thématiques en Europe et en Asie. Il a diffusé des informations sur les réseaux existants spécialisés dans certains aspects du développement urbain (p. ex. : la gestion des eaux et des déchets, l'aménagement de la montagne ou du littoral, etc.). De manière générale, il s'efforce de mettre en évidence les caractéristiques communes aux villes de l'Union européenne et des pays asiatiques sur le plan géographique, historique, socio-économique et culturel, caractéristiques qui peuvent constituer une solide base de partenariat. Le Programme Asia-Urbs est avant

8 A. Khakee a appliqué cette approche pour évaluer les résultats de l'Agenda 21 en Suède. Voir A. Khakee, « Assessing institutional capital building in a local Agenda 21 process in Göteborg », *Planning Theory & Practice*, vol.3, n.1, avril 2002.

9 G. Settis, 2002, Italia Spa. L'assalto al patrimonio culturale, Einaudi, Torino

1 Le deuxième numéro du magazine Asia-Urbs est entièrement consacré à la conservation historique (consulter le site Web : <http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/asia-urbs/magazine.htm> et cliquer sur : *Issue #2, Autumn 1999, Urban Culture : diversity and heritage*).

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

tout déterminé par les propositions émanant des villes. Les projets proposés sont évalués selon leurs mérites, au regard d'un ensemble de critères qui privilégient au niveau municipal ou régional l'importance des besoins socio-économiques locaux, la participation des citoyens, la valeur ajoutée en terme de bonnes pratiques de gestion, de renforcement des capacités et de développement durable.

Asia-Urbs et la culture

Asia-Urbs attache une importance particulière au rôle de la culture dans le développement, car l'analyse des projets en cours révèle l'importance considérable de la culture en tant qu'élément moteur de cette initiative. De même, le fait que le Programme soit déterminé par la demande indique l'importance accordée spontanément aux projets culturels par les autorités locales et leurs partenaires de la société civile. Cela amène à poser une série de questions sur les raisons de cet engouement. Est-ce à cause de l'intérêt que manifestent les partenaires asiatiques à l'égard du savoir-faire européen concernant la protection du patrimoine urbain et les cultures vivantes ? Est-ce parce que les Européens cherchent à mieux comprendre les anciennes cultures urbaines et les cultures émergentes des métropoles ou des périphéries urbaines en expansion dans les pays d'Asie et à mieux les connaître ? Est-ce parce que les Asiatiques ressentent le besoin de veiller à la conservation de la culture urbaine et à la consolidation des cultures émergentes dans un milieu en rapide mutation, sachant qu'elles contribuent à renforcer les valeurs communes au sein des communautés urbaines et à contenir ainsi l'agitation sociale ? Ou même plus simplement est-ce pour la reconnaissance de la beauté des formes de la culture urbaine traditionnelle ou parce que la conservation des biens culturels matériels et la culture urbaine peuvent attirer le tourisme et créer des emplois ?

En réalité, la raison d'être des nombreux partenariats euro-asiatiques instaurés dans le cadre d'Asia-Urbs est déterminée par ces quatre facteurs. Du point de vue européen, cette tendance s'inscrit dans un mouvement social beaucoup plus vaste que l'on constate dans la plupart des pays industrialisés. On pense à l'abandon des formes abstraites de développement économique qui négligeaient les particularités locales et régionales sur le plan humain ou environnemental pour donner une importance accrue à l'économie locale et régionale et au cadre humain et environnemental tout en accordant davantage d'attention à l'héritage historique et à la culture locale en tant que facteurs de développement. Il y a aussi un rapport entre cette tendance et le rôle croissant du secteur tertiaire comme élément moteur du développement urbain.

Le dialogue entre les cultures et le rapport entre le développement social et la culture

Les différences d'approche (asymétries culturelles) entre les sociétés asiatiques et européennes peuvent aboutir à un dialogue fructueux. C'est ainsi que l'expérience européenne appliquée à la conservation des biens matériels est extrêmement pertinente pour l'Asie. A l'inverse, la façon dont les cultures urbaines asiatiques se sont remarquablement adaptées dans la diversité peut avoir un intérêt considérable pour l'Europe. Elles ont suivi une autre voie de développement que les cultures européennes en se détournant le plus souvent en partie du « fordisme » et du type de développement caractéristique des débuts de l'industrialisation en Europe. Certaines de ces cultures ont ainsi conservé une forme traditionnelle (« préindustrielle ») de structure sociétale tout en entrant dans le « post-fordisme ».

Les formes de crédit rotatif (comme le *simpan pinjam* ou l'*arisan* à Java, et ailleurs en Asie), propres aux cultures asiatiques traditionnelles, que la Banque Grameen a officialisées au Bangladesh, par exemple, se sont exportées aux Etats-Unis

et en Europe. Les populations habituées à la vie communautaire en Asie savent que ces formes de crédit font partie des mécanismes sociaux visant à renforcer le mode de vie et la cohésion de la communauté tout en lui assurant ses moyens de subsistance. Plus que de simples instruments financiers, ce sont à l'évidence les caractéristiques culturelles de bien des sociétés asiatiques. On peut penser à d'autres exemples d'interactions positives qui pourraient être envisagées au niveau des méthodes de développement ou de planification entre l'Europe et l'Asie.

Les projets pilotes d'Asia-Urbs, la culture et le développement social

Concrètement, en quoi consistent les projets pilotes d'Asia-Urbs orientés vers la culture ? Sur un total de cinquante projets recensés en octobre 2002, il y en a environ une dizaine qui sont nettement culturels. Pour plus de facilité, on peut les classer en différentes catégories² :

- Les projets de conservation historique concernant l'habitat (matériaux de substitution et crédit) et le développement des capacités (aménagement du territoire, inventaires à l'aide du SIG, etc...), comme Lalitpur (Népal), le quartier des trente-six rues à Hanoi et Hué (Vietnam), Phnom Penh (Cambodge).
- Les projets de conservation historique intégrée axés sur les espaces de loisirs et l'aménagement, la revitalisation des rues piétonnes en centre-ville, comme à Pondichéry (Inde) (avec Urbino, Italie, comme principal partenaire européen).
- La conservation historique destinée à mettre en valeur les caractéristiques urbaines héritées (p. ex. les villes fortifiées) avec, comme objectif secondaire, la création d'un bassin d'emploi grâce au développement du tourisme, comme à Jaipur (Inde) et à Wenzhou (Chine).
- Le maintien et le renforcement de l'artisanat traditionnel, comme à Hai Duong (Vietnam).
- La diversité ethnique, la médiation et la sensibilisation à l'entretien de l'espace public, le développement du tourisme pour créer des emplois, comme à Luang Prabang (RDP Laos) (avec Chinon, France, comme principal partenaire européen).
- La prestation de services publics accessibles aux habitants des petites villes de montagne grâce au soutien des centres de soin traditionnels, comme dans la province de Yen Bai (Vietnam).

Problèmes de mise en œuvre

En général, les projets culturels ont un potentiel considérable, mais se heurtent aussi à un certain nombre de difficultés. Les unes ont trait à la nature des projets ; d'autres sont exacerbées par le mode de fonctionnement d'un programme de coopération décentralisée qui se fonde peut-être encore plus que d'autres formes de coopération sur l'acceptation d'objectifs communs et, par conséquent, sur une communication efficace et une bonne compréhension.

A cet égard, prenons un exemple de possible malentendu culturel entre partenaires. Il y a de nettes différences entre les sociétés et les cultures asiatiques selon les cas et dans la mesure où la conservation historique est ressentie comme une nécessité³. Par exemple, la conservation de biens culturels matériels n'est pas toujours jugée importante en Asie. Dans certains pays qui s'enorgueillissent à juste titre de leurs

2 Un certain nombre de ces projets sont décrits dans des numéros du Magazine Asia-Urbs (consulter le site : <http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/asia-urbs/magazine.htm>, et cliquer sur les numéros spécifiques).

3 Selon l'histoire et le niveau de développement économique, il y a aussi de nettes différences entre les communautés asiatiques quant à l'état de conservation de leurs biens culturels.

performances économiques, la croissance et le développement économiques font l'objet de tous les efforts et les attentions. Dans les cas extrêmes, la conservation historique peut même être perçue comme un obstacle à la croissance économique. Dans ces conditions, on ne peut pas considérer la nécessité de la conservation historique comme une loi d'airain mais plutôt comme une notion influencée par la culture et l'histoire, qui mérite d'être discutée entre partenaires. Les projets justifiés par des origines culturelles communes (comme ceux qui sont entrepris en Asie du Sud par des autorités locales au Royaume-Uni avec une importante population immigrée) sont probablement mieux placés pour assurer des dialogues transculturels satisfaisants. Ils bénéficient souvent d'un personnel biculturel qui peut servir d'interface culturelle. De plus, on ne soulignera jamais assez l'importance des connaissances linguistiques. Parmi les cultures européennes, il y a des nuances dans les approches urbanistiques qui se reflètent en partie dans la langue. Ces différences sont probablement plus rigoureuses entre des cultures encore plus lointaines où les interfaces culturelles et les interprètes sont indispensables lorsque les membres du personnel chargés d'un projet ne parlent pas la même langue. Il y a toujours le risque que les interprètes connaissent mal le sujet. En tout cas, le fait d'avoir trop recours aux interprètes peut nuire à l'instauration d'un véritable dialogue entre partenaires.

Un autre problème est le rôle que peut jouer le tourisme dans un projet de conservation historique intégrée, étant donné que le tourisme devient une activité importante du secteur tertiaire. Il est reconnu que la restauration du bâti ne peut pas durer sans l'adoption de mesures génératrices de revenu. Il est donc tentant de faire d'une pierre deux coups. Mais, les effets secondaires d'un tourisme non maîtrisé peuvent entraîner la perturbation de biens culturels immatériels comme le mode de vie traditionnel. Ce problème est particulièrement grave dans le cas du tourisme international, par opposition au tourisme national. Il y a aussi un certain nombre de difficultés liées au tourisme en général, qui peuvent limiter sa capacité de formation de revenu. Par exemple, on a souvent constaté qu'une grande partie des recettes provenant du tourisme n'est pas réinvestie à l'échelon local⁴. Il y a aussi le risque de voir le tourisme absorber toutes les ressources disponibles au détriment des autres secteurs de l'économie. Les mesures concrètes visant à obtenir des formes durables de tourisme devraient faire partie intégrante des projets proposés. Les préoccupations que suscitent les projets de développement et de conservation de l'artisanat dans les plans intégrés de revitalisation des faubourgs se rapportent à la capacité de négocier les biens et à la qualité de conception. La question pourrait se poser en particulier à propos de la manière dont la préservation des techniques de production et des matériaux traditionnels dans les pays en développement ou émergents peut aller de pair avec l'innovation dans la conception, comme ont vraiment réussi à le faire des pays comme l'Italie ou le Japon. Pour ce qui est des denrées alimentaires produites par des petites et moyennes entreprises ou des industries artisanales, l'amélioration du conditionnement, de l'hygiène et de la préservation – ainsi que la commercialisation des produits – sont des problèmes au moins aussi importants que ceux qui concernent la production. Beaucoup d'interactions euro-asiatiques pourraient être innovées dans ces domaines de coopération en vue de préserver les formes traditionnelles de sources de revenu.

Un autre enjeu pour les projets culturels est la réduction de la pauvreté. Dans beaucoup de villes historiques d'Asie, la base économique est insuffisante. Bien des citadins ne peuvent pas bénéficier des avantages du tourisme. Soit les touristes évitent d'aller dans certains quartiers – ceux qui ont en général le plus besoin d'activités génératrices de revenus –, soit ils ne consomment pas – ou pas assez – le type de biens produits dans ces quartiers. Dans ce cas, la perspective d'une conservation historique est évidemment limitée. Il faut envisager

d'autres alternatives. Des projets internationaux pourraient cibler des secteurs spécifiques. Mais les besoins sont souvent trop considérables pour pouvoir les satisfaire en totalité. La mobilisation et la participation des citoyens asiatiques et européens sont aussi des aspects non négligeables. Les projets à caractère culturel – comme tous les programmes de coopération décentralisée – engagent les collectivités locales. Il est donc important d'impliquer la population locale qui doit être en mesure de voir comment elle peut tirer profit de ce type de coopération. C'est pourquoi un certain nombre de projets Asia-Urbs proposent des réunions thématiques, des expositions dans des écoles et d'autres événements liés au programme. Il s'agit de faire en sorte que ces activités soient utiles et profitables. Il y a certainement un potentiel encore largement inexploité dans ce domaine.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il convient de souligner un aspect qui est essentiel dans tout projet culturel : le dialogue transculturel demande du temps et des efforts constants.

L'avenir

Il y a un véritable potentiel pour les projets culturels dans le cadre d'Asia-Urbs. On pourrait envisager à l'avenir d'inclure dans le Programme des domaines prioritaires de coopération. Si c'est le cas, il faudrait analyser attentivement l'intérêt que représente la priorité accordée à la problématique du tourisme durable, de l'ethnicité urbaine parallèlement à des thèmes plus « classiques » comme la conservation historique déjà inscrite au programme. On pourrait aussi envisager d'introduire des activités plus spécifiques comme les séminaires d'échange d'information et un travail en réseau plus thématique pouvant inclure des sujets culturels.

Le Programme Asia-Urbs

Le Programme Asia-Urbs a été lancé en 1998 comme instrument de la Communauté européenne pour la coopération décentralisée entre les villes de l'UE et d'Asie du Sud et du Sud-Est. Il couvre le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, l'Inde, l'Indonésie, la RDP du Laos, la Malaisie, les Maldives, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sri Lanka, la Thaïlande et le Vietnam. Il s'est étendu à la Chine en 2001. Son principal objectif est de renforcer la capacité des autorités locales en gestion urbaine tout en cherchant à réduire la pauvreté au sein des collectivités locales. Des fonds sont octroyés au titre des partenariats avec les autorités locales (entre au moins deux villes de l'UE et une ville d'Asie) afin de mener conjointement des études de faisabilité et/ou des projets pilotes biennaux dans des secteurs clés de la coopération. La Communauté européenne verse une contribution de 36 millions d'euros, dont 32,2 millions sont spécialement affectés au financement de projets en partenariat. La première phase du Programme s'achèvera en décembre 2003. La possibilité de lancer la deuxième phase en 2004 est à l'étude. Vous trouverez des informations générales sur le Programme Asia-Urbs sur le site Web : http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/asia-urbs/index_en.htm

Vincent Rotgé, Français, planificateur économique et régional et spécialiste en développement. Il est actuellement coordinateur du programme Asia Urbs de la Communauté européenne à Bruxelles. Détenteur d'une thèse en géographie économique et régionale, Sorbonne (Paris), d'un masters en environnement de l'Université de Yale (EU), et d'un diplôme français d'architecture DPLG de l'École d'architecture et d'urbanisme de Paris-La Villette, il a auparavant occupé le poste de

4 Voir "Sustainable Tourism and Cultural Heritage, A Review of Development Assistance and Its Potential to Promote Sustainability", NWHO (Nordic World Heritage Office), novembre 1999.

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

senior manager dans la recherche pour la Commission Européenne à travers ECOTEC – recherche et conseil à Bruxelles (Belgique). Pour le Directeur général de la politique régionale et de cohésion de la Communauté Européenne, il a été impliqué dans l'évaluation et la mise en place de projets de revitalisation urbaine et de création d'emploi au sein de l'Union Européenne. Les projets financés par le Programme visent les quartiers les plus pauvres. Ses principales publications sont « Villes et campagnes en Asie des Moussons : de la rencontre à l'échange », l'intégration du rural et de l'urbain à Java.

Programme de coopération entre Pondichéry et Urbino dans le cadre d'Asia-Urbs

La ville de Pondichéry fut édifée par les Français au XVII^e siècle. Le développement urbain de ce comptoir français établi en Inde s'est fait selon un tracé semblable à celui des cités médiévales du sud de la France, comme Villeneuve-sur-Lot ou Carcassonne. Ce cadre historique explique l'interaction des architectures française et tamoul qui donnent à Pondichéry un caractère très particulier, unique en Inde et dans le monde. Dans le cadre du programme Asia-Urbs mis en place par la Commission européenne, les villes d'Urbino (Italie) et de Villeneuve-sur-Lot (France) ont lancé en février 2002 un programme biennal de coopération avec la ville indienne de Pondichéry. Grâce à une subvention de 482 000 euros, cette initiative a pour but d'assurer le développement urbain et économique de la ville tout en protégeant le patrimoine local.

Urbino et Pondichéry ont beaucoup de points communs : toutes deux sont des villes d'une importance relative, qui servent néanmoins de centres de coordination pour un voisinage plus étendu. Dans un cas comme dans l'autre, les quartiers historiques sont parfaitement délimités par des remparts à Urbino et des boulevards à Pondichéry. Les deux villes partagent le même objectif qui est de stimuler la croissance économique grâce à des activités liées au tourisme tout en préservant le patrimoine urbain local et surtout l'identification nécessaire des fonctions qui peuvent créer de solides interactions économiques. A ce titre, l'expérience d'Urbino – mise en œuvre d'un mode de développement économique du centre à la périphérie – peut être très informative et utile dans la coopération avec Pondichéry.

Les efforts de conservation du patrimoine à Georgetown, Penang (Malaisie)

par Tan Thean Siew

Cette communication explique les programmes de conservation en cours et les mesures prises pour préserver la ville malaise de Georgetown face aux pressions urbaines croissantes et intérêts économiques conflictuels.

Le développement urbain de Georgetown, sur l'île de Penang (Malaisie), a commencé depuis plus de deux cents ans, lorsque les Britanniques en firent un port de commerce peuplé de marchands et de colons originaires d'Europe, de Chine, d'Inde, d'Arabie, d'Indonésie et d'autres parties de l'Asie. Ces derniers vinrent non seulement faire du commerce, mais s'installèrent aussi à Georgetown, en quête d'une vie meilleure pour eux-mêmes et leurs descendants, amenant avec eux

leurs croyances religieuses et leur culture, ainsi que leur style vestimentaire, artistique, culinaire et architectural. Cet ensemble de traditions religieuses, culturelles et architecturales a fait de Georgetown une ville unique où sont pratiquées dans la plus grande tolérance les religions et cultures de l'Orient et de l'Occident. C'est ce mélange de cultures qui a incité le Gouvernement malais à proposer l'inscription de Georgetown et Malacca sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces sites sont toutefois menacés par la modernisation et les nouvelles évolutions de la croissance. Dans le conflit entre les tendances économiques du monde moderne et la conservation, l'avantage est à la modernité. Tandis que se poursuit la course à la croissance économique, le patrimoine de Georgetown est en péril, comme celui de beaucoup d'autres centres historiques dans le monde. Bien que les habitants et les autorités de Penang soient tout à fait conscients de ce problème, les difficultés perdurent. Face à ce dilemme, le Conseil municipal de l'île et le Gouvernement de l'Etat de Penang ont adopté dans les années 1970 une politique de conservation du centre de Georgetown, des directives pour un développement équilibré et des mesures incitatives en faveur de la conservation.

Prise de conscience et efforts de conservation à Penang

Les premières mesures de planification de la conservation ont été prises en 1973, lorsque l'ancien Conseil municipal a préparé le premier plan global d'occupation des sols de la ville. Intitulé « Plan d'urbanisme provisoire de Georgetown », ce document devait être le premier d'une série de plans d'orientation du développement de Georgetown visant à empêcher la destruction et la détérioration des quartiers anciens et sensibiliser le public à l'environnement en vue de susciter une plus ample reconnaissance des valeurs sociales et historiques de la ville tout en préservant et en améliorant la qualité de l'environnement et la vie de la population.

En 1987, en vertu de la loi de 1976 sur les Antiquités, le Conseil municipal de l'île de Penang a préparé un plan structurel qui précise les mesures de conservation et ses propositions, notamment pour le centre de Georgetown dont certaines zones et édifices ont été déclarés « zones de conservation » et « bâtiments du patrimoine ». Selon le nouveau régime légal de gestion urbaine, ces biens doivent être préservés grâce à un contrôle rigoureux du développement, des mesures incitatives en faveur de la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux, la préservation des monuments anciens et l'aménagement et la gestion intégrés de chaque « zone de conservation ». Avec le concours d'experts en conservation et d'urbanistes du Japon et d'Allemagne participant à des programmes d'échanges techniques, des études de conservation ont été faites et des propositions ont été formulées pour le centre urbain. Afin de préserver le caractère de cette zone, une série de directives a permis de recenser les constructions ayant une valeur architecturale, historique et culturelle. Un réaménagement a été autorisé sur une grande partie de la zone où le permis de construire des immeubles en hauteur a été accordé. En revanche, tous les projets antérieurs d'élargissement et de réaligement des rues du centre (datant des années 1950 et 1960) qui auraient détruit le caractère de la vieille ville ont été annulés. A ce moment-là, les objectifs de conservation ont dépassé les objectifs de construction dans les projets d'aménagement du centre ville.

C'est alors que l'ONG Penang Heritage Trust, fondée en 1987, s'est intéressée de plus près aux efforts de conservation de Georgetown. Sous la pression de certains groupes animés par le Penang Heritage Trust, le Gouvernement central a pris conscience des problèmes de conservation et, en 1995, a demandé au Conseil municipal de réviser ses normes de conservation autorisant la construction d'un nombre excessif de gratte-ciel dans le centre ville. Un Comité du patrimoine de

L'Etat a été placé sous la présidence du Ministre. Un cabinet de consultants en conservation a également été désigné pour mener des études, recenser les bâtiments patrimoniaux et les zones de conservation, et présenter des normes plus adaptées à Georgetown. L'intérêt porté à la conservation au niveau fédéral a abouti en 1995 à l'amendement de la Loi sur l'aménagement du territoire qui est venu renforcer les mesures de conservation des bâtiments et des quartiers historiques. En poursuivant ses efforts, le Conseil municipal a entrepris de restaurer en 1993 un vieil édifice délabré, construit par une figure historique de Georgetown. C'est aussi un exemple d'une résidence au style éclectique, influencée par l'architecture contemporaine européenne et indienne, avec des touches chinoises et malaises. Achevé en 1994, le projet a reçu en 1999 le Prix d'excellence de la conservation et du développement du patrimoine de la Badan Warisan Malaysia, encourageant d'autres expériences analogues, comme la restauration de l'hôtel particulier Cheong Fatt Tze qui a remporté, en 2000, le Prix UNESCO de la conservation du patrimoine culturel pour le patrimoine de la région Asie-Pacifique.

Toutefois, les pressions ont continué de s'exercer pour démolir ou transformer les anciens bâtiments. L'impatience des propriétaires désireux de voir construire de plus hauts immeubles sur leur sol a été stimulée par l'abrogation de la Loi sur la réglementation des loyers en 2000. Mise en application en 1948 par l'administration coloniale britannique, cette loi visait à contrôler l'augmentation rapide des loyers après la guerre, source potentielle de grave problème social. En vertu de la loi, les locataires ne pouvaient pas être expulsés et il était interdit aux propriétaires de faire des transformations. Cette loi de 1948 a permis de sauvegarder des milliers de vieilles maisons, bien qu'aujourd'hui beaucoup soient en très mauvais état. Sous la pression des propriétaires, le Gouvernement a abrogé la Loi de réglementation des loyers en 2000. Entre-temps, un nombre suffisant d'habitations à loyer modéré avait été construit à la fois par l'Etat et les promoteurs du secteur privé, si bien que les locataires expulsés se sont installés ailleurs. Plus de 120 maisons et 400 boutiques ont alors été laissées vacantes dans le centre de Georgetown. Mais, avec la récession, les logements que certains espéraient relouer au prix fort n'ont pas trouvé preneur et sont restés pour la plupart inoccupés.

Que conserver ?

La conservation est l'un des aspects les plus controversés de l'urbanisme, surtout dans un pays en développement où l'avantage financier est prioritaire. Toutefois, dans une vieille ville comme Georgetown, beaucoup de biens méritent d'être sauvegardés. Les priorités les plus évidentes sont les constructions qui offrent un témoignage historique et symbolisent la continuité urbaine. Les habitudes de la vie quotidienne ont laissé leur empreinte sur les vieux quartiers de Georgetown et le centre historique donne aux habitants un sentiment d'appartenance, de fierté, de continuité. Il offre un cadre de vie qui répond aux besoins psychologiques si importants pour le bien-être de la population. Les habitants de Georgetown sont des gens de diverses origines culturelles et ethniques, dont les ancêtres sont venus de pays orientaux et occidentaux. Ils ont vécu en harmonie au fil des générations et peuvent offrir un modèle de tolérance et de coexistence pacifique entre des populations de différentes souches. Leurs maisons présentent une diversité de styles architecturaux, les uns d'une grande pureté, les autres offrant un mélange éclectique, ce qui donne au centre historique son caractère unique. Le tourisme est une importante source de revenu pour la Malaisie et, en particulier, pour Penang, l'une des principales destinations touristiques de l'Asie du Sud-Est.

Les principales attractions touristiques de Penang sont habituellement les collines et les plages, la cuisine, les temples, la convivialité des habitants et les vieilles maisons. Mais les touristes viennent non seulement voir et se divertir, mais aussi se

cultiver et participer. Les éléments architecturaux, historiques et culturels sont des sources éducatives et des sujets de réflexion. La richesse des coutumes et des festivals, la variété culinaire, les métiers traditionnels, l'architecture des bâtiments et des monuments historiques qui ont conservé leur forme authentique sont autant d'attractions susceptibles d'amener des revenus à Penang. Enfin, les « maisons échoppes » traditionnelles, qui constituent la majeure partie du patrimoine bâti de Georgetown, offrent sous le même toit un lieu d'habitation et de travail, le foyer étant à l'étage et les bureaux et l'espace de travail au rez-de-chaussée. Ces maisons échoppes sont les constructions les mieux adaptées à la vieille ville puisqu'elles évitent aux habitants de se déplacer pour aller travailler, évitant la pollution, par l'automobile. La vieille ville compte encore plus de 4 000 maisons échoppes qui ont besoin d'être rénovées.

Barrières et obstacles au succès de la conservation

Les critiques et les objections à la conservation viennent de tous bords. L'une des critiques les plus courantes est que la conservation inhibe le progrès et la croissance économique. Certains continuent à croire que le progrès et la croissance résultent du changement et de l'adaptation des foyers, des bureaux et des magasins aux objectifs économiques et au mode de vie contemporain (principalement occidental). Depuis l'invention du béton armé et d'autres techniques de construction, le ciel semble être la seule limite à la hauteur des nouveaux immeubles. Il y a ainsi un sérieux conflit entre les partisans et les adversaires de la conservation, chacun considérant l'autre comme une menace pour ses ambitions ou ses intérêts. Mais, le conflit provient en grande partie d'une mauvaise compréhension des problèmes, voire d'un manque de volonté de compréhension approfondie et dans le long terme.

Les goûts ont évolué avec le temps et les influences extérieures, surtout chez la jeune génération. Avec la mondialisation et le progrès des moyens de communication, les gens sont facilement séduits par les styles les plus influents et rares sont ceux qui peuvent rivaliser avec l'attractivité du mode de vie occidental. La conception et l'équipement des constructions contemporaines ont rendu les logements modernes plus attractifs et il y a une tendance, notamment chez les jeunes qui ont les moyens d'acheter du neuf, à quitter la vieille ville pour s'installer dans de nouvelles zones résidentielles aménagées à la périphérie. Le centre de Georgetown souffre de cet exode urbain depuis les années 1970 puisque le nombre de ses habitants est passé de 40 179 en 1980 à 25 719 en 1991 et à environ 21 000 en 2000. Cette migration sélective a laissé derrière elle un fort pourcentage de citoyens plus âgés et plus pauvres. Environ 20 % des habitants du centre de Georgetown ont 55 ans ou plus, contre 13,6 % en 1980 et 17,7 % en 1991. Ces gens n'avaient pas les moyens d'entretenir leur maison dans la vieille ville, mais pouvaient encore y rester étant donné le faible prix des loyers du temps où la Loi de réglementation des loyers était encore en vigueur. Suite à son abrogation s'est développé un autre phénomène majeur dans la vie de Georgetown : les propriétaires ont commencé à augmenter les loyers et à expulser les locataires qui ne pouvaient pas payer. Toutefois, la crise économique a brisé leur rêve de profits sur les nouveaux loyers et ils n'ont pas pu trouver de nouveaux locataires ou acquéreurs pour leurs biens. De nombreux logements restés vacants sont devenus une proie facile pour les vols et le vandalisme. Ce phénomène a accéléré la détérioration de l'habitat. Ces nombreux déménagements ont aussi entraîné une baisse de la participation et de l'adhésion de la population à des groupes religieux et culturels, surtout chez les jeunes générations interdisant tout renouveau des traditions quand décèdent les anciens. Il en va de même des métiers, des pratiques, des compétences et de l'artisanat traditionnels. La cuisine, les costumes, les danses, les objets artisanaux, les chansons, la musique traditionnelle, et même les langues se perdent peu à peu.

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

La vieille ville souffre aussi de la dégradation et de la multiplication des infrastructures – canalisations d'eau, égouts et eaux usées – dont certaines sont installées depuis plus de soixante ans. Beaucoup de quartiers sont fréquemment inondés. Il faudra dépenser de très grosses sommes pour remplacer ou rénover ce matériel et régler ces problèmes. Les rues de la vieille ville ne sont pas faites pour les voitures ni les poids lourds. L'accroissement de la circulation automobile a inévitablement entraîné de plus en plus d'embouteillages, de bruit et de pollution, contribuant à détériorer la qualité de vie de quartier. La tendance à élargir les rues pour résorber l'augmentation du trafic finira par détruire le caractère de la vieille ville. Certains métiers traditionnels nuisent aussi à l'environnement. Les orfèvres et les forgerons jettent des produits chimiques toxiques et des déchets dans l'eau, détériorant ainsi l'environnement à tel point que la principale rivière de la ville, Sungai Pinang, est devenue noirâtre et sans vie. Les nouvelles lois et réglementations n'incitent pas toujours à de bonnes pratiques en matière de conservation. Les vieux locaux résidentiels et commerciaux ne répondent pas aux nouvelles normes de construction, c'est pourquoi l'utilisation des bâtiments et les rénovations risquent d'être illégales. Ce problème se pose en particulier pour l'application très rigoureuse des mesures de sécurité en cas d'incendie qui exigent, entre autres, de créer des escaliers de secours et un sol en ciment dans les immeubles.

Propositions en matière de conservation

Pour être efficace, un plan de conservation doit être clair et ambitieux mais surtout économiquement viable pour tous les acteurs concernés : gouvernements fédéral et de l'Etat, autorités locales, propriétaires, investisseurs privés et promoteurs, ONG et professionnels, communautés religieuses et culturelles, leaders politiques, résidents, locataires et exploitants. La conservation devrait être considérée comme la meilleure stratégie pour le progrès et la croissance. Il faut commencer par améliorer la situation en augmentant la demande de logements et de locaux commerciaux dans la vieille ville et en mettant un frein à l'exode continu des habitants et à la raréfaction de l'emploi dans ce secteur. Théoriquement, une demande vraie et durable ne peut se réaliser que par les marchés extérieurs. Le tourisme pourrait être la solution. L'inscription de Georgetown sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'essor du tourisme qu'elle pourrait engendrer est un point de départ, tout en assurant la viabilité de l'industrie du tourisme à Georgetown.

Les traditions culturelles maintenues dans le quartier doivent être authentiques et pas uniquement offertes en spectacle aux touristes. C'est pourquoi le plan devrait promouvoir les activités culturelles en tant que telles et non pour le plaisir des touristes. Ces activités suffisent souvent à attirer les visiteurs d'autres pays qui viennent apprendre et participer aux prières, aux cérémonies et aux fêtes comme le Thaïpusam, Hari Raya ou le Nouvel An Chinois. Ces manifestations créent aussi des emplois et assurent un niveau de revenu supérieur à la population locale et aux personnes qui y participent. Il faut mettre davantage de logements à la disposition de la population locale qui, avec un revenu supérieur, aura les moyens de payer un loyer plus élevé, ce qui permettra aux propriétaires de faire des profits tout en augmentant la valeur de leurs biens. Les gouvernements fédéral, d'Etat et local bénéficieront à leur tour de l'augmentation des recettes fiscales. D'autre part, en autorisant un promoteur individuel à édifier un gratte-ciel au milieu d'une rangée de « maisons échoppes » traditionnelles, l'augmentation de la surface au sol va absorber toute la demande et aboutir une fois de plus à l'excès de l'offre. Les surfaces des autres maisons échoppes ne seront probablement pas nécessaires et donc laissées à l'abandon, contribuant ainsi au délabrement urbain. Entre-temps, la nouvelle structure va gâcher l'attractivité du quartier et ruiner le potentiel touristique de l'ensemble, réduisant une fois de plus la

demande de logements anciens dans le secteur. Enfin, le nouvel immeuble ne sera sans doute pas entièrement occupé faisant perdre de l'argent au promoteur et au propriétaire. De fait, tout le monde y perd. Le plan doit donc mettre un frein aux aspirations personnelles pour le bien de tous, donnant à chacun des avantages à plus long terme.

Cependant, la croissance urbaine durable ne peut exister qu'avec le retour d'une croissance économique globale. Ainsi, au départ, il faut que le gouvernement intervienne et stimule les propriétaires pour qu'ils commencent à entretenir, moderniser et rénover leurs bâtiments. Ces incitations peuvent prendre la forme de prêts ou de subventions, d'approbation rapide des demandes de permis de rénovation, de changement d'utilisation et de réglementation des locaux, d'exonération d'impôt et autres taxes, de modernisation de l'équipement – réseau d'égout et canalisations d'eau, câbles électriques et téléphoniques – et d'assainissement des rues et des espaces publics. Ces mesures devraient s'accompagner de la gestion de la circulation, de l'amélioration des transports publics et de la multiplication des zones piétonnes. Ce programme a déjà commencé avec la mise en valeur et l'aménagement de Campbell Street en rue piétonne, sur le modèle du célèbre Centre commercial Motomachi à Yokohama. Le projet maintenant achevé est suivi d'un projet analogue en cours dans « Little India », avec le financement du Gouvernement fédéral. D'autres projets semblables financés par le Gouvernement fédéral et le Conseil municipal suivront ailleurs. Le Conseil municipal propose également un service d'autobus public gratuit dans le centre-ville.

Conclusion

Le Gouvernement de Penang comprend la valeur et le potentiel du patrimoine culturel, inscrits dans ses bâtiments et ses coutumes, ses cérémonies, ses festivals et son mode de vie fondé sur les religions et cultures orientales et occidentales. La possibilité de faire inscrire Georgetown et Malacca sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, les plaçant de fait sur la carte du tourisme mondial, est une opportunité qui renforcerait leur développement durable. Pour profiter à tous les acteurs, un plan doit être clairement défini et comprendre :

- des directives claires pour contrôler le développement des biens individuels ;
- des incitations financières et autres pour encourager la conservation, l'entretien, la restauration et la rénovation par les propriétaires privés et les promoteurs ;
- un programme de ravalement et de mise en valeur des zones de conservation ;
- un plan de réglementation du trafic, de stationnement, de transports publics et d'aménagement de zones piétonnes ;
- un programme de modernisation des infrastructures et de l'équipement ;
- un programme visant à promouvoir l'étude et la pratique d'activités culturelles et de métiers traditionnels ; et
- un plan de développement et de promotion du tourisme.

C'est seulement avec une approche claire, bien conçue et intégrée, impliquant aussi bien le secteur privé que le gouvernement, que l'effort de conservation peut être fructueux et durable, et que le développement culturel et économique de Penang sera assuré.

Tan Thean Siew, Malais, membre de CityNet, travaille pour la municipalité de l'île de Penang depuis 1976, d'abord comme responsable de l'aménagement du territoire, puis comme gestionnaire de projet et depuis 1992 comme Directeur du département de l'aménagement du territoire et du développement. Il est diplômé en urbanisme.

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

Introduction

par Jean B. Bakolé

Les centres historiques vers la modernité : une menace ou une opportunité ?

Lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains organisée à Istanbul (Turquie) en 1996, les nations du monde se sont engagées à « promouvoir la conservation, la restauration et l'entretien des bâtiments, monuments, espaces publics, paysages et modes d'habitat ayant une valeur historique, culturelle, architecturale, naturelle, religieuse ou spirituelle »¹. Certes, cet engagement visait essentiellement à préserver les acquis du passé. Face à la nécessité de la réhabilitation de certains sites historiques, les conditions actuelles représentent soit une opportunité soit une menace. Quel type d'approche faut-il envisager pour répondre aux exigences d'un projet de développement territorial global et cohérent ? La dialectique entre les préexistences et les conditions actuelles révèle la complexité de la gestion des sites historiques dans de nombreuses cités, villes et territoires du monde. Il ressort que pour certains courants de pensée, les conditions actuelles de modernité sont destructrices. Pour d'autres, la modernité peut être à la fois transformatrice, constructive, et à ce titre motrice d'une tradition ; tradition qui, du reste, n'a de réelle existence que si elle réussit à s'inscrire aussi dans un contexte de conditions changeantes.

Outre ces deux points de vue, il sied également de noter que les enjeux de la conservation et de la transformation des sites historiques, sont liés aux spécificités propres des territoires, des pays et des régions concernés. Ces enjeux relèvent à la fois de l'état environnemental, du contexte socio-économique, des politiques menées et des modes culturels qui caractérisent la vie de chaque peuple dans son territoire de vie, dans chaque cité. Dans cette optique, une des questions primordiales est aussi de savoir comment réguler le privilège particulier dont jouissent les centres historiques au détriment parfois des centres périphériques, lesquels - sans être « historiques » - méritent aussi un traitement approprié. En d'autres termes, étant donné que les centres historiques ne sont pas indépendants des autres éléments du territoire, il est donc question de savoir comment procéder pour mieux susciter l'interaction entre les éléments historiques et les autres éléments de la vie de la cité. Pour mieux appréhender cette interaction, les différents éléments de la cité - quelque soit leur valeur historique - doivent être considérés spécifiquement en fonction de leurs contextes historiques et de leurs relations réciproques.

Dans ce cadre, le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT) privilégie une préservation et une amélioration des centres historiques qui associe harmonieusement éléments de tradition et conditions actuelles. A cet égard, le processus de revitalisation des centres historiques ne devrait être conçu ni comme une rupture avec le passé ni comme un rejet pur et simple de la tradition. Il est plutôt question de mettre en place des processus permettant de faire des « sites historiques restaurés » des lieux de référence au sein desquels les atouts modernes ne sont pas valorisés au détriment des acquis du passé. En d'autres termes, cela revient à repenser l'œuvre ancienne comme partie de l'œuvre nouvelle, partie d'un projet de développement culturel de la cité tenant compte de l'évolution socio-économique des peuples. Toute œuvre s'accomplit dans le temps et dans l'espace et ne peut se développer en marge des nouveaux paradigmes qui accompagnent aujourd'hui le destin de l'humanité toute entière. Dans cette perspective, les

collectivités, les autorités, les citoyens devraient plutôt s'engager dans une action de renégociation des modalités de revitalisation des sites historiques face aux intérêts multiformes, notamment ceux des investisseurs commerciaux, mais aussi ceux des personnes qui sont touchées directement ou indirectement par une telle action, que ce soit au plan économique, culturel, social ou environnemental. Vu sous cet angle, une coexistence harmonieuse entre les centres historiques et les autres sites territoriaux, qu'ils soient anciens ou récents, ne pourra durablement être envisagée qu'à travers un nouveau paradigme de gouvernance participative qui implique de manière ouvertement inclusive tous les acteurs dans le processus décisionnel de la cité. En d'autres termes, le défi majeur des collectivités modernes sera de définir une approche appropriée pour une meilleure conservation du patrimoine historique dans un environnement moderne qui tienne compte des expressions anciennes, de l'évolution culturelle et qui implique fondamentalement tous les acteurs.

Que requiert une telle démarche ? Pour l'ONU - HABITAT, les actions de réhabilitation des centres historiques relèvent des compétences territoriales qui ont la responsabilité de concevoir les stratégies novatrices susceptibles d'induire un projet de restauration durable. Ces stratégies doivent minimiser les impacts négatifs des actions de restauration sur l'équilibre socio-économique et environnemental des populations riveraines. De telles actions doivent rencontrer les critères de partenariat et d'enrichissement culturel du patrimoine.

Cet acquis culturel passe aussi par la valorisation des savoirs et par la participation de la société. Au-delà des connaissances théoriques ou scientifiques, l'éducation au sein de la société est appelée à s'ouvrir à des nouvelles missions. Elle doit permettre un dialogue entre les générations. Les savoirs des anciens sont susceptibles d'aider les jeunes à comprendre la valeur des acquis propres aux patrimoines communautaires et d'en assurer la sauvegarde. La participation à la communauté des savoirs permettrait aussi de raviver des solidarités culturelles qui lient les hommes et les femmes et ouvrirait la voie à une résolution des contradictions historiques au profit de la valorisation de l'œuvre communautaire.

Au début de ce troisième millénaire, le développement des centres historiques est confronté à beaucoup d'externalités liées aux troubles civils, aux guerres, aux flux des migrations, aux conditionnalités commerciales et économiques et aux pressions démographiques des agglomérations de plus en plus cosmopolisées. Tous ces facteurs démontrent indéniablement la complexité de tout projet de développement qu'il s'agisse d'un centre historique ou d'un autre territoire quelle que soit sa localisation dans le monde. Par conséquent, le développement des centres historiques doit s'inscrire dans une politique de renouvellement qui unisse dialectiquement approfondissement de notre expérience du monde des anciens et invention territoriale, et qui place le citoyen au centre de son devenir.

Jean Bakolé, Congolais, est conseiller spécial du Directeur de UN-HABITAT. Très impliqué dans l'humanitaire, il a travaillé pour la coordination pan-africaine de plusieurs organisations en vue d'assurer nourriture, commerce et développement durable. Dans cette optique, il est actuellement le représentant de la coalition des organisations africaines pour la nourriture, la sécurité et le développement durable (COASAD) en Europe. Il possède un double diplôme en développement économique et en science de l'environnement et de la population de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et a publié plusieurs articles sur les liens entre nourriture et habitat durable dans les villes africaines.

1. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, Turquie, 3-14 juin 96, *La déclaration d'Istanbul et le Programme de l'habitat*, Nairobi, 1997, p.5

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

Tourisme culturel et développement dans les six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé (Chine)

par Zhou Jian

Cette communication met en lumière les liens traditionnels qui existent entre les villes canaux de la partie sud du Yangtsé et la nécessité de protéger et de développer cette région de manière intégrée, compte tenu notamment de la pression urbaine croissante.



Tongli, Chine

© J. Pharés

Histoire et patrimoine

Les six villes canaux de la partie sud du Yangtsé partagent le même milieu naturel et les mêmes origines culturelles. L'habitat humain dans cette contrée date de sept mille ans. Au XI^e siècle, c'était l'une des plus riches régions de Chine. Lorsque la dynastie Song partit s'installer dans le Sud (1127), le Bas-Yangtsé devint un foyer culturel et économique, et la région (les zones rurales comme les villes) devint économiquement et culturellement très active. Quand le Royaume de Wu fut fondé au XI^e siècle avant notre ère, les terres proches de la partie sud du Yangtsé étaient surtout occupées par des champs cultivés (dans le Jiangnan). Deux mille ans plus tard, quand les Song se réfugièrent au Sud, la culture, l'économie et la société du Jiangnan étaient très avancées. Les villes canaux se développèrent rapidement durant cette période. Le Jiangnan, traversé par de nombreuses rivières et canaux, offre d'assez bonnes conditions pour l'agriculture. Sous les dynasties Sui et Tang (581-907), la région devint une importante zone agricole. Les paysans cultivaient le riz mais produisaient aussi de la soie qui, avec le coton, était une activité bien plus lucrative que la riziculture. Après le XV^e siècle, les industries textiles prirent le pas sur la riziculture traditionnelle. Beaucoup de villes de la région connurent ainsi la prospérité. Les nombreux cours d'eau reliés entre eux facilitaient le transport et favorisaient le développement d'un marché entre les villes canaux distantes tout au plus d'un kilomètre les unes des autres. Ce système reposait sur la complémentarité des besoins et l'échange des produits. Par exemple, Zhouzhuang produisait du riz et du bambou, Tongli, du riz et de l'huile alimentaire, Luzhi, du riz et des médicaments, Nanxun et Wushen, surtout des soieries. L'accroissement de la population incita les marchands à s'implanter dans la région. Les villes étaient généralement traversées par un canal qu'enjambaient de nombreux ponts en pierre de différents styles. Les maisons étaient construites au bord de l'eau et chaque foyer avait son embarcation. Cette structure est à l'origine du

paysage et du caractère propre aux villes canaux où l'on retrouve six éléments du patrimoine : les canaux, les ponts, les maisons au bord de l'eau, les ruelles, les cours et les petits jardins privés. Le mode de vie ancestral n'a pas disparu.

La conservation comme base du développement

Un plan de conservation des six villes canaux a été préparé dans les années 1980. Il fournit aux acteurs locaux une aide professionnelle et technique en matière de préservation et de construction. Les principaux éléments du plan comprennent la définition des zones de conservation historiques et des bâtiments à sauvegarder, le contrôle des canaux, la limitation de la hauteur des nouvelles constructions, les modifications de la politique d'urbanisme, l'amélioration des conditions de vie de la population locale et la mise en œuvre du SIG pour la gestion et la classification du patrimoine selon le plan de conservation.

Outre les éléments susmentionnés, il convient de signaler l'existence d'un plan de conservation développé en coopération avec les Français dont la conception et la mise en œuvre ont servi de référence, notamment pour établir des directives concernant les bâtiments historiques et les espaces publics. Le plan s'est révélé très positif et plusieurs autres villes chinoises s'en sont inspirées pour élaborer leur propre politique de conservation du patrimoine. Les villes historiques et le milieu naturel environnant étant interdépendants, le plan de conservation a non seulement couvert la zone de conservation historique, mais s'est aussi étendu aux zones naturelles situées à proximité en définissant une zone tampon à réglementer dans le cadre de la stratégie globale de conservation.

Principaux projets

Plusieurs projets ont été exécutés après la finalisation du plan de conservation. Les projets relatifs à la sauvegarde des bâtiments portaient essentiellement sur l'entretien et la restauration des monuments, grâce au savoir-faire traditionnel et aux matériaux d'origine utilisés pour aménager les maisons historiques et rénover les espaces publics (rues, places, canaux). Les bâtiments historiques ont été réutilisés de différentes façons, certains ayant été transformés en hôtel, en petit musée (selon l'identité du bâtiment) ou en magasin. Mais la plupart sont restés des habitations. D'autres projets ont été associés aux éléments immatériels, puisque la conservation du patrimoine met aussi l'accent sur la protection des arts et métiers et du savoir-faire traditionnel transmis d'une génération à l'autre. Les efforts de coopération avec l'UNESCO et la France se multiplient dans ces villes. De nouveaux lieux d'exposition ont été ouverts pour initier le public à la valeur du patrimoine.

Enjeux pour l'avenir

Situées dans une zone économique en rapide développement, les villes canaux sont confrontées à certains défis :

- Comment les conservateurs peuvent-ils faire face à la pression qu'exerce l'essor du tourisme sur le patrimoine des villes canaux ?
- Quelles nouvelles utilisations trouver pour le canal ?
- Comment augmenter le niveau de revenu des habitants grâce à la protection du patrimoine ?
- Comment bien équilibrer le développement entre les six villes canaux ?

Le nombre de touristes qui visitent les six villes canaux augmente chaque année de plus de 30 %. Toutes considèrent le tourisme comme une source d'emploi intéressante pour leurs habitants. Mais en même temps, les autorités locales réalisent que l'industrie du tourisme en rapide expansion va certainement avoir une influence sur la préservation des ensembles historiques et sur la vie quotidienne de la population locale. La

culture et le caractère semblables des six villes canaux, et la faible distance qui les sépare créent une rivalité entre elles ; rivalité qui pourrait devenir contre-productive. C'est pour cette raison et pour assurer le développement harmonieux de ces six villes qu'elles ont élaboré en 2001 un programme de jumelage pour la préservation et le tourisme.

Zhou Jian, Chinois, est professeur et vice-Directeur du Centre national de recherche sur la ville historique de l'Université de Tongji à Shanghai (Chine), Directeur-adjoint de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme, Recteur de l'Institut d'urbanisme de Shanghai et Commissaire du comité de conservation des villes historiques de Chine.

Intercommunalité, tourisme culturel et développement dans les six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé (Chine)

par Alain Marinos

La Chine est un pays à l'échelle d'un continent dont le très fort développement bouscule, aujourd'hui plus que jamais, un patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnellement riche et varié. Malgré une grande attirance pour les cultures orientales, je n'aurais jamais osé aborder un problème d'une telle ampleur si à la fin 1998 Françoise Ged, responsable de l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine ne m'avait pas associé aux premiers échanges avec le Professeur Ruan Yisan, Directeur du Centre national de recherche sur les villes historiques, et le Professeur Zhou Jian, Directeur adjoint de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme de l'Université Tongji de Shanghai.

Suite à la conférence des Maires des villes historiques chinoises et de l'Union européenne organisée par l'UNESCO (Suzhou, avril 1998), le contexte était favorable à une coopération sur le patrimoine architectural, urbain et paysager. Les équipes se sont constituées avec (outre les personnes précitées) coté chinois Mme Shao Yong et Mlle Zhang Kai et coté français M. Bruno Fayolle-Lussac et M. Jean-Pierre Goulette. Nous apportons notre expérience développée sur 40 ans de secteurs sauvegardés et 20 ans de zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) : des expériences pratiques, utiles à la construction d'outils pour la Chine (sans pour autant les considérer comme modèles). Nos partenaires nous apportent une ouverture d'esprit, amenant à réfléchir sur nos propres systèmes de protection, certes performants, mais dans lesquels, victimes de notre succès, nous avons enfermé le patrimoine ... et nous-mêmes (une personne d'expérience est souvent d'un certain âge... avec la rigidité de corps et d'esprit que cela impose).

D'un commun accord, le premier travail s'est porté sur les six villes pour lesquelles est envisagée une demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Je ne reviendrai pas sur le sujet, Zhou Jian l'a largement développé dans son exposé, mais souhaite mettre l'accent sur deux points. Un des plans du secteur sauvegardé de Tongli montre l'élargissement du

territoire considéré pour sa valeur patrimoniale : il inclut aujourd'hui une partie de la périphérie urbaine et des espaces ruraux proches de la ville, notamment le bord du lac. La prise en considération de la dimension territoriale du centre historique est vitale. Les centres historiques sont indissolublement liés aux territoires urbains et ruraux dont ils font partie intégrante. La nécessité d'avoir une stratégie territoriale est d'autant plus importante que l'augmentation considérable du nombre de touristes (de 50 à 70 % ces 2 dernières années) oblige à élargir le champ d'action. Elle peut, de plus, permettre de répondre aux déséquilibres sociaux entre une population rurale qui s'appauvrit et une population citadine qui s'enrichit. Les projets d'architecture et d'aménagement contemporain dans le centre de Tongli illustrent une première volonté d'affirmer le besoin d'avoir une politique de création architecturale et urbaine dans un contexte bâti ancien.

Je souhaite également rappeler que si le travail réalisé par nos partenaires chinois est remarquable à bien des égards, il diffère cependant d'une ville à l'autre en fonction des caractéristiques de chacune et suscite quelques interrogations et observations communes :

- L'augmentation considérable des flux touristiques (jusqu'à 70 % d'augmentation en 2 ans) change l'échelle des problèmes. Les équilibres urbains (notamment dans le champ du social) pourront-ils résister à de telles pressions ?
- Dans ces conditions, quelle limite géographique donner à la protection du patrimoine et à la planification ?
- L'exemple de Tongli est-il généralisable et si oui, comment ?
- Qui assurera le suivi technique de ces ensembles sous pression, quelle évolution dans le temps, quelle gestion, notamment à long terme ?

Grâce à la Convention France-UNESCO, nous avons pu organiser, au début du mois de novembre 2002, une visite des six villes avec les représentants de l'association française des Villes et pays d'art et d'histoire (ANVPAH). Jean Rouger (vice-Président de l'association) Jean-René Etchegaray (Ville de Bayonne), Jean-Louis Jossic (Ville de Nantes) et Marilyse Ortiz (en charge de la gestion administrative de l'association) ont rencontrés les responsables locaux à qui ils ont proposé de poursuivre les échanges par des coopérations décentralisées entre villes. Ils proposent d'un commun accord avec nos partenaires chinois de recevoir, dans un premier temps, en France, les décideurs, représentant des autorités locales de ces six villes puis d'axer cette coopération, dans un deuxième temps, sur le métier (missions, fonctions et statut) d'animateur du patrimoine. Les animateurs du patrimoine sont en fonction au sein des Villes et pays d'art et d'histoire et sont coordonnés par la Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture et de la communication. Ils sont chargés notamment de diffuser la connaissance, de faire valoir l'architecture et le patrimoine, de coordonner les équipes et d'animer les lieux.

Le travail réalisé sur les six villes constitue une étape importante dans la prise en considération du patrimoine urbain en Chine. D'autres étapes sont aujourd'hui en chantier :

- Le travail de fond sur la planification urbaine fait dans les six villes conduit à réfléchir et à proposer des orientations pour une législation adaptée. A noter le travail en cours de Shao Yong dans le cadre de sa thèse de doctorat dont il m'a été proposé d'être co-directeur.
- L'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine est co-organisateur d'un colloque qui s'est déroulé à l'Université Tsinghua de Pékin les 30 et 31 octobre 2002 sur le thème "The future of old Beijing and the conflict between modernisation and preservation", sous le patronage de l'UNESCO, de l'ambassade de France et de la fondation Henrich Boell. La salle était comble, la presse était présente et les débats très animés. Nous avons participé à ce mouvement en apportant des idées et des exemples.

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

- Au ministère de la Construction, le Vice-Ministre Qiu Baoxing nous a reçu le lendemain de la clôture du colloque. L'entretien a duré 1h30. Il a orienté notre entretien sur le besoin de faire prendre en considération le patrimoine par les responsables locaux. Nous avons évoqué la possibilité de mettre en place un réseau de professionnels compétents pouvant aider à la décision des responsables locaux : l'idée de constituer en priorité un réseau d'architectes et urbanistes de l'Etat chinois a particulièrement intéressé le Vice-Ministre (pour mémoire : 3 architectes-urbanistes du Centre national de recherche sur les villes historiques ont suivi la formation des architectes et urbanistes de l'Etat en France et plusieurs architectes-urbanistes, reçus en France dans le cadre du "programme présidentiel" ont été en relation avec les services départementaux de l'architecture et du patrimoine). Nous avons également présenté le réseau des animateurs du patrimoine au sein des Villes et pays d'art et d'histoire.
- Le Professeur Zhou Jian nous a récemment associé à sa réflexion sur l'avenir du quartier central de Nanshi à Shanghai totalement détruit à plusieurs reprises (il ne reste presque rien d'antérieur au XX^e siècle), dans le cadre d'un projet d'aménagement. La structure urbaine ancienne encore clairement lisible constitue un patrimoine porteur d'une fonction sociale forte. L'objectif est de mettre en évidence la relation entre la forme urbaine et la fonction sociale pour conditionner le nouvel aménagement des lieux dans un équilibre d'opération à une échelle globale (et non pas par lots cédés à des promoteurs).
- Nous sommes également sollicités sur d'autres projets d'aménagement de lieux à valeur patrimoniale. Ayant reçu en 2000 le titre de professeur associé de l'école d'architecture et d'urbanisme de l'université Tongji, je suis amené à suivre des travaux d'étudiants et chercheurs et à y faire des conférences.

Pour conclure, il me semble important de souligner notre conscience commune de la valeur du patrimoine : le patrimoine est une fonction nécessaire pour une conduite durable de l'aménagement quelle qu'en soit l'échelle. Nous nous inscrivons dans la durée, chaque action est une étape vers une plus grande considération pour le patrimoine architectural, urbain et paysager. Dans cette perspective, nous continuons notre travail commun en confiance et en toute amitié. Je voudrais également insister sur l'intérêt du dossier de nomination pour l'inscription des six villes canaux du Jiangnan sur la Liste du patrimoine mondial. Cette inscription mettrait un coup de projecteur sur la valeur patrimoniale de territoires bâtis dans un pays où il paraît plus utile (et plus facile) à certains de se limiter à l'objet monumental ou archéologique. Dans le contexte actuel, développer l'intérêt pour le patrimoine urbain et paysager en Chine est aujourd'hui une priorité.

Alain Marinos, Français, est Directeur de la Division de l'architecture et du patrimoine du ministère français de la Culture et de la communication et professeur associé à l'Université de Tongji de Shanghai (Chine). Il travaille aussi comme expert auprès de la Convention de coopération France – UNESCO et de l'Observatoire d'architecture de la Chine contemporaine. Il est diplômé d'architecture DPLG et du Centre des hautes études de Chaillot, dont il a été le Directeur de 1997 à 2000.

Décentralisation, aides, investissements et avenir des centres historiques en Afrique

par Jean-Pierre Elong Mbassi

L'Afrique apparaît comme le parent pauvre du patrimoine mondial. Sur l'ensemble du continent, seuls 5 pays sont représentés : Le Ghana, le Kenya, la Mauritanie, le Sénégal et le Mozambique. En conséquence, l'inventaire du patrimoine africain connaît un retard affligeant, alors même qu'il constitue l'un des plus grands réservoirs de diversité culturelle. Pourquoi les Africains ne s'intéressent-ils pas au patrimoine ? Pourquoi la conservation du patrimoine n'est-elle pas traduite dans leurs programmes politiques ? Trois éléments de réponse peuvent être identifiés : l'urbanisation à la fois récente et rapide, conséquence de la colonisation, la pauvreté, la prééminence des biens immatériels sur les biens matériels.

Urbanisation

En un siècle, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne a décuplé, alors que la population rurale a seulement triplé. Le taux d'urbanisation élevé entraîne avec lui un brassage intense et rapide. Il s'agit d'une restructuration du peuplement dont on ne mesure pas les conséquences : l'arrivée de réfugiés et d'immigrants de cultures diverses se caractérise souvent par la naissance de conflits. Une question se pose alors : quelle identité culturelle urbaine le patrimoine est-il supposé conserver ? Un quart des citadins en Afrique n'habitaient pas la ville dix ans auparavant, et la majorité a moins de 20 ans. Le sentiment d'appartenance à l'espace urbain n'est donc cautionné ni par l'histoire (les habitants viennent d'ailleurs) ni par la mémoire (la population est trop jeune).

Les villes ne sont pas tant des lieux de mémoire culturelle que des lieux de transit : ceux qui y viennent n'y restent pas, ceux qui y restent n'y meurent pas, ceux qui meurent en ville n'y sont pas enterrés. La ville n'est donc pas "la chose des gens" et la question du patrimoine demande un véritable effort de pédagogie pour pouvoir être prise en considération car elle n'est pas inscrite dans le comportement habituel des populations. D'autre part, la politique de valorisation du patrimoine soutenue par l'UNESCO doit être extrêmement vigilante face au problème de l'autochtonie, grande source de conflit en Afrique et ne doit pas laisser croire qu'une identité est favorisée par rapport à une autre. En revanche, une forte demande de participation émerge de la part des populations et la promotion de la décentralisation peut mettre en valeur la capacité qu'ont les habitants de réinvestir cette réalité. Les habitants doivent s'approprier le patrimoine, le percevoir comme une richesse culturelle qu'il faut entretenir. A cette fin, il est important que les responsabilités prises par les collectivités locales soient reconnues légalement.

Pauvreté

Il faut être lucide : la pauvreté est et restera l'état de la majorité de l'Afrique. Les ressources de l'Afrique sont mille fois plus faibles que celle des pays développés, ce qui a son importance en matière de patrimoine. En général, l'accent est mis sur la pauvreté rurale, or la pauvreté urbaine est une réalité tout aussi criante. Même dans l'hypothèse de progrès majeurs, la pauvreté restera une donnée incontournable et un facteur avec lequel il faudra compter.

Prééminence des biens immatériels

Le Centre du patrimoine mondial s'intéresse depuis peu aux méthodes d'inventaire et de classement du patrimoine immatériel, notamment dans les grandes villes où plusieurs identités s'entrechoquent. Cette méthode est beaucoup plus appropriée au cas de l'Afrique que celle préconisant l'inventaire des biens matériels. En effet, en Afrique, le concept de patrimoine se vit plus qu'il n'est bâti. Il est plus de l'ordre du symbolique et de la tradition que du domaine architectural.

A ce jour, les partenariats restent largement insuffisants pour la protection du patrimoine africain, la Banque mondiale ne fait pas d'intervention massive en Afrique subsaharienne ; la Banque africaine de développement n'intervient pas ; l'Union Européenne est très active à travers le traité de Maastricht et de nombreux projets ciblent des régions spécifiques, mais l'Afrique n'y figure pas ('Asia Urbs', 'EuroMed' existent mais pas 'Africa-Urbs'). La raison invoquée pour expliquer cette absence de projet est l'existence du FED (Fond Européen de Développement). Or le FED finance des projets d'activités culturelles tels que le cinéma, mais il ne finance pas le patrimoine.

Un effort de la communauté internationale est donc indispensable pour dresser l'inventaire du patrimoine africain, berceau de l'humanité, car les Africains ne le font pas ; mobiliser l'attention de l'Afrique, c'est-à-dire lancer une initiative "Ville Africaine et Patrimoine", sous le patronage de l'UNESCO. Je souhaite que cette initiative soit inaugurée au prochain sommet d'Africités à Yaoundé en décembre 2003. Africités rassemble tous les trois ans près de 2000 maires, des ministres chargés de la décentralisation et des finances, des chercheurs et des partenaires privés et du développement. Il s'agit donc d'une tribune privilégiée pour lancer un message fort sur la nécessité de protection et de conservation du patrimoine africain.

Jean-Pierre Elong Mbassi, Camerounais, est depuis 1992 *Coordinateur du Partenariat pour le développement municipal (PDM) pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest. Ses fonctions principales consistent à superviser les programmes d'aide à la décentralisation et au renforcement des capacités des autorités locales en Afrique, négocier des contrats avec des donateurs, aider et conseiller des associations et autres organisations dont les activités sont comprises dans le champ d'action du PDM. Il est diplômé en urbanisme. Après avoir été Directeur de projet de l'Agence de coopération et d'aménagement en France (1973-1981), il est devenu Directeur du premier projet de développement urbain du Cameroun, projet co-financé par la Banque mondiale et la coopération suisse (1982-1991), puis Secrétaire général de l'Association mondiale des villes et autorités locales (1996-1998).*

Mobilité urbaine et conservation du patrimoine

par Roland Ries

A partir de plusieurs exemples en France et en Europe, cette communication présente les problématiques de la mobilité urbaine dans la ville et dans son centre historique ainsi que certaines politiques mises en place pour freiner la tendance à l'automobile comme unique mode de transport.

Le constat est accablant et bien connu : le patrimoine historique des grandes villes européennes souffre d'une politique des déplacements qui depuis plus d'un demi-siècle privilégie les infrastructures routières et l'automobile privée. Les méfaits de la pollution atmosphérique, qui est due à plus de 70 % aux émissions liées aux transports, ne sont plus à démontrer. La cathédrale de Strasbourg, par exemple, chef d'œuvre du style gothique rhénan des XII^e et XIII^e siècles, est atteinte par une sorte de maladie du grès : une pellicule issue de la pollution atmosphérique se dépose année après année sur la pierre, l'empêche en quelque sorte de respirer et finit par la faire éclater. Il en va de même de la plupart des monuments anciens, pour lesquels des sommes considérables doivent être investies en entretien ou réhabilitation : la magnifique cathédrale de Reims offre aujourd'hui au touriste le spectacle lamentable d'une statuaire érodée au point d'en être méconnaissable. Si, dans les villes européennes, la tendance à la dénaturation des sites historiques, pour adapter la ville à l'automobile, a pu être enrayerée, il n'en va pas de même dans beaucoup d'autres pays à travers le monde. Il suffit à cet égard de reprendre la longue Liste du patrimoine mondial en péril établie par l'UNESCO pour s'en rendre compte : urbanisation sauvage aux abords des sites historiques, comme à Lahore au Pakistan, construction d'infrastructures routières à haut débit dans les cœurs des villes, démolition pure et simple de certains quartiers historiques comme à Pékin pour laisser la place à l'automobile... tout cela est bien connu et hélas loin d'être en voie de résorption.



Strasbourg, France

© A. Bourgoin

L'introduction du trafic motorisé a progressivement transformé la ville du piéton, abondamment occupé par les habitants et les activités, en une ville de la voirie où la plus grande partie de l'espace non bâti est dévolu à la circulation. Dès les années 70, la voiture tend à régner sur la rue, que ce soit pour sa circulation ou son stationnement. La ville s'est construite, dans la seconde moitié du XX^e siècle, en grande partie pour et avec la voiture et en dépit des discours et des actes sur la priorité aux transports collectifs, sur les modes alternatifs, sur l'importance des problèmes environnementaux : la voiture est ancrée dans les mœurs. Pourtant les contraintes des centres-villes, avec leurs rues étroites, tendent à favoriser en matière d'espace de voirie, des modes de déplacements plus économes en matière de consommation d'espace, comme la marche, le vélo ou encore les transports collectifs. Rappelons que la consommation d'espace totale pour un déplacement de 5 km est 11 fois moins importante pour un autobus que pour une voiture. Les centres historiques de la plupart des villes françaises ont ainsi subi, progressivement, le phénomène de congestion automobile ainsi que les pollutions sonores et olfactives.

Mais peu à peu, les centres des villes se sont dotés de zones piétonnes. En France, la rue du Gros Horloge à Rouen est la première voie piétonne à être ouverte en 1970. Cette mesure relevait à l'époque d'une politique de relance des centres-villes concurrencés par le commerce de périphérie, plus accessible.

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

En 1990, on note l'apparition des « zones 30 », ensemble de rues où la vitesse est limitée à 30 km/h et dont les entrées et sorties font l'objet d'aménagements spécifiques. Ces zones diminuent les effets de l'augmentation de la circulation diffuse comme le bruit, l'insécurité et la pollution. La ville de Lorient a établi un schéma directeur des zones 30 sur l'ensemble de la commune. A Paris, ces zones portent le nom de « quartiers tranquilles », terme qui semble plus approprié. Dans ces zones, piétons, cyclistes et voitures cohabitent sans difficultés, grâce à des aménagements spécifiques limitant la vitesse et favorisant la mixité des modes. La ville de Berlin a également largement développé ce concept.

Plusieurs villes suisses ont compris l'intérêt de préserver leur espace en favorisant la mobilité des piétons, cyclistes et usagers des transports collectifs. On peut citer un exemple de promotion de la marche avec, à Genève, la diffusion d'un « plan piétons » indiquant les temps de parcours entre les différents équipements. Ce plan a été diffusé auprès de la population. La ville de Zurich a également souhaité diminuer la circulation automobile, en limitant très fortement l'offre de stationnement. Les places de stationnement dans les immeubles de bureau ont été volontairement limitées, il est en effet prouvé qu'on se rend plus facilement en voiture sur son lieu de travail, si on dispose d'une place. La plupart des déplacements se font à pied ou en transport collectifs, si bien que le taux d'utilisation des transports collectifs est 3 à 4 fois supérieur que celui d'une ville française comparable. Milan, qui il y a encore une dizaine d'années était asphyxiée par les gaz d'échappement, a institué un découpage de son centre-ville en plusieurs secteurs qui interdisent de traverser le cœur de la ville. Certaines villes ont choisi de contribuer au développement du vélo, comme la ville de Strasbourg qui a entrepris depuis plusieurs années une politique de développement des modes alternatifs à la voiture : schéma directeur vélo, location de vélo, stationnement vélos etc. Nous pouvons également citer l'exemple de Ferrare, en Italie, en effet plus de 30 % des déplacements se font à vélo. Ferrare compte plus de 140 000 habitants et environ 100 000 vélos. Le centre de la ville est piétonnisé sur plusieurs hectares mais reste accessible aux cyclistes. Autour de ce noyau, 50 hectares supplémentaires sont ouverts au trafic automobile mais avec des restrictions.

Lorsqu'une politique ambitieuse de reconquête des espaces urbains est mise en œuvre, elle s'appuie généralement sur la création d'un transport en commun en site propre, soit un site propre bus c'est-à-dire avec une voie réservée et séparée physiquement du reste de la voirie, soit un tramway. Le tramway a refait son apparition ces quinze dernières années en France. Supprimés dans les années 50 pour laisser la place aux voitures, la ville de Nantes décide de le réintégrer en 1985, elle compte aujourd'hui environ 35 km de voies et son réseau continue de s'étendre. Actuellement, plus d'une dizaine de villes françaises sont équipées d'un tramway dont Strasbourg, Paris, Montpellier, Lyon. Le tramway apparaît comme un instrument idéal pour redonner de la qualité à l'espace public. Là où ils passent des projets de requalification urbaine voient le jour : restauration d'immeubles, embellissement des places et des rues, plantation d'arbres, redynamisation des commerces. A Grenoble, lors de son apparition en 1987, le centre-ville a été entièrement repensé avec notamment une grand-place où piétons, cyclistes et tramways se côtoient. D'autres mesures sont mises en œuvre pour conserver le patrimoine urbain et préserver les quartiers. On constate aujourd'hui en France, une utilisation croissante des énergies alternatives à l'utilisation du pétrole. Dans les centres historiques, on voit émerger peu à peu des navettes / mini-bus électriques. La ville de Bordeaux avait mis en place l'année dernière un système de mini-bus électriques qui devait fonctionner uniquement pendant la période de travaux du tramway, qui verra le jour dans un an. Cette expérience a immédiatement séduit la population et Bordeaux a décidé de pérenniser ce système.

La prise de conscience de la nécessité d'inverser les logiques anciennes s'est faite en Europe au milieu des années 1980. En France, des villes pionnières comme Nantes, Grenoble ou encore Strasbourg ont essayé de redonner la priorité aux transports publics et aux modes de déplacement écologiques (vélo et marche à pied) en freinant la pénétration automobile au cœur des villes. Le développement des zones piétonnes, la refonte des plans de circulation, une politique de stationnement dissuasive pour les stationnements de longue durée au centre-ville, la création de parking-relais facilitant l'intermodalité automobile - transports publics, etc, - toutes ces mesures ont contribué à renverser la tendance. La présence automobile dans les cœurs historiques de ces villes a considérablement diminué. Ces tendances nouvelles s'observent également dans les autres pays européens, y compris les pays latins comme l'Italie ou l'Espagne, parfois même en avance sur la France dans le développement de ces politiques nouvelles. Dans le domaine des aménagements de voirie également, de nouveaux concepts et de nouvelles stratégies ont été mises en œuvre. Alors que pendant très longtemps les aménagements de voirie n'avaient pas d'autres objectifs que de faciliter, de « fluidifier » le trafic automobile, de plus en plus de villes aujourd'hui cherchent au contraire à créer des aménagements dissuasifs pour la pénétration automobile au centre ville : rétrécissements de chaussées, limiteurs de vitesse, modification des grands axes d'entrée en ville par des sens de circulation adaptés à ces nouvelles logiques, réduction de l'offre de stationnement au centre ville, etc. La voirie en ville doit d'abord être orientée vers le confort et la sécurité du piéton, roi de la ville. Elle doit ensuite faciliter la circulation des transports publics et des vélos. L'automobile dans les parties centrales et historiques de ces villes ne doit être autorisée que s'il reste de la place et si les inconvénients qu'elle génère ne sont pas supérieurs aux avantages qu'elle produit.

Ces nouvelles logiques ne peuvent s'imposer du jour au lendemain. Mais d'ores et déjà les premiers résultats de leur mise en œuvre en France ou ailleurs les présentent comme la voie de l'avenir et du développement durable : les taux de pollution dans les centres de ces villes commencent à baisser, les taux de motorisation des ménages n'augmentent plus, l'utilisation des modes alternatifs (vélo en particulier) arrête de s'effondrer... Des cercles vertueux se mettent en place, même si c'est encore de manière timide et même si on n'arrive bien souvent dans un premier temps qu'à préserver les zones hyper-centrales en déplaçant les nuisances sur la première couronne, sans parvenir véritablement à un meilleur équilibre modal.

C'est, en fait, tout un modèle de développement urbain qui doit être aujourd'hui réinventé en France, en Europe et partout dans le monde. Au modèle de développement tentaculaire et anarchique, à la ville proliférante et dévoratrice de l'espace rural, à la fausse modernité bétonnée qui détruit les villes historiques, il convient d'opposer une ville à l'urbanisme maîtrisé et équilibré, à la mobilité non exponentielle privilégiant les transports publics. Cela suppose de la part des responsables publics de la clairvoyance, de la volonté, de la pédagogie et de la concertation avec les concitoyens, seule manière d'assurer à nos cités historiques un développement durable. Les villes classées au patrimoine mondial de l'UNESCO mais aussi beaucoup d'autres qui ne le sont pas, pourront ainsi retrouver une vie urbaine authentique à égale distance d'une modernité débridée et d'une tradition factice.

Roland Ries, Français, était adjoint au Maire de la ville de Strasbourg et vice-Président de la Communauté urbaine de Strasbourg de 1989 à 1997, puis Maire de la ville de 1997 à 2001. C'est durant son mandat que le tramway de Strasbourg et d'autres grandes politiques de transport public ont été mis en place. Très impliqué dans les débats sur le transport public en zones urbaines, il préside depuis 2002 une Commission nationale de planification générale sur l'avenir des transports publics urbains.

Les centres historiques vers la modernité

par *Beatriz Barco*

Cet article consacré à l'immobilier et au développement urbain, donne une vue d'ensemble du secteur et de ses acteurs principaux. Il met en évidence les mesures destinées à améliorer l'efficacité de la collaboration entre les acteurs du public et du privé.

Le processus de promotion immobilière

Tout projet immobilier commence par l'étude du terrain. Toutefois, l'évolution du projet diffère selon l'état originel du sol qui peut être soit une terre arable, soit un terrain d'ores et déjà constructible. Du point de vue juridique, pour transformer un terrain inexploité en un bien qui peut être aménagé, les promoteurs éventuels doivent, pour être aux normes, suivre un processus de mise en valeur du terrain. Cela sous-entend généralement de répondre à certaines obligations légales, comme l'installation des services élémentaires : adduction d'eau, égouts, permis de construire et autres. Si un logement n'est pas occupé par son propriétaire après avoir été aménagé, une équipe de gestion est mise en place pour en assurer la supervision et l'entretien. Dès qu'un bien commence à produire un bénéfice, le propriétaire peut le vendre ou le garder à titre d'investissement.

Après le processus initial de planification, les trois éléments fondamentaux du marché immobilier, à savoir la demande, le promoteur et l'investissement, entrent en jeu. Outre ces trois éléments, d'autres acteurs importants, comme les banques et les entreprises du bâtiment, jouent aussi un rôle.

- la demande est déterminée par tous les utilisateurs finaux. Elle est très étroitement liée à la conjoncture économique du pays concerné, c'est pourquoi dans l'analyse de la demande existante ou potentielle, il faut aussi étudier l'actualité économique et politique. On peut dire que les utilisateurs sont les éléments moteurs du cycle immobilier ;
- les promoteurs peuvent s'engager à tout moment dans le processus de développement, mais en général, ils interviennent au tout début, avant que le terrain soit aménagé. Leur rôle consiste surtout à acquérir une parcelle, régler les questions de gestion foncière (par exemple, assurer la planification et demander les permis), entreprendre les travaux de construction et d'urbanisme et, enfin, mettre l'immeuble terminé en vente ;
- les investisseurs entrent normalement dans le processus une fois que l'immeuble est construit. Ils s'intéressent moins au bien en soi qu'au rendement potentiel de l'investissement.

Ce rendement est fonction de la demande de logement ou du marché de la location. Il varie selon le secteur, l'emplacement du bien et le degré de risque qui y est associé, le niveau de risque supérieur offrant en général un rendement potentiel plus élevé. L'investisseur détermine le rendement voulu et

sélectionne d'après ce critère les biens dans lesquels il veut investir et décide du niveau de risque qu'il peut supporter. Le résultat du placement dépend aussi de la performance des autres produits financiers, qu'il s'agisse de valeurs boursières ou de produits à revenu fixe comme les obligations.

Les différents investisseurs recherchent différents niveaux de rendement et sont prêt à assumer différents niveaux de risque. En simplifiant l'analyse, on peut diviser les investisseurs en deux grandes catégories : les spéculateurs qui investissent sur une période plus courte et prennent un risque plus élevé (p. ex. les banques d'affaires) et les conservateurs qui choisissent en général des investissements à long terme et à faible risque (p.ex. fonds de pension).

On peut établir quatre distinctions entre promoteurs et investisseurs :

- le promoteur obtient un rendement supérieur ;
- le promoteur assume un niveau de risque plus élevé ;
- la durée de l'investissement est définie dans le cas du promoteur (elle correspond à l'achèvement de la construction) ;
- le promoteur achète un terrain alors que l'investisseur cible le produit fini.

Comment les investisseurs en immobilier observent les villes

Les instruments analytiques qu'emploient les investisseurs pour évaluer l'attrait financier des villes reposent sur le niveau des loyers, facteur primordial affectant le rendement de l'investissement. Cette approche peut finir par toucher l'économie urbaine, puisque l'investissement tend à se concentrer dans les villes où le prix des loyers augmente rapidement, en particulier dans le cas des placements à court terme. Cette situation peut avoir une influence négative sur le marché immobilier urbain en créant une courbe cyclique contrastée à la hausse ou à la baisse et une instabilité. C'est pourquoi il est important d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures politiques fondées sur le marché pour maîtriser les fortes fluctuations cycliques et promouvoir le développement durable à long terme. En conclusion, du point de vue du promoteur ou de l'investisseur, la ville est considérée comme le cadre des produits immobiliers. L'investissement est concentré dans les villes les plus performantes, en général celles où le prix des loyers augmente le plus, ces derniers étant déterminés à leur tour par la demande des locataires.

Exemples de partenariats fructueux entre acteurs des secteurs privé et public en matière de développement urbain

Plusieurs partenariats réussis entre le secteur privé et les pouvoirs publics viennent de se former en Espagne. Par exemple, à Tarragone, ville du patrimoine mondial, le schéma directeur a été révisé depuis peu. L'administration a insisté sur la nécessité d'accroître l'offre de logements tout en favorisant le développement équilibré de la ville, en préservant la qualité de l'environnement et en intégrant l'infrastructure. Elle est plus précisément intervenue en modifiant le règlement d'occupation des sols et en enterrant les voies ferrées le long de la côte. Entre-temps, elle a ouvert le secteur à la construction de logements et à des projets annexes, et dans un deuxième temps, elle a autorisé le transfert d'une usine proche de la ville. Puis elle a transformé le zonage industriel en un zonage résidentiel et tertiaire en modifiant aussi le règlement d'occupation des sols d'un autre quartier pour permettre de transférer l'usine en l'éloignant du centre-ville. Dans chaque cas, les investisseurs privés ont contribué au financement de l'opération en échange de l'octroi de permis.

Un autre exemple est celui de la ville d'Avila qui a élaboré un projet de restauration du centre historique. Dans ce cas, l'administration a lancé une initiative mise en œuvre par le secteur

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

privé en acquérant les immeubles du centre historique et a commandé les plans sans faire d'étude de marché, puisque la conception et la conservation, plutôt que le profit économique, étaient son principal souci. Après cette acquisition, les investisseurs privés ont placé leur argent dans ces immeubles pour les louer à profit. L'administration est intervenue à nouveau après la construction et a subventionné en partie les loyers pour assurer un rendement aux investisseurs. Cela a également répondu à un objectif social en procurant des logements abordables à des catégories de population à faible revenu.

Beatriz Barco, Espagnole, est la Directrice du développement commercial dans le département d'urbanisme d'Aguirre Newman, où elle travaille depuis trois ans. Diplômée en droit de San Pablo C.E.U, Université de Madrid ainsi que d'un masters en « Dirección de Empresas Inmobiliarias » (Etudes commerciales spécialisées en propriétés) de l'Ecole supérieure d'architecture de Madrid. Avant de rejoindre Aguirre Newman, Mme Barco a travaillé dans le Département d'urbanisme d'une compagnie immobilière espagnole, Urbis.

Villes historiques, développement durable et tourisme

par Tamás Fejérdy

Cet article offre une vue d'ensemble de la protection du patrimoine urbain dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Pour assurer un réel avenir aux villes historiques, la première chose à faire est d'avoir une bonne connaissance et une juste évaluation du patrimoine qu'elles renferment. Ce patrimoine représente une importante valeur économique, sociale et culturelle. C'est une source qui alimente la croissance. Les villes historiques n'échappent pas non plus aux effets des transformations sociales et économiques. La récession économique et le dépeuplement ne sont pas les seuls dangers. La stagnation ou même la croissance risquent de causer des dommages importants en altérant l'environnement matériel ou immatériel. L'identité culturelle d'un milieu urbain et la qualité des nouveaux projets de construction, d'urbanisme et de développement doivent être considérées en parallèle. Il faut absolument veiller à leur application simultanée. Force est de constater, de manière assez paradoxale, que le déclin de la vie urbaine ne correspond pas nécessairement à un simple tournant négatif pour le patrimoine historique. L'effet de conservation d'une situation durant une certaine période, ce qui n'est sûrement pas le but, peut être très efficace pour conserver certaines valeurs historiques. Les architectes et les urbanistes, ainsi que les décideurs, assument une responsabilité particulière lorsqu'ils travaillent à la revitalisation et à l'évolution des villes historiques.

Le tourisme devient un facteur réellement important : s'il est évalué et utilisé à bon escient, il peut constituer l'un des principaux moyens de développement durable des villes historiques. En développant l'infrastructure, les décideurs tentent de servir le tourisme qui se régénère progressivement. Toutes ces opérations arrivent au point où elles vont finir par reléguer à l'arrière-plan l'attrait original du site ou à le faire disparaître. Les touristes iront ailleurs pour faire de nouvelles découvertes. Le développement urbain et les architectes qui y travaillent ont la responsabilité de protéger les villes historiques pour qu'elles ne deviennent pas victimes de leur succès. Quand on

pense au développement, on devrait ou on pourrait parler d'évolution plutôt que de révolution. Dans toutes les phases du développement, l'harmonie est maintenue entre la préservation des conditions et des valeurs et l'exploitation (et non l'épuisement) des ressources naturelles disponibles et les objectifs avancés. Ceux qui font des projections à long terme ne seront certainement pas rebutés par cette approche. Les interventions architecturales d'aujourd'hui devraient également contribuer à cette évolution interne, préservation et renouvellement naturels et continus de la vie elle-même. Chaque époque, chaque style y contribue. Notre époque n'est pas inférieure non plus, nous pouvons donc aussi apporter notre contribution et c'est ce que nous faisons, sachant que les sociétés contemporaines évaluent différemment (à la hausse) les produits des époques révolues. L'heure est venue où, dans un contexte historique, les objectifs du développement se concentrent sur l'achèvement et l'intégration plutôt que sur le remplacement. A cet égard, il convient également d'évoquer la protection de la valeur intégrée dont on entend de plus en plus parler. « La conservation intégrée n'est pas du luxe. Investir dans des projets ponctuels sans planification systématique peut être vain... La conservation intégrée du cadre historique revient à stimuler, influencer et orienter le développement futur selon des objectifs stratégiques démocratiquement acceptés, en utilisant au mieux les infrastructures et l'identité culturelle du lieu. Une politique stable et soutenue est essentielle pour une planification réussie. »

Pour le développement durable des villes, il faut se montrer très prudent avec le transfert de fonctions. L'expansion des banlieues est une menace pour la relation traditionnelle entre le paysage et la ville historique. A cet égard, une attention particulière doit être accordée aux établissements humains dont l'environnement naturel est exceptionnel.

Je dois aussi mentionner le risque de désertion d'un quartier d'une ville historique lorsqu'il est privé de certaines de ses fonctions. Les ressources limitées de l'urbanisme et de la préservation des villes devraient être exploitées de manière à contribuer aussi à la survie des ensembles historiques. Cela signifie qu'il faut maintenir l'utilité et la valeur de prestige des centres urbains ne serait-ce qu'en maintenant le prestige de leur historicité.

Mais, bien souvent il n'est malheureusement pas possible de conserver certaines parties d'une ville historique. Les besoins et les conditions techniques, économiques, sociales ou fonctionnelles nécessitent parfois une reconstruction. Dans ces cas-là aussi, il faut prendre en considération l'intégrité organique de la ville historique dans son ensemble. Il est important que les plans d'urbanisme échelonnés sur de plus longues périodes et jouant un rôle de coordination soient connus du grand public (déjà lors de leur création) pour que la communauté puisse s'identifier à eux, que ce soit sur le plan de la protection des intérêts ou du développement. Il est important que les solutions provisoires soient écartées. En gardant à l'esprit les besoins du tourisme, il convient de tout mettre en œuvre dans les villes historiques pour qu'elles puissent garder leur capacité d'accueil des visiteurs. Les interventions nécessaires doivent se faire rapidement et se concentrer localement. Une fermeture prolongée de ces aires est inacceptable pour les touristes en quête permanente d'expériences « consommables », étant donné la perte d'intérêt potentielle.

Les nouvelles lignes des architectes contemporains autorisent peut-être plus de « régionalisme » que par le passé, ce qui répond aux attentes du tourisme. Il est important de mentionner que les critères de crédibilité reposent non seulement sur les valeurs historiques et répertoriées, mais aussi sur la nouvelle architecture qui y est associée. Une attraction touristique ne devrait jamais être remplacée par une architecture artificielle, fictive, ni par l'urbanisme. L'architecture authentique, créative, est un instrument efficace pour instaurer une

croissance durable, soutenir et développer le cadre de vie qui s'est façonné au cours des siècles en vue de contribuer au bien-être des citoyens – et de la population locale en priorité. Les citadins ont besoin du tourisme qui, par sa présence, participe à la vie et au développement urbain, ainsi qu'à la manière dont la ville elle-même, de par son caractère historique, attire les gens et retient leur intérêt, sans entamer son rôle dynamique.

Tamás Fejérdy, Hongrois, est le Président du Comité du patrimoine mondial (2001), Directeur du Bureau de la conservation du patrimoine national de Hongrie, architecte et conservateur des monuments historiques. Il a obtenu son doctorat de l'Université polytechnique de Budapest en 1984 sur la protection des sites et ensembles urbains de Hongrie. Il a auparavant occupé les postes de Chef-adjoint de la Division pour la coordination de la restauration des monuments historiques (1976-1983), Directeur-adjoint de l'OMF (1987-9), Directeur de l'Inspection jusqu'à 1992, et ancien Président du bureau national pour la protection des Monuments historiques de Hongrie (OmvH) (1992-6). M. Fejérdy est depuis 1999, membre élu du conseil exécutif de l'ICOMOS. Il a participé à la rédaction de la Charte internationale pour la réhabilitation des villes historiques et aux groupes de travail du Conseil de l'Europe sur les paysages culturels (1991-6). Expert pour l'UNESCO de l'évaluation des sites nominés pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, il a publié de nombreux articles sur le patrimoine.

Le patrimoine culturel dans les projets urbains de la GTZ

par Ursula Eigel

L'organisme allemand de coopération bilatérale, Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit - GTZ offre des services consultatifs, une formation pour encadrer des projets, une planification technique ou de l'équipement aux organisations partenaires de pays en développement. Nommé par le ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ), GTZ applique la politique et les directives gouvernementales. Ce n'est pas une banque de développement, mais une agence qui met en œuvre les programmes gouvernementaux avec des contributions en nature. GTZ intervient dans plus de soixante pays confrontés à des problématiques urbaines dans le cadre du développement international — décentralisation et gouvernance locale, augmentation du niveau de revenu des pauvres, aménagement du territoire et services urbains, promotion d'un urbanisme respectueux de l'environnement et coopération entre secteurs public et privé. GTZ soutient actuellement trois programmes urbains dans des villes historiques (dont deux figurent sur la Liste du patrimoine mondial) : Alep en Syrie (inscrite en 1986), Shibam / Wadi Hadhramawt au Yémen (inscrite en 1982) et Sibiu en Roumanie.

Depuis sa création en 1975, GTZ n'a réalisé que cinq programmes directement consacrés au patrimoine urbain. Ce nombre limité pourrait laisser croire que ni les responsables politiques allemands, ni les décideurs des pays partenaires — qui doivent demander officiellement l'aide de l'Allemagne pour tout projet spécifique — jugent ces projets importants.

Cela ne manque pas de surprendre quand on sait que les programmes de réhabilitation de quartiers historiques sont une tradition chère aux urbanistes et aux conservateurs allemands d'autant plus que l'on constate aujourd'hui combien la culture est importante pour préserver l'identité individuelle et sociale dans un monde qui se globalise.

Comment expliquer cela ? Du côté allemand, on persiste à croire que les programmes consacrés aux villes historiques coûtent cher, réclament de fortes subventions, ne concernent que la restauration des monuments publics et n'entrent donc pas dans les priorités du Gouvernement allemand en matière de coopération au développement dont les trois volets sont : le développement économique, la réduction de la pauvreté et la gouvernance. L'investissement dans le patrimoine culturel est considéré comme un luxe que seuls peuvent s'offrir les pays riches. De nombreux gouvernements partenaires semblent partager le même point de vue. Les projets allemands de coopération de ce type ont pris forme grâce à des initiatives informelles ou fortuites. Ils sont tous nés individuellement et non dans le cadre d'une stratégie sectorielle ou d'un programme en partenariat. Examinons certains d'entre eux et voyons comment ils ont été conçus et mis en œuvre. Qu'ont-ils permis de réaliser ? Ont-ils aidé les citoyens, la ville ou le pays tout entier ?

Bhaktapur, Népal : développement urbain

C'est le premier projet, et de loin le plus important, soutenu par GTZ. Lancé en 1973-1974, suite à la rénovation d'un ancien presbytère grâce à une subvention allemande, c'est finalement devenu un vaste programme de développement urbain qui s'est poursuivi pendant plus de treize ans. L'urbanisme et le développement, les améliorations majeures de l'infrastructure urbaine, la promotion économique et industrielle, l'éducation environnementale et sanitaire, ainsi que la restauration de plus de 250 monuments historiques et religieux étaient au programme. Aucune aide directe n'était proposée pour réhabiliter les logements privés. Pendant quelques années, l'amélioration de l'infrastructure est restée prioritaire. Les activités d'abord menées en majorité par un personnel allemand étaient organisées par une instance chargée du projet. Les responsabilités ont été confiées dès le début des années 1980 à des agences d'exécution locales et des mécanismes participatifs ont été établis. La tendance au Népal étant à la décentralisation, la municipalité de Bhaktapur a finalement pris le relais pour exécuter un grand nombre de tâches importantes. Le projet a servi de point de départ à d'autres programmes de coopération entre les deux pays, qui dépassent de loin le seul site de Bhaktapur. Bon nombre de ces programmes ont pu être élaborés en se basant sur les ressources humaines déployées à Bhaktapur. Toute une génération de jeunes planificateurs, architectes et dessinateurs a tiré les enseignements de l'expérience de Bhaktapur. Les traditions de la teinturerie artisanale ont été réhabilitées et beaucoup de citadins gagnent maintenant leur vie en vendant aux touristes des produits et des services liés au patrimoine culturel. Bhaktapur est devenue un lieu touristique. Six ans après le transfert officiel de la responsabilité du projet, la municipalité a commencé à tirer profit du patrimoine en demandant aux visiteurs étrangers de payer un droit d'entrée (qui a rapporté 150.000 \$ pour l'exercice 2000/2001) dont près du tiers est réaffecté à la conservation. Le projet a coûté cher selon les critères de GTZ. Mais le résultat en vaut la peine d'autant que les citoyens, le pays — et les relations entre les deux pays — en ont bénéficié.

Le centre historique d'Alep, Syrie : restauration et développement

Ce projet a vu le jour sur l'initiative de la population locale qui s'est mobilisée avec l'UNESCO et la municipalité d'Alep pour revoir l'exécution d'un vaste plan d'urbanisme qui risquait de

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

détruire le centre historique de la ville. Le programme germano-syrien en cours a débuté fin 1993. Les gouvernements syrien et allemand, ainsi que la municipalité d'Alep, y apportent des contributions substantielles. Au cours des huit dernières années, un plan de développement intégré comprenant des plans sectoriels sur différents dossiers concernant la vieille ville (réglementation de la circulation, infrastructure, économie urbaine) a été préparé et approuvé par les décideurs. La mise en œuvre des priorités du plan d'urbanisme concerne trois secteurs qui couvrent près de 20 % de la vieille ville. Un SIG a été mis en place. Les normes de planification et de construction ont été améliorées et des principes directeurs ont été établis pour la réhabilitation des bâtiments. Deux établissements financiers offrent des prêts subventionnés aux propriétaires de maisons nécessitant une restauration dans la ville ancienne. Une Direction de la ville ancienne créée au sein du Conseil municipal a été chargée de coordonner le projet. Actuellement, les gouvernants discutent de la nouvelle orientation à donner au Programme. Il aura été pendant quelques années le projet de coopération le plus remarquable entre la Syrie et l'Allemagne et, à ce titre, il aura retenu de part et d'autre une grande attention au cours de sa mise en œuvre.

Shibam, Yémen : développement urbain

Shibam-Hadhramawt, au Yémen, est célèbre pour son ensemble unique de hautes constructions en pisé. La ville a connu un déclin économique et a souffert de l'exode de ses habitants. Au cours des dernières décennies, les bâtiments en terre ont été laissés à l'abandon. En 1997, le Gouvernement allemand s'est engagé à financer un programme de restauration et la coopération a commencé trois ans après. GTZ a pour mission de promouvoir le développement — le développement socio-économique, en particulier — dans le quartier de Shibam (50 000 habitants), à l'intérieur duquel la vieille ville (500 maisons et 3 000 habitants) ne représente qu'un petit établissement urbain. Le programme a commencé lors de la promulgation de la Loi de décentralisation. C'est ainsi que le conseil local nouvellement élu est devenu l'un des principaux partenaires du projet, avec le bureau de Shibam rattaché à l'Organisme de préservation des villes historiques yéménites. La coopération a commencé avec l'amélioration de la gestion des déchets, car les habitants de Shibam et les touristes estimaient que c'était un sérieux problème. Une série d'interventions a été définie et mise en œuvre pour le développement institutionnel et économique, la planification, le logement, la gestion et l'éducation environnementales. La restauration de l'habitat bénéficie d'une aide accrue, l'assistance technique et la formation étant offertes au titre du projet, avec une subvention de 35 % octroyée par un fonds national aux propriétaires de maisons historiques qui paient eux-mêmes les réparations recommandées. L'équipe du projet collabore étroitement avec les collectivités locales et les leaders d'opinion ; des micro-projets soutiennent directement les groupes locaux — en particulier les femmes. La culture est le thème de plusieurs activités du projet qui ne se limite pas au patrimoine

architectural. Les Shibamis sont également invités à redécouvrir la richesse des chants, de la poésie, des récits, de la danse, de la musique locales, et autres. Les élèves et les étudiants sont les partenaires privilégiés du projet destiné à accroître l'intérêt à l'égard de la culture et du patrimoine.

Leçons tirées de l'expérience

La comparaison des trois projets permet plusieurs observations. Tous trois avaient pour but de revitaliser ou de sauvegarder une ville du patrimoine mondial. Tous trois ont pris cet objectif comme point de départ tout en traitant un large éventail de questions relatives à l'urbanisme ou à la gestion urbaine. La planification de la conservation urbaine, l'amélioration des infrastructures et la gestion de l'environnement jouent un rôle majeur dans les trois cas. Les plans d'amélioration des maisons historiques privées sont au cœur des programmes d'Alep et de Shibam. Les problèmes institutionnels et le développement des capacités ont été ou sont devenus des éléments fondamentaux des trois projets. La participation des habitants et le renforcement de l'économie urbaine font aussi partie des thèmes abordés — bien qu'à différents niveaux — dans les trois programmes. Le projet de Bhaktapur semble avoir réussi ; Alep a mis en place une institution et mobilisé des fonds supplémentaires aux niveaux local et international auprès des secteurs public et privé. Le projet de Shibam est encore trop récent pour en faire le bilan — mais il a d'ores et déjà montré qu'un vaste réseau local et régional de partenaires est la clef du succès.

Les enseignements tirés de ces trois programmes sont fort instructifs et peuvent nous aider à renforcer l'efficacité des efforts de coopération pour le développement des villes du patrimoine mondial et des autres villes historiques. Quand on prépare un programme de ce type, il faut se mettre à la place du maire qui aime sa ville et veille à ses concitoyens. Cela veut dire que le programme doit répondre avant tout aux besoins et aux priorités de la population locale pour qui les quartiers et les maisons historiques n'ont de valeur affective que si elle peut y vivre décemment. La modernisation des services publics et l'accessibilité (graduelle, progressive et soutenue) des programmes de restauration de l'habitat sont donc des facteurs clés pour la survie des ensembles urbains historiques en tant que lieux de résidence. La participation publique est primordiale dans ce type de programme. Les habitants d'un quartier historique n'en sont pas simplement les usagers ; ce quartier est « le leur ». Les informations sur les mesures de réhabilitation, les réussites et les raisons d'imposer des restrictions doivent être communiquées par la voie des médias, des campagnes de sensibilisation et des auditions publiques, et être discutées entre la population et les équipes consultatives. Les éléments du programme doivent être clairement exposés et négociés et les gestionnaires de projet doivent être prêts à faire des compromis. Les liens personnels entre le programme et ses « clients » ont une grande importance.

De plus, les programmes doivent être conçus pour l'ensemble d'une zone urbaine. Les corrélations entre les différents secteurs d'activité ne facilitent pas la gestion du programme mais elles multiplient les avantages. Il est utile au début de se concentrer sur les priorités, mais pas à long terme. La protection du patrimoine devrait systématiquement aller de pair avec l'amélioration des institutions, la formation et le développement des capacités. La viabilité économique et financière des mesures à tous les niveaux du programme de réhabilitation doit être soigneusement prise en compte, surtout lorsqu'un financement extérieur est sollicité. Le rendement de l'investissement dans un quartier historique devrait être explicité. Comme chacun le sait, les avantages économiques que l'on peut tirer des projets de restauration représentent d'abord une valeur ajoutée pour les biens qui ont été transformés ou améliorés, ainsi qu'un revenu et des possibilités



Shibam, Yémen

© UNESCO, M. Bouchenaki

d'apprentissage pour les entrepreneurs et les artisans. Les programmes peuvent aussi offrir des possibilités dans le domaine de la culture et du tourisme culturel, et ils sont souvent bénéfiques ne serait-ce que parce qu'ils font revivre encore une fois la vieille ville. Les avantages publics de l'amélioration de l'habitat ancien privé et les effets externes liés à ces programmes doivent être compris par les banques de développement pour que ces dernières puissent recevoir des subventions au titre de la réhabilitation immobilière. Les subventions de l'Etat doivent répondre à des critères et des conditions clairement établis. De plus, les partenariats entre les secteurs public et privé doivent se consolider pour réduire le poids des dépenses sur le budget de l'Etat. Du côté des pouvoirs publics, il faudrait mettre au point des instruments économiques pour accroître la viabilité financière des travaux de restauration. La taxe sur le tourisme prélevée à Bhaktapur n'est qu'une option parmi d'autres.

Enfin, le cadre patrimonial est un élément supplémentaire à prendre en compte dans tous les projets urbains. Les stratégies de développement des villes historiques doivent s'adapter à des objectifs souvent contradictoires. Dans l'intérêt de la préservation du patrimoine, la municipalité doit imposer aux usagers et aux habitants des restrictions et des directives en ce sens. Et en même temps, ces ensembles doivent rester des lieux où il fait bon vivre et travailler. La rénovation et la restauration de l'habitat exigent des capitaux. Quand il y a beaucoup d'argent dans un quartier, la tendance est souvent à l'embourgeoisement, ce qui fait partir les habitants les plus pauvres et est préjudiciable pour la cohésion sociale de la ville. La taxation accrue des entreprises implantées dans des quartiers historiques peut aider à financer les programmes de réhabilitation, mais elle éloigne aussi les investisseurs potentiels. L'exécution d'un programme de réhabilitation revient parfois à travailler contre la montre. Pour qu'un tel programme soit durable, il faut créer des processus participatifs. Le tourisme culturel peut être une importante source de revenu pour une ville pauvre, mais il a un prix : le fait de laisser des milliers de touristes visiter des quartiers résidentiels historiques a aussi pour effet de perturber la vie privée de leurs habitants et de les exposer à ce qu'ils risquent de percevoir comme du voyeurisme.

Il n'existe pas de réponse toute faite lorsque l'on cherche à promouvoir l'idée de « **la ville pour tous** » dans les programmes de patrimoine urbain.

Ursula Eigel, Allemande, est conseillère à la GTZ et Chef d'équipe du programme de développement urbain de Shibam à Wadi Hadhramawt (Yémen). Elle a fait des études de droit et de sciences sociales en Allemagne. Ses principaux domaines d'expertise sont la gestion urbaine, les réformes des gouvernements locaux et la décentralisation, l'amélioration des habitats informels et des centres villes, la promotion des petites et moyennes villes – dans une perspective de coopération. Elle travaille depuis 29 ans à la GTZ sur des programmes urbains et a été impliqué dans trois des cinq projets des villes historiques de la GTZ (Bhaktapur/Népal, Alep/Syrie, Shibam/Yémen).

Collaboration harmonieuse entre développement et préservation du patrimoine mondial : le projet d'Ajanta et Ellora (Inde)

par Yoshio Wada

Les activités de développement d'une vaste infrastructure bouleversent le dynamisme des villes en créant souvent des pressions néfastes sur les sites du patrimoine mondial. De plus, ces biens sont généralement considérés comme un obstacle à la mise en œuvre d'activités de développement. En fait, la préservation du patrimoine ne peut se faire qu'en soulageant la pauvreté de la population locale. Cet article présente le « Projet de conservation et de développement touristique d'Ajanta & Ellora » financé par la JBIC. Cette expérience menée en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, conjugue développement et conservation du patrimoine. La JBIC saisit cette occasion pour partager avec d'autres organismes une pratique exemplaire en matière de développement et de conservation du patrimoine.

Brève description de la Banque japonaise de coopération internationale

La Banque japonaise de coopération internationale (JBIC) est une institution gouvernementale chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique financière internationale du Japon et son programme d'Aide publique au développement (APD). Fondée en 1999, elle est née de la fusion de la Banque japonaise pour le financement des exportations et des importations (JEXIM) et du Fonds japonais de coopération économique extérieure (OECF), ces deux établissements ayant chacun plus de trente ans d'expérience. Le but de l'APD est de soutenir les efforts des pays en développement pour un développement durable grâce à l'octroi de prêts de faveur à long terme. L'APD de la JBIC destinée aux pays d'Asie comme l'Indonésie, la Chine, les Philippines, la Malaisie, la Thaïlande et l'Inde, représente un engagement annuel de quelque 6 milliards de dollars. La répartition sectorielle s'est diversifiée au cours des dernières années, le plus gros portefeuille regroupant les infrastructures socio-économiques : électricité, gaz, moyens de transport, télécommunications et agriculture.

L'assistance de la JBIC et les sites du patrimoine mondial – étude de cas concernant les grottes d'Ajanta et Ellora (Inde)

La conservation du patrimoine est un domaine assez nouveau pour la JBIC qui a soutenu deux projets de mise en valeur et de conservation de sites du patrimoine mondial : le « projet de construction des parcs archéologiques de Borobudur & Prambanan » en Indonésie et le « projet de conservation d'Ajanta-Ellora » en Inde. Ces deux projets ont été élaborés et mis en œuvre en étroite coopération avec l'UNESCO.

Inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1983, les grottes d'Ajanta sont exceptionnelles pour leurs sculptures et leurs peintures considérées comme des chefs-d'œuvre de l'art bouddhique. L'élément le plus remarquable d'Ajanta, ce sont les compositions pariétales à tempera qui marquent l'apogée de cet art indien traditionnel. A l'origine, toutes les grottes étaient peintes, mais la plupart d'entre elles n'ont conservé

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

que quelques traces de ces œuvres qui représentent des scènes de la vie de Bouddha, mais témoignent aussi de la faune et de la flore de l'époque, ainsi que des palais, des villages, des cortèges et autres figures. Les grottes d'Ellora, également inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1983, renferment 34 monastères et temples qui montrent le savoir-faire des anciennes civilisations indiennes. Creusées dans le roc, elles relèvent du bouddhisme, du brahmanisme et du jainisme, et constituent les plus beaux exemples d'architecture rupestre. Comme les grottes d'Ajanta, elles étaient ornées de nombreuses compositions dont les couches picturales ont aujourd'hui presque entièrement disparu.

Dans les années 90, les grottes étaient en péril à cause de l'effritement des roches, de l'humidité et de l'inadéquation des méthodes de conservation. Avant la mise en œuvre du plan de gestion touristique, le site était désordonné, avec un stationnement anarchique, des stands de souvenirs disparates et une kyrielle de marchands ambulants. En 1992, face aux problèmes auxquels étaient confrontés ces deux sites du patrimoine mondial, la JBIC a décidé d'octroyer un prêt de 1,3 milliards de roupies au Gouvernement indien pour soutenir ses efforts en faveur de la conservation du patrimoine, de la gestion du site et du tourisme. Cette aide a été le fruit de longs pourparlers entre plusieurs ministères indiens, les autorités locales et la JBIC qui ont convenu de retenir les objectifs suivants : i) la conservation et la préservation des monuments de la région d'Ajanta-Ellora ; ii) l'aménagement de l'infrastructure pour répondre à l'afflux de touristes ; iii) la réfection du passage réservé aux visiteurs ; iv) le développement social intégré de la population locale. Les principales composantes du projet sont la protection et la restauration des monuments, les travaux d'installation pour recevoir les visiteurs – toilettes, chemins piétonniers, commerces – et le reboisement des environs. Ce projet comprend également un plan de gestion de l'environnement, un plan de gestion du site et de circulation des visiteurs.

Évaluation de la phase II par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Une étude conjointe UNESCO-JBIC du « Projet de conservation et de développement touristique à Ajanta & Ellora » a été réalisée en septembre 2002 pour évaluer le projet dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial*, autrement dit veiller à ce que l'essor du tourisme ne compromette pas les valeurs exceptionnelles du site et adresser les recommandations adéquates au Gouvernement indien.

Le résultat global de l'évaluation est positif ; l'étude a conclu que la mise en place du dispositif d'accueil, qui comprend le plan de circulation, l'aménagement du site, les installations à l'usage des touristes, l'illumination des grottes et la signalétique, était satisfaisante. La zone d'accès aux grottes d'Ajanta est conçue de manière à ne pas dominer le site mais à offrir un beau point de vue sur un temple important. L'infrastructure centrale a été renouée et équipée de toilettes (qui faisaient cruellement défaut aux visiteurs et au personnel) après l'installation du réseau d'alimentation en eau et en électricité. Des passerelles ont été construites pour mieux répartir les visiteurs entre les différentes grottes, ce qui a permis de dégager celles qui se trouvent près de l'entrée et qui subissent l'impact négatif le plus important en raison de l'afflux de touristes en haute saison. Des voies d'accès aux différents points de vue ont été créées pour permettre aux visiteurs d'apprécier le circuit et les panoramas qu'offre le site. Un jardin a été aménagé à l'entrée pour accueillir les visiteurs qui disposent ainsi d'une aire de pique-nique agréable, car il est interdit d'apporter de la nourriture dans les grottes pour éviter que les animaux ne détériorent le site. La sécurité des personnes a été renforcée grâce à la construction d'une terrasse devant les

grottes. De gros travaux d'éclairage ont été réalisés à l'intérieur au moyen de fibres optiques pour permettre aux visiteurs d'apprécier les compositions pariétales.

Le plan de gestion de l'environnement axé sur le reboisement, la mise en service d'un moyen de transport local moins polluant et la suppression des empiètements ont aussi été approuvés. Un nouveau parc de stationnement a été conçu et aménagé pour éviter le stationnement désordonné des véhicules près du site. Les stands ont été regroupés et agencés pour permettre aux commerçants de vendre leurs produits sans nuire à la valeur esthétique du site. Des travaux ont été entrepris pour regagner facilement l'aéroport et les gares ferroviaires. Les routes d'accès au site ont été refaites et un service d'autocars moins polluants a été mis en place. Le programme de reboisement vise à créer un environnement sain et durable à proximité du site. Comme le sol n'est pas très fertile et que les arbres mettent longtemps à pousser, la solution la mieux adaptée a consisté à dresser un écran de verdure. Suite aux résultats de l'évaluation et aux recommandations concernant de futures améliorations, la JBIC s'est lancée dans la 2^e phase du Projet d'Ajanta - Ellora qui comprend la conservation des monuments, la modernisation de l'aéroport d'Aurangabad, la reforestation, la réfection des routes, l'alimentation en eau, etc. L'innovation de cette 2^e phase réside en la mise en œuvre de projets pilotes de micro-financement au profit de la population locale.

Conclusions et enseignements

Ces projets ont sensibilisé la JBIC à une approche de développement qui intègre le tourisme et la conservation du patrimoine. Le développement économique et la protection du patrimoine mondial sont interdépendants. En effet, l'amélioration des conditions de vie de la population locale est primordiale pour rendre durable la conservation du patrimoine qui va créer à son tour des possibilités de développement économique. Les acteurs locaux considèrent le tourisme comme un moyen de revitalisation : les recettes provenant des touristes indiens ou étrangers peuvent stimuler la croissance économique et encourager le gouvernement à protéger le patrimoine. La coopération entre des institutions de différentes origines, compétences et modalités de fonctionnement, comme la JBIC et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, s'est révélée une expérience fructueuse. Le développement et la conservation du patrimoine étant interdépendants, nous partageons en définitive des objectifs communs. Afin d'élaborer des programmes concluants dans ces domaines, la JBIC estime que les agences de développement doivent renforcer leur coopération, en particulier avec des institutions comme l'UNESCO, ayant un long savoir-faire en matière de conservation du patrimoine.

Yoshio Wada, Japonais, est Directeur de la Division en charge des opérations de prêts pour les pays d'Asie du Sud (Népal, Bhoutan, Inde et Turquie inclus) à la JBIC, organisme gouvernemental japonais en charge de la formulation et la mise en place d'APD du Japon. Il est diplômé en économie politique de l'Université de Waseda au Japon et d'un masters en économie de l'Université de John Hopkins, EU. Basé à Manille pendant plus de trois ans, il y a engagé des actions d'infrastructure et de développement social. Sa carrière est marquée par son implication constante dans la recherche économique.

Programme de partenariat de l'Agence française de développement

par *Thierry Paulais*

L'Agence française de développement intervient dans 45 pays, principalement en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et dans certains Etats des zones Caraïbes et Pacifique. Cet article présente l'expérience de l'AFD dans les projets de conservation urbaine.

Pourquoi intervenons-nous sur ce type de projets ?

Nous sommes une agence de développement et le patrimoine culturel bâti est un facteur de développement. Il représente pour beaucoup de villes leur principale opportunité de développement économique. Deux axes structurent nos interventions. Le premier consiste à croiser différentes thématiques. En effet, nous n'entrons pas dans une logique de conservation pure, et intervenons principalement sur les sites où les croisements sectoriels sont générateurs d'effets. L'exemple des Médinas du Maghreb est à ce titre représentatif de notre logique d'action. Les populations issues de l'exode rural s'installent dans le centre ville plutôt qu'à la périphérie, tandis que les habitants d'origine quittent les lieux et que les commerces de proximité disparaissent progressivement. Ces Médinas entrent donc dans un cercle de dégradation croissante, les infrastructures et le tissu ancien étant particulièrement sinistrés. C'est dans ce type de configuration que l'on peut mettre en place des projets croisant des approches sectorielles différentes : de la rénovation du patrimoine bâti au financement de l'habitat, de la rénovation des infrastructures aux appuis à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté.

Les partenariats constituent notre deuxième axe d'intervention, avec les institutions (notamment l'UNESCO), les ministères de la Culture et des Affaires étrangères ou les institutions financières françaises dont la vocation n'est pas de travailler à l'international mais qui nous apportent cependant des savoir-faire particuliers. Nous établissons également des partenariats avec les villes et les collectivités territoriales. Ces partenariats sont nécessaires pour des raisons évidentes de démultiplication de savoir-faire : nous avons besoin de complément d'expertise, de moyens humains et de légitimité.

Problèmes à aborder dans l'avenir

Deux sortes de problèmes se posent quand il s'agit de défendre un projet devant les institutions de contrôle, au conseil de surveillance de l'AFD :

- le premier est celui de la durée des projets (ce sont des interventions de long terme),
- le second concerne la durabilité des institutions que l'on va mettre en place. La pérennité est la condition de réussite de nos interventions.

Nos orientations futures consistent à développer les partenariats de façon plus systématique, à inclure le plus possible toutes les considérations de management et de gestion urbaine et enfin à explorer la piste de l'ingénierie financière pour rechercher des effets de levier.

Thierry Paulais, Français, est à la tête de la Division du développement urbain de l'AFD.

Expériences de partenariat pour les villes du patrimoine mondial

par *Enrico Fontanari et Domenico Patassini*

L'article qui suit propose une analyse des expériences présentées lors de l'atelier, expériences menées dans des contextes socio-politiques très divers, et proposant un large panel d'outils, mais qui permettent de tirer un certain nombre d'enseignements communs sur les conditions de développement du système de partenariat et sur les principaux types de partenariats.

Les conditions de développement du système de partenariat

Comme le montrent les expériences présentées, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO peut stimuler le développement de partenariats, au niveau local, national ou international. Ces partenariats peuvent être de type juridique, lorsqu'ils sont liés à la propriété et à l'utilisation du site du patrimoine ou de type institutionnel, lorsque les compétences des différents niveaux de service public sont réunies pour renforcer le processus administratif. La mise en place de ces partenariats vise le plus souvent soit à renforcer l'éducation et la formation, soit à développer une culture de la conservation. Ces études de cas soulignent la nécessité de mettre en place des outils de planification : les instruments d'évaluation et de gestion du patrimoine urbain restent insuffisamment développés pour faire face au conflit entre les impératifs du développement urbain et la conservation du patrimoine historique et culturel.

Les innovations juridiques naissent d'un ajustement mutuel entre les besoins liés à la mise en oeuvre des projets patrimoniaux et la valeur sociale du patrimoine. A Bergen (Norvège), l'Office de gestion du patrimoine a développé un schéma foncier en cartographiant la valeur historique de chaque quartier de la ville. A Ouidah et Porto Novo (Bénin), l'inscription potentielle sur la Liste du patrimoine mondial est perçue par les autorités locales et nationales comme une opportunité de développement et de sauvegarde du patrimoine urbain. Certains programmes de réhabilitation spécifiques (surtout dans le bâtiment) ont montré qu'il était nécessaire de prendre des mesures de préservation d'urgence. A Georgetown (Guyana), la conservation du patrimoine culturel fait l'objet de conflits sociaux. La valeur patrimoniale de la ville est à peine reconnue, et certains bâtiments historiques de la ville sont soumis à des tentatives de destruction par la population, véritables actes de protestation et d'opposition politique (comme par exemple, la tentative d'incendie de la cathédrale Saint-Georges lors des élections de 2001). Trouver un consensus social autour de la valeur du patrimoine est donc une condition pour sa préservation.

Les innovations introduites dans les méthodes de planification comme celles qui sont appliquées dans de nombreux pays européens et de tradition anglo-saxonne ont aussi créé des conditions favorables à l'émergence de partenariats.

A Georgetown (Penang, Malaisie), des activités de conservation sont menées depuis les années 1970. L'Etat fédéral, les instances et les collectivités locales ont lancé plusieurs opérations de conservation dans le centre ville. En 1973, une déclaration sur la politique en matière de conservation urbaine a été intégrée dans le Plan de zone intérimaire. En 1976, le Gouvernement fédéral a adopté la loi sur les

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

antiquités pour la conservation des monuments historiques, ainsi que la Loi d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le Gouvernement central a approuvé ces plans en 1985, avec des modifications successives en 1995 et 2001.

La conservation du bâti et du tissu urbain est indissociable de la protection de la qualité de l'environnement, et en particulier du contrôle de la pollution de l'air. Nantes, Grenoble, Strasbourg, sont quelques exemples parmi d'autres de l'articulation entre les politiques de conservation et de mobilité urbaine.

Les principaux types de partenariats

Les expériences présentées mettent en avant plusieurs types de partenariats.

Le **partenariat inter-institutionnel** peut être caractérisé en termes d'objectifs et d'orientation. En France, la loi de décentralisation de 1982 renforce les compétences des municipalités et les moyens financiers des régions en matière urbanistique. Elle consacre un nouveau dispositif de partenariat entre les différents échelons institutionnels, qui prend la forme de contrats entre l'Etat, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et les autorités locales. La réorganisation du rôle de l'Etat a favorisé l'instauration de **partenariats trans-sectoriels**, surtout pour les municipalités. A ce propos, les expériences de l'Atelier parisien d'urbanisme menées dans les faubourgs de la capitale et de l'EPAD dans le quartier de la Défense présentent un grand intérêt. Au Liban, la Direction générale des antiquités (DGA) est chargée de la gestion du site de Byblos, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La mise en place du Conseil de développement et de reconstruction à la fin de la guerre a ouvert une marge de manœuvre pour la mise en place de projets en coopération avec la Banque mondiale. A Barcelone, la requalification urbaine s'est appuyée sur l'organisation des Jeux olympiques de 1992. Le cas de Barcelone est un exemple réussi de coopération entre acteurs privés et publics pour la mise en œuvre d'un grand projet de réforme urbaine. Le partenariat de type inter-institutionnel est souvent une condition pour développer une réelle stratégie touristique. Dans les six villes canaux de la partie sud du Yangtsé (Chine), c'est la coopération entre les différentes municipalités qui a permis d'évaluer les potentialités et les menaces liées à l'essor touristique et de mettre en place un plan d'action à l'échelle de la région.

La **coopération internationale** sert de tremplin pour la sauvegarde du patrimoine. Grâce à la coopération des Gouvernements japonais et allemand, les études menées se sont révélées utiles pour établir des plans de conservation du patrimoine adoptés en 1989 à Georgetown (Penang, Malaisie). Cette année-là, la Municipalité a approuvé le plan d'aménagement qui tient compte des problèmes de conservation et se répartit en plusieurs plans de conservation locaux. De même, à Sana'a (Yémen), c'est le déclin de l'identité culturelle qui a motivé le plan d'action et à Zabid, où il s'agissait de créer les conditions propices au maintien des activités économiques traditionnelles de la ville. Face aux difficultés de proposer des incitations à l'investissement ; les ressources mises à disposition par l'intermédiaire du Fonds social de développement et du programme de travaux publics se sont révélées essentielles. Les Pays-Bas, l'Allemagne et la Banque mondiale par la voie du FSD, ont été les principaux acteurs de ce partenariat. La coopération entre la France et la Chine, à laquelle ont collaboré l'Observatoire de l'architecture chinoise contemporaine, le Centre national de la recherche sur les villes historiques et l'Ecole d'architecture et d'urbanisme de l'Université de Tongji (Shanghai), était encore plus ambitieuse. Le Programme a bénéficié de l'appui des ministères chinois de la Culture et de la Construction, de l'Ambassade de France en

Chine et de l'UNESCO. La formation et le développement des capacités sont deux composantes essentielles du programme. Une méthode d'analyse expérimentale et un plan de protection ont été testés à Tongli (une des six villes canaux susmentionnées). L'organisme allemand GTZ a présenté les projets de Bhaktapur (Népal), Alep (Syrie), Shibam (Yémen) dans lesquels le patrimoine urbain a servi de point d'entrée pour des programmes intégrés de gestion et de développement urbain, et a permis d'améliorer la planification et les systèmes institutionnels. La participation des autorités nationales, locales et de la société civile a été décisive pour l'acceptation, le cofinancement et la viabilité de chaque projet. Enfin, des actions ont été lancées pour les villes du patrimoine dans une économie de transition. Le projet de Vilnius (Lituanie) se poursuit depuis 1992 avec le concours de l'UNESCO, de l'ICCROM et du Conseil de l'Europe. Les activités de régénération ont commencé durant la période 1992-95. Elles ont suivi une approche intégrée de la conservation du patrimoine.

Le partenariat peut enfin prendre la forme d'une **coopération décentralisée**, comme dans le cas des opérations financées par le programme Asia-Urbs de l'Union européenne. De nouveaux cadres de collaboration ont été établis entre les autorités de villes asiatiques et européennes afin de mettre en place des projets de développement urbain et culturel. Ce dispositif a été appliqué, notamment à Lalitpur (Népal), dans la province du Yen Bai, Hai Duong, à Hanoi et à Hué (Vietnam), à Luang Prabang (RDP Laos), à Phnom Penh (Cambodge), à Jaipur (Inde) et à Wenzhou (Chine). Les problèmes abordés sont d'une grande diversité : le logement, le développement des capacités, le plan d'occupation des sols, l'organisation de l'information spatiale, la requalification des espaces urbains et publics, la création d'emplois dans l'artisanat traditionnel, l'offre de services publics abordables et de service de santé traditionnels. Plusieurs formes inédites de partenariats découlent des liens qui ont pu être tissés de manière concrète entre la conservation et le développement. Un exemple discuté durant l'atelier concerne le projet des villes d'Urbino (Italie), Villeneuve-sur-Lot (France) et Pondichéry (Inde). Le développement économique urbain grâce à la protection du patrimoine urbain local était au cœur des préoccupations. Ces villes ont offert la possibilité d'expérimenter des techniques de restauration et des stratégies de promotion économique.

Istanbul (Turquie) et Georgetown (Penang, Malaisie) offrent des exemples de partenariats instaurés suite à des incitations et des négociations. Toutefois, à Istanbul, le Fonds de contribution à la restauration et à la conservation de bâtiments culturels à protéger, qui sont la propriété de particuliers ou des sociétés privés, n'a pas été utilisé jusqu'à présent de manière efficace. Seuls les propriétaires d'immeubles classés de certaines zones touristiques ont bénéficié de prêts leur permettant d'utiliser les vieux bâtiments à des fins touristiques. Les propriétaires privés ont eu des incitations à Georgetown pour restaurer et réhabiliter des demeures d'intérêt historique et culturel. Des projets de restauration et de revalorisation ont ainsi été exécutés dans les secteurs privé et public comprenant l'immobilier, les infrastructures et les espaces publics.

Comme définies auparavant, les activités d'English Heritage se répartissent en trois grandes catégories (l'identification des bâtiments d'intérêt historique ou architectural et des monuments à protéger ; l'aide octroyée aux propriétaires et autres organismes chargés de la conservation ; l'aide offerte à la population pour comprendre et apprécier son patrimoine). Il est également chargé de préparer des documents de politique générale. Mais c'est son nouveau programme sur l'Esprit du lieu qui ouvre de nouvelles perspectives en matière de conservation, notamment au niveau de la coopération entre les autorités locales, les Chambres de commerce, les associations d'aide au logement et les mouvements communautaires et

religieux. Une telle approche vise surtout à engendrer de réels changements dans les milieux défavorisés et à obtenir l'investissement du secteur privé. Le projet HELP est à cet égard très prometteur.

Le développement des capacités institutionnelles est un des objectifs principaux du projet de patrimoine culturel et développement urbain de cinq villes libanaises (Baalbek, Byblos, Saida, Tripoli et Tyr). Avec la phase d'étude cofinancée par les gouvernements italien et japonais, le projet est destiné à renforcer les institutions de ces villes secondaires.

Conclusion

Même si les expériences présentées lors de l'atelier offrent une extrême diversité, un certain nombre de questions centrales se dégagent des débats. L'une des priorités des initiatives discutées est de savoir comment conjuguer les nouvelles stratégies de développement et de conservation. Ce lien est essentiel pour établir des normes de conservation et une réglementation satisfaisantes et favoriser de réels partenariats. La résolution de cette dichotomie demande, d'une part, une négociation entre les intérêts publics et les promoteurs privés, et d'autre part, elle exige une prise de conscience de l'identité communautaire et le renforcement du rôle de la culture comme moteur du développement urbain durable. Le deuxième aspect porte sur l'existence d'un système de planification. La législation et la réglementation se sont souvent limitées à la classification d'un bien sans tenir compte de sa valeur dans la mise en place d'un plan de développement urbain de plus grande portée, ce qui n'a pas permis d'assurer la base d'un développement durable. Troisièmement, certains projets ont pu intégrer les facteurs urbains, environnementaux et socio-économiques en tenant compte des segments de population les plus pauvres. Ces expériences ont placé la justice sociale dans un contexte qui allie la conservation, l'évaluation de la valeur des biens et le développement urbain.

Le rapport entre les projets à court terme et la planification à moyen et long terme est un autre élément lié à l'ensemble du processus de développement. Les scénarios de conservation durable évaluent les valeurs actuelles du bien, intègrent des plans d'investissement à long terme et, de ce fait, déterminent une répartition plus équitable des coûts, des bénéfices ainsi que des compensations. Enfin, un point important est la crédibilité du partenariat auprès de la population. Les partenariats crédibles sont le produit d'une interaction sociale exigeant une mise en œuvre précise du principe clé qu'est « le patrimoine partagé et la responsabilité commune ».

Enrico Fontanari, Italien, urbaniste et Directeur des projets et politiques de recherche et conservation pour les centres historiques et professeur d'urbanisme et d'aménagement paysager à l'IUAV (Italie). Il a plus de 20 ans d'expérience en aménagement du territoire et planification urbaine dans des centres historiques en Europe, dans le bassin méditerranéen, et en Amérique latine. Il a organisé et participé à de nombreux séminaires et a écrit plusieurs publications sur l'urbanisme, la conservation urbaine et sur des projets de réhabilitation.

Domenico Patassini, Italien, est professeur d'évaluations techniques d'aménagement régional et urbain à l'IUAV (Italie). Ses principaux domaines de recherche sont l'évaluation de politiques et de programmes et le développement urbain dans les pays en voie de développement, en particulier en Ethiopie.

Synthèse des débats



Saint Louis, Sénégal

© UNESCO, D. Roger

Introduction

Echanger les expériences menées localement pour tirer des enseignements communs

Le rapport qui suit dresse une synthèse des trois tables rondes thématiques, des exposés des participants et des débats auxquels ceux-ci ont donné lieu. Venus d'Europe, d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique Latine, les participants ont partagé des expériences très diverses. A travers cet échange, il ne s'agissait pas de gommer les spécificités locales ni d'établir un guide méthodologique à vocation universelle, mais plutôt de tirer des enseignements de projets certes hétérogènes, mais qui proposent des éléments de diagnostic similaires et des outils potentiellement reproductibles.

Confronter les cultures professionnelles des différents acteurs de la ville

Car l'objet de ces ateliers était précisément de permettre à des acteurs confrontés à des situations comparables de se rencontrer, de partager leur expérience et de faire évoluer leurs pratiques. Politiques ou gestionnaires, publics ou privés, les participants à cet atelier sont tous, à divers titres, des partenaires de l'UNESCO. Intervenant à des échelles territoriales différentes, avec des moyens d'action, un langage et une culture professionnelle spécifiques, ils sont tous des acteurs-producteurs de la ville. Confronter ces partenaires c'était donc avant tout tenter de mieux identifier leurs logiques spécifiques, pour améliorer l'efficacité du travail en commun.

Ouvrir un débat et proposer des recommandations

Ouvrir un débat avec les acteurs de la ville sur la notion de patrimoine urbain représentait un enjeu particulièrement important pour le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. En capitalisant sur les expériences en cours, cet atelier a constitué une étape essentielle dans le programme sur les villes du patrimoine mondial, qui a permis de formuler des recommandations au Directeur général de l'UNESCO. Les trois thèmes ont fait l'objet chacun d'une demi-journée de travail, constituée d'études de cas, suivie d'une table ronde.

Thème 1 : Identité urbaine - le centre et la périphérie

Retisser les liens entre le patrimoine et la ville : un enjeu majeur

Le premier thème de ces ateliers aborde le patrimoine dans sa dimension géographique, comme élément d'un territoire, en explorant les relations complexes qui unissent les centres historiques au reste de la ville et à sa périphérie.

Des centres historiques marginalisés ...

Témoin du passage des générations et témoignage de leur créativité, le patrimoine culturel est le cœur vivant de l'identité de nos villes. Pourtant, les centres historiques se trouvent bien souvent marginalisés, isolés du reste du territoire, aussi bien physiquement que symboliquement. Certains deviennent des enclaves de prospérité au cœur de la ville, vitrines commerciales à l'offre de services pléthorique. D'autres, habités par les populations les plus pauvres, sont au contraire négligés par les pouvoirs publics et se dégradent progressivement. Cet isolement et ce statut particulier au sein de la ville peuvent être liés à l'histoire ou à la topographie. Dans certains cas, ils sont également le fruit des politiques de protection du patrimoine, qui privilégient les centres historiques en terme d'équipements, mais les dépouillent de leurs fonctions premières. Cette vision fragmentée serait incompréhensible aux yeux de Federico di Montefeltro, duc d'Urbino au XIV^e siècle, lui pour qui la culture n'était rien moins que le dénominateur commun de toutes les disciplines.

... qui perdent leur fonction initiale

Le constat est pourtant incontournable. Soumis aux processus de développement touristique et de gentrification, les centres historiques perdent peu à peu leur place initiale dans la ville et en particulier leur fonction de lieu de vie, fonction qui fait pourtant partie intégrante de la valeur des sites et des critères en vertu desquels ils ont été inscrits. Pour protéger cette valeur, et notamment l'authenticité et l'intégrité de ces sites, il est donc essentiel de restaurer les liens entre les centres historiques et le territoire qui les entoure.

Articuler patrimoine et projet urbain

Comment retisser l'unité du territoire ? Comment articuler protection du patrimoine et stratégies de développement économique et social ? Comment dégager de l'analyse des centres historiques des éléments culturels spécifiques qui pourraient irradier le projet de ville, renouveler l'approche des projets urbains ? Ces questions ont été au cœur des débats. Restaurer le dialogue entre les centres historiques et le territoire qui les abrite c'est d'abord normaliser leur place et leur fonction dans la ville, et parfois réguler le privilège dont ils jouissent. Il s'agit avant tout de susciter les interactions avec le reste du territoire, en favorisant la mixité des fonctions et en assurant une répartition plus harmonieuse des équipements et des

services. Cette articulation des valeurs patrimoniales et des stratégies de développement urbain passe par l'évolution des outils et des pratiques.

La Convention du patrimoine mondial : un instrument de planification urbaine

La *Convention du patrimoine mondial* est le premier outil international permettant de lier patrimoine et développement. Depuis sa ratification en 1972, la mise en œuvre de la Convention a évolué de façon significative. D'une approche essentiellement monumentale, se traduisant par une intervention ponctuelle sur un territoire, elle est passée à une conception beaucoup plus urbaine de la protection des centres historiques. Une série d'outils d'évaluation et de suivi a été mise en place, afin d'améliorer l'articulation entre politiques de préservation du patrimoine et stratégies de développement urbain. La proposition d'un plan de gestion est ainsi devenue une condition nécessaire pour valider le processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La Convention est devenue un outil opérationnel permettant d'intégrer la préservation et la gestion des centres historiques au projet de ville.

La zone de protection : du sanctuaire à la trame

La définition des périmètres de protection a suivi la même évolution. Conçue au départ comme un sanctuaire défensif, la zone de protection s'est élargie et structurée en zone cœur et zones tampons, correspondant à différents degrés de protection. A Tongli (Chine), le périmètre de protection était au départ circonscrit au bâti urbain ; il a par la suite été étendu aux zones rurales périphériques. De même à Istanbul (Turquie), les quatre zones de protection établies lors de l'inscription en 1985 ne constituaient qu'un périmètre étroit autour des monuments emblématiques. Ce n'est qu'en 1996 que la totalité de la péninsule a été classée. Cette évolution traduit l'émergence d'une véritable stratégie territoriale, visant à intégrer la protection du patrimoine à un projet d'ensemble pour la ville. Désormais, la zone de protection n'est plus un sanctuaire inviolable. Elle s'inscrit dans la trame urbaine et devient le support du développement.

Les outils réglementaires, garants du dialogue entre ville et centres historiques

Les outils réglementaires sont donc le garant d'une articulation efficace entre politiques patrimoniales et urbaines. L'exemple français est assez éloquent à cet égard (voir page 41). L'histoire de la réglementation patrimoniale en France est en effet le fruit d'une dialectique permanente entre procédures patrimoniales et urbaines. Les lois de protection du patrimoine (1962) se sont appuyées, dans leur logique, sur les lois de 1958 concernant le renouvellement urbain. Inversement, les outils mis en place spécifiquement pour les centres anciens ont parfois nourri les réglementations urbanistiques : certaines procédures qualitatives créées initialement pour les quartiers anciens ont été étendues à l'ensemble de la ville. Le dialogue entre centres historiques et développement urbain s'est donc traduit dans les outils de gestion, tels que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ou le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ces instruments opérationnels permettent d'encadrer le développement de la ville, et d'inscrire la gestion des centres anciens dans une stratégie territoriale, en établissant des scénarios de développement au niveau de l'ensemble du territoire.

Les systèmes d'information géographique : supports du processus de décision

Au-delà des outils de gestion, l'articulation entre patrimoine et projet urbain passe également par la mise en place de Systèmes d'information géographique (SIG). A Bergen (Norvège), le bureau de gestion du patrimoine a développé un outil permettant d'intégrer les valeurs culturelles dans les processus urbanistiques (voir page 43). Les fondements historiques de chaque quartier sont traduits en cartes thématiques qui alimentent le schéma foncier. La présence de cet outil favorise le dialogue des différents partenaires autour d'éléments concrets et permet ainsi au patrimoine de jouer un rôle plus important dans les processus de décision.

Instaurer un nouveau cadre de collaboration entre Etat et collectivités locales

Redonner au patrimoine une place dans l'avenir des villes passe par l'évolution des outils réglementaires et techniques. Mais c'est aussi et avant tout un processus politique, qui appelle un engagement des autorités nationales et municipales et une clarification de leurs responsabilités respectives.

Clarifier les responsabilités nationales

La réussite des politiques de protection du patrimoine passe par la capacité de l'appareil étatique à coordonner et rationaliser son intervention. La protection du patrimoine est généralement du ressort des ministères de la Culture, rarement celui des ministères de l'Aménagement. Le patrimoine se trouve sur le plan institutionnel isolé des acteurs et des processus qui font la ville. L'intégration d'un volet patrimonial aux politiques urbaines nécessite donc une coordination renforcée entre les différents ministères concernés. Ainsi à Byblos (Liban), le dialogue entre le ministère du Tourisme et la Direction générale des antiquités (qui est propriétaire du site) conditionne la réussite du projet urbain (voir page 46). Le processus de nomination sur la Liste du patrimoine mondial, même s'il n'aboutit pas toujours à l'inscription du site, peut stimuler cette volonté politique et amener les différents ministères impliqués à clarifier leurs responsabilités mutuelles. Ce fut le cas à Georgetown (Guyana), où l'action de l'UNESCO a permis de renforcer le partenariat entre les ministères de la Culture et du Logement (voir page 38).

Synthèse des débats

par Emmanuelle Robert, Jehanne Pharès et Alexandra Sauvage

Reconnaître le rôle des autorités locales et leur donner les moyens d'agir

Si l'engagement de l'Etat demeure fondamental, c'est à l'échelle de la ville que se joue l'articulation entre patrimoine et projet urbain. Or, si le rôle des municipalités a pris de l'ampleur, notamment en tant que maîtres d'ouvrage des projets urbains, la gestion du patrimoine reste le plus souvent une compétence étatique. A Byblos, par exemple, la municipalité, bien qu'ayant une approche fondée sur le développement culturel, n'a pas autorité en matière patrimoniale. Pourtant, même lorsque les autorités locales n'ont pas de compétences officielles en la matière, force est de constater qu'elles sont amenées à assumer des responsabilités croissantes en terme de gestion du patrimoine. Dans l'exemple français, c'est à travers les procédures réglementaires concernant l'amélioration de l'habitat que les municipalités se sont investies dans les politiques patrimoniales, qui étaient auparavant un monopole d'Etat (voir page 41). La loi de décentralisation de 1982 a pris acte de ce mouvement, en traduisant dans les textes ce qui existait en partie de fait, réaffirmant ainsi les stratégies municipales de reconquête des centres anciens. Pour permettre l'articulation entre projet urbain et politiques patrimoniales, la première condition est donc d'ordre institutionnel : les responsabilités prises par les collectivités locales en matière patrimoniale doivent être reconnues légalement, et le partage de compétence entre Etat et municipalités clairement défini. Mais au-delà de cette reconnaissance, il s'agit aussi et surtout de donner aux municipalités les ressources financières et humaines leur permettant de mener à bien cette mission, et notamment la capacité de prélever des impôts locaux.

Renforcer les structures locales de gestion du patrimoine

Cet appui aux collectivités locales passe également par le renforcement des structures locales de gestion du patrimoine. Des Maisons du patrimoine ont ainsi été fondées sous l'égide de l'UNESCO à Istanbul (Turquie), Hué (Vietnam) et Luang Prabang (RDP Laos). Ces structures sont en premier lieu une plate-forme d'information et de communication auprès de la population locale en matière de patrimoine (matériaux, réglementations, permis de construire etc.). Elles assurent par ailleurs une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des autorités locales (notamment en matière de permis de construire) et de maître d'ouvrage des projets internationaux (comme le projet Asia Urbs à Luang Prabang). Elles sont enfin un outil de transfert de compétences et proposent des sessions de formations aux métiers du patrimoine.

Faire des habitants les maillons du territoire

Restaurer les liens entre les centres historiques et le territoire passe donc par un redéploiement institutionnel, une redéfinition des responsabilités respectives de chacun, et la mise en place d'outils de gestion. Mais au-delà du processus politique et technique, il s'agit aussi de s'appuyer sur le vécu du territoire, sur l'identité de la ville telle qu'elle est perçue par ses habitants.

Les habitants, premiers interlocuteurs

L'identité d'une ville est en effet façonnée par l'assemblage des perceptions individuelles et collectives de ses habitants. Le patrimoine culturel, temps fort du paysage urbain, est de fait l'objet de ces perceptions quotidiennes et se fond dans l'identité de la ville telle qu'elle est vécue par la population. A travers leurs pratiques et leurs trajets quotidiens, les habitants intériorisent une cartographie subjective de la ville. Or, si l'identité spatiale observée peut apparaître comme fragmentée, l'identité vécue et intériorisée est, quant à elle, nécessairement unique, car le sentiment d'appartenance et d'identification se réfère à la ville dans son ensemble. Les habitants, usagers de la ville et porteurs de son identité, sont donc les maillons du territoire. Ils doivent à ce titre être les premiers interlocuteurs, non seulement parce qu'en tant qu'usagers, ils sont les partenaires les plus légitimes, mais aussi parce que c'est en interrogeant leur relation au patrimoine et leur vécu de la ville qu'on pourra restaurer l'unité du territoire.

Promouvoir une responsabilité partagée

Dans l'exemple anglais, le patrimoine est relativement populaire et reconnu par les habitants comme ayant une valeur sociale (voir page 44). Pourtant, bien que 98% considèrent que l'environnement historique est important et digne d'être conservé, beaucoup ne se sentent pas impliqués dans sa protection. Ils reconnaissent la valeur du patrimoine, mais ne l'identifient pas nécessairement comme partie intégrante de leur identité culturelle. L'un des objectifs centraux des politiques de protection du patrimoine est donc de reconstruire une responsabilité collective vis-à-vis du patrimoine, en associant les habitants à la mise en valeur du patrimoine et de l'identité de la ville.

Retisser l'histoire collective

Dans le cas de Georgetown (Guyana), ce travail de réinterprétation du patrimoine commun, fondateur de l'identité, est particulièrement délicat, car la valeur même du patrimoine est contestée par la population (voir page 38). Les habitants ne s'identifient pas au patrimoine de la ville et n'en reconnaissent pas la valeur. Le patrimoine colonial, et notamment le bâtiment abritant la municipalité, est remis en cause par la population qui ne peut s'y identifier. Loin d'être un facteur d'unité de la ville, le patrimoine creuse le fossé entre citoyens et autorités, car il est perçu par les habitants comme une propriété d'Etat. L'héritage colonial et les tensions communautaires et sociales nécessitent un travail complexe de réécriture de l'histoire collective, au travers duquel l'apport de chaque communauté à l'identité de la ville sera défini et valorisé. La recherche est à ce titre particulièrement importante. La collaboration avec les

universités dans ce domaine demeure sous-exploitée. Ces deux cas mettent en avant deux types de relation des habitants à leur patrimoine et démontrent que les habitants sont, de fait et de droit, les interlocuteurs les plus légitimes dans ce travail de retissage du territoire. Restaurer la cohérence territoriale, c'est avant tout associer les habitants aux processus qui font la ville.

Thème 2 : Culture urbaine et développement social

Mettre le patrimoine au service de la population

La protection du patrimoine est parfois considérée comme l'apanage des historiens, des conservateurs et des nostalgiques du passé. Pourtant, la culture, et le patrimoine en particulier, est avant tout l'expression de l'identité et de la créativité d'une société. Loin d'être un conciliabule d'experts, c'est un bien collectif, qui raconte l'histoire d'un peuple ou d'une ville. Choisir de le préserver et de le mettre en valeur, c'est faire le pari que la ré-appropriation de la mémoire peut être au cœur du projet de société.

Un enjeu fondamental

C'est donc un enjeu fondamental pour les acteurs du patrimoine : faire en sorte que les politiques patrimoniales bénéficient directement à la population, en agissant non seulement sur le cadre de vie, mais aussi, de façon plus diffuse, sur la vie sociale. Car les centres historiques sont avant tout un lieu de vie, d'échanges, d'interactions, et plus encore la manifestation d'un mode de vie. L'enjeu, dès lors, pour les politiques patrimoniales est d'améliorer l'espace de vie, en particulier l'habitat et les espaces publics, mais aussi de stimuler le « vivre ensemble », en préservant l'ambiance urbaine et l'esprit du lieu.

Des outils à inventer

L'interaction entre politiques patrimoniales et développement social n'est donc plus à démontrer. La « plus-value sociale » est d'ailleurs souvent considérée comme un critère de réussite des projets patrimoniaux. Toutefois, cet impact est difficilement mesurable et n'est souvent considéré qu'*a posteriori*. Si des dispositifs réglementaires spécifiques ont été mis en place pour mettre en cohérence stratégies de développement urbain et politiques patrimoniales (les secteurs sauvegardés en France, par exemple), les outils permettant d'articuler patrimoine et développement social, de mettre les politiques patrimoniales au service de la population restent, quant à eux, à inventer (voir page 41).

Associer les populations locales aux politiques patrimoniales

Dans de nombreux pays en développement, c'est l'attitude de la population elle-même qui contribue à dégrader le patrimoine, que ce soit par manque de connaissance ou de reconnaissance de sa valeur (comme à Porto Novo), par hostilité manifeste vis-à-vis des témoignages du passé (comme à Georgetown) ou simplement parce que les réglementations patrimoniales sont trop lourdes à appliquer pour les populations pauvres. Certaines maisons sont détruites pour être remplacées par des bâtiments en béton plus fonctionnels, d'autres voient leur identité radicalement transformée par des interventions sur les façades, des changements d'usage ou l'ajout d'étages supplémentaires. Quelles qu'en soient les manifestations, ce phénomène est avant tout l'expression d'une demande sociale qui aurait gagné à être écoutée en amont. Car les populations locales sont non seulement les destinataires mais aussi les acteurs des politiques patrimoniales, politiques dont la réussite dépend étroitement du comportement des usagers quotidiens. A ce titre, il est essentiel de favoriser les échanges entre populations locales et acteurs du patrimoine et de mettre en place des dispositifs de communication, de concertation et de participation.

Evaluer la demande sociale et les ressources humaines d'un quartier

Pour ouvrir ce dialogue et renforcer l'impact des politiques patrimoniales sur le développement social, la première étape est celle du diagnostic. Au-delà de l'inventaire du bâti, l'évaluation des besoins et des ressources humaines des quartiers historiques est un préalable indispensable. C'est l'objet du projet de l'UNESCO « Patrimoine et réduction de la pauvreté », lancé en 2002 sur cinq sites pilotes : Saint Louis (Sénégal), Porto Novo (Bénin), les six villes canaux (Chine), Georgetown (Guyana) et Luang Prabang (RDP Laos). Ce projet cherche à évaluer dans quelle mesure la valorisation du patrimoine peut être un levier de développement et de réduction de la pauvreté. Des études socio-économiques, menées au sein du tissu historique, ont permis de recenser les besoins de la population, d'évaluer l'impact sur les habitants du classement du site sur la Liste du patrimoine mondial et d'identifier les ressources humaines de ces quartiers (notamment en terme associatif). A Istanbul, de même, la Municipalité a conduit en collaboration avec l'Université Technique d'Istanbul un diagnostic social détaillé sur les quartiers historiques, qui a permis de mieux comprendre le rapport des habitants au patrimoine et l'impact potentiel des politiques patrimoniales (voir page 53).

Répondre rapidement aux besoins prioritaires de la population

Cette phase de diagnostic est l'occasion d'établir un dialogue avec la population et d'amorcer un mouvement de mobilisation locale. Mais la mobilisation s'essouffle, bien souvent, lorsqu'elle n'est pas suivie d'améliorations rapides du cadre de vie. La « période creuse » séparant la phase de diagnostic des opérations de réhabilitation peut être mise à profit pour réaliser des actions de proximité, destinées à améliorer le cadre de vie et à répondre aux besoins prioritaires des habitants. Ces actions de petite ampleur (micro-réhabilitation du bâti et des espaces publics, amélioration des services de proximité...) sont essentielles car elles permettent de sensibiliser la population aux valeurs patrimoniales et de crédibiliser l'action publique, et notamment les politiques municipales, ces actions de proximité relevant avant tout des autorités locales.

Favoriser la communication et la participation

Cette réactivité des autorités municipales n'est possible qu'en présence d'un dispositif de coordination et de communication, permettant de faire remonter les besoins, de diffuser des informations sur le patrimoine (matériaux, réglementations) et de suivre les projets en continu. C'est l'une des missions des maisons du patrimoine, créées sous l'égide de l'UNESCO : être une plateforme de dialogue entre habitants, autorités locales et acteurs du patrimoine. Un dispositif de ce type permet de dépasser les actions de communication ou de sensibilisation, souvent ponctuelles, pour favoriser une réelle participation de la population aux politiques patrimoniales.

Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Si les politiques patrimoniales peuvent être également les instruments d'une stratégie de développement social, c'est parce qu'elles agissent sur la morphologie urbaine, sur l'habitat et l'espace public. Parce qu'elles modèlent le cadre de vie, elles sont indissociables des politiques – notamment municipales – d'amélioration de l'habitat et de mise en valeur des espaces publics.

Des centres historiques délaissés par leur population

Le constat est unanime : à Tongli (Chine), Georgetown Penang (Malaisie) ou Istanbul (Turquie), les quartiers historiques sont désertés au profit de logements modernes souvent localisés en périphérie. Ce phénomène d'exode s'explique parfois par l'attraction exercée par les modes de vie modernes, habiter un logement neuf étant considéré comme un signe extérieur de réussite. Mais bien souvent c'est la dégradation des conditions de vie dans les quartiers anciens qui pousse les habitants à quitter les lieux. Ces mouvements de population sont lourds de conséquences : vidés de leurs habitants, les centres historiques sont soit laissés à l'abandon soit transformés en paradis du tourisme. Ce développement touristique, volatile et difficilement maîtrisable, est loin de bénéficier uniformément à la population locale, et menace le tissu commercial de proximité.

Associer les politiques patrimoniales aux politiques de l'habitat

C'est donc un défi majeur : associer les projets patrimoniaux à une véritable politique de l'habitat dans les quartiers historiques. Il s'agit en particulier d'offrir aux habitants l'opportunité de demeurer dans leurs lieux de vie traditionnels et pour cela d'améliorer leurs conditions de vie et de développer des opportunités économiques. Un choix de ce type ne peut s'appuyer que sur une volonté politique forte et des investissements massifs. A Istanbul, la municipalité collabore avec l'organisme national de logement social (TOKI) pour mettre en place un programme de logement social dans certains quartiers historiques de la Corne d'Or, principalement habités par les populations démunies.

Mettre en place un dispositif juridique pour intervenir sur la propriété privée

Les politiques de restauration ciblent souvent en priorité les édifices communautaires, et notamment les lieux de culte. Ce choix se justifie, dans un premier temps, si l'on considère qu'il permet de concentrer les efforts sur les bâtiments à forte valeur sociale, afin de favoriser la mobilisation de la population. Pourtant, la valeur d'un site ne tient pas exclusivement à ses monuments emblématiques, mais aussi au tissu urbain et à l'habitat privé, témoignage d'un mode de vie et d'une structure sociale. A Porto Novo, par exemple, les temples et les édifices coloniaux côtoient les concessions lignagères, et c'est cet ensemble qui constitue la valeur patrimoniale de la ville. Or, il existe peu d'outils juridiques permettant aux autorités publiques d'intervenir sur la propriété privée. Ce vide réglementaire exclut de fait les édifices privés des politiques publiques et accélère le processus de dégradation, les bâtiments étant soit détruits ou transformés par leur propriétaire, soit soumis à la spéculation foncière. Cette spéculation est parfois entretenue par le cadre juridique, comme ce fut le cas en Malaisie avec la loi sur les loyers mise en place en 2000 (voir page 64). Les lois sur la propriété, de même, contribuent parfois à dénaturer ou détruire l'habitat traditionnel. C'est ainsi qu'à Istanbul, la loi sur la propriété de 1965 a entraîné une fragmentation des maisons historiques en appartements individuels (voir page 53).

Financer l'amélioration de l'habitat

Financer la préservation du patrimoine privé et l'amélioration de l'habitat est donc un problème particulièrement complexe. Dans de nombreux pays en développement, la population n'est pas en mesure de respecter les réglementations patrimoniales, et l'amélioration des conditions de vie (accès aux réseaux publics, amélioration de voirie...) est généralement, et à juste titre, privilégiée aux rénovations de façade. Les systèmes de subvention sont souvent privilégiés, les prêts étant difficiles à mettre en œuvre du fait de l'absence de garantie foncière.

L'enjeu, dès lors, est de mettre en place un système économique permettant de financer l'amélioration de l'habitat tout en préservant l'identité patrimoniale. Plusieurs expériences ont été initiées. A Luang Prabang (RDP Laos), des matériaux traditionnels de construction sont mis à disposition des habitants. A Hué (Vietnam), l'UNESCO, en collaboration avec la Caisse des dépôts et consignations, a expérimenté la mise en place d'un fonds d'aide aux habitants pour la réhabilitation de leur logement.

Renforcer l'esprit du lieu pour améliorer le « vivre ensemble »

Les politiques patrimoniales peuvent donc être un moteur de développement social en agissant sur le cadre de vie physique, mais aussi en renforçant la cohésion sociale, car le patrimoine urbain est avant tout le fruit de l'histoire collective. Au-delà du bâti et de la trame urbaine, l'identité culturelle d'une ville tient également à des éléments impalpables, immatériels, à ce qu'on qualifie parfois, faute de pouvoir l'explicitier, d'ambiance urbaine ou d'esprit du lieu. Expression de la valeur sociale, rituelle ou historique que la population attache à certains espaces de la ville, cet esprit du lieu ou *genius loci* est le fruit du rapport symbolique et affectif que les habitants entretiennent avec leur ville. Véhiculé et entretenu par les pratiques culturelles, la vie sociale et l'usage de la ville par la population, il contribue à part entière à l'identité urbaine et au « vivre-ensemble ».

Comprendre la valeur symbolique du patrimoine

Pour préserver cet esprit du lieu, il s'agit, dans un premier temps, d'identifier les lieux structurants, les « temps forts » de l'espace urbain et surtout la valeur symbolique que la population attache au patrimoine de sa ville. Ce travail est d'autant plus important lorsque la valeur patrimoniale est invisible à l'œil nu, lorsqu'elle réside moins dans la monumentalité que dans le symbole ou l'usage, comme c'est le cas dans certaines villes africaines ou dans les faubourgs de Paris (France) (voir page 41). La population doit être étroitement associée à ce travail de réinterprétation du patrimoine. C'est le cas en Grande-Bretagne, où de nombreuses démarches ont été entreprises en collaboration avec les musées ou les écoles pour améliorer la lecture des lieux et en expliciter le sens symbolique.

Agir sur les espaces de proximité et les lieux de sociabilité

Au delà de ce travail d'analyse, travailler sur le vécu de la ville et sur le lien des habitants avec leur environnement quotidien, c'est aussi agir sur les espaces publics et en particulier sur les espaces de proximité, en y offrant des lieux de rencontre, de sociabilité et de loisirs. Le projet « Humaniser Bangkok » s'inscrit dans cette démarche : aménager des placettes ou des espaces verts, créer des lieux de rencontre à taille humaine pour améliorer la lecture de la ville et renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire.

Favoriser l'animation sociale et culturelle

Ce qui fait l'identité de la ville, au-delà de la morphologie urbaine, c'est aussi l'usage des lieux, l'animation de l'espace : fêtes populaires, festivals, manifestations collectives. Expression de la vie sociale et culturelle, ces événements contribuent à l'esprit du lieu au même titre que le bâti. Certains peuvent même être le moteur d'une restructuration urbaine. A Barcelone, par exemple, les grands événements (Jeux olympiques en 1992, exposition internationale sur le dialogue des cultures en 2004) ont constitué les fondements des stratégies de réformes urbaines, en particulier des espaces publics (voir page 56).

Thème 3 : Les centres historiques vers la modernité

Patrimoine et modernité : l'équation impossible ?

Les représentations de la ville semblent tiraillées entre deux alternatives inconciliables. D'un côté, les gratte-ciel étincelants, les mégapoles futuristes de bandes-dessinées, les façades lustrées d'une modernité lisse et aseptisée. De l'autre, les centres historiques au soleil couchant, les pavés restaurés, les traditions momifiées. La modernité et le patrimoine ont produit des imagiers opposés. Notre perception de la ville, qui s'appuie sur ces supports visuels, est partagée entre deux visages apparemment inconciliables.

Deux alternatives perçues comme contradictoires

Aux yeux de certains – décideurs ou habitants – la protection du patrimoine, la préservation des centres historiques et des traditions sont considérées comme une alternative voire un frein à la modernisation, un choix résolument rétrograde, contradictoire avec les exigences de la modernité. Dans les pays en développement, la préservation du patrimoine est même qualifiée le plus souvent de luxe superflu face aux exigences criantes du développement. Inversement, aux yeux de certains professionnels de la conservation, la mondialisation économique et l'exigence de modernisation sont appréhendées comme une menace sur l'identité et la spécificité locales. Ces deux attitudes semblent à première vue inconciliables.

Face aux pressions, une volonté partagée

Pourtant, on observe depuis quelques années une évolution dans la conception des différents acteurs de la ville vis-à-vis de la protection du patrimoine et une prise de conscience des liens indissociables entre culture et développement. Chez les acteurs du développement (agences de développement, institutions internationales), cette prise de conscience s'est traduite par un engagement auprès de l'UNESCO dans des projets de développement fondés sur la valorisation des atouts culturels, à la RDP du Laos pour l'AFD, en Inde et en Turquie pour la JBIC ou au Yémen pour le GTZ, projets dont les résultats sont très prometteurs. Les participants à cet atelier affichent aujourd'hui une volonté d'action et une responsabilité face aux menaces exercées sur le particularisme local et la diversité culturelle.

Concilier préservation du patrimoine et exigence de modernisation

L'émergence de cette volonté partagée montre que la protection du patrimoine n'est pas nécessairement contradictoire avec l'exigence de modernisation. Préserver le patrimoine n'est pas un repli identitaire, une attitude passéiste ou une alternative à la modernité. C'est au contraire un puissant levier de développement pour la ville.

Améliorer les infrastructures urbaines en préservant le patrimoine

De nombreux programmes d'infrastructures urbaines (voirie, assainissement) ou d'équipements (écoles, hôpitaux...) sont réalisés au détriment de l'identité culturelle des villes, modifiant radicalement l'ambiance urbaine ou l'identité visuelle. Pourtant, le projet mené par l'AFD à Luang Prabang (RDP Laos), et en particulier les travaux réalisés dans les venelles du tissu historique, montre que préservation du patrimoine et modernisation ne sont pas incompatibles (voir page 30). La concertation avec la population en amont du projet, l'adaptation des infrastructures de drainage à l'usage quotidien des espaces publics, le choix de matériaux de qualité, le travail sur les rapports d'échelle ont permis de préserver la trame urbaine et l'identité du site, tout en répondant aux besoins prioritaires des habitants.

Adapter les politiques de mobilité urbaine

Les politiques de mobilité urbaine, et notamment l'adaptation systématique de la ville à la voiture dans les villes européennes, ont défiguré le tissu urbain. Pour réguler cette tendance au « tout automobile » des modes alternatifs de transports ont été introduits, comme le tramway à Strasbourg (France). Ils ont permis de redonner de la qualité à l'espace urbain et de structurer les projets de requalification urbaine. Ce choix politique, qui concilie préservation du patrimoine et exigence de mobilité, démontre que l'impératif de développement durable, lorsqu'il est introduit en amont des projets, peut être au cœur des politiques urbaines (voir page 71).

Sensibiliser la population et proposer de nouvelles références

Les politiques publiques – et notamment municipales – peuvent donc concilier les impératifs de préservation du patrimoine et de modernisation. Toutefois, la réussite à long terme de cette stratégie dépend avant tout de l'adhésion de la population, dont le comportement quotidien garantit la préservation du patrimoine. Dans bien des sites, les maisons « éclectiques », mélangeant les références ostentatoires au style néo-classique (colonnes et fronton) et l'éclat moderne du carrelage blanc rassemblent plus les suffrages que les maisons construites selon les méthodes et savoir-faire traditionnels. Il ne s'agit pas d'aller à l'encontre de l'évolution des valeurs et des besoins, ni d'imposer un modèle unique, mais d'offrir des alternatives et de proposer à la population un nouveau référentiel : réaliser une réhabilitation témoin d'une maison traditionnelle pour démontrer qu'elle peut abriter le confort moderne, comme la villa Xieng Mouane à Luang Prabang (RDP Laos) ou inversement introduire dans le tissu ancien des modèles d'architecture moderne réussie. Ce travail d'éducation et de sensibilisation est essentiel pour assurer la préservation à long terme du patrimoine.

Faire du patrimoine urbain un outil de développement local

Loin d'être une entrave au développement, le patrimoine et l'identité culturelle des villes peuvent donc être un outil de développement local, permettant de stimuler et de diversifier les activités économiques, et un élément de rayonnement du territoire, favorisant l'attractivité de la ville vis-à-vis des acteurs économiques.

Le développement touristique : opportunités et risques

L'observation le montre : l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial entraîne, à plus ou moins brève échéance, un accroissement significatif de l'activité touristique, le statut de patrimoine mondial étant devenu un « label de qualité » valorisé par l'industrie du tourisme ou par les autorités locales comme outil de développement du tourisme. Ce développement touristique est perçu localement comme une opportunité de développement local, source de création d'emplois et d'entrées de devises. Il permet également de donner à un site une dimension et une notoriété internationale, attirant les investisseurs et favorisant le montage d'événements (festivals, foires internationales etc.). Toutefois, ce développement touristique a également un coût : un coût financier, tout d'abord, puisque les autorités doivent investir massivement pour la construction des infrastructures nécessaires à l'activité touristique, mais aussi un coût environnemental, la concentration touristique entraînant parfois des dommages irréversibles pour l'environnement naturel et pour le patrimoine. Le développement touristique est par ailleurs très volatile, sensible aux phénomènes de mode et à la situation géopolitique, et en ce sens difficilement contrôlable par les autorités. Plus encore, une

trop grande fréquentation touristique peut entraîner à terme une désaffection des touristes à la recherche de territoires vierges, phénomène désigné sous le terme de « cycle d'épuisement d'un site ». Le développement touristique, enfin, ne bénéficie pas uniformément à toute la population, et contribue parfois à creuser les écarts sociaux. L'impact du tourisme sur le développement local est donc très contrasté et difficilement quantifiable. Une planification en amont est indispensable pour répartir l'impact du tourisme sur l'ensemble du territoire et redistribuer les revenus issus de l'activité touristique.

Une stratégie de diversification économique

Pour que le développement touristique puisse irriguer l'ensemble du territoire et bénéficier directement à la population locale, pour qu'il devienne un véritable accélérateur du développement, les politiques touristiques doivent être associées à une stratégie de diversification économique. Il s'agit tout d'abord de préserver l'économie agricole, qui se trouve parfois éclipsée par le tourisme, les travailleurs agricoles abandonnant l'exploitation de leurs terres pour des emplois souvent plus précaires liés à l'activité touristique. Il s'agit également de soutenir l'industrie et les filières de production locales (matériaux de construction traditionnels, artisanat...), au travers notamment des labels de qualité ou d'aides à l'export. Il s'agit enfin de soutenir l'activité commerciale dans les bâtiments classés, afin de rentabiliser les activités de conservation.

Le patrimoine, élément de rayonnement du territoire

La valorisation du patrimoine et de l'identité culturelle, si elle est associée à une véritable stratégie de diversification économique, peut donc stimuler le développement économique local et mobiliser les ressources et le savoir-faire national. Elle constitue également un élément d'attractivité et de rayonnement du territoire, non seulement vis-à-vis des touristes mais aussi des acteurs économiques. Certaines villes l'ont compris, notamment Rochefort (France), et utilisent l'identité culturelle de leur ville pour alimenter les stratégies de promotion du territoire vis à vis des entreprises. C'est également l'objet du projet LODIS, co-financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme Recite II, et impliquant la municipalité de Chester (Royaume Uni). Ce projet vise à identifier les spécificités locales, et en particulier les spécificités culturelles, qui sont de nature à favoriser l'attractivité de la ville et à impulser le développement économique. Pour le duc d'Urbino au XIV^e siècle, ce lien entre vitalité culturelle et dynamisme économique était une évidence, lui qui a su faire émerger cette ville de 7000 habitants comme un centre des arts et, ce faisant, comme un pôle de commerce et d'échanges.

Construire un nouveau mode de gouvernance urbaine

L'identification et la mise en valeur des éléments constitutifs de l'identité d'une ville peuvent donc stimuler l'attractivité du territoire et le développement économique local. Toutefois, pour construire une ville dans laquelle le développement économique et les impératifs de modernisation ne mettent pas en péril l'identité culturelle et les vestiges du passé, les acteurs politiques et les professionnels doivent faire évoluer leurs pratiques et construire un nouveau mode de gouvernance.

La négociation entre acteurs privés et publics

Ce nouveau modèle passe, en premier lieu, par une négociation entre acteurs privés et publics. Même si les logiques immobilières et patrimoniales semblent parfois difficilement conciliables, l'analyse économique montre qu'elles peuvent se rejoindre. Ainsi, une logique immobilière commerciale, dans laquelle les bâtiments historiques sont remplacés systématiquement par des bâtiments neufs plus élevés et plus denses, sans souci de qualité architecturale et ne respectant pas l'identité et l'échelle urbaine, peut contribuer à déséquilibrer le marché par un excédent d'offre et peser sur l'attractivité du quartier vis-à-vis des touristes et des investisseurs. La préservation de l'identité culturelle peut donc apporter une plus-value au patrimoine immobilier. Dans le cas de Barcelone, c'est à travers un dialogue permanent et une recherche de consensus avec les investisseurs et les promoteurs, que la municipalité a su imposer des normes de construction et de qualité architecturale et mener à bien le projet de revitalisation urbaine (voir page 56).

L'implication des agences de développement dans les projets à composante culturelle

C'est aussi au niveau international qu'un nouveau modèle de coopération se met en place. Si de nombreuses agences de développement considèrent encore la préservation du patrimoine comme un investissement superflu ou un domaine étranger à leur champ d'intervention, certaines s'intéressent aujourd'hui à la culture et au patrimoine en tant que vecteur potentiel de développement économique, élément d'une stratégie de développement touristique ou d'un projet urbain. Les projets de développement avec une référence claire au patrimoine demeurent minoritaires, ce qui est en partie lié au fait que l'impact de la culture sur le développement est difficilement mesurable ou quantifiable. La Banque mondiale a développé une série d'indicateurs de suivi destinés à mesurer le degré d'intégration des éléments culturels aux stratégies de développement.

Le développement de la coopération décentralisée

Les modes de coopération internationale doivent donc s'adapter à l'évolution des modes de gouvernance urbaine, et en particulier au nouveau partage de compétences entre Etat et collectivités locales. La coopération décentralisée – entre villes du Nord et du Sud comme entre

villes du Sud – peut être une des modalités pour faire face au processus de décentralisation et à la nécessité de renforcement des compétences au niveau local. Comme le montre l'expérience du programme Asia Urbs de la Communauté Européenne, la coopération entre villes est un vecteur efficace de transfert de savoir-faire et d'apprentissage mutuel. Dans le cas de Luang Prabang (RDP Laos) et Chinon (France), c'est la valorisation du patrimoine et les similitudes patrimoniales entre les deux villes qui ont été à l'origine de la coopération.

Conclusion

L'atelier d'Urbino, temps fort dans la réflexion

Les trois thèmes de cet atelier ont permis d'aborder le patrimoine urbain sous un angle à la fois géographique, sociologique et économique, et de soulever une série de questions. Comment restaurer la cohérence territoriale et les liens entre centres historiques et périphérie ? Comment améliorer l'articulation entre politiques urbaines, patrimoniales et sociales ? Comment mettre en place une véritable stratégie de réforme urbaine, permettant à la fois de répondre aux exigences de modernisation et de préserver la spécificité culturelle d'une ville ? Comment faire de cette identité culturelle un moteur de développement pour la ville ? Et enfin, comment associer la population à ces processus ? Les différentes expériences sur lesquelles se sont appuyés les débats ont été l'occasion de discuter à la fois des choix stratégiques à effectuer, et des outils de gestion et dispositifs institutionnels permettant de mettre en œuvre ces politiques.

L'UNESCO, plate-forme d'échanges

Cet atelier a avant tout mis en évidence la volonté partagée par tous de préserver l'identité culturelle de nos villes, et montré que l'uniformisation des formes urbaines et des modes de vie n'est pas une fatalité. Cet échange d'expériences se doit d'être prolongé pour affiner et diffuser les outils existants et assister les autorités locales et centrales dans la mise en œuvre de cette stratégie. L'UNESCO peut, à cet égard, jouer un rôle de plate-forme d'informations, permettant de mettre en réseau les expériences menées, mais aussi de favoriser les échanges entre différents milieux professionnels.

Emmanuelle Robert, Française, est consultante à l'UNESCO depuis 2003, où elle travaille notamment sur le projet "Patrimoine et réduction de la pauvreté" et sur le programme "Villes du patrimoine mondial". Diplômée de l'ESSEC MBA (France), elle s'est spécialisée en économie urbaine et aménagement du territoire. Entre 2001 et 2003, elle a travaillé au GIE Villes et Quartiers, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), sur des missions de conseil auprès des collectivités locales et des organismes HLM. Elle est intervenue sur différents projets de renouvellement urbain dans des quartiers d'habitat social et plus spécifiquement sur des projets de gestion urbaine et de participation des habitants.

Jehanne Pharès, Libanaise, urbaniste, est consultante au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2001 où elle travaille sur le programme Villes du patrimoine mondial, sur le projet « Patrimoine et réduction de la pauvreté » et a également mené une évaluation du Fonds du patrimoine mondial, publiée en 2002. Elle est diplômée en Sciences politiques de l'Université américaine de Beyrouth et en urbanisme de l'Académie libanaise des beaux-arts, où elle a rédigé un mémoire sur la centralité de Jbeil-Byblos. Avant de rejoindre l'UNESCO, elle a été chercheuse associée au Centre français d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain, CERMOC, au sein du programme « Municipalités et pouvoirs locaux », publiant plusieurs articles sur les capacités de gouvernance locale au Liban en matière d'aménagement du territoire.

Alexandra Sauvage, Française, doctorante, finalise une thèse préparée en cotutelle à l'université de Paris IV Sorbonne et à l'université de Sydney, sur la gestion de l'héritage colonial et la production de nouvelles identités culturelles en Australie. Affiliée à l'équipe de recherche de la Sorbonne sur « l'Ouest américain et l'Asie pacifique anglophone » et au centre de recherche australien sur les « dynamiques de l'histoire naturelle des droits et des normes », elle a publié divers articles, notamment sur les représentations de l'histoire coloniale dans les manuels scolaires et sur la politisation du patrimoine aborigène au sein des musées d'histoire sociale.

Recommandations



Katmandou, Népal

© J. Pharès

Environ 200 centres historiques illustrant la diversité des réalisations culturelles, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ce chiffre dépasse les 300 sites inscrits si l'on considère les monuments qui se trouvent dans un contexte urbain et les villes incluses dans les paysages culturels.

Les villes historiques sont confrontées à des pressions intenses résultant des exigences de mobilité urbaine, de logement, de commerce, de service public et autres impératifs liés au développement. La nécessité d'obtenir le soutien de tous les acteurs, qu'il s'agisse des autorités locales, des habitants ou du monde des affaires, ajoute encore au défi de la sauvegarde.

Réunis à Urbino, des représentants des autorités et des ONG internationales, nationales et locales, des professionnels de l'urbanisme, de la gestion et de la conservation urbaine ainsi que des experts du secteur privé autour du thème « Partenariats pour les villes du patrimoine mondial – la culture comme vecteur de développement urbain durable » estiment que de nombreux enseignements peuvent être tirés de l'histoire d'Urbino à travers l'exposé du Professeur Leonardo Benevolo. Il leur a démontré que :

- la succession des projets, tous respectueux de l'histoire, a donné corps à une « cité idéale » qui justifie l'inscription au patrimoine mondial : création au Moyen-Age, embellissement de la Renaissance et reconquête universitaire dans la deuxième moitié du XX^e siècle ;
- à la fin du XV^e siècle, la démarche globale du Duc Federico di Montefeltro a conféré à Urbino un rayonnement qui préfigure la notion de patrimoine universel. Il fonde en effet le projet d'embellissement de sa ville sur une diplomatie active, sur l'association des meilleurs artistes de l'Italie à l'élaboration de son projet politique, et sur une démarche patrimoniale respectueuse de la structure urbaine médiévale, qu'il adapte et magnifie par de nombreux aménagements.

Les participants concluent de l'examen des projets présentés au cours de ces deux journées et des débats, que ce qui fait patrimoine urbain est une donnée culturelle, humaine et sociale qui transcende la notion de « groupes de constructions » telle que définie dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Cette réalité est particulièrement évidente pour les villes inscrites au patrimoine mondial, mais concerne toutes les villes historiques.

Les présentations de villes¹ de toutes les régions du monde ont montré que l'accumulation des cultures et traditions, dans leur diversité, fonde les valeurs patrimoniales des quartiers et des villes que ces cultures ont produites ou réutilisées. Ces valeurs doivent être clairement explicitées en amont et doivent servir à définir les stratégies, les politiques, les programmes et les actions de développement urbain.

Les politiques du patrimoine urbain doivent s'adapter aujourd'hui au contexte historique, économique et culturel de chaque ville et aux éventuelles difficultés induites par les conflits d'identités issues du passé ou des immigrations plus récentes.

Les principes d'authenticité, d'intégrité et de cohérence constituent des références communes. Leur application, à l'aune des valeurs culturelles locales, permet de valider les démarches de protection et de développement social et économique des centres historiques.

Les participants identifient trois orientations fondamentales pour le pilotage des projets de sauvegarde et de développement des villes historiques et pour l'identification des partenaires :

1 • Prendre en compte la dimension territoriale des centres historiques

Les centres historiques sont organiquement liés aux territoires urbains, péri-urbains et ruraux qui les entourent, tant du point de vue du fonctionnement urbain que des valeurs historiques et culturelles qui font le génie du lieu.

La prise en compte de cette dimension territoriale passe par une meilleure articulation entre les politiques qui régissent la protection du centre historique et les stratégies territoriales. Cette articulation devrait permettre un enrichissement des projets urbains dans toute l'agglomération, en référence à ces valeurs spécifiques au territoire.

Une définition ambitieuse du rôle du centre historique dans le territoire permet de définir ses relations avec les autres lieux de centralité. Des espaces de frange séparent trop souvent le centre historique et le reste de la ville et sont défigurés par les équipements nécessaires au fonctionnement des espaces protégés. Ils doivent être intégrés dans le projet de développement, en prenant pour base le patrimoine. Des partenariats avec des institutions privées ou publiques, internationales, nationales ou régionales responsables de la mise en place d'infrastructures publiques et de l'occupation des sols sont essentiels pour assurer que tout projet transformant l'espace urbain, qu'il soit public ou privé, n'amoinde pas sa valeur patrimoniale.

2 • Elaborer une stratégie de développement économique et social

Héritiers de longues traditions urbaines, les centres historiques du patrimoine mondial doivent redevenir des lieux emblématiques de l'art de vivre en ville.

Une stratégie globale de sauvegarde et de développement, fondée sur le respect des valeurs patrimoniales et le renforcement de l'identité dont le centre historique est un témoin symbolique, contribuera ainsi au renforcement de la cohésion sociale. Cette stratégie vise à prévenir sa transformation exclusive en centres d'affaires ou de tourisme. Pour ce faire, elle doit promouvoir dans ces quartiers des programmes d'amélioration du logement pour tous et de développement des services urbains pour les habitants, les commerçants, les artisans et autres activités. Des actions spécifiques pour maintenir ou accueillir des populations de toutes les catégories sociales, ethniques ou religieuses doivent être mises en œuvre.

L'image culturelle d'exception des centres historiques et les potentiels spécifiques issus de leur histoire peuvent être mis au service des stratégies de développement économique de la ville, en particulier en direction des industries et activités porteuses d'avenir, comme les nouvelles technologies et les industries de la culture et du savoir.

Cette image doit être renforcée par la qualité exemplaire des créations architecturales et urbaines, en particulier pour le traitement des espaces publics et des opérations de construction ou de réutilisation dans le périmètre protégé. Le renforcement des partenariats avec les autorités nationales et municipales responsables, les organisations

1. Notamment les six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtse, Baalbek, Barcelone, Bergen, Byblos, Georgetown, Hué, Istanbul, Luang Prabang, Mexico, Ouidah, Penang, Porto-Novo, Pondichéry, Sana'a, Tripoli, Tyr, Urbino, Venise, Zabid.

non-gouvernementales, les chefs de communautés et le secteur privé en vue de définir une stratégie de développement socio-économique et urbain intégré a été jugé comme étant de la plus haute importance.

3 • Renforcer le cadre institutionnel et politique

Le projet de protection et de développement économique et social devrait reposer sur une vision politique à long terme, claire, cohérente et démocratiquement validée.

La responsabilité législative et réglementaire de l'Etat partie à la Convention ne saurait être diluée ou totalement déléguée et implique sa capacité de protecteur en dernier recours. Dans ce cadre, l'implication des autorités locales légitimes est un facteur essentiel de succès. Parfois impliquées dans l'élaboration de la politique de protection, voire dans son approbation, elles doivent toujours avoir la responsabilité de la gestion coordonnée des interventions de conservation et de développement.

L'insertion des questions de patrimoine dans le droit national et leur déclinaison dans les documents de définition et de mise en œuvre des règles de protection, et dans la stratégie de développement économique et social, sont indispensables pour fonder des partenariats efficaces.

Le processus démocratique devrait être soutenu par d'importantes associations populaires. Dans la mesure où les propriétaires privés, les habitants et les acteurs économiques des espaces protégés participent activement à la politique d'intérêt général de conservation et de développement, des financements publics peuvent légitimement leur être accordés.

Les **participants insistent** sur les modalités requises pour fonder des partenariats réellement profitables aux habitants, aux visiteurs et aux acteurs impliqués dans la sauvegarde des centres historiques, et en particulier ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Au niveau local, tous les efforts doivent être faits pour associer les réseaux d'acteurs aptes à mobiliser le meilleur des énergies de tout le territoire au profit d'une stratégie globale de sauvegarde et de développement. Une attention particulière sera portée aux associations d'habitants et aux modalités de concertation avec toutes les personnes intéressées au projet.

Au niveau mondial, les centres urbains historiques méritent un renforcement des coopérations entre organisations, agences de financement et réseaux de partenaires impliqués dans la stratégie mondiale de développement des villes et de réduction de la pauvreté, afin de coordonner les stratégies de sauvegarde et de développement social, économique et environnemental.

La transparence des partenariats et la mise en œuvre rapide de réalisations au profit des habitants sont des éléments essentiels de crédibilité pour eux et pour les responsables locaux. L'expérience met en évidence la nécessité d'une mobilisation renforcée des partenariats :

- de ville à ville, au profit de l'échange d'expériences et de l'assistance technique,
- avec les universités, pour systématiser les travaux d'inventaire et soutenir des recherches sur le patrimoine urbain et ses enjeux,
- avec les écoles et les institutions de formation populaires, lieux privilégiés de transmission et d'élaboration des valeurs culturelles et patrimoniales,
- avec les milieux professionnels, à travers des formations leur permettant de combiner et d'adapter les savoir-faire traditionnels et les techniques modernes
- avec les propriétaires, les investisseurs publics et privés.

Les réponses aux problèmes posés par la sauvegarde et le développement des centres urbains historiques nous sont apparues comme avant tout « politiques » : elles relèvent de l'expression démocratique et de la volonté publique. Les échanges ont convaincu les participants de la nécessité de l'appui et des partenariats des organisations internationales, de l'UNESCO et du Centre du patrimoine mondial, pour donner leur pleine légitimité aux actions et débats autour de ces enjeux. Les participants reconnaissent le rôle croissant joué par la *Convention du patrimoine mondial* pour promouvoir les politiques de sauvegarde et de développement des villes historiques.

Programme de l'atelier



Vienne, Autriche

© P.Werquin

Programme de l'atelier

Palazzo Ducale, Urbino

11-12 novembre 2002

Jour 1 - Lundi 11 novembre

9h30 Registration

10h00 Séance inaugurale :

Maire d'Urbino – *Massimi Galluzi*

Représentant du ministère des Affaires étrangères italien – *Fabrizio Ago*

Représentant du ministère de la Culture italien – *Francesco Scoppola*

Représentant du Gouvernement français – *Jean-Marie Vincent*

Président du Comité du patrimoine mondial – *Tamás Fejérdy*

Représentant de l'ICOMOS – *Ray Bondin*

Présidente de la FIHUAT – *Irene Wiese von Ofen*

Président de l'INU – *Paolo Avarello*

11h30 Les objectifs de l'atelier – Présentation des problématiques

La *Convention du patrimoine mondial* pour la conservation urbaine

par : *Minja Yang*, UNESCO Centre du patrimoine mondial

Enrico Fontanari, Istituto Universitario di Architettura di Venezia

12h15 Discours de présentation générale

par : *Leonardo Benevolo*, Italie

13h30 Déjeuner

Session 1 Identité urbaine – le centre et la périphérie

Présidée par : *Yves Dauge*, Président des "Secteurs Sauvegardés",

Sénateur, membre de la Commission culturelle, Maire de Chinon, France

14h30 Présentation de la problématique

par : *Yves Dauge*

14h45 Authenticité, intégrité et *Convention du patrimoine mondial*

par : *Jukka Jokiletho*, ICOMOS

15h05 Protection de la morphologie urbaine – cas de Hué (Vietnam), Luang Prabang (RDP Laos), Nara (Japon) en Asie

par : *Minja Yang*, UNESCO Centre du patrimoine mondial

15h25 Identité urbaine et environnement naturel : projet de conservation et de réhabilitation de Venise et sa lagune

par : *Giorgio Lombardi*, Istituto Universitario di Architettura di Venezia

15h45 Patrimoine culturel et développement dans cinq villes libanaises

par : *Jade Tabet*, Comité du patrimoine mondial

Anthony Bigio, Banque mondiale

16h05 Intégration ou éradication du passé, l'identité urbaine dans le contexte africain – cas de Ouidah et Porto Novo (Bénin)

par : *Bachir Oloude*, Société d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement urbain – SERHAU

16h25 Multi-ethnicité et cohésion sociale – cas de Georgetown (Guyane)

par : *Ron Van Oers*, UNESCO Centre du patrimoine mondial / Université de Delft

16h45 Débat

- 17h25 Table ronde
Présidée par : *Francois Noisette*, Division de l'urbanisme et du schéma directeur, Direction régionale de l'équipement de l'Île-de-France
Intervenants : *Siri Myrvoll*, Département du développement urbain et de l'environnement, ville de Bergen
Peter de Figueiredo, English Heritage – région Nord-Ouest
Jehanne Pharès, UNESCO Centre du patrimoine mondial / Université ALBA

Jour 2 - mardi 12 novembre

Session 1 Culture urbaine et développement social

Chaired by : *Irene Wiese Von Ofen*, Présidente de la FIHUAT

- 9h30 Introduction de la problématique
par : *Irene Wiese Von Ofen*
- 9h45 Economies locales et conservation urbaine – cas de Zabid et Sana'a (Yémen)
par : *Hadi Saliba*, UNESCO Centre du patrimoine mondial
Giani Brizzi, Banque mondiale
- 10h05 Logement social et renouveau urbain – cas d'Istanbul (Turquie)
par : *Nuran Zeren Gülersoy*, Université Technique d'Istanbul
- 10h25 L'organisation d'événements comme levier de revitalisation urbaine– cas de Barcelone
par : *Xavier Casas-I-Masjoan*, Ville de Barcelone
- 10h45 Partager les enjeux et les perspectives : la coopération Urbino-Pondichéry sous le programme Asia-Urbs
par : *Ajit Koujalgi*, INTACH, Indian National Trust for Art & Cultural Heritage
Carlo Giovannini, Ville d'Urbino
Sauro Mezzetti
- 11h05 Débat
- 11h55 Table ronde
Présidée par : *Domenico Patassini*, Istituto Universitario di Architettura di Venezia
Intervenants : • *Francisco López Morales*, Comité du patrimoine mondial ; Institut national d'anthropologie et d'histoire, Mexico
• *Vincent Rotgé*, Programme Asia Urbs - Union européenne
• *Tan Thean Siew*, CityNet, Ville de Penang, Malaisie
- 13h00 Déjeuner

Session 2 Les centres historiques vers la modernité

Présidée par : *Jean Bakolé*, Bureau de ONU-Habitat auprès de l'Union européenne

- 14h30 Introduction de la problématique
par : *Jean Bakolé*
- 14h45 Intercommunalité, tourisme culturel et développement – cas des six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé
par : *Zhou Jian*, Université de Tongji, Chine
Alain Marinos, ministère de la Culture et de la communication, France
- 15h05 Décentralisation, aides, investissements et avenir des centres historiques en Afrique
par : *Jean-Pierre Elong Mbassi*, Programme de développement municipal pour l'Afrique

Annexe A

- 15h45 Le secteur immobilier et la sauvegarde des centres historiques
par : *Beatriz Barco*, Aguirre Newman Urbanismo
- 16h05 Débat
- 16h35 Table Ronde
Partenariat pour les villes du patrimoine mondial – la culture comme vecteur de développement urbain durable
Présidée par : Tamás Fejérdy, Comité du patrimoine mondial
Intervenants : *Paolo Avarello*, INU
Anthony Bigio, Banque mondiale
Ray Bondin, ICOMOS-CIVVIH
Ursula Eigel, GTZ-Allemagne,
Satoshi Iijima, Banque japonaise de coopération internationale;
Thierry Paulais, Agence française de développement
Jean-Marie Vincent, ministère de la Culture et de la communication, France
- 18h00 Adoption des notes de synthèse
Rapporteur : *Jean-Marie Vincent*
- 18h35 Conclusion et remarques de clôture

Le patrimoine urbain inscrit sur la Liste du patrimoine mondial



La Havane, Cuba

© UNESCO, H. Wagner

Le patrimoine urbain inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Novembre 2002

Cet annexe tente de lister l'ensemble des sites culturels du patrimoine mondial inscrits dans un contexte urbain. Certains de ces sites sont des centres historiques ou des villes, d'autres sont des monuments individuels, des paysages culturels ou du patrimoine industriel. Les zones urbaines sont de formes et de tailles diverses et variées. La définition d'une zone urbaine est établie par chaque gouvernement, ce qui rend difficile la comparaison entre les pays et les régions. Plusieurs pays considèrent une zone comme « urbaine » lorsqu'elle atteint un certain seuil de population, d'autres définissent une zone urbaine en combinant plusieurs critères, comme la densité de population, l'organisation politique, l'activité économique. De ce fait, cette liste n'est en aucun cas un inventaire exhaustif, elle se fonde sur une étude de tous les sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à ce jour.

Villes historiques selon les catégories de classification du patrimoine mondial
Sites du patrimoine mondial dans un environnement urbain

ALGÉRIE

- 1982 Tipasa
- 1982 La vallée du M'Zab
- 1992 Casbah d'Alger

ALLEMAGNE

- 1978 La cathédrale d'Aix-la-Chapelle
- 1981 La résidence de Wurtzbourg
- 1981 Cathédrale de Spire
- 1985 La cathédrale Sainte-Marie et l'église Saint-Michel à Hildesheim
- 1986 Trèves - monuments romains, cathédrale Saint-Pierre et église Notre-Dame
- 1987 Ville hanséatique de Lubeck
- 1990 Châteaux et parcs de Potsdam et Berlin
- 1991 L'abbaye et le monastère d'Altenmünster à Lorsch
- 1992 Les mines de Rammelsberg et la ville historique de Goslar
- 1993 Ville de Bamberg
- 1993 Monastère de Maulbronn
- 1994 L'usine sidérurgique de Völklingen
- 1994 La collégiale, le château et la vieille ville de Quedlinburg
- 1996 Les monuments commémoratifs de Luther à Eisleben et Wittenberg
- 1996 Le Bauhaus et ses sites à Weimar et Dessau
- 1996 Cathédrale de Cologne
- 1998 Weimar Classique
- 1999 Museumsinsel (Ile des musées), Berlin
- 2000 Le royaume des jardins de Dessau-Wörlitz
- 2002 Vallée du Haut-Rhin moyen
- 2002 Centres historiques de Stralsund et Wismar

ARMÉNIE

- 2000 La cathédrale et les églises d'Etchmiadzine et le site archéologique de Zvartnotz

AUTRICHE

- 1996 Centre historique de Salzbourg
- 1997 Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein/Salzkammergut

- 1999 Ville de Graz - Centre historique
- 2000 Le paysage culturel de la Wachau (Paysage culturel)
- 2001 Centre historique de Vienne

AZERBAIDJAN

- 2000 La cité fortifiée de Bakou

BANGLADESH

- 1985 Les ruines du Vihara bouddhique de Paharpur
- 1985 La ville-mosquée historique de Bagerhat

BELGIQUE

- 1998 La Grand-Place de Bruxelles
- 1998 Béguinages flamands
- 1998 Les quatre ascenseurs du canal du Centre et leur site, La Louvière et Le Roeulx (Hainault)
- 1999 Beffrois de Flandre et de Wallonie
- 2000 Le centre historique de Bruges
- 2000 Les habitations majeures de l'architecte Victor Horta (Bruxelles)
- 2000 Cathédrale Notre-Dame de Tournai

BOLIVIE

- 1987 La ville de Potosí
- 1991 La ville historique de Sucre
- 1998 Fort de Samaipata

BRÉSIL

- 1980 Ville historique d'Ouro Preto
- 1982 Centre historique de la ville de Olinda
- 1985 Centre historique de Salvador de Bahia
- 1987 Brasília
- 1997 Centre historique de São Luís
- 1999 Centre historique de la ville de Diamantina
- 2001 Centre historique de la ville de Goiás

BULGARIE

- 1983 Ancienne cité de Nessebar

CAMBODGE

- 1992 Angkor

CANADA

- 1985 Arrondissement historique de Québec
- 1995 Le vieux Lunenburg

CHINE

- 1994 Résidence de montagne et les temples avoisinants à Chengde
- 1994, 2000, 2001 Ensemble historique du Palais du Potala, Lhassa
- 1997, 2000 Jardins classiques de Suzhou
- 1997 Vieille ville de Ping Yao
- 1997 Vieille ville de Lijiang
- 1998 Palais d'Été, Jardin impérial de Beijing
- 1998 Temple du Ciel, autel sacrificiel impérial à Beijing
- 2000 Anciens villages du sud du Anhui - Xidi et Hongcun

CHYPRE

- 1980 Paphos
- 1985, 2001 Églises peintes de la région de Troodos

COLOMBIE

- 1984 Le port, les forteresses et l'ensemble monumental de Carthagène
- 1995 Centre historique de Santa Cruz de Mompox

CROATIE

- 1979 La vieille ville de Dubrovnik
- 1979 Le centre historique de Split et le Palais de Dioclétien
- 1997 Ville historique de Trogir
- 1997 Ensemble épiscopal de la basilique euphrasienne dans le centre historique de Poreč
- 2000 Cathédrale Saint-Jacques de Šibenik

CUBA

- 1982 La vieille ville de La Havane et ses fortifications
- 1988 Trinidad et la vallée de Los Ingenios
- 1997 Château de San Pedro de la Roca, Santiago de Cuba

DANEMARK

- 1995 Cathédrale de Roskilde
- 2000 Château de Kronborg

EGYPTE

- 1979 Abu Mena
- 1979 Le Caire Islamique
- 1979 Memphis et sa nécropole - les zones des pyramides de Guizeh à Dahchour

EQUATEUR

- 1978 Ville de Quito
- 1999 Centre historique de Santa Ana de los Ríos de Cuenca

ESPAGNE

- 1984 Alhambra, Generalife et Albaicin, Grenade
- 1984 Cathédrale de Burgos
- 1984 Monastère et site de l'Escorial, Madrid
- 1984 Le Parc Güell, palais Güell et la Casa Milà à Barcelone
- 1984 Centre historique de Cordoue
- 1985 Vieille ville de Saint-Jacques de Compostelle
- 1985 Vieille ville d'Avila avec ses églises extra-muros
- 1985 Vieille ville de Ségovie et son aqueduc
- 1985 Monuments d'Oviedo et du royaume des Asturies
- 1986 Vieille ville de Tolède
- 1986 Vieille ville de Caceres
- 1986, 2001 L'architecture mudéjare de Aragon
- 1987 La cathédrale, l'Alcazar et l'Archivo de Indias à Séville
- 1988 Vieille ville de Salamanque
- 1993 Monastère royal de Santa María de Guadalupe
- 1993 Ensemble archéologique de Mérida
- 1993 Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

- 1996 La Lonja de la Seda de Valence
- 1996 Ville historique fortifiée de Cuenca
- 1997 Palais de la musique catalane et hôpital de Sant Pau, Barcelone
- 1998 Université et le quartier historique d'Alcalá de Henares
- 1999 San Cristóbal de La Laguna
- 1999 Ibiza, biodiversité et culture
- 2000 Rempart romain de Lugo
- 2000 Les églises romanes catalanes de la Vall de Boí
- 2001 Paysage culturel d'Aranjuez

ESTONIE

- 1997 Centre historique de Tallin

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

- 1979 Independence hall
- 1983 Forteresse et site historique de San Juan à Porto Rico
- 1984 La Statue de la Liberté
- 1987 Monticello et université de Virginie à Charlottesville

FÉDÉRATION RUSSE

- 1990 Kremlin et la Place Rouge, Moscou
- 1990 Le centre historique de Saint-Petersbourg et les ensembles monumentaux annexes
- 1992 Les monuments blancs de Vladimir et de Souzdal
- 1992 L'ensemble historique, culturel et naturel des îles Solovetsky
- 1992 Les monuments historiques de Novgorod
- 1993 Ensemble architectural de la lauré de la Trinité-Saint-Serge à Serguiev Posad
- 2000 Ensemble historique et architectural du Kremlin de Kazan

FINLANDE

- 1991 Ancienne Rauma
- 1991 La forteresse de Suomenlinna
- 1994 La vieille église de Petäjävesi

FRANCE

- 1979 Mont Saint-Michel et sa baie
- 1979 Cathédrale de Chartres
- 1979 Palais et parc de Versailles
- 1979 Basilique et colline de Vézelay
- 1981 Cathédrale d'Amiens
- 1981 Palais et parc de Fontainebleau
- 1981 Monuments romains et romans d'Arles
- 1981 Théâtre antique et ses abords et arc de triomphe d'Organce
- 1983 Place Stanislas, Place de la Carrière et Place d'Alliance de Nancy
- 1983 Eglise de Saint Savin sur Gartempe
- 1988 Strasbourg - Grande île
- 1991 Cathédrale de Notre-Dame, Ancienne Abbaye Saint-Rémi et palais de Tau, Reims
- 1991 Paris, Rives de la Seine
- 1992 Cathédrale de Bourges
- 1995 Centre historique d'Avignon
- 1996 Canal du Midi
- 1997 Ville fortifiée historique de Carcassonne
- 1998 Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France
- 1998 Site historique de Lyon
- 2000 La Vallée de la Loire, entre Sully-sur-Loire et Chalonnes
- 2001 Provins, ville de foire médiévale

GEORGIE

- 1994 Réserve de la ville-musée de Mtskheta

Annexe B

GHANA

- 1979 Forts et châteaux d'Accra
- 1980 Bâtiments traditionnel Asante

GRÈCE

- 1987 Acropole d'Athènes
- 1988 Les monuments paléochrétiens et byzantins de Thessalonique
- 1988 Ville médiévale de Rhodes
- 1992 Le Pythagoreion et l'Heraion de Samos
- 1999 Centre historique (Chorá) avec le monastère de Saint-Jean "le théologien" et la grotte de l'Apocalypse sur l'île de Patmos

GUATEMALA

- 1979 Antigua Guatemala

HAÏTI

- 1982 Le parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers

HONGRIE

- 1987, 2002 Budapest, avec les rives du Danube, le quartier du château de Buda et l'avenue Andrásy
- 2000 Nécropole paléochrétienne de Pécs (Sopianae)
- 2002 Paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj

INDE

- 1983 Fort Agra
- 1983 Taj Mahal
- 1984 Temple du soleil à Konarak
- 1986 Ensemble de monuments à Hampi
- 1986 L'ensemble monumental de Khajuraho
- 1986 Fatehpur Sikri
- 1986 Églises et couvents de Goa
- 1987 Le temple de Brihadisvara à Thanjavur
- 1993 Qutb Minar et ses monuments à Delhi
- 1993 La tombe de Humayun à Delhi
- 1999 Djarjeeling Himalayan Railway

INDONÉSIE

- 1991 L'ensemble de Prambanan

IRAN

- 1979 Meidan Emam, Ispahan

ISRAËL

- 2001 Vieille ville d'Acre

ITALIE

- 1980 L'église et le couvent dominicain de Santa Maria delle Grazie avec « La Cène » de Léonard de Vinci
- 1982 Centre historique de Florence
- 1987 Venise et sa lagune
- 1987 Piazza del Duomo à Pise
- 1990 Centre historique de San Gimignano
- 1993 I Sassi di Matera
- 1994 La ville de Vicence et les villas de Palladio en Vénétie
- 1995 Centre historique de Sienne
- 1995 Ferrare, ville de la Renaissance et son delta du Pô
- 1995 Centre historique de Naples
- 1995 Crespi d'Adda
- 1996 Les monuments paléochrétiens et mosaïques de Ravenne

- 1996 Le centre historique de la ville de Pienza
- 1996 Les trulli d'Alberobello
- 1997 Cathédrale, Torre Civica et Piazza Grande, Modène
- 1997 Zones archéologiques de Pompéi, Herculaneum et Torre Annunziata
- 1997 Côte Amalfitaine (Paysage culturel)
- 1997 Zone archéologique d'Agrigente
- 1997 Portovenere, Cinque Terre et les îles (Palmaria, Tino et Tinetto)
- 1997 Jardin botanique (Orto Botanico) de Padoue
- 1998 Centre historique d'Urbino
- 1998 Zone archéologique et basilique patriarcale d'Aquilée
- 2000 Assise, la Basilique de San Francesco et autres sites Franciscains
- 2000 Ville de Vérone
- 2002 Villes du baroque tardif de la vallée de Noto (sud-est de la Sicile)

ITALIE / SAINT SIÈGE

- 1980 Le centre historique de Rome, les biens du Saint-Siège situés dans Rome bénéficiant des droits d'extra-territorialité, et Saint-Paul-hors-les-Murs

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

- 1986 Vieille ville de Ghadames

JAPON

- 1993 Les monuments bouddhiques de la région d'Horyu-ji
- 1993 Himeji-jo
- 1994 Les monuments historiques de l'ancienne Kyoto (villes de Kyoto, Uji et Otsu)
- 1995 Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama
- 1996 Mémorial de la paix d'Hiroshima (Dôme de Genbaku)
- 1998 Monuments historiques de l'ancienne Nara
- 2000 Sites Gusuku et biens associés du royaume des Ryukyu

JERUSALEM

- 1981 Vieille ville de Jérusalem et ses remparts

JORDANIE

- 1985 Pétra

KENYA

- 2001 Vieille ville de Lamu

LETTONIE

- 1997 Centre historique de Riga

LIBAN

- 1984 Byblos
- 1984 Tyr
- 1984 Baalbek

LITHUANIE

- 1994 Centre historique de Vilnius

LUXEMBOURG

- 1994 Ville de Luxembourg, vieux quartiers et fortifications

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

- 1979 Contrée naturelle et culturo-historique d'Ohrid

MALI

- 1988 Tombouctou
- 1988 Villes anciennes de Djenné

MALTE

- 1980 Ville de la Valette
- 1980 L'hypogée de Hal Saflieni

MAROC

- 1981 Médina de Fès
- 1985 Médina de Marrakech
- 1987 Ksar d'Ait-ben-Haddou
- 1996 Centre historique de Meknès
- 1997 Médina de Tétouan (ancienne Titawin)
- 2001 Médina d'Essaouira (ancienne Mogador)

MAURITANIE

- 1996 Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Qualata

MEXIQUE

- 1987 Centre historique de Mexico et Xochimilco
- 1987 Le centre historique d'Oaxaca et la zone archéologique de Monte Albán
- 1987 Centre historique de Puebla
- 1988 La ville historique et les mines d'argent de Guanajuato
- 1991 Centre historique de Morelia
- 1993 Centre historique de Zacatecas
- 1996 Zone de monuments historiques de Quératero
- 1997 L'hospice Cabañas, Guadalajara
- 1998 Zone de monuments historiques de Tlacotalpan
- 1999 Ville historique fortifiée de Campeche

MOZAMBIQUE

- 1991 Ile de Mozambique

NÉPAL

- 1979 Vallée de Katmandou

NORVÈGE

- 1979 Quartier de « Bryggen » dans la ville de Bergen
- 1980 Røros

OMAN

- 1987 Fort de Bahla
- 2000 La Route de l'encens

OUZBEKISTAN

- 1990 Itchan Kala
- 1993 Centre historique de Boukhara
- 2000 Centre historique de Shakhriyabz
- 2001 Samarcande – carrefour de cultures

PAKISTAN

- 1980 Taxila
- 1981 Fort et jardins de Shalimar à Lahore

PANAMA

- 1980 Fortifications de la côte caraïbe du Panamá : Portobelo, San Lorenzo
- 1997 Site archéologique de Panamá Viejo et district historique de Panamá

PAYS-BAS

- 1997 Zone historique de Willemstad, centre ville et port, Antilles néerlandaises
- 1999 Droogmakerij de Beemster (Polder de Beemster)
- 2000 Rietveld Schröderhuis (Maison Schröder de Rietveld)

PÉROU

- 1983 Ville de Cuzco
- 1988 Centre historique de Lima
- 2000 Centre historique de la ville d'Arequipa

PHILIPPINES

- 1993 Églises baroques des Philippines
- 1999 Ville historique de Vigan

POLOGNE

- 1978 Centre historique de Cracovie
- 1980 Centre historique de Varsovie
- 1992 Vieille ville de Zamosc
- 1997 Ville médiévale de Torun

PORTUGAL

- 1983 Couvent du Christ à Tomar
- 1983 Le monastère des Hiéronymites et la tour de Belem à Lisbonne
- 1983 Le centre d'Angra do Heroismo aux Açores
- 1986 Centre historique d'Evora
- 1995 Paysage culturel de Sintra
- 1996 Centre historique de Oporto
- 2001 Centre historique de Guimarães

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

- 1979 Ancienne ville de Damas
- 1980 Site de Palmyre
- 1980 Ancienne ville de Bosra
- 1986 Ancienne ville d'Alep

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

- 1995 Sanctuaire de Jongmyo
- 1997 Ensemble du palais de Changdeokgung
- 1997 Forteresse de Hwaseong
- 2000 Zones historiques de Gyeongju

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DU LAO

- 1995 Ville de Luang Prabang

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

- 1990 Ville coloniale de Saint Domingue

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- 1992 Centre historique de Cesky Krumlov
- 1992 Centre historique de Prague
- 1992 Centre historique de Telc
- 1995 Kutná Hora - centre historique de la ville avec l'église Sainte-Barbe et la cathédrale Notre-Dame de Sedlec
- 1998 Réserve du village historique d'Holašovice
- 1998 Jardins et château de Kromeriz
- 1999 Château de Litomyšl
- 2000 La colonne de la Sainte Trinité à Olomouc
- 2001 Villa Tugendhat à Brno

RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

- 2000 La ville de pierre de Zanzibar

ROUMANIE

- 1993 Eglise de Moldavie
- 1993 Sites villageois avec églises fortifiées de Transylvanie
- 1999 Centre historique de Sighisoara
- 1999 Ensemble « Églises en bois de Maramures »

Annexe B

ROYAUME-UNI

- 1986 Cathédrale et château de Durham
- 1986 Châteaux forts et les enceintes du roi Édouard Ier dans l'ancienne principauté de Gwynedd
- 1987 Ville de Bath
- 1987 Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite
- 1988 Tour de Londres
- 1988 Cathédrale, abbaye Saint-Augustin et église Saint-Martin à Cantorbéry
- 1995 Vieille ville et nouvelle ville d'Edimbourg
- 1997 Maritime Greenwich
- 2000 La ville historique de St George et les fortifications associées, aux Bermudes
- 2001 New Lanark
- 2000 Le paysage industriel de Blaenavon
- 2001 Usines de la vallée de Derwent
- 2001 Saltaire

SAINT KITTS ET NEVIS

- 1999 Parc national de la forteresse de Brimstone Hill

SAINT-SIÈGE

- 1984 Cité du Vatican

SÉNÉGAL

- 1978 Ile de Gorée
- 2000 Ile de Saint Louis

SERBIE ET MONTÉNÉGR

- 1979 Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor

SLOVAQUIE

- 1993 Spissky Hrad et les monuments culturels associés
- 1993 Bankska Štiavnica
- 2000 Réserve de conservation de la ville de Bardejov

SRI LANKA

- 1988 Vieille ville de Galle et ses fortifications
- 1988 Ville sacrée de Kandy

SUÈDE

- 1993 Les forges d'Engelsberg
- 1994 Skogskyrkogården
- 1995 Ville hanséatique de Visby
- 1996 Ville-église de Gammelstad, Luleå
- 1998 Port naval de Karlskrona
- 2001 Zone d'exploitation minière de la grande montagne de cuivre de Falun

SUISSE

- 1983 Vieille ville de Berne
- 1983 Le couvent bénédictin Saint-Jean-des-Soeurs à Münstair

- 1983 Couvent de Saint Gall
- 2000 Trois châteaux, muraille et remparts du bourg de Bellinzona

SURINAME

- 2002 Centre historique de Paramaribo

THAÏLANDE

- 1991 Ville historique de Sukhotai et villes historiques associées
- 1991 Ville historique de Ayutthaya et villes historiques associées

TUNISIE

- 1979 Médina de Tunis
- 1979 Site de Carthage
- 1988 Kairouan
- 1988 Médina de Sousse

TURQUIE

- 1985 Zones historiques d'Istanbul
- 1985 Grande mosquée et hôpital de Divrigi
- 1994 Ville de Safranbolu

UKRAÏNE

- 1990 Kiev : cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et lauré de Kievo- Petchersk
- 1998 L'viv – ensemble du centre historique

URUGUAY

- 1995 Quartier historique de la ville de Colonia del Sacramento

VENEZUELA

- 1993 Coro et son port
- 2000 Ciudad universitaria de Caracas

VIETNAM

- 1993 Ensemble de monuments de Hué
- 1999 Vieille ville de Hoi An

YÉMEN

- 1982 Vieille ville fortifiée de Shibam
- 1986 Vieille ville de Sana'a
- 1993 Ville historique de Zabid

Acronymes



Le Caire islamique, Egypte

© UNESCO, M. Spier-Donati

Acronymes

AFD	Agence Française de Développement (France)
ANAH	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (France)
APUR	Atelier parisien d'urbanisme (France)
ADP	Aide publique au développement
AUE	Architecte et Urbaniste d'Etat France (France)
AVPAH	Association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (France)
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations (France)
CIVVIH	Comité international des villes historiques de l'ICOMOS
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU Habitat)
CPM	Centre du patrimoine mondial
DGA	Direction générale des antiquités (Liban)
DGU	Direction générale de l'urbanisme (Liban)
EPA	Ecole du Patrimoine Africain
EPAD	Etablissement public d'aménagement de la Défense (France)
EAMAU	Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme
FED	Fond européen de développement
FIHUAT	Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires
FSD	Fond social de développement (Yémen)
GART	Groupement des Autorités Responsables des Transports (France)
GOPHCY	General Office for the Preservation of Historic Cities of Yemen
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit / Cooperation technique allemande
HELP	Historic Environment in Liverpool Project (R.U.)
ICCROM	Centre international pour l'étude de la présentation et la restauration des biens culturels
ICOMOS	Conseil international des monuments et sites
INTACH	Indian National Trust for Arts and Cultural Heritage
INU	Istituto Nazionale di Urbanistica (Italie)
IUAV	Istituto Universitario di Architettura di Venezia
JBIC	Banque Japonaise de coopération internationale
NORAD	Agence norvégienne pour la coopération et le développement
OVPM	Organisation des villes du patrimoine mondial
PDM	Partenariat pour le développement municipal
PTP	Programme de Travaux publics (Banque mondiale)
SERHAU	Service d'Etudes et de Recherche pour l'Habitat, l'Aménagement et l'Urbanisme
SIG	Systèmes d'information géographique
UE	Union Européenne
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (France)